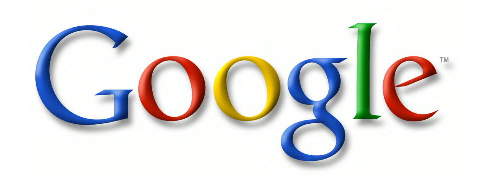
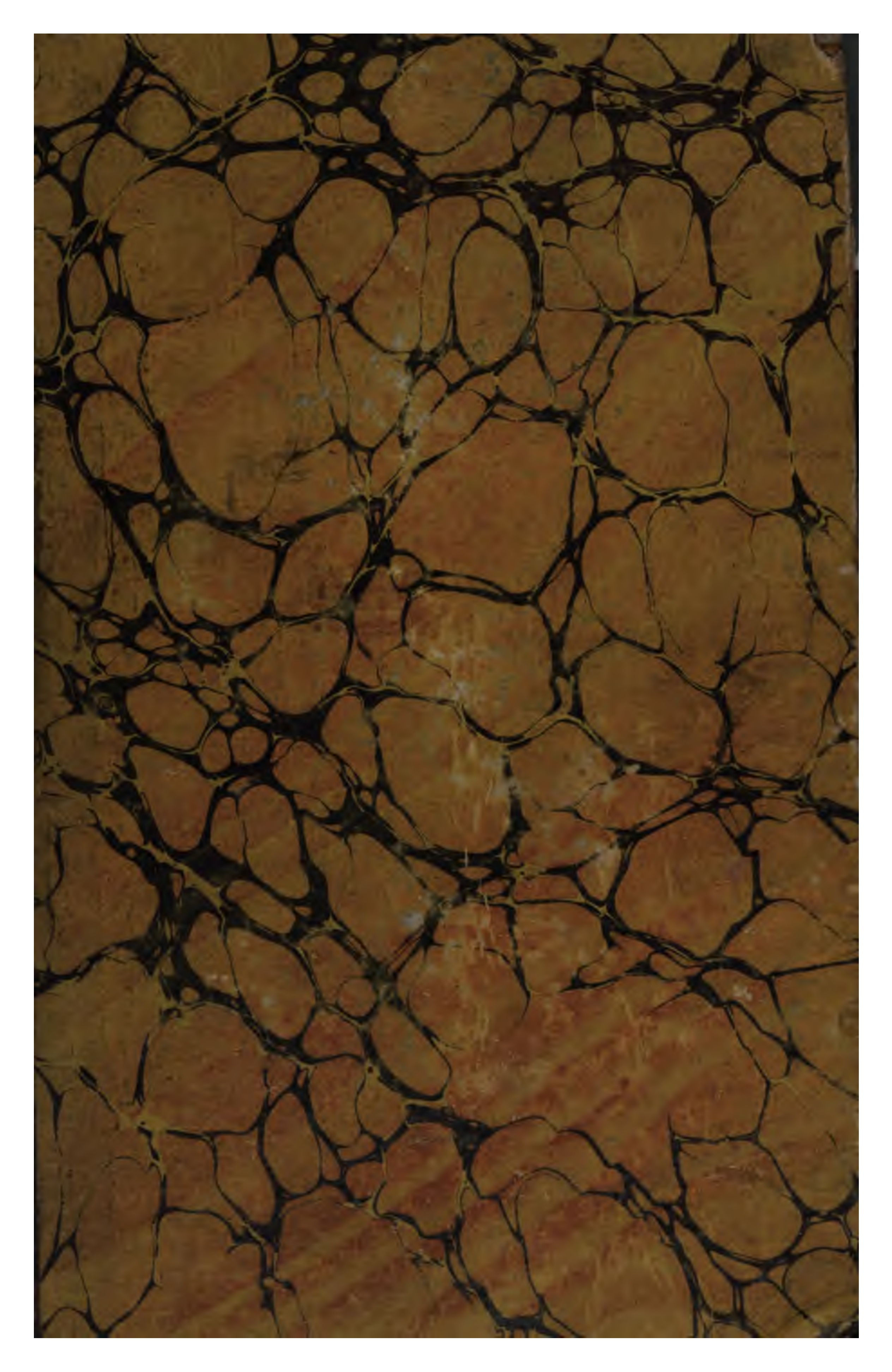





STANFORD UNIVERSITY LIBRARY
1969

ARCHIVES HISTORIQUES

ET ECCLÉSIASTIQUES

DE LA PICARDIE ET DE L'ARTOIS.

SECOND VOLUME.

ARCHIVES
HISTORIQUES ET ECCLÉSIASTIQUES
DE
LA PICARDIE
ET DE
L'ARTOIS

PUBLIÉES PAR
P. ROGER,
Secrétaire-Particulier de M. le Préfet de la Somme
et membre-résidant de la Société des Antiquaires de Picardie.



AMIENS,
TYPOGRAPHIE DE DUVAL ET HERMENT.
1842.

III

MAISONS ROYALES

ET CHATEAUX HISTORIQUES.



Les chefs de la première race franke et les rois ou empereurs karlovingiens eurent dans l'ancienne Picardie un grand nombre de résidences ou maisons royales auxquelles les capitulaires et les chartes donnent les noms de *villæ regiæ*, *villæ publicæ*, *palatia regia*, *palatia fiscales*, *fiscus*, *villæ fiscales*, *colonia*, *domoculta*, *prædium* et quelquefois *cultura*. A l'exemple des *villæ* romaines, de vastes cours ou des jardins,

qu'un mur limitait, entouraient ces maisons royales; et peu d'entre elles étaient fortifiées. Habitées par les receveurs du fisc, elles constituaient des centres d'exploitation agricole et fournirent long-temps la meilleure part des revenus du prince. Le capitulaire de Karle-le-Grand qui a pour titre *de villis fisci* est un code complet d'économie rurale. On y traite de l'entretien des basses-cours, de celui des chevaux et des bœufs; de la culture du pastel, de la garance et du vermillon pour les manufactures de l'Empire; des soins que recevra la vendange; de la confection des cervelas, du sirop de mûres, de la cire et du miel. Karle-le-Grand, qui fonda un si vaste empire; qui repoussa tant d'invasions; qui rendit par d'immortels travaux l'Église glorieuse et les lettres honorées, trouvait le temps de s'occuper, dans l'un de ses capitulaires, des roses, du baume et de la sauge cultivés dans les jardins de l'impératrice; des soins que demandaient la laitue, la menthe romaine et le cerfeuil.

La plupart des maisons royales dont nous nous occupons devinrent, avec le temps, de véritables palais. Parmi celles que la Picardie renfermait, Verberie, Quierzy, Braine et Compiègne furent les plus célèbres. Il nous reste une description détaillée du palais de Verberie [1]. Son aspect était au midi; la chapelle et la salle d'assemblée, où se tinrent les parlements et

[1] (*Vermeria*, *Vermbrea*, *Verimbrea*, *Vermerium*, *Vermerigia*, *Verimbria*, *Verbria*, *Vernbria*, *Werberiacum*, *Verberia*.)

les conciles, où se réunissaient les grands du royaume, formaient les aîles principales. Un grand corps de logis à deux étages occupait le centre du palais; il était d'une très-grande hauteur; deux tours rondes l'accompagnaient. D'autres tours de forme carrée, plus larges qu'élevées, se trouvaient placées à distance dans les diverses parties de l'édifice. Des bas-reliefs et des fleurons, d'innombrables figures, dûs au ciseau du sculpteur, parsemaient les murs construits en pierre de taille. On comprend que cette architecture devait être d'un très-bel effet; et il faudrait, si l'on s'en étonnait, se remettre en mémoire la magnificence des palais de Karle-le-Grand; les portes d'airain doré et ciselé de sa résidence d'Aix-la-Chapelle; et les cent colonnes qui décoraient la façade de son autre palais d'Ingelheim. Ce prince aimait le séjour de Verberie, et l'on sait que l'un de ses capitulaires a pour titre: *de operibus palatii ad Vermerias*. Un grand nombre de conciles et d'assemblées solennelles donnèrent de la célébrité au palais de Verberie [1].

[1] An 737. Karle-Martel reçoit à Verberie les envoyés du pape Grégoire III qui lui offrent les clefs du sépulcre de St-Pierre et les chaînes dont il fut chargé. — 753. Peppin-le-Bref assemble à Verberie les grands de l'État. — 850. Karle-le-Chauve tient à Verberie une cour plénière et donne audience aux envoyés d'Inicon, roi de Navarre. — 853. — Premier concile de Verberie. Karle-le-Chauve le préside. — 856. Second concile. — 858. Karle-le-Chauve reçoit à Verberie Bernon, chef des Normands. — 863. Troisième concile de Verberie. — 864. Quatrième concile. — 869. Cinquième concile de Verberie. Hincmar, évêque de Laon, y comparaît. — 885. Les Normands saccagent le palais de Verberie. — 892. Après l'avoir fait réparer, le roi Eudes y convoque les grands du royaume. — Diverses ordonnances de Philippe-le-Bel, de Philippe-le-Long et du roi Jean sont datées du palais de Verbe-

Comme la plupart des maisons royales, cette résidence ne tarda pas à devenir un rendez-vous de chasse. Les chefs de la première race franke et les rois ou empereurs karlovingiens aimaient beaucoup ce divertissement, auquel la magnificence présidait alors. Les ministres et les principaux officiers de l'armée devaient y prendre part; la reine et les femmes de sa cour se rendaient aussi aux chasses royales; elles montaient des chevaux richement harnachés. La forêt de Cuise, les palais de Quierzy, du Chêne, ceux de Compiègne et de Venette étaient les lieux habituels du rendez-vous.

De nombreux conciles et plusieurs parlements s'assemblèrent à Quierzy-sur-Oise [1]. On sait que les murs de ce palais reçurent les derniers soupirs de Karle-Martel. Peppin-le-Bref, Karle-le-Grand et Karle-le-Chauve vinrent souvent résider à Quierzy, et Lodewig-le-Débonnaire eut beaucoup de prédilection pour cette résidence qu'il fit embellir. C'est à Quierzy qu'avait été signé, en 673, le diplôme de Théoderik III qui confirma l'établissement de l'abbaye de Saint-Vaast [2].

vie. — Il est brûlé par les Anglais en 1359. — Reconstruit par Charles-le-Sage. — Démoli par l'ordre de Charles VII. — On fortifie la ville avec ses débris.

[1] (*Carisiacum*, *Carisius*, *Villa Palatii*, *Villa Carisiacus*, *Carisiacus Villa Regalis*, *Carisiacus Villa Regia*.)

[2] NOTIONS HISTORIQUES SUR LE PALAIS DE QUIERZY.

An 605. Protade, maire du palais en Austrasie, y est mis à mort (*Mabillon*.) — 702. Diète tenue à Quierzy par Khildebert III. — 741. Charles-Martel y meurt. — 754. Assemblée solennelle; Peppin-le-Bref et le pape Étienne II la président. — 764.

Beaucoup d'historiens ont confondu le palais de BRAINE [1], situé près de Soissons, avec celui de Bargny (*Brinnacum*), placé dans le voisinage de Crépy en Valois et qu'habitèrent les chefs des deux premières races frankes. Dom Germain, Mabillon et Dupleix n'ont point échappé à cette confusion; mais les savants écrits de Lebœuf ont jeté de si vives lumières sur cette question qu'il n'y a plus aujourd'hui de confusion possible. Il y avait un palais à Braine et un palais à Bargny. Un concile célèbre s'assembla dans les murs du premier en 580 et Grégoire de Tours vint s'y justifier des imputations odieuses dont il avait été l'objet. Ce fut aussi dans une diète tenue à Braine et présidée par Peppin que la guerre fut déclarée à Astolphe, roi des Lombards. Prise et démolie au dixième siècle par Herbert, comte de Vermandois, cette résidence

Parlement tenu par Peppin-le-Bref.—781. Karle-le-Grand reçoit à Quierzy les otages de Tassillon, duc de Bavière. — 820. Lodewig-le-Débonnaire y tient un parlement (*Éginhard.*) — 834. Lodewig-le-Débonnaire, emprisonné par ses enfants dans le monastère de Saint-Médard, recouvre sa liberté et reçoit à Quierzy les hommages des grands de l'Empire. — 838. Premier concile de Quierzy.— 842. Assemblée à Quierzy, à l'occasion du mariage de Karle-le-Chauve et de la princesse Hermentrude. — 849. Second concile de Quierzy. On y examine les doctrines du célèbre Gotescalc. — 853. Troisième concile tenu à Quierzy en présence de Karle-le-Chauve. — 857. Parlement à Quierzy. On y promulgue des capitulaires. — 858. Quatrième concile. — 868. Cinquième concile. — 873. Parlement tenu à Quierzy et capitulaires promulgués. — 877. Parlement tenu à Quierzy. — 882. Assemblée des grands à Quierzy ; Karloman III y est reconnu roi. — 885. Les Normands pillent le château de Quierzy. — Les rois cessent de l'habiter. — Il est donné en fief aux seigneurs de Chérisy. — Il reste encore quelques vestiges de cette demeure royale ; on retrouve aussi à Quierzy la trace de vastes souterrains.

[1] (*Brana*, *Brena*, *Breina*, et quelquefois *Brema*.)

fut rétablie par Hugues de France. Elle appartint ensuite aux comtes de Champagne [1].

Comme Quierzy, Braine et Verberie, COMPIÈGNE [2] fut à la fois une maison royale et un rendez-vous de chasse pendant la période des deux premières races frankes [3]. C'est là que Dagobert I[er] régla la fondation de la célèbre abbaye de Saint-Denis et qu'un parlement

[1] Un château-fort existait aussi à Braine dans le moyen-âge; les chartes l'appellent *Château du Haut* ou *la Folie*. Robert II, comte de Braine, le fit construire à la fin du XII[e] siècle. Il n'était pas éloigné de l'ancien palais et fut brûlé en 1423.

[2] (*Compendium, Palatium, Karolopolis, Carlopolis, Carolopolis.*)

[3] NOTIONS HISTORIQUES SUR LES MAISONS ROYALES QUE LA PICARDIE ET L'ARTOIS RENFERMAIENT.

ATHIES, en Vermandois (*Ateias, Ateiæ Veromanduorum.*) Ste-Radegonde, fille de Berthaire, roi de Thuringe, habita le palais d'Athies avant de prendre le voile à Noyon (*Francorum Regum Palatia*, MABILLON.) Depuis long-temps détruit. — BAIZIEUX, en Amiénois (*Basiu*, seu *Baisium, Bacium, Basium* vel *Bacivum.*) Palais habité par les rois ou empereurs de la seconde race. Il n'en reste aucun vestige. — BARGNY, en Valois. Les chartes latines l'appellent *Brinnacum, Branacum, Berinnsium, Britannicum, Bernegium, Brinnagum* et *Berigneium*. On croit qu'il était situé près de Crépy. Fondation ignorée; les uns l'attribuent aux Romains, d'autres à Klother I[er]. Quelques historiens l'ont confondu avec le palais de Braine, en Soissonnais; mais le savant Lebœuf a dissipé tous les doutes sur ce point. Le palais de Bargny fut détruit au XIII[e] siècle; il relevait alors des comtes de Valois. — BERNY, en Soissonnais. Une donation de Dagobert I[er] a consacré l'existence de ce palais. Il appartint aux religieuses de Marchiennes. — BÉTHISY-SAINT-PIERRE, en Valois (*Bistisiacum* seu *Bestisiacum.*) Maison royale construite en 1030 par la reine Constance. Plusieurs ordonnances des rois de France sont datées du palais de Béthisy. Louis-le-Jeune et Philippe-Auguste vinrent souvent y résider. — BOIS-D'AJEUX, en Beauvaisis. Maison royale où se rendait Karle-le-Grand. Donnée par Karle-le-Chauve aux religieux de Saint-Corneille de Compiègne. — BONNEUIL, en Valois (*Bonogilus* seu *Bonogilum.*) Palais où résidèrent les chefs des deux premières ra-

déposa Lodewig-le-Débonnaire. Le palais bâti par Karle-le-Chauve en 876 reçut le nom de *Karlopolis* et renferma cent chanoines dont la communauté forma l'abbaye royale de Saint-Corneille; là furent couronnés Louis-le-Bègue et le roi Eudes; Louis V y mourut, et Hugues Capet y fut proclamé roi par les grands du royaume. Saint-Louis, Henri IV et Louis XIII aimaient le séjour de Compiègne; François Ier re-

ces. Il existait encore en 1218. — Bouville, en Valois (*Bovilla* vel *Thruilla.*) Palais des chefs karlovingiens converti en monastère, au commencement du XIIIe siècle, par la comtesse Éléonore, dame du Valois. C'est là que fut fondé le Parc-aux-Dames. — Braine, en Soissonnais. Les détails qui s'y rapportent sont consignés dans le texte qui a précédé. — Bucy, en Tiérache. Maison royale, au témoignage du père Lelong et de plusieurs historiens. — Chambly, en Beauvaisis (*Cameliacum* seu *Camliacum.*) Maison royale pendant l'époque karlovingienne. On y rendait la justice. — Chaourse, en Laonnois. Karle-le-Chauve vint quelquefois habiter ce palais; il y passa les fêtes de Pâques de l'année 867 et le donna, peu de temps après, à l'abbaye de Saint-Denis. On en voyait quelques vestiges au XVIIIe siècle. — Chelle, en Soissonnais (*Kala*, *Chala*, *Cala.*) Résidence royale, au témoignage de Mabillon et de beaucoup d'historiens. — Choisy-en-Laigue, en Soissonnais (*Cauciacum.*) Palais où résidèrent les chefs de la première race et où moururent Khlother Ier et Khildebert III. — Crécy, en Ponthieu (*Crisciacum* seu *Creciacum in Pontivo.*) Les derniers chefs de la première race eurent un palais à Crécy. Plusieurs chartes sont datées de cette résidence. — Crécy-sur-Serre, en Tiérache (*Creciacum* seu *Creceium ad Saram.*) Palais des chefs de la première race. Il n'en reste rien depuis plusieurs siècles. — Compiègne. Voir le texte à la page 12. — Corbeny, en Laonnois (*Corbiniacum* vel *Corbanacum.*) C'est là qu'en 776, après la mort de Karloman, Karle-le-Grand fut reconnu roi par les Franks d'Austrasie. — Palais de Crouy, à Soissons (*Croviacum* aut *Croiciacum.*) Les Romains eurent à Soissons plusieurs châteaux, un amphithéâtre et une fabrique d'armes; Syagrius résidait dans cette ville. Les chefs de la première race franke y bâtirent deux palais; le plus célèbre était celui de Crouy. C'est dans son enceinte que Khlother Ier fit jeter les fondements de la célèbre abbaye de Saint-Médard. — Cuise, en Valois (*Cotia* seu *Causia* et sequioribus *Cuisia.*) Khilpérik Ier et Frédégonde habitèrent le palais de Cuise, siége d'une juridiction étendue pour tout ce qui tenait à la pêche et aux délits commis dans les forêts. La reine Adélaïde, veuve de Louis-le-Gros, y ré-

çut Charles-Quint dans cette magnifique résidence où Charles IX épousa Elisabeth d'Autriche. Le château royal, pris par les Bourguignons et par les Anglais, dans les guerres du moyen-âge, réparé par la sollicitude de nos rois, fut rebâti par Louis XV, achevé pendant le règne de Louis XVI et restauré par Napoléon.

Les résidences royales de Folembray, en Soissonnais, et de Villers-Cotterets, en Valois, remplacèrent, sous le règne de François Ier, d'anciens châteaux-forts célèbres pendant le moyen-âge par les siéges qu'ils eurent à soutenir. Le premier château de FOLEMBRAY avait été construit en 1210 par Enguerrand III, sire de

sidait; on l'appela, depuis lors, *le vieux palais d'Adélaïde*; et c'est sur son emplacement que fut fondé, au XIIe siècle, l'abbaye de Saint-Jean-au-Bois. — LE CHÊNE, en Soissonnais (*Palatium Casnum*, *Casnus* seu *Casne*.) Palais des chefs karlovingiens où Lodewig-le-Bègue convoqua les grands du royaume en 877. Détruit au Xe siècle par les Normands. *Le chêne Herbelot*, célèbre dans la contrée, était placé au milieu des ruines de ce palais.—LENS, en Artois (*Helena*, *Lenense Castrum*, *Lensium*, *Lensum*.) On affirme que les chefs mérovingiens eurent à Lens une résidence qui devint un château-fort au VIIe siècle. —LE LOUVRE, ou *Château Royal* de Senlis (*Silvanectum*, *Palatium Silvanectis*.) Karle-le-Grand et Karle-le-Chauve vinrent souvent y résider. On tint au Louvre plusieurs conciles; les rois de France l'ont habité jusqu'au règne de Louis XIII. On donne à ses ruines le nom de *Châtel du Roy* ou *Vieux-Château*. — MAUMACQUES, en Soissonnais (*Mamaccæ*, *Mammacæ*, *Mamaca*, *Momacum*, *Mamarcta*.) Résidence des chefs des deux premières races. Plusieurs diplômes de Khildebert Ier, de Dagobert Ier, de Karle-le-Chauve et de Karle-le-Simple sont datés de Maumacques. Détruit au IXe siècle par les Normands. — MONTDIDIER, en Santerre (*Mons Desiderii*.) Plusieurs rois de la troisième race ont eu un palais à Montdidier. Philippe-Auguste l'habita quelquefois. Il en reste des vestiges. — MONT-NOTRE-DAME, en Soissonnais. Résidence des chefs des deux premières races. On y tint sept conciles en 589, 961, 972, 973, 977, 985 et 1029. Le Mont-Notre-Dame devint un château-fort. — MONTREUIL, en Ponthieu (*Monesterolium*, *Monstrolium in Pontivo*.) Hariulfe, Duchêne et Mabillon

Coucy; François I[er] le fit rebâtir. Il aimait à s'y rendre lorsque la chasse l'appelait dans les forêts de Coucy et de Saint-Gobain. La belle Diane de Poitiers et, plus tard, Gabrielle d'Estrées résidèrent dans ce château d'où Henri IV dirigeait le siége de La Fère en 1595. Dans le mois de décembre, ce prince y conclut un traité avec le duc de Lorraine et leva par des lettres-patentes l'interdit qui régnait sur les bulles et provisions en cour de Rome. C'est à Folembray qu'une députation du clergé de France fut présentée à Henri IV avec la mission d'obtenir de lui que le concile de Trente pût être *reçu* dans le royaume, et c'est à Folembray encore que ce prince et le duc de Mayenne, mirent fin, par un traité célèbre, aux déplorables guerres de la Ligue.

Les seigneurs de Crépy en Valois possédèrent, dès le onzième siècle, un château-fort à Villers-Cotte-

nous apprennent que les chefs de la seconde race eurent un palais à Montreuil. — Morlaccum, *Morlacum*, *Marlacum*. On ne s'accorde pas sur l'emplacement de ce palais dont il ne reste aucun vestige. Le savant Lebœuf affirme qu'il était situé dans la vallée de la Thève, à l'est de La Morlaye en Valois. — Nogent-les-Vierges, en Beauvaisis (*Nogentum ad Virgines*, *Novigentum ad Isaram*.) Résidence des chefs de la première race. On n'en connait pas l'emplacement. — Noyon (*Noviomagus Veromanduorum*, *Noviomum* vel *Noviodunum*.) Les chefs des deux premières races eurent un palais à Noyon, au témoignage de Mabillon. Khlother III et Karle-le-Grand y ont résidé.—Orville, en Artois. Maison royale habitée par les chefs de la race karlovingienne. Il n'en reste rien. — Péronne, en Santerre (*Perunna*, *Palatium Perronensis*.) Palais des chefs mérovingiens. — Quierzy, en Soissonnais. Voir le texte qui a précédé.—Saint-Léger-en-Laigue, en Soissonnais (*Sanctus Leodegarius in Bosco*.) Maison royale, au témoignage de Mabillon et de plusieurs historiens, où Philippe I[er], roi de France, fonda une communauté de religieux en 1083. — Samoussy, en Laonnois (*Salmonciacum*, *Palatium Salmontiaci*.) Plusieurs rois ou empereurs de la seconde race résidèrent à Samoussy; Karloman, frère

rets; on l'appelait *la Malmaison*. Il appartint aux rois de France, après la mort d'Éléonore de Flandre, héritière des comtes de Crépy. Philippe-Auguste, cousin d'Éléonore, se rendait fréquemment à Villers-Cotterets et St-Louis y tint un parlement en 1267. Ruinée plus tard par les Anglais, la Malmaison resta abandonnée. François Ier aimait Villers-Cotterets, et y fit bâtir une maison royale, dans le voisinage de l'ancien château. Il l'habitait dès l'année 1535. Une ordonnance de de cette date fut promulguée à Villers-Cotterets; elle traite de la juridiction des baillis et de celle des sénéchaux. L'ordonnance relative à la rédaction des actes publics en français et les lettres-patentes du 31 août 1539, en faveur de l'imprimerie, furent aussi signées dans cette résidence. Charles-Quint l'occupait lorsqu'il

de Karle-le Grand, y mourut et Karle-le-Chauve y tint une diète en 876. — SERVAIS, en Tiérache (*Silvacus* vel *Silviacus*.) Karle-le-Chauve assembla deux parlements à Servais en 853 et en 874. — TROSLY, en Soissonnais (*Trosleium*, *Troslegium* vel *Trosliacum*.) Résidence royale pendant l'époque karlovingienne, où plusieurs conciles s'assemblèrent. Trosly fut détruit par les Normands. — VENETTE (*Venitta* seu *Venita*.) On ne connait pas l'emplacement de ce palais; mais Mabillon nous apprend qu'il était situé sur la rive droite de l'Oise dans le voisinage de Compiègne. —VERBERIE, en Valois. Voir le texte et les notes des pages 8 et 9.— VER, en Valois (*Vern* seu *Vernum Palatium*.) Résidence des chefs des deux premières races. On y tint deux conciles en 754 et en 844. — VERSIGNY, en Tiérache. Maison royale pendant l'époque karlovingienne. Karle-le-Grand y reçut, en 779, les hommages et les présents de Hildebrand, duc de Spolette. — VIC-SUR-AISNE, en Soissonnais (*Vicus ad Axonam*.) Lodewig-le-Débonnaire donna cette résidence royale à l'abbaye de Saint-Médard. — VILLERS-COTTERETS, en Valois (*Villa Colli-Resti*.) Voir le texte des pages 15 et 16.—VITRY, en Artois (*Victriacum*, *Victoriacum*, *Vitrei*, *Vitris*.) Les Romains avaient eu un château à Vitry; les chefs de la première race y bâtirent un palais. C'est là que Sighebert, roi d'Austrasie, fut assassiné par l'ordre de Frédégonde. Le palais de Vitry devint un château-fort.

pénétra avec une armée dans le cœur de la France en 1544; Henri II, François II, Catherine de Médicis, Charles IX et Henri IV habitèrent Villers-Cotterets.



Arrêtons maintenant nos regards sur les nombreux châteaux-forts dont le sol de la vieille Picardie fut parsemé. Les *villæ* ou maisons fiscales qui s'élevèrent pendant la période de la première race franke n'étaient point fortifiées; placées sur le bord des rivières, auprès des cités, un simple mur ou quelques palissades formaient leur seule défense. Mais les désordres

des invasions et les pillages qu'elles entraînaient ne tardèrent pas à dicter des précautions de sûreté. On s'entoura de fossés; on éleva des remparts; les plaines et les bords des rivières furent abandonnés; on se réfugia sur les hauteurs. L'occupation romaine avait laissé quelques forteresses; on les mit en état de soutenir une attaque. Toutefois ces moyens de défense durent être peu multipliés d'abord, si l'on en juge par la facilité avec laquelle les Normands ravagèrent la Picardie dans le cours du dixième siècle.

Les châteaux de Montoire [1] et de Ruminghem [2], la tour de Sangatte, celle de Guînes [3], le château de Montreuil [4], la tour d'Ordre et la forteresse du Châtillon,

[1] (*Montorium Castrum* seu *Promontorium*.) On affirme que sa fondation datait de l'époque de Jules César. La forteresse de Montoire appartint aux comtes de Guînes et fut souvent assiégée et prise pendant les guerres du moyen-âge. Le duc de Vendôme la fit démolir en 1542. On en voit quelques vestiges.

[2] Construction romaine du IV[e] siècle, assiégée et prise par les Bourguignons en 1489 et rasée en 1639 par les troupes françaises que le maréchal de la Meilleraye commandait.

[3] Construite vers la fin du IV[e] siècle. Ruinée par les Normands, elle fut réparée par les comtes de Guînes. On avait adossé des fortifications considérables à cette tour. Philippe-Auguste s'empara du château de Guînes en 1200. Il ne reste que quelques vestiges de cette forteresse, long-temps occupée par les Anglais au moyen-âge, et que Froissart appelle « le fort et beau chasteau de Ghines, qui est un des plus » beaux chasteaux du monde. »

[4] Un château existait déjà à Montreuil, lorsque les Romains envahirent la contrée; il fut assiégé, pris et fortifié par César. On l'appelait alors *Brayaw;* il eut plus tard le nom de *Wimaw*, *Wimax* ou *Wimacum*. Au IX[e] siècle, Helgaud, comte de Boulogne, fit élever dans le voisinage du château une enceinte de murailles défendue par des tours. Montreuil eut ensuite une citadelle dont les constructions existent encore.

à Boulogne, étaient des constructions romaines. Des remparts et trois rangs de fossés entouraient LA TOUR DE SANGATTE dont les anciens historiens ne parlent qu'avec admiration. Voici ce qu'en dit Lambert d'Ardres, dans sa chronique des comtes de Guînes: *Armiferam turrim, et cœlo contiguam, quis nesciat apud Sangattam.* La forteresse de *Rorichove* que Baudouin II, comte de Guînes, fit élever à la fin du douzième siècle remplaça la tour de Sangatte détruite par les Normands en 882 [1].

LA TOUR D'ORDRE de Boulogne est célèbre; elle datait de l'an 38 de l'ère chrétienne et fut construite par l'ordre de Caligula. « Ce prince — dit le savant » dom Montfaucon — qui entre autres mauvaises qua- » litez avoit une vanité qui alloit jusqu'à la folie, fit » ranger son armée en bataille sur les bords de l'O- » céan; il fit dresser ses ballistes et ses machines, » comme pour attaquer une armée. Personne ne pou- » voit s'imaginer quelle expédition il vouloit faire sur » le rivage, où il ne paroissoit pas un ennemi. Il » commanda tout d'un coup que tous se missent à ra- » masser des coquilles, que chacun en remplît son » casque et son sein, disant que c'étoient des dépouilles » dignes du Capitole et du Mont-Palatin. Et voulant

[1] La forteresse de *Rorichove*, ou château de Sangatte, engagée par Baudouin de Sangatte pour la rançon du roi Jean, tomba plus tard au pouvoir des Anglais et fut détruite par les Français vers le milieu du XV[e] siècle (*Monstrelet.*) Il en reste encore des vestiges.

» laisser une marque de sa victoire, il fit bâtir une » très-haute tour pour servir de phare et guider, par » les feux qu'on y mettroit, les vaisseaux qui alloient » sur la mer voisine [1] ». Dans l'année 811, Karle-le-Grand fit réparer la tour d'Ordre et la forteresse du CHATILLON, qui défendait le port de Boulogne, et que César, dit-on, avait fait construire [2].

Les anciens historiens nous représentent comme une forteresse inexpugnable la tour construite à Amiens par les Romains; *Turris excelsa multis propugnaculis et mœnibus adeò munita est inexpugnabilis videretur,* dit Surius, dans sa vie de St-Geoffroy. Cette tour, à laquelle on adossa plus tard des constructions fortifiées, reçut le nom de *Château d'Amiens.* On ne s'accorde pas sur l'époque précise de sa fondation; les uns la

[1] « *Et indicium victoriæ altissimam turrim excitavit : ex qua, ut ex pharo » noctibus ad regendos navium cursus ignes emicarent.* » (SUÉTONE)

« La *tour d'Ordre* fut bâtie sur le promontoire ou sur la falaise qui comman- » doit au port de la ville. Elle etoit octogone; son circuit avoit environ 200 pieds » et son diamètre 66. Elle avoit douze entablements ou galleries... On l'appeloit » depuis plusieurs siècles *Turris Ordans*. L'auteur de la vie de St-Folquin l'ap- » pelle *Pharus Ordrans*; mais *Ordrans* paroit là une légère corruption d'*Ordans*. » Les Boulonnois l'appeloient LA TOUR D'ORDRE. Plusieurs croient, avec assez d'ap- » parence, que *Turris Ordans* ou *Ordensis* s'étoit fait de *Turris Ardens,* la Tour » Ardente; ce qui convenoit parfaitement à une tour où le feu paroissoit toutes les » nuits.—Les Anglais, après avoir pris Boulogne, firent bâtir autour du phare en » 1545 un petit fort avec des tours; en sorte que le phare faisoit comme le dongeon » de la forteresse... Comme il n'y a point d'ouvrage fait par la main des hommes » qui ne perisse enfin, l'an 1644 et le 29 de juillet, la tour et la forteresse tombè- » rent tout d'un coup en plein midi. » (*L'Antiquité expliquée*, par dom MONTFAUCON.)

[2] Elle fut rebâtie en 1545 par Gaspard de Châtillon et détruite en 1550.

font remonter à César; d'autres la placent au temps d'Agrippa, gendre d'Auguste. Il est constant, toutefois, que la tour d'Amiens existait dès les premières années du quatrième siècle; car les actes du martyre de St-Firmin font foi que cet apôtre fut décapité dans les prisons souterraines pratiquées par les Romains dans la forteresse d'Amiens.

Un grand nombre de châteaux-forts s'étaient élevés en Picardie dès la fin du neuvième siècle; mais en donnant aux peuples, qui redoutaient des invasions nouvelles, de justes motifs de sécurité, ces points fortifiés assurèrent l'impunité à leurs possesseurs et aux nombreux soldats qu'on eut soin d'y entretenir. Ceux-ci faisaient des courses, pillaient les habitants, rançonnaient les voyageurs et ne tenaient nul compte de la loi du pays. L'attrait de l'indépendance multiplia à la fois les châteaux-forts et le nombre des hommes d'armes; bien souvent ces derniers ne vécurent que de rapines; et le mal devint si grand, pendant le règne de Karle-le-Chauve, qu'il fallut jeter l'interdit sur les châteaux-forts qui s'élevaient de toutes parts, menaçant à la fois les peuples et la royauté. « Nous » voulons et ordonnons expressément — dit le capitu- » laire de 864 — que quiconque, dans ces derniers » temps, aura fait construire sans notre aveu des châ- » teaux, des fortifications et des haies (*haias*), les fasse » entièrement démolir d'ici aux kalendes d'août, at- » tendu que les voisins et habitants des environs ont » à souffrir de là beaucoup de gêne et de déprédations.

» Et si quelques-uns se refusent à démolir ces châ-
» teaux, que les comtes dans les comtés desquels ils
» ont été construits, les fassent démolir eux-mêmes. »

Que pouvaient alors les injonctions de Karle-le-Chauve! Déjà le système féodal apparaissait; ces châteaux qu'il s'agissait de détruire se peuplaient de soldats aguerris. Une noblesse, toujours prête à combattre, à laquelle nos rois eux-mêmes demanderaient plus tard assistance, allait bientôt exercer dans tous les manoirs une autorité presque souveraine. « La fable de
» Deucalion — dit M. de Sismondi — sembla pour la
» seconde fois recevoir une explication allégorique. La
» France, en autorisant l'édification des forteresses,
» sema des pierres sur ses jachères et il en sortit des
» hommes armés. »

Les premiers châteaux-forts qu'éleva la féodalité se composèrent d'*une cour basse et d'une seconde enceinte renfermant une tour ou un donjon* [1]. Quelquefois une seule tour formait toute la forteresse. Sa construction n'avait rien encore de l'élégante architecture des siècles qui suivirent. Le soin de la sûreté en fit les seuls frais. On choisissait des lieux écartés; et des roches escarpées servirent de bases à ces châteaux. Bientôt, les villes eurent aussi leurs forteresses; les abbayes, les églises furent entourées de remparts; on adossa des tours à leurs murailles. On peut juger du développe-

[1] (*Cours d'Antiquités Monumentales* par M. DE CAUMONT.)

ment que prit la construction des forteresses par ce que nous en apprend Le Carpentier, dans sa chronique du Cambrésis. « On pouvoit — dit cet historien » — conter en ce pays plus de quatre-vingts dongeons » et plus de six cens maisons de défense, comme de » petits châteaux, très-bien murrés et fortifiés. »

La Picardie et l'Artois eurent aussi beaucoup de châteaux-forts; il ne reste aucun vestige du plus grand nombre [1]. Pris et repris, pendant l'invasion anglaise,

[1] NOTIONS HISTORIQUES
SUR LES PRINCIPAUX CHATEAUX QUE LA PICARDIE ET L'ARTOIS RENFERMAIENT.

CHATEAUX DE L'AMIÉNOIS.

Amiens. Le texte qui précède a constaté l'existence du château d'Amiens dès les premières années du IV[e] siècle. Lorsque des désordres affligèrent cette ville, à l'occasion de l'établissement de la commune, le château d'Amiens, que Suger appelle *la Tour* et Guibert de Nogent *le Castillon*, fut pris et détruit par les troupes de Louis-le-Gros après un siége de deux années. Du Cange place l'époque de sa démolition en 1116 ou plutôt en 1117. Le premier beffroi d'Amiens et l'église de *Saint-Firmin-en-Castillon*, qui n'existe plus aujourd'hui, s'élevèrent sur l'emplacement et avec les débris du château. — Dans l'année 1597, l'ingénieur Évrard traça le plan de la citadelle d'Amiens en présence d'Henri IV. Les cinq bastions qu'on y voit encore reçurent les noms de *Béarn*, *Luynes*, *Saint-Pol*, *Navarre* et *Chaulnes*. — Beauquesne. Construit dans le XII[e] siècle par Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Son voisinage porta souvent ombrage aux habitants d'Amiens. L'échevinage de cette ville paya les frais de sa démolition à la fin du XIV[e] siècle. Il en reste quelques vestiges. — Beauval. Henri IV l'occupait en 1597 lorsqu'il voulut assiéger Doullens. Entièrement ruiné. — Bertangles. Résidence des Clermont-Tonnerre-Thoury depuis le commencement du XVII[e] siècle. Les archives de ce château renferment de précieux manuscrits : on y remarque la relation contemporaine des funérailles d'Anne de Bretagne et les mémoires relatifs aux guerres d'Espagne, d'Allemagne et de Flandre, recueillis par l'habile général comte de Vault. — Boves. Construction du IX[e] siècle. Philippe-Auguste l'assiégea ; on trouve sur ce siége de grands détails dans la chronique de Guillaume le Breton. Démantelé par le duc de Bedfort en 1433, à la prière des habitants d'Amiens que sa garnison inquiétait.

au pouvoir des Navarrois, des Bourguignons, des Espagnols ou des armées françaises, leur histoire est mêlée à toutes les guerres du moyen-âge. Le Valois nous montre encore avec orgueil les ruines de son château de Pierrefonds dont les fortes murailles portèrent souvent ombrage à nos rois; le Soissonnais a sa tour de Coucy, reste de l'antique demeure de ces sires de Coucy dont la valeur éclate dans les pages les plus glorieuses de nos annales. C'est en Vermandois, dans le château de Beaurevoir, que fut conduite l'infortunée

Lorsque Henri IV assiégeait cette ville, Gabrielle d'Estrées occupa le château de Boves. L'aspect de ses ruines est imposant. — CHOQUEUSE-LEZ-BESNARD. On en voit quelques restes. Fortifications considérables; de vastes souterrains s'y trouvaient pratiqués. — CONTY. Placé sur une butte située au milieu du bourg, le château de Conty fut ruiné pendant les guerres de la Ligue. — CORBIE. Les Normands brûlèrent plusieurs fois la ville de Corbie pendant le IXe siècle. Lorsqu'ils se furent retirés, les abbés du monastère résolurent d'élever une enceinte de fortes murailles. « Il paroit même par les chartres — dit le père Daire dans ses *Manuscrits des Doyennés* — qu'on y construisit un château avant le Xe siècle et aux dépens de l'abbaye; Charles-le-Simple y attacha des priviléges l'an 902 (*Spic.* t. 3, p. 348.) » Dans le cours du XIVe siècle, Corbie se trouvait défendue par dix-huit tours; l'importance de cette place était telle que lorsque les Espagnols la surprirent en 1636, « cet événement qui leur laissait la liberté de faire des courses impunément dans toute la Picardie fut un coup de foudre pour Paris qui crut voir l'ennemi à ses portes. La consternation y fut si grande que la ville leva sur le champ vingt mille hommes à ses frais et que l'intrépide cardinal de Richelieu voulut quitter le ministère. » Louis XIII cependant vint assiéger et reprit Corbie dont les fortifications furent rasées en 1673 par l'ordre de Louis XIV. — DAMERAUCOURT. Construction remarquable du XIVe siècle. Il ne reste rien de ce château qui appartint aux maisons de Lannoy, de Saint-Simon et de Lameth. — DARGIES. Brûlé par les Anglais en 1346, peu de jours avant la bataille de Crécy (*Froissart.*) — DEMUIN. Il ne reste que quelques vestiges de ce château que Louis XIII occupait en 1636 pendant le siége de Corbie (le père Daire, *Manuscrits du Doyenné de Fouilloy.*) — DOULLENS. Un château-fort existait à Doullens dès le Xe siècle, au témoignage de Flodoard; il était situé à la sortie de la ville du côté de la porte d'Amiens. La citadelle, dont les constructions s'élevèrent pendant les règnes de François Ier, de Louis XIII

Jeanne d'Arc, demeurée prisonnière sous les murs de Compiègne; et c'est en Vermandois encore que s'élevait ce château de Fayel que Gabrielle de Levergies et Raoul de Coucy ont immortalisé par leurs amours et par leurs infortunes. Péronne vit les murs de son antique forteresse recevoir en prisonnier le roi Louis XI dont l'habileté, cette fois, fut mise en défaut par Charles-le-Téméraire; l'Amiénois s'énorgueillissait de son château de Boves, et le Ponthieu se pare encore de son magnifique château de Rambures. L'Artois avait

et de Louis XIV, fut terminée par Vauban. Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII; le comte de Maillebois; le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV; et le maréchal de Mailly y ont été prisonniers d'État. — Famechon. Une pierre placée dans l'intérieur de ce château portait une inscription qui lui assigne une antique origine et nous révèle aussi son importance extrême pendant les guerres du moyen-âge. Voici le texte de l'inscription :

Jadis aux fiers Normans jay servi de retraite (886.)
Et de mil ennemis jay causé la defaite :
De fameuse partout l'on me donna le nom,
Et le peuple de là me nomma *Famechon*.
L'Anglois victorieux n'aiant pu me reduire (1346.)
Rasa d'Argy, prit Poix, me craint et se retire ;
A l'abri de mes murs, mes fortunez voisins
Rompoient de l'ennemi les perfides desseins;
Mais chez moi du Lorrain, les lignes étant venues,
Je vis mes dix-sept tours par lui-même abbatues (1592.)
Belle leçon, lecteur, à la postérité
Pour qui manque à son roi dans la fidélité.

(*Manuscrits du Doyenné de Poix*. Biblioth. comm. d'Amiens.)

— Heilly. L'un des plus beaux châteaux qu'ait eu la Picardie. Résidence de Mlle d'Heilly, maîtresse de François Ier et duchesse d'Étampes. Les archives du château renferment de précieux autographes; on y voit des lettres de François Ier, du connétable Anne de Montmorency, d'Henri II, de Charles IX, de Catherine et de Marie de Médicis. En partie ruiné en 1636, pendant le siége de Corbie, ce château fut restauré par les seigneurs d'Heilly. On admire la grandeur et l'élégance de ses constructions, les sculptures et les peintures qui le décorent et la beauté de l'escalier d'honneur. — Hénencourt. Construction moderne. Résidence de la famille de Lameth. Les archives du château renfermaient, dans le siècle dernier, le compte-rendu

son fort château d'Oisy et son célèbre manoir de Labroye où Philippe de Valois, quittant les plaines funèbres de Crécy, vint le soir demander un asile, suivi de quelques chevaliers. » Il faisoit — dit Froissart — « moult brun et moult épais... Qui est là qui heurte » à cette heure? — Le roi Philippe qui entendit la » voix, répondit et dit : ouvrez, ouvrez, châtelain; » c'est l'infortuné roi de France! »

Le château de Pierrefonds était le centre d'une châtellenie étendue et l'une des plus considérables du

en 1529 par Jacques de Lameth des recettes opérées dans le bailliage d'Amiens pour la rançon de François Ier. La perte de ce document est regrettable. — Hornoy. On voyait autrefois dans ce château la célèbre statue de Voltaire sculptée par Pigal. Elle est aujourd'hui placée dans l'une des salles de l'Institut. — La Faloise. Château très-fortifié détruit pendant les guerres de la Jacquerie. — Lœuilly. Château-fort sur les bords de la Selle, ruiné par les Bourguignons en 1472. Il en reste quelques vestiges. — Lincheux. Construction de la Renaissance. Façade ornée d'élégantes sculptures. — Lucheux. Construit en 1120 par Hugues II, comte de Saint-Pol. Les Anglais ne purent s'en emparer en 1369. « Ils vinrent, dit Froissart, devant » Lucheu, un très bel chastel du comte de St-Pol; si ardirent la ville; mais le » château n'eut garde. » Louis XI l'habita quelquefois; c'est à Lucheux qu'en 1466 ce prince signa l'édit de l'établissement des postes. Le château fut détruit par les Espagnols en 1567. Ses ruines, dominées par une grosse tour, sont d'un effet pittoresque. — Montières. Ancienne maison de plaisance des évêques d'Amiens. On y voyait de très-belles sculptures. — Pernois. Comme Montières, Pernois fut autrefois une maison de plaisance où les évêques d'Amiens venaient quelquefois résider. Il avait été reconstruit en 1565 par les soins du cardinal Antoine de Créquy; on en voit les ruines. — Picquigny, voir le texte qui doit suivre. — Poix. Cette ville avait deux châteaux-forts. Il en reste quelques vestiges. Ils furent pris par les Anglais en 1346. « Et vinrent à Poix — dit Froissart — là où ils trouvèrent bonne ville et deux chasteaux, » mais nul des seigneurs n'y estoit, fors deux belles damoiselles, filles du seigneur » de Poix, qui tantôt eussent été violées, si n'eussent été deux gentils chevaliers d'Angleterre qui les défendirent et les menèrent au roi pour elles garder, ce furent » messire Jean Chandos et le sire de Basset; lequel roi pour honneur et gentillesse » leur fit bonne chère et liée et les recueillit doucement et leur demanda où elles » voudroient estre. Elles respondirent : à Corbie. Là les fit le roi mener et conduire

Valois. On vit souvent les rois de France rechercher l'alliance de ses seigneurs et réclamer le secours de leurs hommes d'armes. La force de ce château, placé dans un lieu presque inaccessible, l'avait rendu la terreur de la contrée. Il fut construit en 1390 par Louis d'Orléans, frère de Charles VI, et remplaça une très-ancienne forteresse, qui s'était élevée, au dixième siècle, près des ruines du palais du Chesne (*Casnum*) où se tinrent des parlements, pendant l'époque karlovingienne. La juridiction de la châtellenie de Pierrefonds s'éten-

» sans péril. » Les Anglais ruinèrent les deux châteaux, avant de quitter Poix. — Le Quesnoy en Ponthieu. « Le duc de Bourgogne, après avoir battu ce château s'en empara et le fit démolir. » (le père Daire.) — Sarcus. Ce château, construit en 1523 et démoli depuis peu d'années, était l'une des plus gracieuses productions des artistes de *la Renaissance*. Quelques arcades et les médaillons de la façade font aujourd'hui partie du château construit par M. Houbigant, à Nogent-les-Vierges. Louis XIII et Louis XIV séjournèrent au château de Sarcus. — Talmas. Il était habité, à la fin du XVI[e] siècle, par la dame de Mouchy, dont la beauté avait inspiré une passion très-vive à Hernand Teillo, gouverneur de Doullens pour les Espagnols. La dame de Mouchy, veuve alors, consentit à lui donner sa main, s'il parvenait à s'emparer d'Amiens. Teillo mit la ruse en usage et surprit cette ville; mais il fut tué par un arquebusier sans avoir pu épouser la belle veuve. Ce qu'il reste du château de Talmas sert aujourd'hui d'habitation à une famille de cultivateurs. — Wailly. Magnifique résidence détruite en partie à la fin du dernier siècle. Ce qu'il en reste appartient, avec la terre de Wailly, aux familles de Croy et d'Havré.

CHATEAUX DE L'ARTOIS.

Ablain-Saint-Nazaire. Construit au XI[e] siècle (*Le Carpentier*); ruiné depuis le commencement du XVII[e] siècle. Sicher d'Ablain, l'un de ses châtelains, parut au tournoi d'Anchin. Le château appartint aux familles de Souchez, de Lannoy et de Dracq. — Achiet. Dépendance du comté de Bucquoy. Détruit pendant les mauvais jours qui suivirent la révolution de 1789. — Acquin. Château-fort dont les Français ne purent s'emparer en 1595. Rasé pendant le XVII[e] siècle. — Adinfer. Il appartint aux comtes de Guînes dont les armes surmontaient les deux portes. Ruiné. — Aire. Vers le milieu du VII[e] siècle, Lydérik, grand-forestier de Flandre, bâtit un château-fort à Aire. Au VIII[e] siècle, Peppin y fit élever un autre château où ses enfants résidèrent. Un troisième château, flanqué de grosses tours et dont l'emplace-

dit sur le château de Martimont, sur la baronnie de Cramailles, la terre de Cœuvres-Estrées, le marquisat de Fayel et sur un grand nombre de fiefs; les abbayes de Saint-Jean-des-Vignes, Longpont, Val-Séry et Saint-Jean-au-Bois étaient comprise dans cette juridiction. Assiégé en 1407 par les Bourguignons auxquels il résista; au pouvoir des Anglais en 1420; repris par Charles VII, en 1429; et occupé par les Ligueurs en 1587, le château de Pierrefonds fut démantelé en 1617, par l'ordre de Louis XIII; on es-

ment sert aujourd'hui d'esplanade, fut construit à Aire en 1023 par Baudouin-le-Barbu, comte de Flandre. Aire était très-fortifié. On y voit encore le fort Saint-François, long-temps appelé *Tête-de-Flandre*. — ANNEQUIN. Résidence des sires d'Annequin. Il eut de l'importance au moyen-âge. — ANNEZIN. Magnifique château bâti vers le milieu du XVI[e] siècle et reconstruit à la fin du siècle dernier. — ARQUES. Dépendance de l'abbaye de Saint-Bertin; plusieurs fois pris, saccagé ou brûlé par les Anglais, par les Français ou par les Espagnols. Il fut toujours réparé. Sa dernière restauration remonte à la fin du XVII[e] siècle. — ARRAS. Le *Castrum Nobiliacum* ou *Nobiliacus* d'Arras, construit par les Romains dans le cours du IV[e] siècle, fut plusieurs fois ruiné par les Vandales et par les Huns. C'est dans les dépendances de cette forteresse, souvent reconstruite, que Théoderik III fonda l'abbaye de Saint-Vaast l'an 673. Une grande partie de l'enceinte existait encore dans les commencements du XVI[e] siècle. Arras fut toujours fortifié; Louis XI y fit construire deux forts près la porte Sainte-Claire et à la porte Saint-Michel; on les démolit en 1493. Les deux bastions de *la Couronne* défendaient aussi Arras. La citadelle s'éleva sur les dessins de Vauban en 1670. — AUXY-LE-CHATEAU. Bâti par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, en 1178. Pris et repris pendant les guerres du moyen-âge. Rasé en 1635 par l'armée française que le duc de Chaulnes commandait. On en voit les ruines. — AUCHEL. En 1430 les Français, commandés par le comte de Vendôme, assiégèrent le château d'Auchel. Antoine de Béthune s'y était renfermé et le défendit avec courage mais sans succès. Les assiégeants prirent le château et massacrèrent Antoine de Béthune (*Meyer.*) — AVESNES-LE-COMTE. Dépendance des anciens comtes d'Artois; le château d'Avesnes-le-Comte appartint plus tard aux ducs de Bourgogne et fut pris par Charles VI lorsqu'il assiégeait Arras en 1414. « Et est vray que pour le temps que le roy vint devant Arras, ses gens prin-
» drent la forteresse d'Avesnes le Comte qui estoit au duc de Bourgogne dedans la-

saya de le démolir ; mais ses murs, construits en pierre de taille de grand appareil, offrirent une résistance telle qu'il fallut se borner à y pratiquer de larges brèches. Les pierres placées dans les angles étaient unies par des crampons de fer, scellés avec du plomb coulé. Les tours font l'admiration de l'archéologue. Les logements étaient spacieux ; on y voyait de grandes galeries voûtées où les habitants des lieux voisins et les religieux des monastères, placés sous la sauve-garde du château, venaient à l'approche de l'ennemi por-

» quelle estoient toujours grand nombre de gens du roy qui moult travailloient le » pays et aussi faisoient sçavoir à leur ost toutes nouvelles et assemblées faictes par » les Bourguignons. » (*Monstrelet*) Ce château fut détruit par un incendie en 1781. — BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT. Antique résidence des sires *Bertoult*. L'un d'eux parut au tournoi d'Anchin. Il reste quelques vestiges du château. — BAILLEUL-LEZ-PERNES. La châtellenie de Bailleul-lez-Pernes fut long-temps l'une des pairies du comté de Saint-Pol. Turpin place ce château, dont on ne voit plus que les fossés, au nombre des forteresses les plus importantes du Ternois. — BAILLEULMONT. Ce château appartenait aux seigneurs de Saveuse. Pris et démantelé en 1477 par les troupes de Louis XI et en 1524 par le duc de Vendôme, il fut rasé peu d'années après. Il en reste des vestiges. — BAPAUME. Il y eut un château-fort à Bapaume, dès le XI[e] siècle ; le fameux Bérenger, devenu la terreur de la contrée, y faisait alors sa demeure. Il appartint ensuite aux comtes de Flandre, fut pris par les troupes de Charles VI et de Louis XI. On en voit les ruines. Le chevalier de la Ville et Vauban donnèrent les plans des fortifications de Bapaume. — BEAUMETZ-LEZ-CAMBRAI. Les sires de Beaumetz possesseurs de cette forteresse, où l'on pratiqua de vastes souterrains, furent puissants au moyen-âge ; ils jouent un rôle important dans l'histoire de l'Artois et du Cambrésis. — BEAUFORT. L'existence de ce château était antérieure au XIII[e] siècle ; la grosse tour, seule partie de l'édifice qui eût résisté à la destruction, a aujourd'hui disparu. — BEAURAIN. Résidence des châtelains de Beaurain dont la puissance était citée. On en voit quelques débris. — BELLEMOTTE. Forteresse importante au moyen-âge ; construite sur le territoire de Blangy-lez-Arras. Marguerite, veuve du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, y résidait au commencement du XV[e] siècle. Les religieuses d'Avesnes-lez-Bapaume s'établirent dans le château de Bellemotte en 1565, après avoir fait démolir les fortifications. — BÉTHUNE. Le château des anciens seigneurs de Béthune, avoués d'Arras, remontait à

ter leurs provisions et ce qu'ils avaient de plus pré cieux. Monstrelet parlant de Pierrefonds l'appelle « *un » châtel moult bel et parfaitement édifié, moult fort » défensable, bien garni et rempli de toutes choses ap- » partenant à la guerre;* » et l'artiste qui peignit *la galerie des Cerfs*, à Fontainebleau, lui donna place dans son œuvre. « Cet édifice — dit M. de Caumont — fut » regardé à juste titre comme un chef-d'œuvre d'architec- » ture et l'une des merveilles de l'époque... Il y a » quelque chose de grandiose dans les ruines de Pierre-

une haute antiquité puisqu'il tombait en ruines au commencement du XIII[e] siècle. Il fut alors reconstruit. La ville de Béthune était très-fortifiée; on la ferma par une enceinte de murailles et de tours. La citadelle fut construite sous la direction de Vauban. — BILLY. Château-fort au moyen-âge. Il appartint, au XIV[e] siècle, à la famille d'Anthoing. Il en reste quelques débris. — BOURS. La valeur des châtelains de Bours était citée. L'un d'eux mourut à Azincourt. On voit quelques restes de leur château-fort dont l'enceinte extérieure était flanquée de six tours. — BOUBERS-SUR-CANCHE. Les anciens sires de Boubers, dont la postérité se fixa en Ponthieu, bâtirent un château au pied des monts Saint-Inglevert, dont il ne reste aucun vestige depuis plusieurs siècles. Ils établirent plus tard leur résidence à Boubers-sur-Canche. Le château qu'ils y élevèrent est aujourd'hui converti en filature. — BRYAS. Résidence des seigneurs de Bryas, pairs du comté de Saint-Pol au XIII[e] siècle. Leurs descendants acquirent beaucoup d'illustration. Le château fut plusieurs fois rebâti. On voyait, il y a peu d'années, les débris des constructions qu'avait fait élever Jacques Théodore de Bryas, archevêque et duc de Cambrai. Récemment restauré, le château de Bryas est aujourd'hui l'un des plus beaux de l'Artois. — CAMBLAIN. Ce château, que Goyon de Camblain fit construire dans le goût moresque, n'existe plus. Les chroniqueurs ont rattaché sa fondation à une légende des croisades. — CHOQUES. Forteresse du XI[e] siècle, détruite au XII[e] par le duc Robert de Normandie. Baudouin de Lens l'avait fait rebâtir en 1234. — CONCHY-SUR-CANCHE. Château-fort dès le XII[e] siècle. On en voit des vestiges. — CONTES. Assiégé et pris par les Français en 1475 (*Malbrancq.*) — COULOMBY. Ce château résista aux Français en 1595. — COURRIÈRES. Construit par Anselme, comte de Lens, au XI[e] siècle. Il appartint aux Montmorency; l'un d'eux, Jean de Montmorency, reçut dans son château de Courrières le roi d'Espagne, Philippe II, en 1558. — CROISILLES. Bâti par les sires de Croisilles, bannerets d'Artois. Il n'en reste aucun vestige. — DIÉVAL. Assiégé, pris

» fonds. Si vous allez les visiter comme moi, un jour » d'automne, lorsque les vents de l'équinoxe viennent » se briser en mugissant sur ces énormes masses de » pierres, et qu'au milieu de ce sombre murmure des » vents, vous entendiez les sons vagues et doux des » harpes éoliennes qu'on vient de placer au sommet » d'une des plus hautes tours, vous serez frappé de la » beauté du spectacle et d'une indéfinissable émotion.»

L'église de Reims possédait la terre de Coucy depuis l'épiscopat de St-Remy. Au commencement du dixième

et rasé par les Français en 1522 (*Du Bellay*); rétabli au XVII[e] siècle; aujourd'hui démoli. — DIVION. Pris et démantelé par les Français en 1522 comme le château de Diéval. Il avait été réparé, mais les Hollandais le saccagèrent en 1710. Construction considérable; les deux aîles étaient flanquées de quatre grosses tours. — DOURIEZ. Xaintrailles s'empara du château de Douriez en 1421; détruit par les Français en 1634. — EMBRY. Brûlé par les troupes françaises dans les guerres du XVI[e] siècle. — ÉPERLECQUES. On croit qu'il fut construit par les Romains; son existence au IX[e] siècle est certaine; plusieurs fois assiégé et pris pendant le XV[e]. Le maréchal de la Meilleraye le fit détruire en 1639. — ÉRIN. Ce château fut long-temps en possession du *droit d'asile* et relevait de la maison de Croy.—FAMECHON. Dépendance du comté de Saint-Pol. Habité par des chevaliers du Temple pendant le moyen-âge. — FAUQUEMBERGUES. Il appartint aux châtelains de Saint-Omer, comtes de Fauquembergues. On en voit des vestiges. De vastes souterrains s'y trouvaient pratiqués. — FRESSIN. Les anciens sires de Créquy eurent un château au pied des monts Saint-Inglevert. Il ne reste aucun vestige depuis plusieurs siècles de cet antique manoir, placé dans le voisinage du premier château de Boubers. Les sires de Créquy fixèrent ensuite leur résidence à Fressin. Le château qu'ils y élevèrent tombait en ruines en 1450; il fut alors reconstruit. Le comte de Rœux l'assiégea et le livra aux flammes deux ans après. On voit encore quelques restes des tourelles de ce château. — FRÉVENT. Forteresse flanquée de grosses tours. Dépendance des comtes de Saint-Pol. Démantelée en 1487 par l'ordre de Louis XI et détruite pendant le XVII[e] siècle. — FRUGES. Philippe de Valois fut reçut dans ce château en 1347. — GIVENCHY-LE-NOBLE. Château-fort au moyen-âge. Il appartint aux Beaufort et aux Tramecourt. — GOSNAY. Résidence de l'altière Mathilde ou Mahaut, comtesse d'Artois. Le château de Gosnay a fourni le sujet d'une touchante légende. — HABARCQ. La puissance des châtelains d'Habarcq était citée. Leur manoir fut brûlé pendant le XIII[e] siècle

siècle, Hervée, l'un des successeurs de ce prélat, fit construire une forteresse à Coucy pour mettre à l'abri des Normands les vassaux et les domaines de son église. Cette terre acquit de la célébrité lorsqu'elle fut devenue la résidence des sires de Coucy. L'un d'eux, Enguerrand III, bâtit en 1205 le château célèbre dont nous voyons encore les ruines. Plusieurs fois assiégée et prise, pendant les longues guerres du moyen-âge, cette antique forteresse fut démolie au dix-septième siècle, par l'ordre du cardinal Mazarin. Gabrielle d'Es-

et plus tard reconstruit. — HAMELINCOURT. Les sires d'Hamelincourt figurent avec honneur dans les annales de l'Artois. Le château est d'une architecture assez moderne. — HARNES. Résidence des barons d'Harnes. En 1143, l'un d'eux, Michel Ier, connétable de Flandre, reçut dans son château Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et toute sa cour. — HAVRINCOURT. Dépendance des châtelains d'Oisy. Assiégé par les Flamands en 1159. — HELFAUT. Assiégé et pris par les Français en 1644. — HEUCHIN. On affirme qu'au VIIIe siècle, Helcia, fille de Peppin, résidait au château d'Heuchin, détruit par les Normands dans le siècle suivant. Les châtelains d'Aire eurent aussi un château à Heuchin. On en voit des vestiges. — HAUTE-AVESNES. Commanderie de Templiers au XIIIe siècle. Il s'y trouvait trente-six chevaliers lorsqu'on mit à exécution l'ordre de Philippe-le-Bel. On voit les ruines de leur manoir. — INCHY. Les châtelains d'Inchy sont célèbres. Détruite en 1102 et immédiatement rétablie, la forteresse d'Inchy fut assiégée et prise vers le milieu du XIIe siècle par Philippe d'Alsace, comte de Flandre. — ISEL-LEZ-HAMEAUX. Quelques vestiges de cette forteresse indiquent qu'elle eut de l'importance. — LABROYE. Voir le texte de la page 26. — LABUISSIÈRE. Château-fort dès les premières années du XIIIe siècle. Ruiné par les troupes françaises en 1522. — LA COMTÉ. François Ier fut reçu dans ce château en 1537. — LENS. La *villa*, ou maison du fisc, que les chefs de la race mérovingienne possédèrent à Lens devint un château-fort au commencement du VIIe siècle. Il releva long-temps des comtes de Boulogne et fut reconstruit au XIIIe siècle. Ce château avait six grosses tours ; un calvaire a été élevé sur ses débris. Lens fut pris et repris par les Flamands, par les troupes françaises, par les Bourguignons ou par les Espagnols. Le maréchal de Gassion mourut devant cette ville qu'il assiégeait en 1647. C'est dans les plaines qui l'avoisinent que le grand Condé remporta la célèbre victoire de Lens. — LILLERS. Wincmar, seigneur de Lillers, y avait un château au Xe siècle (*Meyer*.) Il devint le centre d'une

trées s'était fixée à Coucy en quittant Folembray, dans l'année 1594. Elle y donna le jour à César de Vendôme, fils naturel d'Henri IV. On voit encore à Coucy des peintures à fresque dans la chambre que Gabrielle occupait.

Pénétrons dans ce gothique manoir dont chaque ruine nous rappelle les scènes d'intérieur de la vie féodale. Quatre tours d'enceinte sont placées aux angles du château ; on a pris soin d'y pratiquer de nombreuses meurtrières; là veillent les hommes d'armes. Il faudra

importante châtellenie. — Liancourt. Château-fort au XII[e] siècle (*Godefroy.*) — Liettres. Construit par Simon de Luxembourg en 1439 ; brûlé par l'armée française en 1479. — Mains en-Couture. Les châtelains de Bapaume y eurent un château au XIII[e] siècle. — Mareuil. Ste-Bertille, fondatrice de l'abbaye de Mareuil, habitait ce château au VII[e] siècle. Elle en fit don à St-Vindicien, évêque d'Arras, qui le légua à ses successeurs. L'un d'eux, Pierre de Ranchicourt, l'avait fait rebâtir en 1490. Il n'en reste aucun vestige. — Malannoy. On voit les restes de ce château ruiné par l'armée française en 1543. — Moriaucourt. Les châtelains de Moriaucourt étaient pairs du comté de Saint-Pol. Leur château, entièrement détruit, renfermait une chapelle vénérée placée sous l'invocation de St-Hubert. — Neuville-Vitasse. Résidence des seigneurs de Neuville-Vitasse ; il appartint plus tard aux Montmorency. Entièrement détruit. — Noyelle-Vion. Château démantelé dans les guerres du XVI[e] siècle. On en voyait encore les ruines en 1731. — Oisy. Forteresse célèbre au moyen-âge. Les châtelains d'Oisy eurent de fréquents différends avec les évêques de Cambrai. En 1254, le château d'Oisy fut assiégé par les troupes de la comtesse Marguerite de Flandre ; le château résista mais les flammes consumèrent le bourg. Au nombre des documents historiques que possède M. le baron de Hauteclocque, d'Arras, se trouve un ancien titre où sont consignés les noms de *ceulx qui furent présens au bruslement d'Oisy l'an 1254, sous le seigneur de Lisques ;* ce titre comprend vingt-cinq chevaliers et cent onze écuyers appartenant au pays d'Artois. On en peut lire le curieux dénombrement dans *le Puits Artésien* de 1838, page 126. Louis XI s'empara du château d'Oisy en 1478. Il est aujourd'hui détruit. — Olhain. Le seigneur Hugues, revenant de la croisade, fit construire la forteresse d'Olhain. Plusieurs fois assiégé, pris et réparé, ce château existe encore. — Ourton. On en voit les ruines. Il appartint aux Vignacourt. — Le Parcq. Baudouin, comte de Flandre, fit élever, au XI[e] siècle, le château du Parcq qui devint

franchir des fossés profonds pour arriver à la première enceinte; les remparts qui la terminent sont flanqués de dix tours. Passons sous la porte voûtée dont les hommes de garde ont baissé la herse. Des fossés nous séparent encore de la seconde enceinte; et il y a là une autre herse, un pont-levis et cinq portes. En les traversant on arrive au donjon, à cette merveilleuse tour de Coucy dont les restes majestueux étonnent le voyageur. L'élévation de ce donjon est peu commune; vingt-quatre fenêtres en ogive garnissent le premier

bientôt une maison de plaisance; le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, y donna de magnifiques fêtes. Le Parcq fut ruiné pendant les guerres du XVI[e] siècle. — Pas. Les châtelains de Pas étaient pairs du comté de Saint-Pol, au moyen-âge. Le château actuel fut construit près de l'emplacement d'une ancienne forteresse. — Pernes. Châtellenie du comté de Saint-Pol. Lorsque les Français ravagèrent l'Artois en 1369, le château de Pernes leur parut en si bon état de défense qu'ils n'osèrent l'assiéger. « Le duc de Lancastre, dit Froissart, tâta les fonds des fossés à un glaive » (*avec un glaive*); mais point n'y assaillirent, combien qu'ils en fissent grand sem- » blant. » Le château de Pernes fut démantelé par l'ordre de Louis XI.— Petit-Anvin. Ce château porte le nom de la famille d'Anvin, d'Hardenthun, l'une des plus illustres de la province d'Artois et dont les descendants sont fixés en Ponthieu. Philippe d'Anvin fut grand-fauconnier de France (voir le premier vol. de cet ouvrage, p. 319, où Philippe d'Anvin a été par erreur désigné sous le nom de *Dauvin*.) —Pronville. Forteresse considérable que les Flamands détruisirent dans les guerres du XIV[e] siècle. — Quiéry-la-Motte. Château-fort au moyen-âge. — Rebreuve. Ancienne forteresse sur la Canche; un château moderne s'éleva sur son emplacement. — Remy. Ancienne dépendance des comtes d'Artois. Construction flanquée de tourelles. — Renty. Château-fort dès le VII[e] siècle; au pouvoir des Anglais en 1492; pris plus tard par les Espagnols. C'est sous ses murs qu'eut lieu, en 1554, le célèbre combat de Renty. Le champ de bataille resta aux Français; l'armée de Charles-Quint conserva le château dont les troupes françaises cherchaient à s'emparer. Assiégé et pris en 1638 par le maréchal de Châtillon, le château de Renty fut détruit. — Saint-Laurent-lez-Arras. Château-fort dans le voisinage d'Arras; depuis long-temps démoli. — Saint-Martin, en Ternois. Voir le texte de la page 47. — Saint-Omer. Vers le milieu du VII[e] siècle, le seigneur Adroald fit construire le donjon de *Sithieu;* on sait que l'abbaye de Saint-Bertin fut fondée dans les dé-

étage; elles alternent avec un égal nombre de meurtrières. L'escalier tournant est d'un très-bel effet. Les salles de l'intérieur sont spacieuses; chaque arceau de leurs voûtes repose sur une console sculptée. Là sont déposés les archives et le trésor de la maison de Coucy. L'édifice recouvre de vastes souterrains, sombres prisons où l'on place les vaincus après un combat, où l'on jette, jusqu'à plus ample informé, les bohémiens et autres gens de mauvais aloi que le guet du château a ramassés.

pendances de ce donjon. La ville de Saint-Omer fut pourvue d'un château au XI[e] siècle; il s'éleva par les soins de Baudouin-le-Pieux, comte de Flandre. Les châtelains de Saint-Omer s'illustrèrent par leurs exploits dans les croisades. L'enceinte de Saint-Omer était défendue par de nombreuses tours et par des bastions; d'autres fortifications s'élevèrent dans le cours du XVII[e] siècle pour la défense de cette importante cité. — Saint-Pol. Le château de Saint-Pol était d'une très-haute antiquité; on a même avancé qu'il fut fondé par les Romains. En 1537, les Impériaux, commandés par le comte de Bures, prirent et rasèrent le château. Les fortes murailles de la ville « furent frappées mille huict cent fois par le tonnerre des bombardes, entre les portes de Verloing et de Cousture, du costé de l'hospital, et fust ouvertures faicte de trois cent pieds, par où entrez que furent lesdicts Impériaux tirèrent aussitost vers le chasteau quilz emportèrent... C'estoit grandissime desastre veoir le feu partout moissonner, toute forteresse et beauté ruer bas et ouyr parmy ces tragedies les threnes et lamentations de ceux qui alloient morans. » (*Ferry de Locres.*) Il reste encore quelques vestiges du château de Saint-Pol qui ne fut pas reconstruit. — Saint-Venant. Les Normands assiégèrent la forteresse de Saint-Venant au IX[e] siècle et ne purent s'en rendre maîtres. Elle appartint successivement aux comtes de Flandre, aux Anglais, aux ducs de Bourgogne, aux Français et aux Espagnols et soutint un grand nombre de siéges. — Sauchy. Construit en 1158 par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et démoli la même année par Simon d'Oisy avec qui le comte était alors en guerre. — Seninghem. Il est question de ce château dès le XIII[e] siècle. Il appartint aux comtes d'Artois et fut pris par les Français en 1595. — Sombrin. « Ce château avoit un corps de logis assez spacieux, trois portes avec ponts-levis et une enceinte de murailles flanquée de tours. » (*Puits Artésien.*) Ruiné dans les guerres du XVII[e] siècle. — Souchez. Château-fort construit par les châtelains de Lens et ruiné par les Flamands dans les

Les bâtiments adossés aux tours servent au logement des maîtres du château, des femmes de la châtelaine, des écuyers et des pages. *La salle des preux*, ou des gardes, est décorée avec magnificence : des armes et des trophées parsèment ses riches tentures : on y voit quatre cheminées spacieuses, ornées de bas-reliefs. C'est là qu'étaient reçus les chevaliers et que les sires de Coucy agréaient l'hommage de leurs vassaux, dans les occasions solennelles. La chapelle du château et le logement de l'aumônier sont placés dans le voisinage de

premières années du XIVe siècle. — SUS-SAINT-LÉGER. Forteresse depuis long-temps détruite. — TOURNEHEM. La tradition affirme que César logea dans ce château. Démantelé par les Français pendant le XVIe siècle. — THÉROUANNE. Les comtes de Flandre bâtirent un château à Thérouanne pendant le Xe siècle, et comme le reste de Thérouanne ce château eut à subir toutes les vicissitudes de la guerre. On sait que cette malheureuse ville, souvent assiégée, prise, saccagée, démantelée et toujours reconstruite, fut entièrement ruinée en 1553 par l'ordre de Charles-Quint. — UPEN. Les Espagnols occupaient cette forteresse en 1524. Adrien de Croy, baron de Renty et comte de Rœux, l'un des meilleurs généraux de Charles-Quint, mourut au château d'Upen en 1553. — VIEIL-HESDIN. L'impératrice Hélène, femme de Constance-Chlore et mère de Constantin, répudiée par son mari en 293, vint fixer sa résidence sur les bords de la Canche et y fit bâtir un château (*Malbrancq*.) Habitée plus tard par des comtes, cette antique forteresse fut ruinée au IXe siècle par les Normands. Baudouin de Mons, comte de Flandre, fit construire, en 1068, un second château qui souvent réparé devint, au XIVe siècle, la résidence du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi. En 1553, la ville que cette forteresse défendait fut assiégée et prise par les Impériaux et éprouva le sort de Thérouanne. Le maréchal Robert de la Marck, duc de Bouillon, et Horace Farnèse, gendre du roi Henri II, s'y étaient enfermés mais ne purent la sauver. Le prince Emmanuel Philibert de Savoie commandait les Impériaux. On détruisit le château ; les habitations furent rasées et la ville d'Hesdin s'éleva dans le voisinage des ruines de *Vieil-Hesdin*. — VILLERS-CHATEL. Pris par les Français en 1414 pendant le siége d'Arras et ruiné par les guerres. Un château moderne fut construit sur ses débris. — VIMY. Forteresse bâtie au XIIIe siècle, reconstruite dans le cours du XVIe et démolie il y a peu d'années. — VITRY. Résidence des chefs des Franks, convertie plus tard en château-fort (voir les notes de la page 16) ; assiégée et démantelée en 1542 par le duc de Vendôme. Il n'en

la salle des preux. Partout, d'ailleurs, on a pris soin de pratiquer des chemins de ronde, des parapets et des guérites; car on veille toujours à Coucy! La partie basse des bâtimens est occupée par le réfectoire, par l'office et par de vastes greniers; près de là sont placés les chevaux et la nombreuse meute du châtelain. Plusieurs tourelles et diverses dépendances servent à loger les hommes d'armes, à héberger les voyageurs, à recevoir les lourdes armures pour les jours de bataille, les objets de chasse, les lances, les écus et les bannières aux armes de Coucy.

reste rien. — Willerval. Forteresse du moyen-âge défendue par deux tours et récemment détruite.

CHATEAUX DU BEAUVAISIS.

Achy. Château fortifié dès le XIII[e] siècle ; on en voit des vestiges. Le château actuel s'éleva dans le voisinage de ses ruines. — Ansacq. Mazarin séjourna dans cette forteresse en 1651. — Argenlieu. Château-fort au moyen-âge dont il ne reste aucune trace. — Auneuil. Construction du X[e] siècle dont on voyait encore une tour il y a quelques années. On l'appelait *tour de Jules-César*. — Bailleu-sur-Thérain. Assiégé et pris au commencement du XIII[e] siècle par Philippe de Dreux, évêque de Beauvais. — Beauvais. Le château des anciens comtes de Beauvais s'éleva sur de vieilles constructions romaines. L'existence de ce château dès le XI[e] siècle est certaine. Il n'en reste qu'une seule tour et les évêques de Beauvais n'y ont plus leur résidence. — Breteuil. Forteresse dès le XI[e] siècle, détruite par l'ordre de Louis-le-Gros. Les seigneurs de Monchy la firent rétablir. Entièrement ruinée. — Bois-d'Ajeux. Voir les notes de la page 12. Ancienne résidence royale, convertie plus tard en château-fort, le Bois-d'Ajeux fut détruit par les Anglais pendant le règne de Charles VI. Il n'en reste aucune trace. — Boran. Des constructions modernes remplacèrent les fortifications du château de Boran qui appartint à la famille de Parabère. — Bresles. Ancienne résidence des évêques de Beauvais, fortifiée au XIII[e] siècle par les soins de Philippe de Dreux ; reconstruite à la fin du XV[e] siècle ; assiégée et prise par les Ligueurs en 1590 ; en partie ruinée. — Bulles. Les seigneurs de Bulles, célèbres dans les annales du Beauvaisis, possédaient deux châteaux-forts dans leurs domaines, dès le IX[e] siècle. Charles VII en fit démolir un ; l'autre, où logea Henri IV en 1592, fut brûlé dans le XVII[e] siècle. — Catenoy. Il

Lorsque des guerres lointaines ou des querelles de seigneurs appellent le châtelain loin de sa demeure, l'autorité de la dame du lieu devient absolue; les hommes d'armes qui veillent à la garde du château reçoivent ses ordres; elle marche quelquefois à leur tête dans les fréquentes expéditions que l'honneur du fief a rendu nécessaires. « Cette situation élevée et pres-
» que souveraine, au sein même de la vie domestique
» — dit M. Guizot — donna souvent aux femmes de
» l'époque féodale une dignité, un courage, des ver-

reste encore quelques vestiges de la forteresse de Catenoy. — Chambly. Maison royale (voir les notes de la page 13.) Converti en château-fort, Chambly appartint aux comtes de Beaumont-sur-Oise. — Cinqueux. Château-fort souvent assiégé et pris dans les guerres avec les Anglais. Démoli par l'ordre de Charles VII. — Choisy. Détruit au XV[e] siècle. — Clermont. Philippe-le-Bel naquit en 1294 au château de Clermont que nos rois habitèrent fréquemment. Beaucoup d'ordonnances sont datées de cette résidence. On voit encore le donjon. « Clermont en Beauvoisin, unc » grosse ville néant fermée et bon châtel, voire d'une très grosse tour où il a braies » tout environ.» (*Froissart.*) — Cramoisy. Château-fort important pendant les guerres des XIV[e] et XV[e] siècles. Il n'en reste rien. — Cressonsacq. Ruiné par les Anglais en 1422; on en voit les restes; sa grosse tour domine tout le pays. — Crillon. La maison de Picquigny possédait un ancien château-fort sur le territoire de Crillon; il n'en reste aucun vestige. Le château actuel est sur un autre emplacement; il fut bâti au XVI[e] siècle par Adrien de Boufflers. Détruit par les Ligueurs, il fut relevé par les soins du maréchal de Boufflers. Le duc de Crillon en est aujourd'hui possesseur. On voit dans les archives de ce château quelques lettres originales d'Henri IV adressées au brave Crillon. — Fayel. On aperçoit encore à Fayel les ruines d'une ancienne forteresse. Le château moderne fut construit au XVII[e] siècle par le maréchal de la Mothe-Houdancourt. Louis XIV y séjourna en 1656. On affirme que le plan du château fut donné par Mansard et que Lenôtre dessina les jardins. — Fontaine-Lavaganne. Démantelé par les Anglais au XV[e] siècle; réparé plus tard et pris par les Ligueurs. Assez bien conservé. La tour de *Ganelon* n'existe plus; on voit encore les deux autres. — Frocourt. Bâti par François I[er]. On plaça dans l'écusson du grand pavillon les trois fleurs de lis et les deux salamandres qui formaient les armes de ce prince. Assiégé et pris pendant les guerres de la Ligue. — Gerberoy. La ville de Gerberoy était autrefois défendue par de nombreuses for-

» tus, un éclat qu'elles n'avaient point déployés ail-
» leurs; elle contribua puissamment sans nul doute à
» leur développement moral et au progrès général de
» leur condition. »

Les possesseurs de fiefs considérables eurent à leur service, à l'exemple des rois, des intendants, échansons et fauconniers, de nombreux écuyers et des pages. Les écuyers dressaient les chevaux et accompagnaient le châtelain à la guerre. Les pages le servaient à table et prenaient soin de ses armes; quelquefois, munis de

tifications; elle eut en outre un château dont la construction remontait, disent quelques historiens, aux invasions des Normands. Il reste encore des vestiges de cette ancienne forteresse souvent assiégée et prise par les Anglais, les Bourguignons ou les Ligueurs. — GICOURT. Château-fort dont il ne reste aucune trace. — GOULANCOURT. Dépendance de l'évêché de Beauvais, fortifiée au XIIIe siècle par Philippe de Dreux et démantelée au XVe. On voit les ruines du donjon et des tours. — HANNACHES. Château de la fin du XVe siècle, flanqué de tourelles et bien conservé. — HÉMÉVILLERS. Château-fort détruit au XVIe siècle. — HODENC-EN-BRAY. Forteresse du moyen-âge dont il ne reste aucune trace. — HODENC-L'ÉVÊQUE. Château-fort important au XIIe siècle. Dépendance des évêques de Beauvais. Détruit. — HONDAINVILLE. Pris par les Bourguignons en 1444 et plus tard par les Ligueurs. On l'appelait *le Château-Vert*. Un château moderne avait remplacé cet ancien édifice, à la fin du siècle dernier. Il fut démoli pendant la Révolution. On voit aujourd'hui à Hondainville une charmante maison gothique dans le style du XVe siècle, où l'on conserve plusieurs tableaux du Primatice, un miroir de Diane de Poitiers et un magnifique bas-relief de Jean Goujon. — LA NEUVILLE-EN-HEZ. Construction du XIIe siècle. Ce château fut détruit par l'évêque Philippe de Dreux pendant ses différends avec Catherine de Clermont à qui il appartenait. C'est à La Neuville-en-Hez que Blanche de Castille donna naissance à St-Louis en 1215. Philippe-le-Hardi et Philippe de Valois affectionnaient cette résidence. Le château de La Neuville-en-Hez eut de l'importance dans les guerres avec les Anglais et avec les Bourguignons, appartint à Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, et fut brûlé pendant les guerres de la Ligue. — LÉPINE. Après avoir appartenu avant 1500 à la maison d'Avesnes, ce château passa dans la famille de Gaudchard dont plusieurs membres s'illustrèrent dans nos armées. René de Gaudchard commandait en 1635 un des régiments levés par la ville de Beauvais pour aller au siége de Corbie. Les comptes de la levée de

ses instructions, ils se rendaient à la cour du prince ou dans les manoirs voisins. Ils apprenaient à monter à cheval et s'exerçaient aux jeux de bague, se préparant ainsi par les exercices du corps comme par la courtoisie du langage, à devenir de loyaux chevaliers. Le personnel de quelques châteaux-forts formait une véritable cour; et l'élégance des mœurs féodales avait fait bien des progrès depuis le temps où Helmogadus, favori de Lodewig-le-Débonnaire, entretenait pour officiers, dans son fort château de la Ferté-Milon en

ce régiment sont conservés dans les archives du château de Lépine. — Le Ply. Château-fort au XIIe siècle détruit par les Ligueurs. — Liancourt. Louis XIV séjourna plusieurs fois dans le château de Liancourt où a long-temps résidé le duc de la Rochefoucauld-Liancourt l'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité. — Lieus. Château-fort du moyen-âge, aujourd'hui détruit. — Litz. Très-ancienne forteresse, dépendance des comtes de Clermont, démolie vers la fin du XIIe siècle. — Longueil-Sainte-Marie. Ce château appartint aux religieux de Saint-Corneille de Compiègne et fut plusieurs fois pris par les Anglais. On en voit les ruines. — Lormaison. Occupé par les Ligueurs et détruit par La Noue en 1591. — Marseille. Le château actuel est flanqué de tourelles. On aperçoit dans son voisinage les ruines d'une ancienne forteresse. — Mello. Les fondations du château de Mello, plusieurs fois reconstruit, remontent au IXe siècle. Centre d'une importante châtellenie, il appartint aux maisons de Mello, de Nesle et de Montmorency et fut pris par les Anglais en 1422. Henri IV y séjourna en 1598. — Merlemont. Les archives de ce château constatent qu'il appartenait en 1380 à Jean Chalet de Graville du chef de sa femme Antoinette de Châtillon. Il passa ensuite dans la noble maison des Descourtils-Merlemont et devint l'un des principaux foyers de la Ligue. C'est dans ses murs que le cardinal Odet de Châtillon, évêque de Beauvais, embrassa le calvinisme et qu'il célébra la cène le 13 septembre 1567. Le procès-verbal de son abjuration fut long-temps conservé dans les archives du château; il n'en reste aujourd'hui qu'une copie. — Méru. Brûlé en 1751. Il appartint à la maison d'Aumont, au connétable Anne de Montmorency, au prince de Conti et au comte de Provence depuis Louis XVIII. — Milly. Forteresse importante au moyen-âge. C'est au siége de Milly que l'évêque Philippe de Dreux fut fait prisonnier par les Anglais. Brûlée et démolie dans le XVe siècle. — Montataire. Ancien château-fort flanqué de tourelles, reconstruit au XIVe siècle et qu'Henri IV habita. — Montreuil-sur-Bresche. For-

Valois, un garde, *custos;* l'asinaire ou pourvoyeur, *asinarius;* le veilleur ou chevalier du guet, *vigil;* et le portier, *portarius.*

Les scènes d'intérieur n'avaient cependant rien de très-varié dans les manoirs du moyen-âge; la chasse bien souvent remplissait la journée; le soir, assis autour d'un vaste foyer, et s'éclairant à sa lueur, les chevaliers s'entretenaient des guerres de leur suzerain, ou écoutaient les merveilleux récits des pélerins qui, fatigués de la route, leur avaient demandé l'hospitalité. Les pages et les écuyers se groupaient devant

teresse ruinée dont il reste deux tours. — MOUCHY-LE-CHATEL. Il y eut d'abord à Mouchy un château fortifié que Louis-le-Gros assiégea, prit et livra aux flammes. Il appartenait à Dreux de Mouchy. Le château actuel date de la Renaissance. — MOUY. Détruit pendant les guerres de la Ligue; on en voit des vestiges. — NOINTEL. Château-fort démantelé au XV[e] siècle. Il n'en reste rien. — OUDEUIL-LE-GRAND. Construction du XIII[e] siècle. Louis XIV fut reçu dans ce château en 1680. Entièrement détruit. — ONS-EN-BRAY. Pris par les Ligueurs en 1589. Louis XIII et Richelieu y ont séjourné. — PRÉCY-SUR-OISE. Forteresse occupée par les Anglais, assiégée, prise et démolie par les Français dans le cours du XV[e] siècle. — RÉMY. Ancienne dépendance des comtes de Clermont. Le château de Rémy soutint un grand nombre de siéges pendant le moyen-âge. Il en est question dans Monstrelet. Sa destruction date des dernières années du XVIII[e] siècle. — SILLY. Château-fort détruit par les Ligueurs en 1589. Des constructions modernes s'élevèrent sur ses ruines. — SONGEONS. On voit à Songeons les vestiges d'une ancienne forteresse appelée *Château-Gaillard.* Le château actuel fut bâti en 1720 par la marquise d'Armentières. — SORCY. Château-fort dont il ne reste aucune trace. — TROISSEREUX. Ancienne dépendance des maisons de Picquigny, d'Aspremont et de Lameth. La tradition populaire lui assigne une merveilleuse origine. — ULLY-SAINT-GEORGES. Château-fort dont Henri IV s'empara en 1591. Aujourd'hui démoli. — VERDERONNE. Les anciennes fortifications de ce château ont fait place à d'élégantes constructions. En 1739, la résidence de Verderonne fut acquise par la maison d'Andlau, famille illustre en Italie et en Allemagne. — VILLERS-SAINT-PAUL. Ancien château reconstruit au XVIII[e] siècle. Il eut pour possesseurs le duc de Sully, M. de Sartines et M. de Ségur et appartient aujourd'hui à M. le maréchal comte Gérard.

un jeu d'échecs ou répétaient les chansons et les virelais des trouvères. On dansait quelquefois sous un orme, devant l'avenue du château ; et les pages, se mêlant aux villageois, prenaient leur part des *jeux sous l'ormel*.

Voyons quelle est pendant ce temps la vie de la dame châtelaine. Quelques pieuses lectures et des ouvrages de broderie sont ses occupations ordinaires et celles des femmes qui vivent auprès d'elle. L'appartement qu'elle habite est meublé avec soin ; on y a prodi-

CHATEAUX DU BOULONNAIS.

Ambleteuse. La ville d'Ambleteuse eut de l'importance avant le IXe siècle, époque où elle fut détruite par les Normands. Le château qui la défendait ne put résister à ces Barbares et partagea le sort de la cité. Il avait été reconstruit par la sollicitude des comtes de Boulogne ; les Français l'assiégèrent et le prirent en 1549 — Belle. Ancienne châtellenie du comté de Boulogne ; forteresse bâtie par le comte Eustache en 1049. — Boulogne. Le texte qui précède a fourni des détails sur la célèbre *tour d'Ordre*, que Caligula avait fait construire à Boulogne, et sur la forteresse de Châtillon. Boulogne eut de plus deux châteaux. Le premier tombait en ruines vers le milieu du XIIIe siècle ; le second, bâti par le comte Philippe Hurepel, existe encore. Les comtes de Boulogne y résidaient. — Bournonville. Construit vers l'an 1069 par Ernold *le Burn*, tige de l'illustre famille des Bournonville. — Étaples. Bâti, au XIIe siècle, par Mathieu d'Alsace, comte de Flandre ; démantelé en 1595. — Fiennes. L'une des châtellenies du Boulonnais au VIIIe siècle. Le château de Fiennes, dont la fondation remontait au XIe siècle, fut assiégé et pris par les Anglais en 1544. — Hardenthun. Forteresse du moyen-âge, dans le voisinage de Marquise.— Hucqueliers. Les Anglais tenaient garnison dans ce château au XVe siècle. — Longvillers. Très-ancienne châtellenie du Boulonnais. Eustache de Boulogne fit construire cette forteresse en 1049. C'est dans ses dépendances que fut fondée, au XIIe siècle, l'abbaye de Longvillers. — Montcavrel. Ce château eut de l'importance au moyen-âge ; il était la demeure des sires de Montcavrel, célèbres dans les annales de la contrée. — Mont-Hulin. Construit en 1545 pour protéger le Boulonnais contre les entreprises des Espagnols. Les garnisons françaises du Mont-Hulin firent souvent des dégâts dans les environs de Saint-Omer qui, alors, reconnaissaient la souveraineté de l'Espagne. L'historien Hendricq parle du Mont-Hulin comme d'*une larronnière destinée à affliger et humilier les peuples*

gué le velours et les riches tentures; de grands coffres et d'élégants bahuts, en bois sculpté, sur lesquels on aperçoit quelques romans de chevalerie, se trouvent là en guise d'armoires; les fauteuils sont d'une grande dimension; des étoffes ou un cuir damasquiné les recouvrent. La magnificence éclate surtout dans la disposition de la salle où le seigneur reçoit l'hommage de ses vassaux. Peu de châteaux, toutefois, réunissent ces conditions et la plupart ont conservé les mœurs des premiers temps du moyen-âge. *Les contes et discours d'Eutrepel* nous

d'Artois comme jadis Carthage aux Romains. Le Mont-Hulin fut détruit en 1678. — Questres. Forteresse bâtie par les comtes de Boulogne au XIII[e] siècle. Il n'en reste aucun vestige. — Samer. Un château, relevant des comtes de Boulogne, existait déjà à Samer lorsque St-Wilmer y fonda une abbaye de l'ordre de St-Benoît. — Tingry. Ancienne châtellenie du Boulonnais. La forteresse de Tingry, que les Normands détruisirent, fut rebâtie en 1049 par le comte Eustache de Boulogne. On en voit les ruines.

CHATEAUX DU CALAISIS, DU PAYS DE GUINES ET DU GOUVERNEMENT D'ARDRES.

Ardres. — Le premier château d'Ardres fut détruit à la fin du XI[e] siècle par Arnold, baron d'Ardres, qui employa ses débris à la construction de la ville. Ardres ne tarda pas à être pourvu d'un nouveau château où les Flamands, les Anglais et les rois de France tinrent tour-à-tour garnison. Froissart parle longuement du siége et de la prise du château d'Ardres en 1377 par les troupes que le duc de Bourgogne commandait. — Audrehem. Très-ancienne forteresse aujourd'hui démolie. — Audruick. Les comtes de Guines construisirent un château à Audruick dans le cours du XII[e] siècle. Les Anglais l'occupaient en 1377 lorsque le duc de Bourgogne s'en empara. « Odruick, un beau chastel et fort — dit Froissart — sur une » motte, environné d'eau et de fossés bien parfonds qui n'étoient mie légers à passer. » — Autingues. Centre de l'une des douze pairies du comté de Guines en 987. Forteresse assiégée et prise par les Anglais en 1492. — Balinghem. « En 1377, » s'en vinrent les Français devant Balinghehem, un chastel bel et fort en la comté » de Guînes que les Anglais tenoient; à Balinghehem, avoit fossés et grand roulis » ainçois que on pût venir jusques aux murs; mais cils François, targés et pavoisés, » passèrent outre et rompirent les roulis et pertuisèrent les murs. Finablement les

fournissent la curieuse description d'une habitation féodale où le luxe n'a point pénétré. « Dedans la sale
» du logis (car en avoir deux, cela tient du grand)
» la corne de cerf serrée et attachée au plancher, où
» pendent bonnets, chapeaux, greslieres, couples et
» lesses pour les chiens et le gros chapelet de pate-
» nostres pour le commun; et sur le dressouer, ou
» buffet à deux étages, la sainte Bible de la traduc-
» tion commandée par le roi Charles-Quint, y a plus
» de deux cens ans, les quatre fils Aymon, Oger-
» le-Danois, Mélusine, le Calendrier des Bergers, la

» Anglais rendirent le chastel sauves leurs vies et le leur, et les François prirent » la possession de Balinghehem qui s'en tinrent tout joyeux. » (*Froissart.*) Ce château fut démantelé vers le milieu du XVI[e] siècle. On en voit les ruines. — Bovelinghem. Forteresse importante pendant le moyen-âge. — Calais. Les rois de France et les Anglais s'attachèrent toujours à fortifier la place de Calais qu'un château protégea dès le XII[e] siècle. Le fort *Riban* défendait le port; sa tour fut construite par Philippe Hurepel, comte de Boulogne; les Anglais l'appelaient *tour de Lancastre ;* on la rasa à la fin du XVI[e] siècle. La citadelle s'éleva par les ordres du cardinal de Richelieu. La construction du *Fort-Rouge* date de 1695. — Fréthun. Forteresse démolie dans les premières années du XV[e] siècle. — Guines. Voir le texte de la page 18. — Hames. Château-fort flanqué de tours qui fut, dit-on, construit par les Anglais en 1350. On a aussi avancé que sa fondation remontait à l'époque de l'invasion romaine. Il en reste quelques débris. — Licques. Résidence des anciens sires de Licques. Les Anglais assiégèrent et prirent le château de Licques en 1492. — Marck. Forteresse importante pendant le moyen-âge. Les Anglais y tenaient garnison. Prise par les Bourguignons en 1436 et brûlée par les Espagnols en 1641. — Montoire. Voir le texte de la page 18. — Oye. Il est question du château d'Oye dans Froissart. Rasé en 1436 par le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. — Ruminghem. Voir le texte de la page 18. — Sangatte. Idem, page 19. — Vrolant. Forteresse assiégée et prise par les Français en 1380 (*Froissart.*) Démolie à la fin du XVI[e] siècle. — Wissant. Dans le temps où Wissant avait de l'importance, de nombreuses fortifications le défendaient; on en voit encore des vestiges. Les Anglais tinrent garnison au château de Wissant jusqu'au com-
t du XV[e] siècle.

» Légende Dorée, ou le roman de la Rose. Derrière
» la grand' porte, force longues et grandes gaules
» de gibier et au bas de la sale, sur bois cousus et
» entravés dans la muraille, demie douzaine d'arcs
» avec leur carquois et flèches, deux bonnes et grandes
» rondelles, avec deux espées courtes et larges, deux
» hallebardes, deux piques de vingt-deux pieds de
» long; deux ou trois cottes ou chemises de maille
» dans le petit coffret plein de son; deux fortes ar-
» balestres de palle avec leurs bandages et garrots de-

CHATEAUX DU LAONNOIS.

AUNOY. La forteresse d'Aunoy, voisine de Laon, porta souvent ombrage aux habitants de cette ville. Les premières assemblées des calvinistes du Laonnois se tinrent dans le château d'Aunoy. — BERRI-AU-BAC. Château-fort souvent assiégé et pris au moyen-âge. Démoli vers 1439. — BRUYÈRES. Eglise convertie en forteresse, prise par les Anglais et plus tard par les Ligueurs. — CLACY. Château-fort assiégé et pris par Xaintrailles en 1419; repris l'année suivante par les Bourguignons. — CRÉPI EN LAONNOIS. Forteresse importante au moyen-âge. Elle servit de place d'armes à La Hire et à Xaintrailles. Démolie au commencement du XVe siècle à la prière des bourgeois de Laon que son voisinage inquiétait. — LAON. En 931, Herbert, comte de Vermandois, fit construire à Laon une citadelle connue sous le nom de *Château Gaillot* et depuis long-temps détruite. La *tour de Louis-d'Outre-Mer* est célèbre. Elle fut bâtie par le prince qui lui donna son nom (*Flodoard.*) Réparée en 1207 par Philippe-Auguste, détruite par un incendie en 1358 et rebâtie plus tard, la tour de Louis-d'Outre Mer fut long-temps l'un des chefs-lieux les plus importants de la mouvance royale. Le duché-pairie de Laon, les comtés de Soissons, de Roucy et un grand nombre de fiefs relevaient des rois de France *à cause de leur grosse tour de Laon*. On essaya de démolir cette tour en 1794; mais le couronnement fut seul détruit. La solidité du reste des constructions arrêta les démolisseurs. — MARCHAIS. Château situé près de Notre-Dame-de-Liesse où François Ier vint souvent résider et où Charles IX fut reçu par le cardinal de Lorraine. — MONTAIGU. Très-ancienne forteresse assiégée et prise par Louis-d'Outre-Mer en 948. Les Anglais y tenaient garnison en 1423. Démolie en 1441 par l'ordre de Charles VII. — PIERREPONT. Château-fort dès le Xe siècle. Il servit souvent d'asile aux habitants, pendant les guerres du moyen-âge. « Pierrepont, bon chastel — » dit Froissart — qui sied en Laonnois assez près de Montagu, en très forts ma-

» dans; et en la grande fenestre deux hacquebutes » (c'est pitié, il faut à cette heure dire harquebuses); » et au joignant la perche pour l'épervier; et plus bas, » à côté, les tonnelles, esclotouères, rets, filets, pan- » tières, et autres engins de chasse. Et sous le grand » banc de la sale, large de trois pieds, la belle paille » fresche pour coucher les chiens, lesquels pour ouyr » et sentir leur maistre près d'eux, en sont meilleurs » et plus vigoureux. Au demeurant, deux assez bonnes » chambres pour les survenants et estrangers; et en la

» rais; et y étoient pour lors grand' foison de bonnes gens du pays qui avoient mis » et retrait le leur sur la fiance du fort lieu. » Pris par les Espagnols en 1578 et démantelé par les Ligueurs en 1590. — NEUFCHATEL. La forteresse de Neufchâtel, dont il ne reste rien, existait dès le commencement du XII[e] siècle. — PRESLE-L'ÉVÊQUE. Maison de plaisance des évêques de Laon. Fortifiée au XIII[e] siècle par l'un de ces prélats, Anselme de Mauny. Assiégée et prise par les Ligueurs en 1589. On en voit les ruines. — ROUCY. Construit en 948 par Renaud, fils d'Herbert, comte de Vermandois. Pris par les Navarrois en 1359. Robin l'Escot qui les commandait « alla, par les festes de Noël, gagner sauvagement par nuit le fort » chastel de Roussy; et prit dedans le propre comte de Roussy, madame sa femme, » mademoiselle leur fille et tous ceux qui y furent trouvés et aussi toutes les pour- » véances du chastel qui étoient moult grandes. » (*Froissart.*) — SAINT-VINCENT. Occupé par les Bourguignons en 1434, pris par le connétable de Richemont et démoli. — SISSONNE. Assiégé et pris par les Anglais en 1359.

CHATEAUX DU NOYONNAIS.

BEAULIEU. Jeanne d'Arc, prisonnière devant Compiègne, fut d'abord conduite au château de Beaulieu. Détruit par les Bourguignons en 1465. On en voit les ruines. — BÉHÉRICOURT. Une porte et le mur d'enceinte sont tout ce qu'il reste de cette ancienne forteresse. — CANECTANCOURT. On ne trouve aucun vestige de ce château-fort. — CHAUNY. Les Bourguignons tenaient garnison dans le château de Chauny en 1411; cette forteresse inquiétait les habitants qui la firent raser en 1431. — COUDUN. Occupé par les Bourguignons en 1430 pendant le siége de Compiègne. — DIVE. Très-ancienne forteresse dont il ne reste qu'une tour. — GOURNAY-SUR-ARONDE. Ce château fut fortifié par les soins de Philippe-Auguste. Les Anglais et les Bourguignons y tinrent plus tard garnison. Ruiné par les Espagnols en 1636.

» cheminée du beau gros bois verd, lardé d'un ou » deux fagots secs qui rendent un feu de longue » durée. »

Le château de Saint-Martin, en Ternois, est célèbre. Il fut construit à la fin du treizième siècle par le chevalier Hugues d'Occoche. Restauré en 1460 par les soins de Gouvain de Bailleul et de sa femme Gillette de Saveuse, ce manoir était l'orgueil de la contrée. Voici ce qu'en dit Ferry de Locres, historien de la fin du XVI[e] siècle : « Il conste de quatre tours qui

Le château actuel s'éleva sur ses fondations. — GUISCARD. L'ancien château de Guiscard était connu sous le nom de *Magny*. Il appartint à la maison de Chaulnes. Des constructions modernes l'ont remplacé. — FRÉNICHES. Philippe-le-Bel habitait le château de Fréniches en 1301. Entièrement détruit. — LA FOLIE. Très-ancien château-fort. Des titres ayant cinq cents ans de date l'appelaient *vieux château ruiné*. (*M. de Cambry.*) On en voit des vestiges. — LAGNY. Le marquis d'Harbouville, possesseur de ce château, s'étant caché parmi les morts dans un combat, Louis XV fit abattre l'une des tours de son manoir. Les trois fils du marquis d'Harbouville, voulant réparer la faute de leur père, périrent les armes à la main dans moins d'une année. — Le PLESSIS DE ROYE. Les seigneurs de Roye firent construire ce château-fort; plusieurs fois rebâti il existe encore; les fortifications ont seules disparu. — MOUCHY-HUMIÈRES. Les Bourguignons y tenaient garnison en 1418. Il fut restauré par le maréchal d'Humières et Louis XIV y résida. On désigne quelquefois ce château sous le nom de *Mouchy le-Perreux* ou de *Mouchy-sur-Aronde*. — MONDESCOURT. On croit que le château de Mondescourt, dont il reste quelques ruines, appartint aux chevaliers du Temple. — NOYON. La ville de Noyon eut autrefois une forteresse considérable dont les constructions ont disparu. — THOUROTTE. Résidence des châtelains de Thorotte, puissants au moyen-âge. Il n'en reste rien. — MAUCONSEIL. Les Anglais y tenaient garnison en 1358. (*Froissart.*) Les habitants de Noyon le firent raser peu d'années après. — VIGNEMONT. Forteresse considérable entièrement démolie aujourd'hui.

CHATEAUX DU PONTHIEU.

AIRAINES. Airaines eut autrefois deux châteaux-forts. Ils furent assiégés et pris, en 1422, par Jean de Luxembourg qui en fit démolir un. En 1589, les Ligueurs s'emparèrent de l'autre dont il reste quelques débris. — ARGUEL. On voit les ruines

» vont flancquantes aux quatre coings du corps : l'en-
» trée est au milieu avec tout appareil de ville; le
» palais s'estend au long de la cour par dedans, et
» au dehors cottize les lisières du fossé qui, luy, est
» très large et profond, rempli d'eau très claire, pé-
» tillante en forme de diamans, que luy vomit au
» pied ceste source qui donne naissance à nostre Ther-
» nois. Au milieu duquel luy sont, en guise de petites
» islestes, deux beaux vergers, repartis au dedans en
» lune, demi-lune, triangle, quadrangle, tube, ovale

de ce château ruiné par les Anglais dans les guerres du moyen-âge. (*Guillaume Guiart.*) — BERNATRE. Vieux château-fort, dépendance de la maison de Raineval. Il en reste une tour. — BRIMEU. Ancienne résidence de l'illustre famille de Brimeu. Ce château fut pris par les Français en 1537 et livré au pillage. Il est entièrement démoli. — DOMART. On voit à Domart une tour ruinée, bâtie dans le Xe siècle par Hugues II, comte de Ponthieu. Le château-fort auquel elle était adossée fut détruit en 1597 par les troupes espagnoles que l'archiduc Albert commandait. — DOMPIERRE. Le 30 juin 1464, Louis XI signa dans le château de Dompierre la déclaration relative aux taxes perçues en France au nom du Saint-Siége. — DOMPVAST. Ce château était situé dans le voisinage du champ de bataille de Crécy. Une chapelle fut fondée à Dompvast sur le lieu même où périrent des chevaliers picards qui, arrivés trop tard pour prendre part au combat, préférèrent mourir plutôt que de se rendre aux Anglais. La chapelle reçut le nom de *Moriamini.* — EAUCOURT. Château-fort ruiné en 1420 par les Bourguignons. — ESCARBOTIN. On voit encore la tour de ce château. Elle est ornée de bas-reliefs. — ESTRUVAL. Ancienne dépendance de la maison de Salperwick. — GAMACHES. Bernard II, seigneur de Saint-Valery, fit construire, au XIe siècle, le château de Gamaches dans lequel une collégiale fut fondée. Ce château, aujourd'hui démoli, était flanqué de grosses tours. — HIERMONT. Forteresse prise et démolie par les Anglais en 1346. — LA FERTÉ. Château-fort dont on ne voit plus que des vestiges. Ancienne résidence des seigneurs de la Ferté. — LE CROTOY. Les Anglais jetèrent les fondements de ce château, lorsqu'ils se furent établis en Ponthieu. Le Crotoy soutint plusieurs siéges et Jeanne d'Arc y fut prisonnière en 1431 ; les dames d'Abbeville venaient souvent la visiter. « Que voicy un bon peuple, disait-elle alors; pleust à Dieu » que je fusse si heureuse, lorsque je finiray mes jours, que je pusse estre enterrée » en ce pays! » (*Histoire des Maïeurs d'Abbeville.*) — LE LONG. Les Navarrois

» et aultrement; aux extrémités potencées, croisées, » fleurdelysées, ancrées, potelées, crenelées et de six » cens aultres façons : le tout diapré de mille et mille » couleurs et de fleurs, avec appanage de toute sorte » d'herbes odoriférantes lesquelles halenent parmy l'air » le baulme de leur bonté; et les petits arbrisseaux, » mignardement entrelassez, pour y servir à l'environ » comme de rempars, y apportent tant de contente- » ment qu'on ne sauroit souhaiter davantage.

» La mesme eau, tant audict fossé qu'en son cou- » lant, est féconde en cresson (qui est herbe asses

tenaient garnison dans ce château en 1359 (*Froissart*). Souvent réparé, le château de Long est aujourd'hui la résidence de M. le comte de Boubers-Abbeville. — Maintenay. Château célèbre au moyen-âge. Les Anglais l'occupèrent long-temps. C'est dans son voisinage qu'était située l'abbaye de Valoires où le roi de Bohême fut inhumé après la bataille de Crécy. La tour du château de Maintenay existe encore. — Merlimont. Forteresse prise par les Français en 1475 et démolie dans le cours du XVI[e] siècle. — Mons-Boubert. On croit que Jean de Bailleul, roi d'Écosse, était né dans ce château et qu'il y résida. La sanglante bataille de Mons-Boubert fut livrée en 1421 près de ce gothique manoir dont on ne voit plus que les ruines. — Montreuil. Voir le texte de la page 18. — Nampont. François I[er] séjourna au château de Nampont en 1517 et y reçut les députés du parlement de Paris auxquels il adressa de vives remontrances sur le retard qu'éprouvait l'enregistrement du concordat. Le château de Nampont est entièrement détruit. — Nouvion. Chef-lieu d'une pairie du comté de Ponthieu. Louis XI et Louis XII y furent reçus. — Noyelles. Château-fort construit par la comtesse d'Aumale, assiégé et pris par les Anglais en 1423 (*Monstrelet*). Les eaux de la Somme ont envahi une notable partie de cette forteresse et recouvrent ses fondations. — Oisemont. Un château-fort considérable défendait autrefois le bourg d'Oisemont. — Ponthieu. Il reste encore à Abbeville quelques vestiges du château de *Ponthieu* où les comtes résidaient. L'époque de sa fondation est incertaine. Il était protégé par une enceinte de fossés et de murailles, flanquées de tours et que des remparts défendaient. Un donjon et d'immenses souterrains complétaient cette forteresse. Abbeville eut un autre château-fort bâti en 1471 par Charles-le-Téméraire et détruit en 1591. — Pont-Rémy. Froissart et Monstrelet font souvent mention de cette forteresse dont les restes méritent l'attention des archéologues. Les Anglais et les Bourguignons assiégèrent souvent ce château où fu-

» [illegible] et commune, signamment ès tables et repas » à hyver ». En après vous y voirez les montaignes bossues » et herissées de très haulte fustaye, qui défendent que » ledict château soit bastu de l'aquilon : le levant l'a- » guisne quelque peu; et un peu plus le couchant; mais » le midy l'embrasse à bras desploiéz; et les trois luy vont » donnant mille harmonieuses musiques, chastoullans » les fœullages et branches de bois qui mollement tressail- » lent aux aubades de leurs zéphirs; aux échos et reson- » nances dequoy vous y oyez les oiseletz concerter de mille » fredons, voltigeans que deça que de la, et sans cesse

rent reçus l'empereur Sigismond et le cardinal de Richelieu. — RAMBURES. L'un des plus beaux châteaux de la province. Sa construction remonte au XIV[e] siècle. Il se compose de quatre grosses tours et d'un donjon ; des fossés et de hautes murailles protègent ses abords. Les Anglais s'emparèrent du château de Rambures en 1430 et s'y maintinrent jusqu'en 1439. — SÉNARPONT. En partie détruit. Il appartint à la maison de Mouchy. — TOUR HAROLD. On voit à Saint-Valery une tour ruinée. Harold, comte de Kent, qui vivait au XI[e] siècle, fut prisonnier dans cette tour à laquelle on donna depuis lors le nom d'*Harold*. — LE TITRE. Ancienne forteresse incendiée au temps de la bataille de Crécy. On voit encore ses fondations et quelques fossés. — VERTON. Château flanqué de tourelles. — WABEN. Très-ancien château-fort ruiné par les Anglais dans les guerres du moyen-âge.

CHATEAUX DU SANTERRE.

ALBERT. Le château d'*Encre* ne prit le nom d'Albert qu'en 1620. Construit en 879 par Hugues I[er], comte de Ponthieu, il appartint long-temps aux comtes de Saint-Pol. Ses murs reçurent en prisonnier le célèbre La Hire. Il est entièrement détruit. — APPLAINCOURT. La Ligue prit naissance dans ce château; on montre encore le lieu où les chefs de la noblesse et plusieurs membres du clergé s'assemblèrent pour la jurer. Les membres du tiers-état donnèrent ensuite leur adhésion dans l'hôtel-de-ville de Péronne où l'acte d'association fut signé le 13 février 1577. Le château d'Applaincourt existe encore. Sa principale porte est flanquée de deux grosses tours. — AVRINCOURT. Elégante construction du milieu du XVI[e] siècle. La façade est ornée de curieux médaillons. — BEAUFORT. Ancienne dépendance du comté de Corbie mouvante du fief de Boves. Les Anglais tenaient garnison dans le château de Beaufort pendant le quatorzième siècle. — BLIN. Forteresse du moyen-âge dont il ne reste aucune trace. — BONNEUIL. Ancien château-fort dont on voit encore

» esguiser leur ramage pour esmouvoir les trouppes plus » pesantes à sortir de leurs grotesques et des bois, et en » danses de machabées ou satyres, badiser, saulter, tour- » ner, retourner, et rien observer plus constamment » qu'une inconstante cadence. Voilà de grands plaisirs ! »

L'enthousiasme de Ferry de Locres ne fut point partagé par la comtesse de Hornes qui habitait le château de Saint-Martin vers le milieu du XVIIIᵉ siècle. Belle et d'une naissance illustre, mais reléguée, par la prudence de son époux, dans ce séjour solitaire, la comtesse le prit en aversion. Il l'éloignait à la fois de Paris

des vestiges. — BOUCHAVESNE. Ancienne forteresse dans le voisinage de Péronne; démolie par l'ordre de Louis XIII. — BOULOGNE-LA-GRASSE. Entièrement détruit. Il appartint à la maison de Lancry. — BRETEUIL. La forteresse de Breteuil eut de l'importance au moyen-âge. Il n'en reste rien. — CANNY-SUR-MATZ. Dépendance de la maison de Mouchy-Humières. Détruit vers le milieu du XVIIᵉ siècle. — CATHEUX. Il y eut deux châteaux à Catheux. Le premier, d'une très-ancienne origine, relevait des comtes de Breteuil; le second datait du XVIIIᵉ siècle. — CHAULNES. Ce château fut pris par les Bourguignons en 1471, par les Ligueurs en 1589 et par les Espagnols en 1653. Charles IX y fut reçu en 1567 et Richelieu en 1640. La beauté du château de Chaulnes et de ses dépendances est citée par Mᵉ. de Sévigné. Sa charmille passait pour plus belle que celles des jardins de Versailles. — CHEPOIX. Ancien château-fort entièrement détruit. — CRÉVECOEUR. Vers le milieu du XVᵉ siècle, Anthoine de Crévecœur fit restaurer et agrandir ce château dont on voit encore les tours. François Iᵉʳ et Louis XIV y résidèrent. — DOINGT. Les Anglais occupaient ce château peu de jours avant la bataille d'Azincourt. Détruit. — FERRIÈRES. Ancienne forteresse dont on ne retrouve aucune trace. — FRANCASTEL. Démoli par les Bourguignons en 1472. On en voit des vestiges. — FOLLEVILLE. Assiégé et pris par les Anglais en 1439 (*Monstrelet*). On voit les ruines de ce château. Un escalier de cent vingt marches conduit au donjon. — FRESNIÈRES. Le duc de Châtelet bâtit le château de Fresnières sur les débris d'une ancienne forteresse. On voit aussi dans le voisinage de Fresnières les ruines d'un ancien fort; elles portent le nom de *Château de Plaisance*. — HARBONNIÈRES. Assiégé et pris par les Anglais en 1440. Entièrement détruit. — LA HÉRELLE. Forteresse importante dans les guerres du XIVᵉ siècle. « 1358. Au châtel de Harelle, à trois lieues d'Amiens, se tenoit messire Jean de » Péquigny, un chevalier de Picardie et bon Navarrois; et contraignoient ses gens

[illegible]

[illegible] — dit Monstrelet — avoit une [illegible] très-cruel et merveilleux. » — [illegible] entièrement détruite. — MAIGNELAY. Le château [illegible] plusieurs sièges pendant les guerres du moyen-âge. Henri IV [illegible] 1590, et Louis XIII y donna audience aux échevins de Mont[illegible] il les félicita de l'énergie qu'avaient montré les habitans de cette ville lorsque Piccolomini et Jean de Wert les sommaient de leur livrer la place. [illegible] justice se leva de table pour recevoir les échevins, fit l'éloge de [illegible] et leur promit d'en être reconnaissant. » (*Le père Daire*, Histoire [illegible]). — MAILLY-RAINEVAL. On conserva long-temps dans ce château des [illegible] IV, et l'on montre encore dans la salle à manger une glace que ce

portant sa livrée et au nombre de dix-huit cents. Pendant les mauvais jours de la Terreur, le château de Saint-Martin servit d'asile à Joséphine de Beauharnais et à ses enfants Eugène et Hortense; leurs noms, obscurs encore, devaient bientôt s'associer à l'un des plus glorieux noms qu'il ait été donné aux hommes de prononcer.

La politique de Louis XI s'attacha avec soin à diminuer le nombre et l'importance des châteaux-forts. Ils furent d'ailleurs moins nécessaires lorsque les Anglais eurent été chassés du royaume. Le pouvoir royal n'avait plus

prince donna à l'un des seigneurs de Mailly. — MARIGNY-SUR-MATZ. Ancienne forteresse dont on voyait encore les ruines vers 1840. — MARQUÉGLISE. La tradition affirme que Jeanne d'Arc occupait la forteresse de Marquéglise peu de temps avant sa captivité. Un château moderne a remplacé cette forteresse. — MESNIL-BRUNTEL. Château-fort dans le voisinage de Péronne dont il ne reste aucune trace. — MÉRY. Ancienne dépendance des maisons de Hangest et d'Ongnies. Depuis long-temps détruit. — MOISLAINS. Forteresse voisine de Péronne et entièrement démolie. — MONTIGNY. On croit que ce château datait de Philippe-le-Bel. Les Anglais l'occupèrent au XVe siècle. — MOREUIL. « Le château de Moreuil — dit le père Daire — » fut construit par le duc de Bourgogne dans le XVe siècle. Il est flanqué de quatre » bonnes tours défendues par des fossés. Le duc de Bourgogne s'en empara en » 1421 et en 1424. A la fin du mois de mai de la même année, la ville d'Amiens » envoya une tente à Philippe de Saveuse qui devait en former le siége... » Entièrement détruit. — MORLANCOURT. Très-ancienne forteresse voisine de Corbie. — MORTEMER. Château démantelé par les Anglais en 1421; rétabli, et détruit plus tard par les Bourguignons. On en voit les traces. — NOURARD-LE-FRANC. Des constructions modernes ont remplacé l'ancienne forteresse de Nourard-le-Franc. Elle était flanquée de tourelles. — NOYERS. Château-fort démoli en 1662. — NUL NE S'Y FROTTE. Forteresse dans le voisinage de Péronne. Elle résista aux Espagnols que Jean de Wert commandait et fut rasée en 1659 par l'ordre de Louis XIV. — PUY-LA-VALLÉE. Ancienne forteresse depuis long-temps démolie. — PÉRONNE. Le château de Péronne est célèbre. C'est dans ses murs que Karle-le-Simple mourut dans une étroite captivité et que Louis XI fut prisonnier de Charles-le-Téméraire. « Louis » qui se vit enfermé dans le chasteau (qui est petit) et force archiers à la porte, » n'estoit point sans doute, estant logé rasibus d'une grosse tour, où un comte de » Vermandois feit mourir un sien prédécesseur roy de France » (*Commines*.) Le

à compter avec les puissants ducs de Bourgogne; la paix régnait dans les provinces. Les manoirs seigneuriaux durent alors cesser d'être inabordables; leur forme extérieure prit un aspect moins sévère; ceux qu'on voulut construire s'élevèrent dans les plaines; on ne vit plus les barons du moyen-âge asseoir leur donjon comme un nid d'aigles au sommet des roches escarpées. La civilisation d'ailleurs avait marché; et les plus formidables remparts ne pouvaient rien désormais contre les feux de l'artillerie.

L'élégance des constructions et la variété des orne-

château de Péronne avait été démantelé pendant les guerres de la Ligue. Les constructions actuelles s'élevèrent sous le règne d'Henri IV; une des tours du château primitif est encore debout. — PIERREPONT. Ce château résista à Xaintrailles en 1422. Il est entièrement détruit. — PROVINLIEU. Monstrelet nous apprend que les Anglais assiégèrent vainement cette forteresse en 1365. Il n'en reste rien. — PLAINVILLE. Des constructions modernes ont remplacé l'ancien château-fort. — RESSONS-SUR-MATZ. Pris par les Bourguignons en 1430. On en voit les ruines. — RICQUEBOURG. Constructions des premières années du XVIIIe siècle. Elles remplacèrent une vieille forteresse. — ROYEGLISE. On donne à son emplacement le nom de *Château-Bleu*. — SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE. Ancienne dépendance du comté de Beauvais. Lorsque, dans les premières années du XIVe siècle, le peuple brûla le palais de Simon de Clermont-Nesle, évêque de Beauvais, ce prélat se réfugia dans le château de Saint-Just que les Anglais démolirent en 1346. — SÉCHELLES. Constructions récentes sur les débris d'une ancienne forteresse. — SOREL. Château-fort détruit. Un château moderne l'a remplacé. — SOYECOURT. Forteresse démolie en 1472 par les Bourguignons. — TRICOT. Château détruit dans les guerres du XVe siècle. — TRONQUOY. L'une des plus importantes forteresses du Santerre. Les Bourguignons l'occupaient en 1475 lorsque Louis XI s'en rendit maître. Entièrement détruite. — TILLOLOY. « Tilloloy est décoré d'un château que le sieur de Saucourt, grand-veneur de France, » a fait construire dans le meilleur goût. L'avenue et la cour font l'admiration des » étrangers. » (*Le père Daire*. Manuscrits des Doyennés).

CHATEAUX DU SOISSONNOIS.

ACY. Dépendance de la maison de Coucy. Construit par Enguerrand III dans le XIIIe siècle. — ANIZY. Le premier château d'Anizy avait une antique origine et apparte-

ments remplacèrent l'appareil militaire. On décora les portes de frontons historiés; les arabesques et les feuillages sculptés s'étalèrent sur les murs, auxquels on adossait de grâcieuses tourelles, des niches et des statues que des dentelles de pierre entouraient. Une transition s'opérait entre le style ogival et l'architecture grecque, et cette transformation de l'art trouva dans François I[er] un ardent protecteur. Il fit construire plusieurs châteaux où les artistes qu'il encourageait développèrent toutes les ressources de leur génie; les seigneurs de la cour imitèrent le prince; quelques-uns démolirent leurs for-

nait aux évêques de Laon. Le château actuel s'éleva dans son voisinage au commencement du XVI[e] siècle. Le cardinal de Bourbon y reçut François I[er]; une chambre du château porte encore le nom de ce prince. — ATTICHY. Henri IV séjourna dans le château d'Attichy en 1590. Démoli dans les dernières années du XVIII[e] siècle. — AMBLENY. Vieux château-fort dont l'origine était, dit-on, antérieure au XI[e] siècle. Il fut bâti par les seigneurs de Pierrefonds. — BAILLY. On voit les ruines de ce château-fort. De vastes souterrains y avaient été pratiqués. — BAZOCHES. Quelques historiens affirment que les Romains eurent des greniers d'abondance à Bazoches et qu'ils y formèrent un établissement. Le château de Bazoches fut assiégé et pris par les Bourguignons en 1422. — BLÉRANCOURT. Construction de Mansard. Ce château s'éleva par les soins de Bernard Potier duc de Gesvres.— BRAINE. Voir le texte et les notes des pages 11 et 12. — BUSANCY. Chef-lieu d'une vicomté, dépendance du château de Pierrefonds. Le château de Busancy appartint long-temps à la maison de Roye. — CHELLE. Château démoli en 1770. Chef-lieu d'une vicomté. — COUCY. Voir le texte de la page 31. — CARLEPONT. Maison de plaisance des évêques de Laon. Le château de Carlepont fut bâti en 1200 et reconstruit en 1750. — CRAMAILLES. François I[er] séjourna souvent dans le château de Cramailles et y rendit des édits. On voyait autrefois au-dessus de la porte principale la statue de ce prince, à cheval et entouré de plusieurs seigneurs. — GRANDMAISON. Renaud de Beaune, archevêque de Sens, fit bâtir ce château au XVI[e] siècle. Il appartint plus tard à M. de Fitz-James, évêque de Soissons. — GIVRAY. Bâti par un seigneur de la cour de François I[er]. On plaça dans l'une des pièces de ce château des salamandres et la devise : *Nutrisco et extinguo*. — FOLEMBRAY. Voir le texte de la page 14. — LONGEVILLE. La forteresse de Longeville résista aux Espagnols en 1650. Ruinée. — MARTIMONT. On croit que ce château reposait sur des fondations d'origine ro-

teresses pour édifier sur leurs ruines d'élégants châteaux. « Les conquêtes de Charles VIII, de Louis XII, en » Italie, opérèrent dans les arts — dit M. de Laborde » dans ses *Monuments de la France* — un changement » pareil à celui qu'avaient produit les croisades; on » abandonna tout-à-fait le style et le plan des édi- » fices gothiques; l'étude de l'Antiquité fit chercher à » appliquer les formes grecques aux édifices modernes; » intention difficile à mettre en œuvre, que nos mœurs » contrariaient, à laquelle notre climat s'opposait, » mais qui dut cependant céder au génie d'hommes

maine. Il est entièrement détruit. — MONTIGNY-LENGRAIN. Assiégé et pris par Louis d'Outre-Mer en 938. Démoli peu d'années après par Herbert, comte de Vermandois. — MONT-NOTRE-DAME. Voir les notes de la page 14. — MURET. Ce château appartint aux seigneurs de Pierrefonds et à la maison de Condé. — NEUILLY-SAINT-FRONT. Construit en 1236 par Thibaut, comte de Champagne. Assiégé et pris par les Anglais et par les Bourguignons dans les guerres du XVe siècle. — OSTEL. Démantelé sous le règne de Charles VII par le comte de Vendôme et par les communes du Laonnois que le prévôt de Laon commandait. — OUCHY. Résidence d'un comte sous la seconde race franke. Le château d'Ouchy appartint aux comtes de Troyes depuis le Xe siècle jusqu'au XIIIe. Il fut pris et démantelé par les Anglais en 1421. — PACY. Ce lieu avait titre de châtellenie sous Philippe-Auguste. Les châtelains de Pacy étaient puissants en Valois. — PLESSIS-BRION. Construction du XVIe siècle. La seigneurie de Plessis-Brion appartint long-temps à la maison de Thorotte. — PINON. La terre de Pinon fut possédée par les maisons de Coucy et de Lameth. Le château, bâti par le président Dubois, fut acquis au commencement du XVIIIe siècle par la famille de Courval qui le possède encore. Ce château est l'un des plus beaux de la province. On admire la magnificence des jardins. — PONTARCY. Brûlé par les Normands en 923; reconstruit; souvent assiégé et pris au moyen-âge; au pouvoir de Mayenne pendant les guerres de la Ligue. — PUISIEUX. Construction antérieure au XIIIe siècle. Dépendance des seigneurs de Béthisy. — SAINT-AUBIN. Construit dans les premières années du XIIIe siècle par Enguerrand III de Coucy. — SEPTMONTS. Très-ancien château-fort reconstruit en 1223 par Jacques de Bazoches, évêque de Soissons. Ce prélat y reçut Saint-Louis en 1237. Ce prince venait de se faire sacrer à Reims. — TRACY-LE-VAL. Ancienne résidence. Elle appartient depuis 1770 à la maison des Acres de l'Aigle. — VAILLY. En 883 les Nor-

» habiles et persévérants. Ils consacrèrent à jamais leurs » noms et le règne du prince aimable qui les proté- » geait, par une suite d'édifices qui forment une épo- » que distincte connue sous le nom de *la Renaissance*. »

Depuis lors, la Picardie et l'Artois virent beaucoup de leurs châteaux-forts transformés en maisons de plaisance. Picquigny, Ermenonville et Chantilly furent de ce nombre. Le nom de Picquigny est célèbre dans l'histoire. C'est à Picquigny qu'en 942, Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie, fut assassiné par Arnould, comte de Flandre; et c'est à Picquigny en-

mands traitèrent à Vailly avec Karloman. Forteresse occupée par les Navarrois et par les Anglais au XIV[e] siècle. « Velly étoit alors — dit Froissart — la souveraine » garnison de ce pays de ces pilleurs. » — Vauxbuin. Henri IV coucha à Vauxbuin après sa réconciliation avec Mayenne à qui ce château appartenait. — Vic-sur-Aisne. Voir les notes de la page 16. Le roi Eudes avait fortifié l'ancienne maison royale de Vic-sur-Aisne; elle fut plusieurs fois assiégée et prise pendant les guerres de la Ligue. — Vierzy. On affirme que des tournois eurent lieu à Vierzy. Les restes d'un grand nombre d'arcades en ogives sembleraient indiquer l'emplacement de la lice où combattaient les chevaliers.

CHATEAUX DE LA TIÉRACHE.

Gercy. Château-fort construit dans le XIII[e] siècle par Enguerrand III sire de Coucy. Plusieurs fois assiégé et pris, au XIV[e], par les Armagnacs et les Bourguignons. Rasé dans le commencement du XV[e] (*Monstrelet*).— Guise. Construit en 1549 par Claude de Lorraine, duc de Guise; ce château remplaça une très-ancienne forteresse et résista aux Espagnols en 1650. — Hirson. Château-fort occupé dès le XI[e] siècle par les seigneurs de Guise. Presque entièrement détruit au XVI[e] par les Espagnols. — La Fère. Le premier château de La Fère fut bâti, vers 1207, par Enguerrand III de Coucy. Le second, que Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, fit construire, se rendit à Henri IV en 1596; les Espagnols l'occupaient alors. — Landouzy. Ruiné pendant le règne de Charles VII par Jean de Luxembourg, partisan du duc de Bourgogne. — Marle. Construit dans les premières années du XIII[e] siècle par Enguerrand III de Coucy. Il appartint longtemps aux puissants seigneurs de Marle. — Martigny. Dépendance de la maison de Rumigny. Il est question de ce château dès le XII[e] siècle. — Montcornet. Assiégé

core qu'en 1475, Louis XI conclut un traité célèbre avec Edouard IV, roi d'Angleterre. Les détails de leur entrevue indiquent combien était grande la défiance mutuelle des deux princes. « Il fut ordonné, dit Commines, » de faire un pont bien passant assez large, et four- » nismes les charpentiers et les estoffes; et au milieu » de ce pont fut faict un treillis de boys, comme » l'on faict aux cages de ces lions; et n'estoient point » les trous entre les barreaux plus grands qu'à y bouter » un bras à son aise. » Lorsque la prudence eut dicté ces garanties, Louis XI et Edouard firent assaut d'amé-

et pris par les troupes du duc de Lorraine pendant le règne de Charles VI. — Nouvion-l'Abbesse. Pris et rasé par Louis-le-Gros en 1115. Il appartenait alors au célèbre Thomas de Marle. — Oisy. Rasé par les Bourguignons dans les premières années du XV[e] siècle (*Monstrelet*). — Ribemont. En 881, ce château résista à Louis, roi de Germanie, et en 1373 aux troupes anglaises que le duc de Lancastre commandait. — Rosoy. Pris par les Ligueurs en 1617 et par les Espagnols en 1651. Le château de Rosoy était flanqué de sept tours. — Saint-Lambert. Henri IV l'habita dans sa jeunesse. Ruiné. — Virge. Château-fort pris et détruit par les Bourguignons dans les premières années du XV[e] siècle (*Monstrelet*.)

CHATEAUX DU VALOIS.

Acy-en-Multien. L'ancien château fut le chef-lieu de l'une des plus importantes juridictions du Valois. Des constructions modernes l'ont remplacé. — Autheuil. Ancienne forteresse dont il reste quelques débris. — Béthisy-Saint-Pierre. Ancienne maison royale. (Voir les notes de la page 12). Béthisy devint un château-fort, résista aux Anglais en 1358 et fut démantelé par l'ordre de Louis XIII. — Betz. Il ne reste plus de traces de l'ancien château des seigneurs de Betz dont il est question dès le XI[e] siècle dans l'histoire du Valois. — Bouillancy. La tour de Bouillancy appartint long-temps à la maison de Béthisy. Il n'en reste rien. — Boursonne. Ce château eut de l'importance à cause des nombreux fiefs qui en relevaient. Il eut titre de vicomté. — Brasseuse. Ancienne dépendance des Bouteillers de Senlis, des maisons de Cuignières et de Dammartin. Des constructions modernes ont remplacé ce château. — Chantilly. Voir le texte de la page 61. — Chavercy. On affirme que ce château fut construit par Oger, favori de Karle-le-Grand. Il tomba au pouvoir des Anglais, dans le XIV[e] siècle, et fut ruiné pendant les guerres de la Ligue.

nité et de courtoisie. Il faut lire dans Commines ce qu'il raconte de *la salutation mutuelle des deux rois, lorsqu'ils s'entrebrassèrent par les trous des barrières.* Le premier château de Picquigny fut détruit en 1470 par les troupes de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne; on voit encore les ruines du second, construit par les ducs de Chaulnes et dont il est question dans les lettres de Mme de Sévigné. « Nous arrivames — dit-elle — » dans un château *où tout l'orgueil de l'héritière de » Picquigny est étalé.* C'est un vieux bâtiment élevé » au-dessus de la ville, comme à Grignan. Je ne

— Compiègne. Voir le texte de la page 12. — Creil. Le château de Creil existait déjà au IXe siècle. Il fut pris et repris par les Anglais dans les guerres du moyen-âge et démoli en 1780. Il est souvent question de ce château dans Froissart et dans Monstrelet. François Ier et Henri IV l'ont habité. — Crépy-en-Valois. Les châtelains de Crépy eurent le titre de *Burgare* et plus tard celui de *Capitaine.* Les Anglais assiégèrent et prirent Crépy en 1431. Ce siége est célèbre; les vainqueurs incendièrent la ville et la détruisirent. Crépy avait alors trois châteaux. Le premier était connu sous le nom de *Château de Bouville*; le second portait celui d'*Hôtel de la Comtesse*; les Anglais ruinèrent, en outre, une forteresse où se trouvait le donjon; mais ils ne tardèrent pas à la relever pour s'y établir. Remis en très-bon état pendant le règne de Louis XII, et long-temps habité par les comtes de Crépy, ce château-fort existe encore. — Ermenonville. Voir le texte de la page 60. — Fontaine-les-Cornus. Très-ancienne forteresse qu'une maison de plaisance a remplacée. — Glagnes. Construction du XIIe siècle. — Herneuse. Ancienne dépendance du palais de Verberie. Il n'en reste rien. — Ivors. Philippe-le-Bel séjourna dans ce château en 1307 et en 1308. Entièrement détruit. — La-Ferté-Milon. Construit vers le milieu du IXe siècle par Helmogadus, favori de Lodewig-le-Débonnaire. Philippe-le-Bel y résida. Il tombait en ruines au XVe siècle et fut reconstruit par les soins du duc d'Orléans, frère de Charles VI; Henri IV le fit démolir en 1594. On aperçoit, dans le voisinage de La-Ferté-Milon, les ruines de l'abbaye de Cerfroid où, l'an 1198, St-Jean de Matha et St-Félix de Valois fondèrent l'ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs. Ces ruines sont sur le territoire de Brumetz dont le château, depuis plus de deux siècles, est possédé par une branche de l'illustre maison de Melun. — La Houatte. Ce château est souvent désigné dans les vieux documents sous le nom de *Grange-Saint-Arnould.* Philippe-Auguste et

» sais si la fondation est aussi belle; mais ce sont des » terrasses sur la Somme qui fait cent tours dans les » prairies; voilà ce qui n'est pas à Grignan. »

Henri IV, voulant reconnaître les bons services de Dominique Devic, érigea en vicomté le château d'Ermenonville et ses dépendances, qui avaient appartenus pendant le moyen-âge aux grands-bouteillers de Senlis. Devic méritait cette faveur royale; il s'était distingué à Ivry et mourut de douleur en passant dans la rue de Paris où son prince venait d'être assassiné. Le château

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, y eurent une entrevue. Il ne reste aucune trace de ses constructions. — Largny. Ancienne dépendance des comtes de Valois. — Le Hazoy. Résidence des gruyers de la forêt de Cuise. Entièrement détruit. — Le Vez. Les comtes de Valois résidèrent d'abord à Vez. La forteresse qui défendait ce lieu avait une antique origine puisqu'elle fut rebâtie sous le règne de Philippe-Auguste. La construction de la tour de Vez date de 1360; cet édifice a six étages et cinq tourelles. — Lévignen. Le vieux château de Lévignen, qui existait déjà sous la première race franke, appartint aux comtes et aux ducs de Valois. Il n'en reste aucune trace. — Les Tournelles. Forteresse considérable élevée sur l'emplacement d'un camp romain entre Béthisy et le Hazoy. Ruinée dès le commencement du XIIIe siècle. — Mareuil-sur-Ourcq. Château-fort détruit au XVIe siècle. — Montépilloy. Forteresse dont on voit les ruines; bâtie au XIVe siècle sur les débris d'anciennes constructions; plusieurs fois assiégée et prise pendant les guerres du moyen-âge; démolie dans les premières années du XVIe siècle. — Mont-l'Évêque. Très-ancienne forteresse détruite pendant le XVe siècle. Château construit au XVIe; dépendance des évêques de Senlis. — Morienval. Construction fortifiée qui s'éleva pour la défense de l'abbaye de Morienval et dont il reste quelques débris. — Nanteuil. Charmante résidence où François Ier et François II se rendaient fréquemment. Détruite à la fin du dernier siècle. Elle appartint aux maisons de Guise, de Schomberg, d'Estrées et de Condé. — Pierrefonds. Voir le texte de la page 26. — Pont. On l'appela d'abord château de *Fécamp*. Philippe-le-Bel, Louis-le-Hutin et Philippe de Valois y ont séjourné. Les Anglais et les Bourguignons tinrent garnison dans ce château aujourd'hui ruiné. — Pontarmé. Rasé en 1431 à la prière des habitants de Senlis. — Raray. On appelait ce château *tour Rocart;* il relevait de la tour de Béthisy. On n'en voit aucun vestige. — Saintines. Château-fort du Xe siècle,

d'Ermenonville, plusieurs fois restauré, fut acquis par la famille de Girardin et devint la résidence de J.-J. Rousseau. La tombe du philosophe génevois est placée dans l'Ile des Peupliers, dépendance d'Ermenonville, au milieu d'un lac solitaire qu'entourent des parcs et des jardins enchanteurs.

La construction du premier château de Chantilly était antérieure au X[e] siècle. Il appartint d'abord à la maison de Senlis; passa aux Clermont-Nesle, aux Laval-Montmorency, aux d'Orgemont, aux Montmorency,

reconstruit dans les premières années du XVI[e]. Il existe encore et fut célèbre au moyen-âge. — Senlis. Voir les notes de la page 14. — Thiers. Dépendance des évêques de Beauvais. Ce château fut démantelé en 1357 et ruiné dans les guerres de la Jacquerie. Il en reste des débris. — Verneuil. Bâti pendant le XVI[e] siècle par Jacques de Savoie, duc de Nemours. Henri IV aimait la résidence de Verneuil. Il érigea la terre en marquisat en faveur d'Henriette de Balzac d'Entraigues; ce marquisat devint un duché-pairie en 1652. L'élégance des constructions du château et la beauté de ses jardins étaient citées. Il fut détruit en 1768 par l'ordre du prince de Condé. — Villers-Cotterets. Voir le texte de la page 15. — Viviers. Très-ancien château-fort dont l'histoire du Valois fait mention dès le IX[e] siècle. Réparé et agrandi au XII[e] par le comte de Flandre, Philippe d'Alsace. Il ne reste rien de ses constructions.

CHATEAUX DU VERMANDOIS.

Athies. Voir les notes de la page 12. Le palais d'Athies que Ste-Radegonde, fille de Berthaire, roi de Thuringe, avait habité devint un château-fort. On montre encore quelques vestiges de ses constructions. — Beaurevoir. Jeanne d'Arc, prisonnière sous les murs de Compiègne, fut conduite au château de Beaurevoir dont Jean de Luxembourg était possesseur. Il fut pris par les Bourguignons, pendant le règne de Louis XI, et par les Espagnols en 1557. — Bohain. Cédé en 1475 à Charles-le-Téméraire par Louis XI. Pris et repris dans les guerres du XVI[e] siècle par les Impériaux, par les Français et par les Espagnols. — Caulaincourt. Construction antérieure au XII[e] siècle. Incendiée en 1557 pendant le siége de Saint-Quentin et rebâtie en 1765. Ancienne châtellenie érigée en marquisat en 1714. — Fayel. Les amours et les infortunes de Gabrielle de Levergies, dame de Fayel, et de son amant, Raoul de Coucy, ont rendu ce château célèbre. — Ham. Château-fort bâti en 1470

et, enfin, à la maison de Condé. L'empereur Charles-Quint, Charles IX, Henri IV et Louis XV; l'empereur d'Autriche, Joseph II; Christian, roi de Danemarck, Paul de Russie et le roi de Suède, Gustave III, furent reçus à Chantilly. Le grand Condé a illustré cette résidence où il s'était retiré vers 1665. Il y donna plusieurs fêtes brillantes dont la présence de Louis XIV fut l'occasion; et les lettres de Mme de Sévigné ont consacré le souvenir durable de la magnificence que le grand Condé déploya pour rendre Chantilly digne du roi qui le visitait. Les hommes de

par Louis de Luxembourg, connétable de Saint-Pol. Ce château devint une prison d'état. Parmi ceux que ses murs ont reçus prisonniers nous citerons le comte de Marbœuf, ancien gouverneur de la Corse et protecteur de Napoléon dans sa jeunesse; le maréchal Moncey; MM. de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze et de Guernon-Ranville, ministres de Charles X; et le prince Louis Bonaparte. Ham eut un premier château avant la construction de la forteresse actuelle. On trouve dans les siècles reculés des seigneurs particuliers de Ham, châtelains du lieu. La seigneurie et châtellenie de Ham appartint aux comtes de Vermandois, aux maisons de Coucy, de Luxembourg, de Rohan, de Vendôme et de Navarre. « Avant la conquête de Cambrai, Ham était une des plus fortes places de la Picardie. En 1411, le duc de Bourgogne s'étant rendu maître de cette ville, malgré la longue et admirable défense du connétable d'Albret, la livra aux flammes, pour la punir d'avoir pris le parti du duc d'Orléans. Dans le XVIe siècle, elle eut de nouvelles calamités à subir: tombée au pouvoir de l'ennemi après la bataille de Saint-Quentin, elle fut reprise par le duc de Bouillon sur les Espagnols en 1595. Peu d'affaires furent aussi vives. La garnison se défendit avec opiniâtreté; mais les Français, furieux de la mort du duc d'Humières, la repoussèrent de rue en rue, et finirent par la massacrer. La grosse tour a cent pieds de hauteur et de diamètre; ses murs ont trente-six pieds d'épaisseur: c'est la plus forte qui existe en France. M. Depping a prétendu à tort que le château de Ham renfermait des *oubliettes*, à l'aide desquelles on faisait passer subitement un malheureux prisonnier des douceurs de l'espérance au supplice le plus affreux. Il n'existe dans cette prison que de sombres cachots. Pendant sa captivité M. de Peyronnet composa son *Histoire des Francs* au château de Ham ». (*Lettres sur le département de la Somme*, par M. H. Dusevel.)— Le Catelet-Gouy. Ce château-fort s'éleva en 1520 par les soins de François Ier. Il fut pris par les Espagnols

lettres les plus illustres, les généraux éprouvés et les grands artistes furent reçus par le grand Condé dans cette résidence enchanteresse. On y rencontrait Corneille, Racine, Bossuet, Molière, Boileau, Bourdaloue, La Rochefoucauld, La Bruyère et le maréchal de Luxembourg. Ecoutons Bossuet : « Condé parut à Chantilly comme » à la tête de ses troupes. Qu'il embellît cette ma- » gnifique et délicieuse maison, ou bien qu'il munît » un camp au milieu de pays ennemis, et qu'il for- » tifiât une place ; qu'il marchât avec une armée parmi » les périls, ou qu'il conduisît ses amis dans ces su- » perbes allées, au bruit de tant de jets d'eau qui » ne se taisoient ni jour ni nuit : c'étoit toujours le » même homme, et sa gloire le suivoit partout. » Le grand château fut embelli par Mansard ; Lenôtre dessina les jardins. Mais un jour, l'orage des révolutions s'appesantit sur la demeure des héritiers du grand Condé; les nobles possesseurs de Chantilly s'éloignèrent; on enleva les tableaux, les statues, les bronzes antiques, le riche médailler et les gothiques armures; et Chantilly, où Racine avait lu les scènes de ses immortels chefs-d'œuvre, en présence du grand Condé et des plus beaux génies de son temps, fut transformé en maison de réclusion ; on vendit à vil prix

en 1557, en 1595, en 1636 et en 1650. La destruction de ses fortifications date de 1674.— Moy. La fondation de ce château était antérieure au XII[e] siècle. Il appartint aux seigneurs de Moy et passa, par suite d'alliances, dans la maison de Lorraine. Brûlé en 1422 par les troupes de Charles VII, à l'approche des Anglais, ce château avait été rétabli et existe encore. On y voit une magnifique salle de réception.

le petit château, bâti par le connétable Anne de Montmorency; le grand parc, le parc de Sylvie, l'orangerie, l'Ile d'Amour, le labyrinthe célébré par Santeuil et la chapelle furent dévastés ou détruits.

Le grand château de Chantilly a disparu; on a restauré l'autre et réparé ce que la Révolution avait épargné. Le château d'Enghien a été sauvé; et l'on voit encore aux bords des étangs de Comelle les restes du gothique château de *la reine Blanche*; il est flanqué de deux tourelles; Saint-Louis et la reine, sa mère, l'ont habité.



IV

CITÉS PICARDES

ET ARTÉSIENNES.



La chronique d'Hariulfe, moine de Saint-Riquier, nous apprend qu'en 831 Abbeville, *Abbatis-Villa*, était au nombre des possessions de ce monastère. De chétives habitations agglomérées sur une île de la Somme, de grossiers travaux de défense, quelques palissades, tels furent les commencements d'Abbeville. Mais ce lieu ne devait pas tarder à s'agrandir, et sa

prospérité fut rapide. On voit, vers 990, Hugues-Capet construire un château-fort pour protéger Abbeville contre les incursions des peuples barbares; son gendre, Hugues, comte de Montreuil, est mis en possession de cette forteresse où les comtes de Montreuil et de Ponthieu, ses successeurs, fixent leur résidence. Le port d'Abbeville acquiert aussi de l'importance; et lorsque Guillaume-le-Conquérant, partant pour son expédition d'Angleterre, fut retenu à Saint-Valery par les vents contraires, ses soldats et les matelots de sa flotte n'échappèrent à la famine que par le secours des navires abbevillois qui portaient l'abondance sur les vaisseaux normands.

Les comtes de Ponthieu firent beaucoup pour la prospérité d'Abbeville. Ces puissants feudataires tenaient une cour brillante et dotèrent cette cité de nombreux établissements. Les annales de la province ont consacré le souvenir de la magnifique réception faite par Gui, comte de Ponthieu, aux princes et chevaliers qui, partant pour la première croisade, se réunirent à d'Abbeville. L'église du Saint-Sépulcre s'éleva sur le lieu même où les croisés avaient placé leurs tentes, où ils jurèrent d'aller combattre en Orient sous la bannière de Godefroy de Bouillon.

Les premiers priviléges d'Abbeville datent de l'an 1130. Ils furent *vendus* aux habitants par Guillaume de Talvas, comte de Ponthieu, et leur donnèrent d'importantes garanties contre les empiétements ou les exactions des nobles et des nombreux officiers du

comte [1]. Cependant la ville d'Amiens, Laon, Noyon, Beauvais, Saint-Riquier et beaucoup d'autres cités picardes se trouvaient déjà en possession de chartes communales; de leur côté, les Abbevillois réclamaient l'extension de leurs droits; ils l'obtinrent après de longs efforts et, le 9 juin 1184, Jean, comte de Ponthieu, leur octroya une charte. Elle portait confirmation de tous les priviléges autrefois accordés à prix d'argent par Guillaume de Talvas, aïeul du comte, et conférait aux habitants des franchises nouvelles. Mais ce dernier eut grand soin de spécifier que ces concessions étaient faites *sous la réserve des droits de la Sainte Église, de ceux du comte de Ponthieu, de ses héritiers et des principaux seigneurs du comté.* Tout ce qui touche à l'affranchissement des communes a eu ce caractère; ceux qui concédaient des chartes, qu'ils fussent rois, évêques ou simples barons, obéissaient à d'impérieuses nécessités; et toujours ils se ménagèrent les moyens d'échapper, quand ils le croiraient bon, à l'engagement contracté. Que de fois ne vit-on pas la ruse suppléer à la force dans cette longue lutte que le pouvoir féodal eût à soutenir, et d'où nos libertés communales sortirent enfin victorieuses! Tout d'ailleurs ne devait-il pas sembler de bon aloi pour mettre un frein à ces tentatives d'émancipation si menaçantes à la fois pour

[1] « Cùm avus meus comes Willelmus Talevas, propter injurias et molestias, à » potentibus terræ suæ, burgensibus de Abbatis-Villâ frequenter illatas, eisdem » communiam vendidisset. » (*Charte des priviléges d'Abbeville.*)

la prépondérance du clergé, de la noblesse et des hommes de guerre. « Commune, dit un auteur ecclé-
» siastique du douzième siècle, est un mot nouveau
» et détestable ; et voici ce qu'on entend par ce mot :
» les gens taillables ne payent plus qu'une fois l'an
» à leurs seigneurs la rente qu'ils lui doivent. S'ils
» commettent quelque délit, ils en sont quittes pour
» une amende légalement fixée ; et quant aux levées
» d'argent qu'on a coutume d'infliger aux serfs, ils
» en sont entièrement exempts [1]. »

[1] « Communio autem, novum ac pessimum nomen, sic se habet, ut capite censi
» omnes solitum servitutis debitum dominis semel in anno solvant, et si quid contrà
» jura deliquerint, pensione legali emendent ; cæteræ censuum exactiones, quæ ser-
» vis infligi soleut, omnimodis vocent. » (Guibert de Nogent. — M. Augustin Thierry.)

TRADUCTION
DE LA CHARTE COMMUNALE D'ABBEVILLE.

I. Puisque les choses qui sont escrites se conservent mieux en la mémoire ; *Je Jean, comte de Pontieu*, fais sçavoir à tous présens et avenir, que mon ayeul le comte Guillaume de Talvas, ayant vendu la commune aux bourgeois d'Abbeville, à cause des injures et fascheries qu'ils recevoient fort souvent des puissans de sa terre : et que de cette vendition les mesmes bourgeois n'ayant aucun escrit authentique : à l'instance desdits habitans, et du consentement de ma femme *Beatrix*, et de mon frère *Guy*, et du conseil de mes hommes, je leur ay concédé la commune, et comme *mes fidelles* contre tous, ils la garderont à perpétuité, selon les droits et coustumes d'Amiens, ou de Corbie, ou de Saint-Quentin, sauf le droit de la sainte Église, et le mien, et de mes héritiers, et de mes barons.

II. Il est donc ordonné et confirmé par serment solemnel qu'un chacun observera la fidélité à son juré, et luy donnera ayde, force et conseil, selon que l'équité le requerera.

III. Il est aussi ordonné que si quelqu'un apparoit coupable de larcin, mon vicomte ou mes officiers prendront toutes les choses du larron (excepté ce qu'il aura dérobé, et ce qui sera redemandé par celuy qui pourra prouver que la chose dérobée luy appartient.) Les autres choses du larron seront gardées pour mon usage ; et ce

Les priviléges concédés aux habitants d'Abbeville servirent le développement de leur industrie et leurs rapports commerciaux. Dès le XIII.e siècle, Abbeville exportait de nombreux produits ; ses négociants avaient lié des relations avec les comptoirs anglais, espagnols, hollandais et belges. Les navires fournis par les chantiers d'Abbeville furent long-temps renommés; on citait leur solidité et la rapidité de leur marche. Louis XI, en 1480, et M. de Rambures, en 1583, firent construire deux vaisseaux de guerre à Abbeville pour protéger le commerce des côtes contre les Flamands et

larron sera premièrement jugé des eschevins, et souffrira la peine du pilory. Par après il sera baillé à mon vicomte et à mes officiers.

IV. Il est ordonné qu'aucun ne présume de détourner les marchands qui viennent à Abbeville dans la banlieuë. Si quelqu'un le fait et qu'il ne se veüille amender, si on le peut prendre ou ses biens, les mesmes bourgeois feront justice tant de sa personne que de ses moyens, comme d'un violateur de la commune.

V. Si entre juré et juré, ou entre juré et non juré, estoit quelque différent de chose mobile, il faudra s'adresser à mon vicomte, ou au seigneur de la vicomté où demeurera celuy qui sera intéressé, sinon qu'il soit trouvé dans ma vicomté, car alors mon vicomte fera justice, tant de luy que des choses qui sont dans ma vicomté, excepté qu'il ne pourra prendre la personne du juré. Et quiconque sera condamné par sentence de mon vicomte ou du seigneur, si le condamné n'obéït au jugement, qu'il soit contraint par les eschevins d'exécuter ce qui a esté jugé.

VI. Mais s'il est question de chose immobile, qu'on ait recours au seigneur de la chose immobile, au nom duquel la chose est possédée, et la cause sera traittée à Abbeville, et si la chose a procédé *usque ad vadia*, et jusques au duël, cette cause doit estre terminée en présence du vicomte de celuy à qui appartient la vicomté.

VII. Si le non juré a osté les choses du juré, et ne veut suivre ce que la justice aura ordonné, si on le peut prendre, ou ce qui luy appartient, ils le retiendront jusques à tant qu'il ayt fait audit juré ce que la justice aura dit.

VIII. Qui aura frappé quelqu'un par colère, ou avec le poing, ou avec la paume de la main, s'il ne se peut par quelque raison deffendre devant les eschevins, il payera vingt sols à la commune.

IX. Si quelqu'un a blessé un autre avec des armes, sa maison sera abattuë, et sera

contre les Anglais; et en 1490, la ville entretenait un vaisseau armé en guerre; on l'appelait *la petite trésorière*. Jean de Béthencourt qui, le premier, traça la route des Indes Occidentales, était né dans le voisinage d'Abbeville; et ce fut un abbevillois, Jean de Biencourt, qui, dans les premières années du XVII.e siècle, fonda la ville de Québec. L'importance du commerce maritime d'Abbeville était si bien reconnue, que l'échevinage fut long-temps dans l'usage d'offrir aux rois ou aux princes qui visitaient leur cité des navires d'argent du poids de douze à quinze marcs.

banny de la ville, et ne r'entrera en icelle sans la licence des eschevins. Et encore qu'il ayt leur permission il ne pourra r'entrer dans la ville qu'il n'ait exposé son poing à leur miséricorde, ou qu'il ne l'ait racheté des mesmes échevins par la somme de neuf livres; que s'il n'a point de maison, devant qu'il entre dans la ville il trouvera une maison de cent sols qui sera abattuë par la commune. Et ce qui aura coutté, pour la guérison du blessé, soit entièrement restitué par celuy qui l'aura navré. Et si pour sa pauvreté il ne le peut payer, il exposera son poing à la miséricorde des eschevins.

X. Si un non juré a blessé un juré ou un non juré, s'il recuse de subir le jugement des eschevins, qu'il soit chassé de la ville et que sa faute soit punie par le jugement des eschevins.

XI. Quiconque aura injurié son juré de vilaines parolles, il pourra estre convaincu par trois ou deux témoins, et s'il est convaicu, la peine luy sera ordonnée selon la quantité ou la qualité de l'injure.

XII. Quiconque en l'audience dira quelque chose malséante de la commune, et convaincu par témoins, il sera mis à l'amende selon le jugement des eschevins.

XIII. Quiconque recevra en sa maison avec connaissance un ennemy de la commune, et luy soit participant en quelque chose, il sera fait ennemy de la commune. Et s'il n'a satisfait au jugement de la commune, tant sa maison que celle du juré qui aura fuy le jugement des eschevins sera abbatuë.

XIV. Qniconque en l'audience aura dit quelque chose contre les eschevins, qui appartienne à l'utilité de toute la ville, si par après il le nie, il pourra estre convaincu par le témoignage de deux ou trois témoins, et s'il est convaincu il sera mis à l'amende selon le jugement des eschevins.

Le commerce des draps florissait à Abbeville dès le XIV.e siècle. Il dut y prendre de grands développements puisque, en 1463, des commissaires de la Cour reçurent la mission spéciale d'aller examiner la qualité des teintures employées par les fabricants abbevillois. Le 17 juin 1493, jour où le roi Charles VIII fit son entrée solennelle dans Abbeville, les compagnons de *l'enseigne des pareurs de draps*, vêtus de paleps de pourpre et portant des chapeaux blancs, dansèrent une ronde, au son des instruments, dans la cour du prieuré de Saint-Pierre. Chacun d'eux te-

XV. Si aucun a fait clameur de quelque particulier pour quelque sujet, si la justice luy est offerte par le juge, et si neantmoins par après sans authorité du juge, il fait injure à son adversaire, estant appelé sur ce fait par les eschevins, et ayant ouy sa response, ils en ordonneront ce que de raison.

XVI. De plus il est ordonné que moy *Jean, comte de Pontieu*, ny mes héritiers, ny autres seigneurs des terres qui sont dans Abbeville, ne pourront exiger aucune redevance, et ne me croiront point, ny aucun des seigneurs, sans caution et obligation d'aller en jugement, si ce n'est de leur propre volonté, et que le tenement fut tel que le possesseur fut obligé de payer une certaine somme à son seigneur.

XVII. Si quelqu'un m'a offencé de parole, ou bien un autre puissant ou impuissant, dans la ville où dans la banlieuë, il se pourra purger dans la ville. Que s'il ne veut, ou ne le peut faire, il sera mis à l'amande selon le jugement des eschevins, s'il est convaincu.

XVIII. Il est ordonné que si quelqu'un dit qu'il est juré, et que la chose soit incertaine, il le pourra prouver par tesmoins.

XIX. Si quelque nouvelle question survient dedans ou dehors entre les jurez qui n'ait point esté jugée auparavant, elle sera terminée par le jugement des eschevins, et de peur que ce qui sera jugé ne s'oublie, on en fera un escrit authentique.

XX. Il faut aussi sçavoir que celuy qui diffamera quelques eschevins de fausseté de jugement, s'il ne peut légitimement les convaincre, il sera tenu de payer à chacun d'iceux neuf livres et une obole d'or.

XXI. Si par cas fortuit ou par inimitié précédente, quelqu'un tuë son juré, et qu'il soit convaincu du fait, sa maison et tout ce qui appartient à icelle sera abbatuë. Si les bourgeois peuvent trouver le mal-faicteur, qu'il fassent de luy plaine justice.

nait par la main une jeune fille de la rue d'Angouche. Les documents contemporains ajoutent que le roi s'était placé au milieu de la ronde dansée par les pareurs de draps.

Abbeville est citée avec honneur dans les annales des premiers temps de l'imprimerie. Dès l'année 1486, des ateliers y étaient établis. La curieuse édition de *la Cité de Dieu* a de la célébrité. Un psautier, très-estimé des connaisseurs; *la Somme rurale*, de Boutiller; et *le Triomphe des neuf Preux* eurent à Ab-

Mais s'il eschappe de leurs mains, et l'an achevé s'il demande miséricorde des eschevins il faut qu'il exige premièrement la miséricorde des parens, et s'il ne les peut trouver, ayant requis pardon des eschevins, il pourra librement et paisiblement entrer dans la ville et y demeurer, et si ses ennemis par après s'eslevent contre luy les eschevins feront justice d'iceux comme d'un meurtrier.

XXII. Il ne faut point oublier que si celuy qui n'est point juré ou un juré excite ma colère, ou de quelque puissant, contre la ville, s'il en est convaincu, ou qu'il ne se puisse purger, qu'il soit chassé d'Abbeville par le jugement des eschevins. Et si les hommes d'Abbeville ont souffert quelque dommage pour cela, que la maison du juré qui a provoqué à colère soit mise à bas, et n'entrera dans la ville jusques à ce qu'il ait restitué les dommages qu'il a causés.

XXIII. Si quelqu'un a acheté ou engagé quelque terre, ou quelques rentes, et qu'il les ait tenu an et jour, les voisins le voyant; si celuy qui reclamera l'a sçeu ou peu sçavoir, s'il ne la réclame en dedans l'an et le jour, que d'oresnavant il ne soit plus ouy.

XXIV. Il est ordonné que les bourgeois d'Abbeville ne pourront recevoir en leur commune aucun vavasseur, ou aucun ayant franc-fief en ma terre, si ce n'est de mon consentement et de son seigneur, que si d'aventure il l'avait receu, et qu'ils eussent esté advertis de moy jusques à trois ans.

XXV. Depuis l'advertissement fait il pourra dans les quarante jours avec son bagage se retirer en la ville librement et paisiblement; autrement je feray ma volonté tant de sa personne que des choses qui luy appartiennent, sans deffense des bourgeois. Mais les trois ans passez je ne le pourray reclamer, mais il ne retiendra ny commune ny fief, sinon de mon consentement, et du seigneur du fief : toutefois, sauf le droit du seigneur, il assignera le fief à qui il voudra.

beville de très-belles éditions, à des époques où l'imprimerie naissait à peine.

Abbeville éprouva toutes les vicissitudes de la guerre; elle reçut tour à tour dans ses murs les Anglais, les rois de France et les ducs de Bourgogne. La famine et la peste la désolèrent plusieurs fois; mais la sollicitude des magistrats et l'aptitude des Abbevillois pour le commerce et pour l'industrie réparèrent toujours ces malheurs publics. L'étude de l'organisation municipale d'Abbeville; les statuts de ses corps de métiers; les actes de son échevinage; son corps d'arbalétriers; sa

XXVI. Si à aucun des jurés, soit par droit de succession, ou par mariage, soit venu quelque franc-fief, il pourra tenir le franc-fief et la commune, sauf le droit et le service du seigneur. Mais si à un juré est arrivé un fief par achapt, par engagement, par permutation, ou par quelque autre moyen, il ne pourra retenir le fief, ny la commune, sinon de ma volonté et du seigneur du fief.

XXVII. Et s'il veut retenir l'un et l'autre, le seigneur pourra retenir son fief, sinon que le juré ayt donné son fief à quelqu'un, sauf le droit du seigneur, ou l'ait assigné par quelque autre moyen.

XXVIII. Les hommes de Port, et ceux qui demeurent plus avant, jusques aux termes de ma terre, de mesme les bourgeois d'Abbeville ne pourront recevoir en leur commune, excepté les hommes de Ruë, sinon que cela se fasse de ma volonté. Semblablement ny les hommes de Tistre et plus outre autant que ma terre est estenduë. Que si par ignorance ils ont receu aucun d'iceux, dans trois ans ces mesmes bourgeois seront appelez par moy et admonestez sur ce fait, et depuis mon admonition jusques à quarante jours, il pourra paisiblement avec ses meubles se retirer de la ville, mais après trois ans passez, je n'en pourray rien reclamer.

XXIX. De plus il est ordonné que si en présence de deux ou trois eschevins soit fait un contract de vendition, d'achapt, de permutation, d'engagement, ou en quelque autre manière, par le témoignage d'iceux la cause sera raisonnée, sauf mon droit en celuy qui aura esté convaincu. La mesme chose sera, si le papier public et authentique donné au maieur et aux eschevins ait esté produit aux eschevins qui n'apparoissent point.

XXX. Il ne faut pas passer sous silence que les mesmes bourgeois sont obligez de me payer seulement trois assistances, à sçavoir cent livres de la monnoye de

garde bourgeoise et ses fêtes publiques fournissent le témoignage que les Abbevillois surent allier le patriotisme à l'intelligence et à l'activité. Nous donnerons ici quelques détails sur leurs compagnies d'arbalétriers si renommées, pendant le moyen-âge, en Picardie, en Artois et en Flandre.

La garde bourgeoise d'Abbeville fut organisée en 1273 par les soins de Philippe-le-Hardi. Elle formait alors quatre corps distincts : les arbalétriers, les archers, les tireurs d'arquebuse et les carabiniers. Ils rendirent de grands services dans nos guerres... A Ar-

Pontieu, pour faire mon fils chevalier, cent livres pour marier ma fille, et cent livres pour la rédemption de ma capture.

XXXI. J'ai aussi concédé aux mesmes bourgeois d'avoir la banlieuë paisible et libre, jusques à l'arbre de de Mautort, jusques à la tranchée du Mont de Caubert, jusques à la tranchée des nouveaux moulins, jusques aux Quatre Chesnes, jusques à l'ancienne demeure de Robert Fretel, et jusques à la croix de Hautaveine, en telle manière qu'au dedans de ces limites, on ne fera aucune munition ; j'adjouste que si entre moy et mes susdits bourgeois, quelque différent s'eslevoit qui ne peut estre terminé par cette escrit, qu'il soit terminé par la commune de Saint-Quentin, ou de Corbie, ou d'Amiens. Et faut sçavoir qu'en chacun des chapitres susdits, mon droit doit estre gardé, et entièrement conservé.

XXXII. Et afin que toutes ces choses demeurent fermes et inviolables, sous serment solemnel que j'ay fait et les bourgeois, avons promis l'un à l'autre de les observer : et pour plus grande confirmation, j'ay muny cet escrit de l'image de mon sceau. Cecy a esté fait dans l'audience publique du clergé, des barons, et des bourgeois, et confirmé à Abbeville, le cinquiesme des ides de juin mil cent quatre vingt-quatre de l'incarnation de Nostre Seigneur. Les tesmoins sont : Hugues, abbé de Valoires ; Jean, abbé de Forestmontier ; Raoul de Vime ; Renier Descardon ; Laurens de Sainte-Marie. Les chanoines qui y furent présens sont : maistre Gaufry d'Abbeville, chanoine de l'église d'Amiens ; Hugues Baron ; Giraut de Hallencourt ; Gautier, doyen d'Abbeville : Gautier de Mainières ; Thomas de Ruë ; et autres chanoines de S.-Vulfran. Les chevaliers sont Bernard de S.-Valery ; Aleaume de Fontaines ; Eustache, vicomte du Pont de S.-Remy ; Godefroy son fils ; Girard d'Abbeville ; Gautier Senoriat ; Enguerran, séneschal de Pontieu ; Guy, son frère ; Bauduin de

dres, en 1377, sous les ordres du duc de Bourgogne; près d'Arras, en 1373; à Waben, en 1412; à Saint-Riquier, en 1421; au Crotoy; à Saint-Valery; au siége de Gamaches; ces compagnies se signalèrent par une rare intrépidité. L'adresse des arbalétriers d'Abbeville était sans rivale dans la province. Voici ce qu'en rapporte une ancienne notice: « La compagnie élisoit » annuellement un capitaine et deux prévôts; les jours » les plus célèbres étoient ceux de la Saint-Charle- » magne, du mardi-gras et de la mi-carême. Le pre- » mier dimanche de mai se faisoit la montre de la » compagnie de la jeunesse; on tiroit ce jour-là le » geai; la ville distribuoit un prix. Les compagnies » des villes les plus célèbres de France étoient invitées » à ces fêtes qui duroient plusieurs jours. Non seu- » lement on tiroit le geai, mais même on s'exerçoit » aux joûtes, à l'escrime, à l'épée et aux barres. Outre » ces jeux et ces exercices, il y avoit des chanteurs en

Dorcat; Guy de Mons; Gontier Patin estant maieur d'Abbeville en ce temps, Herbert Loher, son clerc et notaire d'Abbeville. Les eschevins estoient Hugues Cholet; Gautier Dieu-donné; Guy Barbafust; Hugues le Vers; Gontier Clarembault; et les autres eschevins : et mesmement toute Abbeville en est tesmoin, d'autant que cela a esté fait en veuë et en l'audience de tout le peuple. Donné par la main d'Ingerran, mon notaire.

On conserve dans les archives de l'Hôtel de-Ville l'original de cette charte. Il est en parchemin ; un grand sceau de cire verte, ayant des empreintes sur les deux côtés, est placé au bas. On y voit le comte Jean; portant une cotte d'armes, il tient une lance au bout de laquelle se trouve une banderolle; un bouclier est dans sa main gauche. Il a le heaume en tête, et la pointe de ses éperons est en forme de langue de serpent. On lit sur le sceau : Sigillum Joannis Comitis Pontivii. *Le contre-sceau porte l'empreinte d'un cœur.*

» place, des ménétriers qui, tous les ans, alloient » apprendre de nouvelles chansons aux écoles tenues » tantôt à Soissons, tantôt à Beauvais et finalement à » Saint-Omer.

» La dextérité des arbalétriers abbevillois avoit une » telle renommée qu'ils étoient invités de toute part. » Le plus ancien geai abattu le fut en 1383 au bois » de la ville. Ils allèrent tirer le geai à Bapaume, » le lundi de la Pentecôte 1398; et quelques jours » après à Douai; en 1401, à Avesnes en Hainault; le » 2 septembre 1404, à Bruyères en Laonnois; en 1406,

NOTIONS HISTORIQUES SUR ABBEVILLE.

Vers 990. Commencements de la prospérité d'Abbeville. Une enceinte de murailles s'élève par l'ordre de Hugues-Capet pour protéger cette cité naissante. Abbeville devient bientôt la résidence des comtes de Montreuil et de Ponthieu. — 1096. Un grand nombre de chevaliers, venus de l'Ostrevant, du Boulonnais, du Ponthieu et du pays d'Artois, se réunissent à Abbeville pour la première croisade. Godefroy de Bouillon les commande. — 1100. Gui, comte de Ponthieu, arme chevalier à Abbeville le fils de Philippe Ier, roi de France, célèbre dans l'histoire sous le nom de Louis-le-Gros. — 1100. Fondation du prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville. — 1130. Guillaume de Talvas, comte de Ponthieu, accorde à prix d'argent des priviléges aux bourgeois. — 1158. Jean, comte de Ponthieu, fait construire l'hôtel-Dieu d'Abbeville. — 1184. Il octroye une charte de commune aux habitants. — 1209. Guillaume III, comte de Ponthieu, autorise le maïeur et les échevins à bâtir *l'Échevinage* ou hôtel-de-ville. — 1279. Édouard Ier, roi d'Angleterre, mari d'Éléonore, héritière du Ponthieu, vient à Abbeville prendre possession de ce comté. Un de ses officiers jure, en son nom et en sa présence, de garder les coutumes et priviléges de la cité. — 1283. On bat monnaie à Abbeville aux armes d'Angleterre et de Ponthieu. — 1301. Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, fonde à Abbeville le monastère des Chartreux. — 1307. Douze chevaliers de l'ordre du Temple sont arrêtés à Abbeville par l'ordre de Philippe-le-Bel. On brûle trois d'entre eux, sur le marché au blé. Il reste encore quelques vestiges des bâtiments que ces chevaliers occupaient. — 1340. Le port d'Abbeville fournit au combat naval de l'Écluse douze bâtiments montés par quinze cents matelots. — 1345. Les Abbevillois secouent le joug d'Édouard III, roi d'Angleterre, et chassent de leurs murs la garnison anglaise. — 1345. L'armée

» à Oudenarde; en 1409, à Provins; le 24 mai 1410,
» à Montreuil; en 1418, à Arras; en 1454, à Amiens;
» en 1456, à Rue; en 1508, à Douai. En 1590,
» François Rumet, avocat, maïeur, auteur d'un com-
» mentaire fort estimé sur la coutume du Ponthieu,
» abattit le geai à Abbeville; M. le comte de Saint-
» Pol, gouverneur de Picardie, l'abattit aussi en 1615.
» Les chefs de la ville avoient tant de goût pour
» l'arbalête que, de temps en temps, il y avoit dis-
» pute pour la préséance sur la question de savoir

d'Édouard III désole le Ponthieu, mais tente sans succès de surprendre Abbeville; les bourgeois et les communiers repoussent l'avant-garde ennemie avec la plus grande intrépidité. C'est alors que, moyennant cent pièces d'or, Gobin Agasse indique aux Anglais découragés le célèbre gué de Blanque-Taque. — 1346. Philippe de Valois, poursuivant l'armée anglaise, arrive à Abbeville; il va loger avec les princes qui l'accompagnent dans le prieuré de Saint-Pierre. — 1346. Lettres de Philippe de Valois, datées de Fruges en Artois, par lesquelles il exempte de l'arrière-ban les habitants de la cité d'Abbeville pour reconnaître leurs bons et loyaux services. Ils avaient fourni à son armée cinquante arbalétriers et cinquante sergents, et envoyèrent deux cents hommes au secours de Calais assiégé par Édouard III. — 1350. Le roi Jean confirme les privilèges concédés aux habitants d'Abbeville. — 1360. Ce prince, revenant d'Angleterre, passe à Abbeville. Les habitants le reçoivent avec acclamation. — Vers 1369. Ringois, bourgeois d'Abbeville, excitait ses concitoyens à secouer le joug de l'Angleterre. Emprisonné et conduit au château de Douvres, Ringois fut placé par les Anglais sur les hauts parapets de la forteresse qui dominait la mer. « Voulez-vous, lui dit-on alors, reconnaître pour maître le roi » Édouard III? » — « Non, dit Ringois; je ne reconnais que Jean de Valois! » Les Anglais le précipitèrent dans les flots. — 1369. Les habitants d'Abbeville s'affranchissent de la domination anglaise après un combat sanglant dans leurs murs. Hugues de Châtillon, grand-maître des arbalétriers, prend possession de la ville au nom de Charles-le-Sage. Ce prince anoblit le maïeur et les échevins et règle que les armes de la cité porteront à l'avenir des fleurs de lis d'or et la devise *Fidelis*. — 1393. Charles VI vient résider à Abbeville. « Pour le corps du roi loger — dit » Froissart — on ordonna l'abbaye de St.-Pierre qui est une grand'abbaye et garnie d'édifices et de noirs moines..... Le roi de France là s'ébattoit et tenoit moult » volontiers car en Abbeville et environ Abbeville a tant d'ébattemens et de plai-

» qui tireroit le geai le premier. La compagnie jouis-
» soit des plus beaux priviléges. Charles VIII l'exemp-
» ta de tout droit d'aides de quatre tonneaux de vin,
» pour les quatre fêtes qu'ils faisoient dans l'année;
» ils jouissoient en outre d'un minot de sel et ils
» avoient droit de recevoir du domaine de Ponthieu,
» chaque dimanche, deux grandes cruches de vin, et
» un écu sol sur la recette-générale de Picardie. »

» sances qu'en ville ni en cité qui soit en France. Et y a dedans la ville d'Abbeville » un jardin très-bel, enclos environnément de la belle rivière de Somme; et là de- » dans ce clos se tenoit le roi de France moult volontiers; et le plus des jours y » soupoit; et disoit à son frère d'Orléans et à son conseil que le séjour d'Abbeville » lui faisoit grand bien. » — 1421. Sur les instances de Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, les Abbevillois permettent aux Anglais de traverser leur ville. Ces derniers, commandés par le roi Henri V, se dirigent sur Paris. « Dans Abbeville ce prince » fut honnorablement reçeu, par les pourchats et diligence dudict duc de Bourgongne » et luy furent fais en icelle ville de moult beaux présens. Et avecques ce passèrent » paisiblement toutes ses gens avecques ses chars et charrettes et autres bagues et » le lendemain après que tous les despens furent payés. » (*Monstrelet.*) — 1463. Réception solennelle faite à Louis XI par les habitants d'Abbeville. Ce prince confirme tous leurs privilèges. — 1466. Entrée solennelle du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire. — 1470. Prise d'Abbeville par les Bourguignons. — 1471. Les états des Pays-Bas s'assemblent dans cette ville. Charles-le-Téméraire les préside. — 1477. Abbeville reconnaît de nouveau la domination française. — 1488. Commencements des constructions de l'église collégiale de Saint-Vulfran. — 1493. Entrée de Charles VIII dans Abbeville. — 1500. André de Rambures, sénéchal du Ponthieu, fonde le monastère des Minimes. — 1506. Louis XII concède aux habitants douze francs-marchés. — 1514. Réception solennelle de Louis XII. Ce prince épouse à Abbeville la princesse Marie d'Angleterre, sœur d'Henri VIII. — 1527. Conférences tenues à Abbeville par François Ier et le cardinal Wolsey. — 1550. Entrée du roi Henri II. — 1562 Guerre civile entre les protestants et les catholiques abbevillois. — 1586. La famine désole Abbeville. — 1588. Ses habitants reconnaissent la Ligue. — 1591. Le château construit à Abbeville en 1471, par Charles-le-Téméraire, est démantelé. — 1594. Entrée d'Henri IV dans Abbeville. — 1596. Peste cruelle. Huit mille habitants meurent de ce fléau. — 1599. La peste désole de nouveau Abbeville. — 1620. Entrée de Louis XIII. — 1636. Richelieu vient à Abbeville et fait travailler aux fortifications. — 1637. Le 15 août, jour de l'Assomption,

La collégiale de Saint-Vulfran d'Abbeville est célèbre. Son portail fait l'admiration des artistes. Il fut construit pendant le règne de Louis XII, par les soins du cardinal Georges d'Amboise. Des broderies et des pierres précieuses sont étalées sur les vêtements des saints dont les statues décorent ce beau portail; on y voit un lion sur lequel le sculpteur a jeté un riche manteau que des fleurs de lis parsèment; il porte une bannière où les mêmes emblêmes sont reproduits. Les bas-reliefs des chapelles de l'édifice offrent de curieux détails; mais un travail de boiserie, placé sous le grand porche de l'église, fixe surtout l'attention des connaisseurs; on y voit les douze apôtres et les mystères de la Vierge. Les galeries à jour qui règnent autour de la nef sont très-remarquables. On lit cette inscription sur la principale porte :

VIERGE AULX HUMAINS LA PORTE D'AMOUR ESTE.

Au moyen-âge, celui que l'on accusait de vol et qui niait le crime devait jurer sur l'autel de St-Vul-

Louis XIII voue son royaume à la Vierge, dans l'église des Minimes d'Abbeville. — 1638 et 1639. Louis XIII revient à Abbeville. — 1642. Les religieux de l'abbaye d'Espagne, ordre de Citeaux, se retirent à Abbeville et s'établissent au Paraclet. — 1646. Louis XIV, âgé de neuf ans, vient à Abbeville. Le cardinal Mazarin l'accompagne. — 1662. Les religieux de l'abbaye royale de Willancourt s'établissent à Abbeville.—1665. Josse Van Robais, manufacturier de Middelbourg, arrive à Abbeville avec cinquante ouvriers hollandais, et y fonde une manufacture de draps devenue célèbre. — 1667. Un hollandais, Philippe Leclerc, établit à Abbeville la manufacture royale de Moquettes. — 1685. Charles Sanson, curé de St.-Georges, fonde la bibliothèque publique d'Abbeville. — 1689. Arrivée de Jacques II, roi d'Angleterre, détrôné et cherchant un asile en France. — 1766. Supplice du chevalier de Labarre sur la place du marché d'Abbeville.

fran qu'il n'était point coupable. Les ouvriers qu'occupaient les comtes de Ponthieu, dans les ateliers où se fabriquait leur monnaie, devaient prêter le même serment; et voici ce qu'on lisait sur une ancienne tapisserie de la collégiale :

EN PONTHIEU MONNOIE ON FORGEOIT,
L'UN DES FORGEURS FRAUDE FAISOIT,
BON POIDS, LOYAL, NI JUSTE COMPTE
L'Y RENDIT DE L'ARGENT DU COMTE;
LEQUEL EN CE LIEU ESPROUVÉ
PAR SERMENT FUT L'ARRON TROUVÉ.


ST-VULFRAN D'ABBEVILLE



Vers le milieu du VIIe siècle, Lydérik, grand-forestier de Flandre, bâtit le château d'Aire au confluent de la Madick et de la Laquette. Des constructions s'élevèrent plus tard dans le voisinage de ce château où Peppin, père de Karle-le-Grand, aimait à résider. On l'appelait alors *Palais de la Salle.* « Ce prince » — dit l'historien Hennebert — établit à Aire une » école pour ses enfants et plusieurs princes de sa

» famille, tels qu'Adelard, abbé de Corbie; Valac, » son successeur; Bernaire, moine très-distingué; » Odvin, etc. De savants maîtres leur enseignèrent la » logique, la physique et les belles-lettres; Alcuin, ou » Albin, fut président de ce lycée. On apprenoit aussi » à Aire l'équitation et le maniement des armes.[1] »

Quelques chroniqueurs ont affirmé que Peppin et sa femme Berthe, ou Bertrade *au grand pied*, moururent à Aire et qu'ils y furent inhumés. On lit dans les annales de Saint-Bertin que leurs ossements ayant été découverts en 1241, le clergé et les magistrats les portèrent en grande pompe dans la collégiale de Saint-Pierre. D'autres manuscrits ajoutent que les restes mortels de Peppin et de Berthe, transférés sous le

[1] NOTIONS HISTORIQUES SUR AIRE.

641. Construction du château d'Aire par Lydérik.—Vers le milieu du VIIIe siècle. Peppin fait bâtir un palais à Aire. — 774. Ste-Isbergue ou Giselle, fille de Peppin, convertit ce palais en monastère. — 881. Aire est brûlé par les Normands. — 1023. Baudouin-le-Barbu, comte de Flandre, construit à Aire un nouveau château. — 1064. Fondation de la collégiale d'Aire par le comte Baudouin de Lille. — 1188. Philippe d'Alsace accorde une charte de commune aux bourgeois. —1192. Philippe-Auguste confirme les priviléges d'Aire. —1261. Etablissement des Béguines d'Aire. —1347. Jean d'Aire s'associe au dévouement d'Eustache de Saint-Pierre pendant le siége de Calais. — 1347. Confirmation des priviléges d'Aire par Philippe de Valois. — 1374. La comtesse d'Artois accorde une charte à la ville d'Aire. — 1461. Entrée à Aire du comte de Charolais, célèbre plus tard sous le nom de Charles-le-Téméraire. — 1471. Entrevue à Aire de la duchesse de Bourgogne et de son frère Edouard IV, roi d'Angleterre. — 1482. Aire rendu au maréchal d'Esquerdes. — 1507-1509. Établissement de la coutume d'Aire. — 1577. Démolition du château d'Aire. — 1641. Les Français s'emparent d'Aire sous le commandement du maréchal de la Meilleraye. — 1657. Le grand Condé entre dans Aire. — 1676. Prise d'Aire par le maréchal d'Humières. — 1710. Aire assiégé par le prince Eugène. — 1710. Le comte de Nassau s'empare du fort Saint-François. — 1713. Aire est définitivement réuni à la France par le traité d'Utrecht.

grand-autel en 1511, furent portés à Saint-Denis en 1641, lorsque la place d'Aire tomba au pouvoir des Espagnols. Il serait difficile de concilier ces traditions avec le témoignage des meilleurs historiens. Ces derniers nous apprennent qu'en 768, année de sa mort, Peppin fut inhumé avec beaucoup de solennité devant la porte de l'abbaye de Saint-Denis.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, partant pour la Terre-Sainte, concéda une charte communale aux habitants de la ville d'Aire. Elle porte la date de 1188 et fut appelée loi de l'Amitié (*lex amicitiæ.*) La justice et les sentiments fraternels règnent dans ce curieux document dont nous donnerons ici les principales dispositions[1] :

« Douze juges, choisis dans l'Amitié, feront serment » de voir d'un œil égal le pauvre et le riche, le » noble et celui qui ne l'est pas, le proche et l'é» tranger.

» Tous ceux qui appartiennent à l'Amitié jureront » de s'aider en frères; si, par parole ou par action, » l'un d'eux fait tort à un autre, que celui qui se » trouvera lésé n'en tire point vengeance par lui ou » par les siens, mais qu'il se plaigne au prévôt. Le » coupable réparera le mal ainsi que les juges l'auront » décidé. Et si l'offenseur ou l'offensé, trois fois pré-

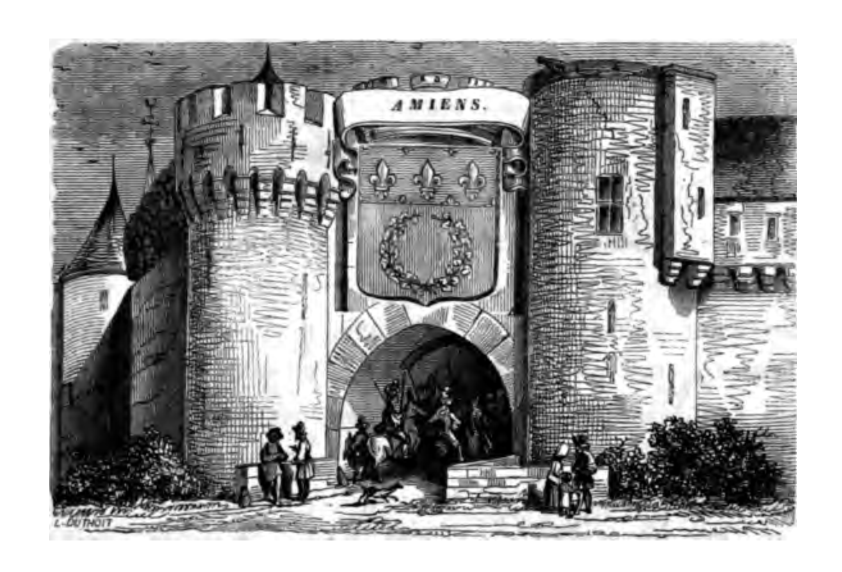
[1] (Recueil de Godefroy. — Ordonnances des rois de France. Tom. XII, p. 563. — De l'affranchissement des communes, par M. Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai.)

» venu, refuse de se conformer à la sentence, qu'il » soit expulsé de l'Amitié comme parjure, lui et tous » ceux qui le soutiendraient.

» Si un bourgeois est tué dans l'Amitié, aucun de » ses amis ne pourra le venger ni chasser le meurtrier » avant quarante jours, à moins que le crime n'ait eu » lieu devant lui. Mais si, après quarante jours, le » coupable n'a point réparé la mort de son *ami*, se- » lon la décision des juges, ou satisfait les parents de » la victime, qu'il soit banni de l'Amitié comme » parjure et que l'on démolisse sa maison.

» Si dans l'Amitié quelqu'un se trouvait lésé par » l'incendie de sa maison ou par la nécessité de se » racheter, chacun donnera une pièce d'argent (*num-* » *mum*) pour venir en aide à l'ami appauvri. »





CE n'est pas une petite gloire à la ville d'A- » miens, dit du Cange, que de pouvoir » porter l'antiquité de son nom et de ses » peuples jusque dans les siècles qui ont » précédé de beaucoup d'années la naissance » du Sauveur du monde. » En effet, Pline et plus tard Solin et Brover nous apprennent que, la première année de la cent vingt-cinquième olympiade et 279 ans avant l'ère chrétienne, les Amiénois s'associant à

d'autres tribus gauloises portèrent en Asie leurs armes victorieuses et y fondèrent de nombreux établissements.

Lorsque les Romains envahirent les Gaules, les peuples amiénois entretenaient dix mille hommes de guerre pour la défense de leur territoire. César, après les avoir vaincus, tint à Amiens plusieurs *assemblées générales* des provinces conquises, et nous lisons dans ses commentaires qu'il y fit hyverner une légion entière. Cette ville devint l'une des plus importantes cités des Gaules et fut gouvernée par un sénat. Elle eut des ateliers renommés où l'on forgeait des épées et des boucliers pour les légions romaines; Antonin-le-Pieux la fortifia; l'empereur Probus l'embellit; et Ammien Marcelin l'appelait : *Urbs inter alias eminens.*

Après l'invasion des Franks, Khlodion, Mérovée et Khildérik Ier fixèrent leur résidence à Amiens. Sous la seconde race, cette ville eut des comtes particuliers; leur chronologie complète est rapportée dans le premier volume de cet ouvrage. Ces puissants feudataires firent beaucoup pour la prospérité d'Amiens, et quelques-uns d'entre eux sont célèbres dans l'histoire. La réunion du comté à la couronne de France qui s'accomplit en 1185 mit un terme au pouvoir que les comtes exerçaient dans cette ville depuis plus de quatre siècles.

Le dimanche des Rameaux de l'année 1115, le peuple d'Amiens se porta en foule à la cathédrale; l'évêque Geoffroi, que les habitants chérissaient, devait y prêcher en présence du roi Louis-le-Gros. La

résistance qu'Enguerrand de Boves, comte d'Amiens, opposait à l'affranchissement de la cité fournit le texte des paroles de Geoffroi. Cependant ce prélat, lui aussi, voyait ses prérogatives menacées par l'érection de la commune d'Amiens; mais il n'avait pas hésité à en faire le sacrifice. Le bonheur de son peuple lui était cher; et les abus du pouvoir seigneurial révoltaient à la fois son esprit et son cœur.

Vingt ans avant ceci, Amiens avait reçu un commencement d'organisation municipale; une charte de cette époque, consignée dans les cartulaires de l'église d'Amiens et rapportée par du Cange, en fournit le témoignage irrécusable. Mais la commune ne fut véritablement constituée qu'en 1113, lorsque déjà Cambrai, Noyon, Beauvais, Saint-Quentin et Laon se trouvaient en possession de libertés municipales, concédées à titre gratuit ou obtenues à prix d'argent.

Enguerrand de Boves avait à sa solde d'intrépides chevaliers et de nombreux hommes d'armes; ceux-ci occupaient la tour du *Castillon*, vieille forteresse dominant la ville et réputée imprenable, d'où ils faisaient de fréquentes sorties, portant le pillage et l'incendie dans la demeure des habitants. Vainement le roi de France, suzerain d'Enguerrand de Boves, avait reconnu par l'octroi d'une charte les priviléges de ces derniers; le comte refusait de reconnaître l'institution de la commune qui irritait son orgueil et ne pouvait d'ailleurs qu'être nuisible à ses intérêts.

Telle était la situation des esprits lorsque Louis-

le-Gros vint à Amiens avec une armée, pour mettre un terme aux exactions d'Enguerrand de Boves. Les prédications de Geoffroy accrurent les espérances des habitants que la présence de l'armée royale avait déjà ranimées; ce prélat venait de prononcer contre Enguerrand les anathèmes de l'écriture sainte; il s'était ensuite rendu nu-pieds au tombeau de Saint-Acheul pour placer sous sa protection la cause du peuple opprimé.

Les bourgeois et les troupes royales ne tardèrent pas à cerner le Castillon; les femmes elles-mêmes, se mêlant aux assiégeants, lançaient des pierres sur les soldats d'Enguerrand de Boves. Mais le Castillon résista; ses pierriers et les flèches de ses hommes d'armes portèrent le désordre parmi les bourgeois. Beaucoup de ces derniers périrent; quatre-vingts femmes furent blessées; et Guibert de Nogent nous apprend que Louis-le-Gros lui-même reçut une flèche dans son hautbert.

Ce prince quitta bientôt Amiens. Quant au Castillon, il résista deux ans aux bourgeois et aux troupes royales. Lorsqu'il fut pris, le roi et l'évêque réglèrent qu'il serait rasé; et quelque temps après un beffroi, glorieux symbole de l'affranchissement de la cité, s'éleva sur l'emplacement de la forteresse démolie. La charte de Louis-le-Gros n'est point parvenue jusqu'à nous. On croit qu'elle renfermait des dispositions communes aux chartes qui furent alors concédées à plusieurs villes de la Picardie; elle abolissait le

servage, constituait un maïeur et des échevins, et conférait de nombreux priviléges aux habitants. — On lit dans le onzième volume des ordonnances des rois de France qu'en 1190 Philippe-Auguste confirma, à Lorris, la charte communale d'Amiens. Les archives de l'hôtel-de-ville et les anciens cartulaires du chapitre n'ont point gardé la trace de cette confirmation; la seule charte qu'ils renferment est celle par laquelle ce prince confirma à Péronne, en 1209, l'établissement de la commune d'Amiens. Nous en donnons ici le texte en vieux français, tel qu'il se trouve transcrit dans les archives de la ville [1].

[1] CHARTE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA COMMUNE D'AMIENS.

TEXTE FRANÇAIS. ARCHIVES DE L'HÔTEL-DE-VILLE, REG. A. F.° 6. R.° À F.° 8 V.°

Philippe par la grâce de Dieu roy de France. Pour che que nostre amy et nostre feel li citoyen d'Amiens nous ont souvent servi feelment : pour l'amiste d'euls et par leur requeste nous leur avons otroyé commune ad teles coustumes, lesqueles il ont juré ad garder et ad tenir.

1. Chascuns gardera droiturierement en toutes coses à sen juré foy aide et conseil.

2. Quiconques faisans larrechin sera prins dedens les bornes de le ville : et il est congneu que il l'ait fait : il sera livrés à nostre prevost et sera jugiés par jugement de commune qu'il en sera ad faire et sera fait. A chelluy qui claime chose emblée : se elle puet estre trouvée : nostre prevost le rendera. Les autres choses seront nostres.

3. Nuls n'entreprengne ad destourber homme qui maingne dedens le commune ne marcheant qu'il viengne ad la chité à toute marchandise dedens le banlieue de la chité. et s'auquns le faisoit : la commune en feroit justice si comme d'enfreingneour de commune se elle le puet prendre ou auqune cose du sien.

4. Se auquns de commune toult à sen juré les sienes choses : nostre prevost le semonra et poursieurra justice et se li prevos defaut de justice : chils sera semons de maieur et desquevins et venra pardevant le commune : et fera illuec tant comme esquevin jugeront : sauve nostre droiture.

5. Se auquns qui n'est de commune : tolt à homme de commune les sienes choses et il ne li welt faire droit dedens le banlieue. puis que la commune l'aura fait savoir ad hommes del castel où il maint : se nostre prevos puet prendre luy ou auqune

L'organisation de la mairie et de l'échevinage d'Amiens fut souvent modifiée depuis l'époque de cette confirmation. En 1292, Philippe-le-Bel abolit la commune et disposa du gouvernement de la cité; les habitants qui, jusqu'alors, avaient choisi leur maïeur et leurs échevins ne ressaisirent ce privilége qu'en 1317; cette année-là le roi Philippe-le-Long leur octroya une charte qui consacrait de nouveau leurs franchises et leurs vieilles libertés.

Le nombre des échevins fut d'abord fixé à douze; il s'éleva plus tard à vingt-quatre. Jusqu'en 1385, le

chose du sien : il le retenra tant que il ait pourseivy droiture. et que nous ayons eu nostre amende : et la commune le siene.

6. Qui fiert de puing ou de paulme auqun de commune : se n'est glouton ou lecheour : sil ne se puet deffendre ou desraisnier contre le feru par II. tesmoins ou par trois : pardevant nostre prevost : il donra. XX. sols. quinse à le commune et V. à seigneurs.

7. Qui navre sen juré d'arme : s'il ne se puet aussi deffendre par loial tesmoignage et par sairement contre le navré : il perdera le puing. ou IX livres. pour le raccat de sen puing. VI livres à le fermeté de la cité et à le commune. et LX solz à le justice des seigneurs. et se c'est chose qu'il ne puist rendre. il livrera sen puing en le mercy de le commune. sauf le castel à seigneurs.

8. Mais se li navrés est si orgueilleux que il ne veulle prendre amendise au jugement de prevost et de maieur et desquevins. ne seurté donner : s'il a maison elle sera abattue et li castel prins. sil n'a maison : ses corps sera prins : tant que il ait prise lamende et seurté donnée.

9. Se auquns qui n'est de commune fiert ou navre homme de commune : sil ne welt poursuievir droiture pardevant nostre prevost. par jugement de commune : la commune abatera se maison se elle puet. et li catel seront le roy. et se elle le puet prendre : pardevant le prevost du roy en sera prinse venganche par maieur et par esquevins. et li catel seront le roy.

10. Qui laidenge son juré de laides paroles et deshonnestes : et doi ou troi loent. se il en est attains : il donra chiunc sols. deus au laidengié. et trois à le commune.

11. Qui dist chose deshonneste à auqun de commune en oyanche dauquns : sil est fait savoir à le commune. et il ne sen veult deffendre par jugement de commune

maïeur et l'échevinage furent élus chaque année par les *maïeurs de bannières*; on appelait ainsi les délégués des corps de métiers. Charles VI ayant supprimé ces derniers, la bourgeoisie eut le choix direct des magistrats de la cité; mais ce choix ne pouvait s'accomplir qu'en vertu d'une commission royale.

Le renouvellement de la mairie occasionna à Amiens de fréquents désordres; ils furent tels, pendant le règne de François I[er], qu'un commissaire de la Cour vint dans cette ville pour rétablir l'ordre. Une ordonnance régla en 1520 que le maïeur serait l'un des trois can-

que il ne lait dit : la commune abatera se maison se elle puet et ne li soufrera à demourer en la commune jusques ad ce qu'il l'aura amende : et sil ne le veult amender : si catel seront en le main le roy et le commune.

12. Se aucuns est attains de fauls sairement ou de foy mentie envers sen juré : il les penira par jugement de commune pardevant le prevost et pardevant le maieur.

13. Se aucuns de commune accate à escient ou vent proie : se il en puet estre attains il perdera le proie : et si le rendera as prees. se li pree ou leur seigneur n'ont fourfait aucune cose as seignours de la commune ou envers la commune.

14. Chils qui ne puet avoir justice de clameur qu'il fait de son adversaire par prevost par maieur et par jugeours de commune : se il li fait après aucune chose : la commune le metera à raison. et quand la raisons sera oye : la commune jugera que on en doit faire.

15. Chils qui est semons de maieur ou desquevins ou de sergans de commune et il defuit justice et jugement : il abateront se maison se il pueent : et ne le lairont demourer entre euls dusques il l'aura amendé et li catel seront en le mercy le prevost le roy et le maieur.

16. Qui rechele à escient en sa maison ennemi de commune. et qui communite. li porte soit en vendre ou en achater. ne en boire ne en mengier. ne en aucun confort. ou qui li donne conseil ne aide envers le commune : il est coulpables de commune. Et s'il ne lamende isnelement par jugement de commune : la commune abatera se maison s elle puet et li catel seront le roy.

17. Dedens le benlieue ne sera receups campions lieveis contre homme de commune.

didats désignés par l'échevinage; les chefs des portes, les gentilshommes, les officiers royaux et les compagnies privilégiées devaient, pour cela, s'assembler à la Halle et choisir le maïeur à la pluralité des suffrages, en présence du bailli d'Amiens et après avoir juré, au préalable, sur l'Évangile de rester étranger à toute intrigue. Un édit d'Henri IV vint encore changer ce mode d'élection en 1597. Ce prince réduisit à sept le nombre des échevins; l'un d'eux, choisi par le roi, porta le titre de *premier échevin* et remplit l'office de maïeur. — Ce rapide exposé suffira pour faire com-

18. S auscuns enfraint à escient les establissemens de commune et sans clameur et il est attains de ce : la commune abatera se maison s elle puet et ne le laira demourer entreuls desque il l'aura amende.

19. Il est establi que la commune ne se doit entremettre des fiefs ne des terres as seigneurs.

20. Qui veult prouver les jugeours de commune de faulseté de jugement : sil ne le puet prouver si com drois est : il sera en le mercy le roy et le maieur et les esquevins de quanque il a.

21. Femme ne puet vendre ne mettre en gages sen douaire fors au plus prochain hoir et d'an en an. Se li hoirs ne le veult ou il ne le peult accater : il convient la femme que elle le tiengne sa vie : et par an le puet louer.

22. Se aucuns homs et sa femme aient enfans ensamble et il avient que li enfant muirent : chils qui sorvivera soit li homs ou la femme tenra en pais ce qu'il tinrent ensamble de leurs acqueremens toute sa vie. se dons ou lais n'en est fais à la vie de chelluy qui avant mœurt. Mais se li homs ou la femme ont enfans anchois qu'il soient assamble : li heritage des enfans revenra à euls après le décès du père ou de le mère. se ce n'est fiefs.

23. Se la femme sorvit après le mort sen baron et li enfant remainent vif : la femme ne respondera de toute le possession que ses barons avoit tenu en pais tant com li enfant seront en garde. dessi là que elle ait advoué se ce n'est gages.

24. Se auquns demande avoir à auqune vesve : elle se defendera par sen sairement contre un tesmoing. nient contre plureus. et remanra en pais. Et se on luy demande auqune possession si comme gage : elle sen defendera par bataille.

prendre combien le droit d'élection dont usaient les habitants d'Amiens en vertu de leur charte communale, perdit peu à peu de sa valeur à mesure que l'omnipotence royale s'accrut.

Le renouvellement de la mairie et du corps de l'échevinage était fixé au jour de la *St-Simon St-Jude*. Avant d'entrer en charge, le maïeur et les échevins se rendaient à la Malle-Maison. Là, en présence du bailli d'Amiens et du peuple, et *sur leur part de Paradis*, ils juraient « de faire fidèlement leur de- » voir, obéyr aux édicts du roy, conserver les habi-

25. Se auquns accate terre ou auqun héritage daucun. et elle est offerte au plus prochain hoir ains quelle soit accatée : et li hoirs ne le welt accater : nen respondera puis al hoir en plait. Et s elle ne luy est offerte et chils qui accaté l'aura : le tient en pais sen accat un an à sen sceu et à se veue : n'en respondera ensement puis.

26. Se auquns tient sept ans en pais aucune siene possession : sen adversaire present : nen respondera puis.

27. Se auquns marcheans estranges vent auqune chose et il ne puet avoir son paiement. il se clamera tout avant au seigneur del accateur ou à sen prevost. et son li defaut de justice : il sen clamera au maieur et li maires li fera tantost avoir. que jour que ce soit.

28. Qui se claime de promesse : riens ne recouverra.

29. Se auquns ou maires ou esquevins ou autres de la justice le maieur prent loyer ou demande. et chils qui le donne ou cui on le demande. sen claime au maieur. et il en a tesmoing : li attains donra xx solz et si reddera le loyer sil la prins. Et se li accuseres n'a tesmoing li accuses sen defendera par sen sairement.

30. Se auquns se claime au prevost et li prevos ne li veult droit faire : il se clamera au maieur. et li maires mettera le prevost à raison que droit li face. et se li prevost ne li veult droit faire : li maires li fera justice sauve le droiture le roy. se lon les establissemens des eschevins.

31. Se auquns enterce le soie chose autruy : et li accuses respont que il ne la accaté à escient à larron : il perdera ce dont il iert accuses. et si se deffendera par sen sairement se li prevos et la justice veult. et en pais sen ira. Et ce meesmes fera ses garans sil dist iche meesmes. Aussi fera li primiers et li seconds et li tiers. et li accuseres affermera par sen sairement chou qu'il claime. se la justice veult.

» tans en leurs droits, priviléges, franchises et liber-
» tez; d'employer les deniers de la ville aux effets à
» quoy ils se trouvoient destinez et de rendre justice
» à chacun. »

Le pouvoir du maïeur d'Amiens était fort étendu. Examinons-en les principaux éléments. Ce qui nous frappe d'abord c'est qu'il embrasse à la fois des attributions administratives et judiciaires. La garde des clefs de la ville est réservée au maïeur; les serviteurs des portes vont les prendre, le matin, à l'hôtel qu'il habite. Le maïeur harangue le roi, la première fois

32. En toutes causes li accuses et li accuseres et li tesmoing parleront par advocat sil veulent.

33. Nuls n'entreprengne à plaidier hors de la cité de possession qui appartiengne à la cité.

34. Se li hom ou la femme acquierent auqune possession en leur vie. et li uns mœurt : chils qui remanra aura pour luy le moitié et li enfant l'autre. Se li hom mœurt ou la femme. et li enfant remainent vif : chils qui remanra ne porra vendre ne donner ad cens ne mettre en gages. la possession qui vient de le part au mort : soit en terre ou en ente : sans l'otroy des prochains parens au mort. ou dessi là que li enfant seront sans garde.

35. Se auquns laidenge le prevost le roy en plait ou hors plait. de laides paroles et deshonnestes : il sera en le merci le prevost par jugement de maieurs et d'esquevins.

36. Se auquns laidenge le maieur en plait de laides paroles et deshonnestes : se maisons sera abatue ou raccatée : selon ce quelle vault : en le mercy d'esquevins.

37. Se auquns fiert ou navre sen juré et li ferus se claime que pour viex haine soit ferus : li fereres fera droit selon les establissemens d'esquevins pour le cop. et après pour le viex haine. ou il sespurgera par sen sairement. ou il fera droit à le commune par IX libres : VI à le commune. et LX solz à le justice des seigneurs. et rendra le moitié de sen droit dedens les VIII jours ou tout se li eschevins veulent. Nuls ne fera sairement pour chelluy qui fiert quiconques il soit ou homs ou femme ou varlés.

38. Si li maires siet aveuc la commune et aveue ses jurés en plait. et aucuns fiert illuec sen juré. la maisons à chelli qui attains sera par pluiseurs tesmoings qu'il ait donné le premerai cop, sera abatue.

qu'il vient à Amiens, et a le choix du capitaine qui doit commander la ville. Les *arbalétriers*, les *archers du grand-serment*, les *couleuvriniers*, les *archers du petit-serment* et les *arquebusiers*, qui forment les compagnies privilégiées, reçoivent les ordres du maïeur; et s'il veut, la nuit, aller sur les remparts, vingt hommes du guet sont tenus de lui faire escorte. Lorsque ses fonctions l'appellent dans les différents quartiers de la cité, des sergents à verges le précèdent, et s'il assiste à un banquet, huit sergents à kannes ou à masses le servent à table et reçoivent ses ordres. Le

39. Qui laidenge sen juré en plait : il perdera xx solz et la justice des seigneurs ni partira nient.

40. Qui jecte sen juré en yaue ou en palu. et chils qui sen claime a un seul tesmoing : et li maires voit la conchiure : li malfaiseres perdera LX solz. de ce aura la justice des seigneurs xx solz et li maires le remanant. mais se li conchiés n'a nul tesmoing : il se defendera par son sairement encontre la conchiure. et ensement aussi encontre le sang. et ensi sen ira delivrés.

41. Qui appelle sen juré serf. recreant ou traiteur ou coup : xx solz paiera.

42. Se li fiuls au bourgois fait auqun meffait : li peres poursieurra droiture a le commune pour sen fil. et sil n'est en le garde au père et il est semons et il defuit justice : un an sera hors de la cité. et sil veult revenir après l'an passé : il fera droit au prevost et au maieur selonc les establissemens des esquevins.

43. Se aucune convenance est faite devant II des esquevins ou pardevant plusieurs : de chelle convenance ne sera puis ne camp ne bataille. se li esquevin le tesmoingnent qui furent à le convenance.

44. Toutes ces droitures et chist commandement que nous avons dit devant sont tant seulement du maieur et de la commune entre leurs jurés. N'est pas jugans jugemens de juré et de non juré.

45. Il soloit estre coustume à Amiens que es festes des apostres de chacune charete qui entroit par lequele que soit des quatre portes de la cité : prendoit li archediaques Garins une maaille. Li maires et li esquevin qui adonc estoient. accaterent par le conseil l'evesque Tierry d'Amiens. ichelle coustume à chelluy archediaques v solz et IV capons et prinrent ad cens. et chelluy cens prent li archediaques au four Fremin du cloistre dehors le porte saint Fremin el Val.

premier dimanche du carême, après vêpres, une collation est offerte au maïeur et à l'échevinage, dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville; on présente des fruits aux échevins et ils ont droit à un bouquet de violettes; mais on sert un pâté de carpes que le maïeur seul peut ouvrir.

A ces prérogatives viennent se joindre de graves devoirs. Le maïeur et l'échevinage prennent des décisions sur les contestations qui s'élèvent touchant la possession des héritages; la vente des marchandises, la surveillance des poids et des mesures, les prisons, la

46. De tous les tenemens de la ville sera faite droiture par notre prevost III fois en l'an en plait général. c'est assavoir au noel. à pasques et à penthecouste.

47. Tous les forfais qui seront fait dedens le banlieue de la cité : jugeront li maires et li esquevin et en feront justice si com il doivent pardevant nostre baillin sil y veult estre. Et sil ni veult estre ou il ni puet estre : il ne lairont mie à faire leur justice pour ce sil ni est. fors de rapt et de meurtre que nous retenons à nous et à ceuls qui venront après nous. à tousiours sans part d'autruy. Mais li catel des homicides. des ardeurs et des traiteurs sont nostre sans part dautruy. et es cateuls des autres forfais retenons nous aveuc nostre.... et aveuc ceuls qui après nous venront. ce que nous y avons eu et ce que nous i devons avoir.

48. Nuls ne puet faire ban en la ville fors par le roy et par l'evesque.

49. Se auquns est banis de la ville pour auqun forfait : li rois. li senescauls. li prevos le roy. li vesques et li maires : chascuns de chiauls le puet conduire en la ville une fois en l'an. fors de murtre et de homicide et de arsion et de traison et de rapt.

50. Nous volons et ottroions à tousiours à la commune que il ne loise mie à nous ne à ceuls qui apres nous venront mettre le cité d'Amiens ne la commune hors de nostre main. mait tousiours soit appendans à la couronne de France.

Et pour ce que toutes iches choses soient fermes et estables à tousiours : nous confremons cheste charte par l'auctorité de nostre seel et par le forme et le figure des royals noms qui sont noté et escript ichi en droit, sauve la droiture l'evesques et des églises et des barons du païs et sauf autruy droiture.

Cheste chartre du roy Philippe fu donnée à Peronne et renouvellée l'an de l'incarnation nostre seigneur Jhesu Christ M. CC et IX el trentisme an de son regne.

santé publique, les écoles et le soin de faire respecter la religion de l'État réclament leur commune sollicitude. Puis arrivent les nombreuses et importantes attributions judiciaires que la loi a conférées au maïeur et aux échevins; car la commune juge sans appel l'homicide simple, le cas de suicide, la fausse monnaie, l'incendie, la sorcellerie et le vol. La gravité des peines ajoute encore ici à l'importance de cette juridiction; le vol est puni par le fouet, la mutilation de l'oreille, le bannissement ou la potence; ceux qui tenteraient d'arracher ou d'emporter les ferrures de l'artillerie qui garnit les remparts seront, disent les registres de l'échevinage, *pendus et estranglez sur le champ, sans forme ni figure de procez*. On brûle à Amiens les sorciers et les incendiaires; le faux monnayeur est jeté dans l'eau bouillante; la ville possède une chaudière pour ce genre de supplice, et nous verrons bientôt ce que percevait, dans ce cas-là, l'exécuteur des hautes-œuvres de l'échevinage d'Amiens.

Les attributions des nombreux agents institués par le corps des échevins nous disent l'importance qu'eut autrefois l'administration de la cité. Voici la curieuse nomenclature de ces agents : le grand-compteur; le receveur des rentes; le maître des présents; le maître des ouvrages; le greffier de la ville; le contrôleur des ouvrages; le maître et le contrôleur de l'artillerie; le greffier des portes; le greffier du guet; les sergents à masse; l'huissier de la ville; le serviteur des ouvrages; le trompette; le héraut ou courrier; l'hor-

loger du beffroi; les deux petits portiers veillants; les sergents des *kannes*, préposés aux présents de vin; le sergent messier; les sergents du guet de nuit pour la ville; les sergents du guet de nuit pour les remparts; les guetteurs du beffroi et des grilles; le chaînier du pont Saint-Michel; le chaînier du pont du Cange; les priseurs-jurés; le paveur de la ville; les clercs des fermes; les auneurs du drap, des langes et du linge; les courtiers de laine; les ferreurs de la sayetterie; les sestelliers ou mesureurs de grains; le maître et les douze compagnons courtiers de vin; les veilleurs du

MAIEURS D'AMIENS

DONT LES DOCUMENTS ORIGINAUX ONT CONSACRÉ LES NOMS.

1140. Bernard. — 1152. Bervare. — 1159. Arnold. — 1170. Firmin. — 1177. Roger. Ceux qui l'ont suivi sont inconnus. — 1228. Firmin le Monnoyer ou le Mongnier. — 1229. Firmin le Roux. — 1230. Firmin le Monnoyer. — 1231. Firmin de Sorchy. — 1232. Firmin le Roux. — 1233. Mathieu de Croy. — 1234. Firmin le Roux. — 1235. Firmin de Sorchy. — 1236. Firmin le Roux. — 1237. Mathieu de Croy. — 1238. Firmin le Roux. — 1241. Jean de Cocquerel. — 1242. Firmin de Sorchy. — 1243. Firmin le Roux. — 1244. Mathieu le Mongnier. — 1245. Mathieu de Croy. — 1246. Jean de Cocquerel. — 1247. Firmin le Roux. — 1248. Mathieu de Croy. — 1249. Firmin le Roux. — 1250. Jean de Cocquerel. — 1251. Mathieu le Mongnier. — 1252. Jean de Croy. — 1253. Firmin le Roux. — 1254. Mathieu le Mongnier. — 1255, 1256. Bretemieu du Cauvel. — 1257. Jean de Croy. — 1258. Mathieu le Mongnier. — 1259. Jean de Croy. — 1260. Firmin le Roux. — 1261. Jean Prieux le Roux. — 1262, 1263. Nicole Bergnier. — 1264. Jean Prieux le Roux. — 1265. Jean de Croy. — 1266. Pierron d'Arras. — 1267. Jean Prieux le Roux. — 1268. Firmin le Roux. — 1269. Jean Prieux le Roux. — 1270. Jean de Saint-Fuscien. — 1271. Jean Godris. — 1272. Jean de Coquerel. — 1273. Jean Prieux le Roux. — 1274. Nicholon ou Nicolas du Caurel. — 1275. Jean Prieux le Roux. — 1276. Jean de Saint-Fuscien. — 1277. Nicholon du Caurel. — 1278. Jean Godris. — 1279. Nicholon du Caurel. — 1280. Jean Godris. — 1281. Jean de Saint-Fuscien. — 1282. Jean le Normand. — 1283. Jean Godris. — 1284. Nicholon du Caurel. Après sa mort, Simon du Gard acheva l'année. — 1285. Jean le Normand. — 1286. Adrien le Mongnier. — 1287. Jean de St.-Fuscien. — 1288. Jean Godris. — 1289. Adrien le Mongnier.

vin de l'étaple; les jaugeurs, afforeurs et déchargeurs du vin; le maçon de la ville; le garde du marteau et les surveillants du drap forain; les auneurs et les esgards de la sayetterie; les mesureurs de chaux et ceux du charbon; les peseurs de lin et de chanvre; les mesureurs et encordeurs de bois; les courtiers de draps forains; les mesureurs et barilleurs de la guède ou pastel; les courtiers du fruit; les lieurs de foin; les deux esgards des pourceaux; les grossiers du poisson de mer; les compteurs de hareng saur et frais; le charpentier de la ville; les serviteurs des ports;

— 1290. Robert du Caurel. — 1291. Jean Godris. — 1292. Adrien Malherbe, mort en juillet 1293. — 1293. Jacques de Saint-Fuscien. — 1294. Jean Godris. — 1295. Jacques le Mongnier. — 1296. Lienard le Secq. — 1297. Jean Godris. — 1298. Jacques de Saint-Fuscien. — 1299. Lienard le Secq. — 1300. Jean Godris. — 1301. Jacques de Saint-Fuscien. — 1302. Firmin de Cocquerel. — 1303. Lienard le Secq. — 1304. Jean le Borgne. — 1305. Jean le Fruittier. — 1306. Pierre Darras. — 1307. Jean le Borgne. — 1308, 1309. Lienard le Secq. — 1310. Jean le Fruittier. — 1311. Lienard le Secq. — 1312. Jean des Rabuissons. — 1313. Jean le Fruittier. — 1314. Mille de Bonneville. — 1315. Jean de Fauquembergue. — 1316. Jacques de St.-Fuscien. Après sa mort, Jean le Borgne acheva l'année. — 1317. Jean des Rabuissons. — 1318. Jean le Mongnier. — 1319. Jean de Cocquerel. — 1320. Jean des Rabuissons. — 1321. Pierre le Mongnier. — 1322. Mathieu Boivin. — 1323. Jean de Sorchy. — 1324. Jean des Rabuissons. — 1325. Pierre le Mongnier. — 1326. Mathieu Boivin. — 1327. Jean des Rabuissons. — 1328. Pierre le Mongnier. — 1329. Mathieu Boivin. — 1330. Jean de Sorchy. — 1331. Jean du Cange. — 1332. Vincent Bournavel. — 1333. Jean de Sorchy. — 1334. Jean du Cange. — 1335. Mathieu Boivin. — 1336. Jean de Sorchy. — 1337. Jean du Cange. — 1338. Jean de Croy. — 1339. Jean de Saint-Quentin. — 1340. Jean de Sorchy. — 1341. Pierre de Saint-Fuscien. — 1342. Jean de Saint-Quentin. — 1343. Jean de Sorchy. — 1344. Jean du Cange. — 1345. Pierre de Saint-Fuscien. — 1346, 1347. Gilles Ravin. — 1348. Jean du Cange. Après sa mort, Jacques Piquet acheva l'année. — 1349. Jacques Piquet. Après sa mort on élut Jacques du Blanc-Fossé qui mourut aussi; Simon de Mets acheva l'année. — 1350. Simon de Mets. — 1351. Gilles Ravin. — 1352. Firmin de Cocquerel. — 1353. Firmin Grimault ou Gremault. — 1354. Simon de Mets. — 1355. Firmin de Cocquerel. — 1356. Gilles Ravin. — 1357. Simon de Mets. — 1358. Firmin de Coc-

celui de la poissonnerie; le plombier de la ville; le saigneur des pestiférés; le fossier du cimetière Saint-Denis; le clochetteur ou recommandeur des trépassés; le porteur des pestiférés; l'exécuteur de la haute-justice.

L'office de maître des présents avait de l'importance. A la fin du XVI[e] siècle, celui à qui on le confiait recevait chaque année, pour ses honoraires, *trois écus et vingt sols* avec sept aunes de drap pour une robe. Il présidait aux banquets publics et à l'achat des présents qu'offrait la ville aux personnages de distinction. « Cet officier doit recevoir par poids et mesures les

querel fils de Mathieu. Jean du Gard acheva l'année. — 1359. Firmin de Cocquerel, fils de Jacques. — 1360. Clément Gremault ou Grimault. — 1361. Firmin de Cocquerel. Jean de Saint-Fuscien acheva l'année.—1362. Jean de Saint-Fuscien. — 1363. Jean Dippre.— 1364. Jean des Rabuissons.—1365. Jean de Saint-Fuscien. — 1366. Guillaume de Conty. — 1367. Jean des Rabuissons. — 1368. Jean de St.-Fuscien. — 1369. Jacques de Hangard. — 1370. Jean des Rabuissons. — 1371. Guillaume de Conty. — 1372. Jean du Gard. — 1373. Jean des Rabuissons. — 1374. Jean de Saint-Fuscien.—1375. Jean du Gard.—1376. Jean des Rabuissons. —1377. Guillaume de Conty. — 1378. Honoré Dippre. — 1379. Jacques de Hangard. — 1380. Guillaume de Conty. — 1381. Jean Lorfevre. — 1382. Honoré Dippre. — 1383. Guillaume de Conty. — 1384. Jean Picquet. — 1385. Jacques de Hangard. — 1386. Guillaume de Conty. — 1387. Jean Lorfevre. — 1388. Pierre Darras. — 1389. Guillaume de Conty. — 1390. Jean Lorfevre. — 1391. Pierre Darras. — 1392. Guillaume de Conty. — 1393. Jean Picquet. — 1394. Pierre Darras. — 1395. Guillaume de Conty. — 1396. Jean Dippre. — 1397. Jean Picquet. — 1398. Guillaume de Conty. — 1399. Jean Dippre. — 1400. Firmin Picdeleu. — 1401. Jean Picquet. — 1402. Jacques Dembremeu. — 1403. Firmin Picdeleu. — 1404. Jean Dippre. — 1405. Jean de Hangard. — 1406. Firmin Picdeleu. — 1407. Clément le Normant. — 1408. Jean de Hangard. — 1409. Firmin Picdeleu. — 1410. Clément le Normant. — 1411. Jacques Clabault. — 1412. Firmin Picdeleu. — 1413. Jean de Hangard. — 1414. Jacques Clabault. — 1415. Firmin Picdeleu. — 1416. Jacques du Caurel. — 1417. Mille de Bery. — 1418. Jean de Beauval. — 1419. Jacques du Caurel. — 1420. Mille de Bery. — 1421. Jacques de Morviller. — 1422. Pierre Clabault. — 1423. Mille de Bery. — 1424. Jean Lorfevre. — 1425. Pierre Cla-

» torches, bougies, ypocras, sel blanc, gauffres et ra-
» tons dont l'on fait les présens quand on offre aux
» seigneurs et dames des volailles ou du poisson. Il
» doit donner bon ordre de les faire mettre en cages
» ou autres vaisseaux honnestes. Il s'assurera que les
» torches et escussons des armoiries de la ville sont en
» bon estat et il devra assister au compte des cires. »
Les présents de vin étaient considérables. L'échevinage en faisait offrir aux princes et aux principaux seigneurs; au bailli pendant la tenue des assises; aux maïeurs des villes voisines; aux ordres mendiants dans certaines

bault. — 1426. Mille de Bery. — 1427. Jean Lorfevre. — 1428. Pierre Clabault. — 1429, 1430, 1431, 1432. Mille de Bery. — 1433. Pierre Clabault. — 1434. Jean de Conty. — 1435. Jean de Labbege. — 1436. Jean Lorfevre. — 1437. Pierre Clabault. — 1438. Guillaume de Conty. — 1439. Jean Lorfevre. — 1440. Guillaume de Bery. — 1441. Pierre Clabault. — 1442. Jean Lorfevre. — 1443. Guillaume de Bery. — 1444. Pierre de May. — 1445. Jean de Conty. — 1446. Jean Lorfevre. — 1447. Pierre de May. — 1448. Guillaume de Conty. — 1449. Jean Lorfevre. — 1450. Pierre de May. — 1451. Jean de Saint-Fuscien. — 1452. Guillaume de Conty. — 1453. Pierre de May. — 1454. Philippe de Morvillier. — 1455. Guillaume de Bery. — 1456. Pierre de May mourut, et Guillaume de Bery acheva. — 1457. Philippe de Morvillier. — 1458. Guillaume de Bery. — 1459, 1460. Philippe de Morvillier. — 1461. Hüe de Courselle. — 1462. Jean de Saint-Fuscien. — 1463. Jean de May. — 1464. Philippe de Morvillier. — 1465. Jacques Clabault. — 1466. Jean de Saint-Fuscien. — 1467. Jean le Normant. — 1468. Philippe de Morvillier. — 1469. Firmin le Normant. — 1470. Guillaume de Bery. Après sa mort, Jean du Caurel acheva l'année. — 1471. Antoine Clabault. — 1472. Antoine Caignet. — 1473. Firmin le Normant. — 1474. Antoine Clabault. — 1475, 1476. Antoine Caignet. — 1477. Jean de May. — 1478, 1479, 1480, 1481, 1482. Antoine Clabault. — 1483. Jean le Normant. — 1484. Antoine Clabault. — 1485, 1486. Nicolas le Rendu. — 1487. Antoine Clabault. — 1488. Nicolas Fauvel. — 1489. Jean Peredieu. — 1490. Nicolas le Rendu. — 1491, 1492, 1493, 1494, 1495. Antoine Clabault. — 1496. Pierre de May. — 1497. Jean Bertin. — 1498, 1499, 1500. Pierre de May. — 1501. Richier de Saint-Fuscien. — 1502. Nicolas Fauvel. — 1503. Antoine Clabault. Après sa mort, Nicolas Fauvel acheva l'année. — 1504. Pierre de May. — 1505. Antoine Lorfevre. — 1506. Nicolas Fauvel. — 1507, 1508. Pierre de May. — 1509. Jacques

solennités; à celui qui exposait ses jours dans un incendie; à la personne qui annonçait, la première, l'extinction d'une rente viagère due par la commune. On offrait encore le vin dans beaucoup d'autres circonstances. Les comptes de la ville fournissent à cet égard de nombreux documents; en voici quelques extraits : 1389; au sire de Hangest, chambellan du roi, 4 kannes de vin fournies par la taverne de *le Vente au Marchié as Fromaches;* à la vidamesse de Picquigny, 2 kannes prises *as Rouges Cappeaux;* au procureur de la ville, 1 kanne prise au *Lion d'Or;* à plusieurs compagnons

de May. — 1510. Jean de Saisseval. — 1511. Pierre de May. — 1512. Antoine Lorfevre. — 1513. Philippe Clabault. — 1514, 1515. Nicolas Caignet. — 1516. Jean le Prevôt.— 1517. Philippe Clabault.— 1518, 1519. Jean de Saint-Fuscien.— 1520. Pierre du Gard.—1521. Jacques de May.—1522. Philippe de Conty.—1523. Pierre de du Gard.—1524, 1525. Antoine de Saint-Delis.—1526. Pierre Vilain.—1527. Simon Clabault.—1528. Jean le Prevôt.—1529. Pierre Louvel.—1530. Aubert Fauvel. — 1531. Bernard d'Ault.—1532. Jean de Saint-Fuscien.—1533. Simon Clabault.—1534. Bernard d'Ault.—1535. Pierre Sacquespée.—1536. Jean de Soissons.—1537. Simon Clabault.—1538. Aubert Fauvel.—1539. Pierre Louvel.—1540. Bernard d'Ault.— 1541. Adrien Vilain.—1542. Jean de Rely.—1543. Jean du Gard.—1544. François Louvel. — 1545. Jean Forestier. — 1546. Jean du Gard. — 1547. Claude Dainval. — 1548. Antoine Louvel. — 1549. Claude de Fontaines. — 1550. Firmin le Cat. — 1551, 1552. Firmin Cateleu. — 1553. Adrien Vilain. Firmin le Cat le remplaça. — 1554. Firmin le Cat. — 1555. Raoul Forestier. — 1556. Hierôme Dainval. — 1557. Antoine Louvel. — 1558. François de Biencourt. — 1559. Jean Dippre. — 1560. Pierre du Gard. — 1561. Firmin le Cat. — 1562, 1563. Antoine Dardre. — 1564. Etienne Cardon.— 1565. Jean Dippre.— 1566. Charles Gorin. Après sa mort, Charles de Louvencourt acheva l'année. — 1567. Charles de Louvencourt. — 1568. Nicolas Croquoison. — 1569. Nicolas aux Cousteaux. — 1570. François Bigant. — 1571. Jean de Bollemont. — 1572. Nicolas Croquoison. — 1573. François Gauguier. — 1574. Jaspart Fouache. — 1575. Nicolas de Nibat. — 1576. Jean Dippre. — 1577. François Gaugnier. — 1578. Jean de Collemont. — 1579. François de Bigant. — 1580. Jean de Collemont. — 1581. Philippe du Beguin. — 1582. Jean du Bois. — 1583. François Bigant. — 1584. Jean Dippre. — 1585. Philippe du Beguin. — 1586. François Bigant. — 1587, 1588. Jean de Collemont, continué à

qui éteignirent le feu à l'hospital devant Saint-Leu, 8 kannes de la taverne de l'*Estœuf d'Argent;* à un messager du roi qui avoit apporté lettres, 1 kanne prise au *Double Cherole;* au maïeur d'Abbeville, 2 kannes prises au *Dragon;* as menestreux qui jouèrent et trompetèrent au beffroy, 2 kannes de la même taverne; au *prince des sots* d'Abbeville, 2 kannes; à la femme du receveur du bailliage nouvellement arrivée à Amiens, 2 kannes prises au *Cappel de Vingne;* au maïeur dînant avec l'abbé du Gard et le bailly, 4 kannes de la taverne appelée *as Rouges Lions.*

la prière du peuple. — 1589. Antoine Gourgier. — 1590. Antoine du Mareul. — 1591. François Castelet. — 1592. Antoine Gourgier. — 1593. Antoine de Berny. — 1594. Pierre de Famechon. — 1595. Augustin de Louvencourt. — 1596. Pierre de Famechon. Il fut maïeur que jusqu'au 11 mars 1597. — 1597. Claude Pecoul, placé par les Espagnols le 28, y resta jusqu'au 25 septembre. Ceux qui suivent n'ont porté que le titre de premier-échevin. — 1597. Robert Coureux ou Coureur. — 1598. Augustin de Louvencourt. — 1599. Adrien de Mareul. — 1600. Antoine Pingré. — 1601. Antoine Dippre. — 1602. Augustin de Louvencourt. — 1603. Adrien de Mareul. — 1604, 1605. Jean Thierry. — 1606. Jacques Cornet. — 1607. Flourent de Louvencourt. — 1608. Jean Thierry. Après sa mort Jean de Mons acheva l'année. — 1609, 1610. François le Sénéchal. — 1611 Baptiste Roche. — 1612. Augustin de Louvencourt. — 1613. Antoine de Berny. — 1614. Antoine Pingré. — 1615. Antoine le Quien. — 1516. Jean Couvreur. — 1617, 1618. François Hannique. — 1619. Antoine de Berny. — 1620. Gui de Mareul. — 1621, 1622. Augustin de Louvencourt. — 1623, 1624. François de Louvencourt. — 1625, 1626. François Hannique. — 1627, 1628. Antoine Pingré. — 1629, 1630. Gui de Mareul. — 1631, 1632. François Hannique. — 1633, 1634. Jean Couvreur. — 1635. Jacques Mouret. — 1636. Guy de Mareul. — 1637, 1638. Jean de Sachy. — 1639, 1640. Charles Lestocq. — 1641. Jean Couvreur. — 1642, 1643. Jean de Sachy. — 1644. Vincent le Roi. — 1645 jusqu'en 1649. Charles Lestocq. — 1649. François le Bon. — 1650. Antoine de Lestocq. Sa nomination fut annulée le 9 janvier 1651 ; cependant une nouvelle nomination lui fit achever l'année ; mais il fut ordonné, le 19 octobre, que Gabriel de Sachy exercerait la charge de premier-échevin, et on le continua en 1652. — 1653, 1654. Nicolas le Roi. — 1655. Adrien Picquet. — 1656. François de Court. — 1657, 1658. Jacques de Mons. — 1659. Antoine le Caron. — 1660, 1661. Claude

Lorsqu'Henri IV vint à Amiens en 1594, l'échevinage lui offrit deux pièces de vin blanc et deux pièces de vin clairet, six faisans, six hérons, six paons, six coqs d'Inde, six aigrettes, six cygnes, six butors, six cigognes, six douzaines de cailles, six gros chapons, trois douzaines de perdreaux, trois douzaines de bécassines, douze levreaux, douze lapins. On fit plus encore en 1753 pour la réception du duc de Chaulnes, nommé par Louis XV au gouvernement de la Picardie. Le maître des présents offrit au duc deux cents bouteilles de vin des meilleurs crûs et vingt-cinq bouteilles

le Bon. — 1662, 1663. Louis Roussel. — 1664. François de Famechon. — 1665. Michel Mannechier. — 1666, 1667. François Trudaine. — 1668. Jean Vaquette. — 1669, 1670. Jacques de Mons. — 1571, 1672. Antoine Dumoulin. — 1673. François de Villers. — 1674, 1675. Jean de Montmignon. — 1676, 1677. Antoine Castelet. — 1678, 1679. Louis du Fresne. — 1680, 1681. Charles de Lestocq. — 1682, 1683. François de Vitry. — 1684, 1685. Louis du Fresne. — 1686, 1687. Claude Fournier. — 1688, 1689. François Pingüet. — 1690, 1691. Jean-Baptiste le Caron. — 1692, 1693. François d'Amiens. — 1694, 1695. Jean Vaquette. — 1696, 1697. Pierre de Famechon. — 1698, 1699. Firmin du Crocquet. — 1700, 1701. Louis du Fresne. — 1702, 1703, 1704. Adrien Vacquette. — 1705, 1706, 1707. Martin Baron. — 1708, 1709, 1710. Adrien du Fresne. — 1711. Adrien Vacquette. — 1712, 1713. Martin de Bonnaire. — 1714, 1715, 1716. Adrien du Fresne. — 1717, 1718, 1719. Adrien Cretton. — 1720, 1721. Jean Vaquette. — 1722. Pierre de Bonnaire. — 1723, 1724, 1725. Louis Pingré. — 1726, 1727. François du Fresne. — 1728, 1729. Robert de Halloy. — 1730, 1731. Charles Picart de Millencourt. — 1732. Pierre Augustin d'Amiens. Il n'y eut pas de nomination dans les années qui suivirent, attendu la suppression des charges municipales, par édit du mois de novembre 1733; mais, en vertu d'un arrêt du 4 novembre 1737 et d'une ordonnance de l'Intendant du 13 janvier 1738, on procéda à l'élection des maire et échevins. L'élection de M. d'Amiens avait été confirmée par une lettre de cachet. — 1738. François Galand. — 1739, 1740, 1741, 1742, 1743, 1744, 1745, 1746, 1747. Point de nomination attendu la suppression des charges municipales. — 1748. Point de nomination; les maire et échevins continués par ordre du roi expédié à Versailles le 20 septembre. — 1749, 1750. Alexandre du Fresne. — 1751, 1752, 1753, 1754. Gilbert Morel, écuyer, seigneur de Bécordel. — 1755, 1756. Firmin-

de liqueurs; deux paons; quatre cygnes; huit faisandeaux; douze perdrix; un magnifique esturgeon; deux saumons frais; douze belles carpes et douze perches. Les paniers et les cages étaient garnis d'étoffes et de rubans. La duchesse de Chaulnes reçut des dragées et des confitures, distribuées dans quatre-vingt-seize boîtes dorées et enrichies de ses armes peintes sur émaux.

La galanterie n'était pas étrangère, on le voit, au choix des présents que recevaient de l'échevinage les femmes des gouverneurs de la province ou les princesses du sang royal. Lorsqu'on célébra à Amiens le mariage de Charles VI et d'Isabeau de Bavière et pendant que les échevins présentaient au roi douze pipes de vin et six bœufs, la jeune reine reçut deux pièces de drap écarlate, un somptueux manteau d'hermines, quatre-vingts douzaines de *lestiches* et vingt fourrures de menu-vair. Henriette d'Angleterre vint à Amiens en 1625; on lui donna, disent les documents contem-

Antoine Ducrocquet, écuyer, seigneur de Guyencourt. — 1757, 1758, 1759, 1760 jusqu'au 9 mai. Pierre-François d'Incourt, écuyer, seigneur d'Hangest. — Fin de 1760, 1761. Gabriel-Florent de Sachy de Caronges, chevalier, conseiller du roi, président trésorier-général de France. — 1762, 1763, 1764, 1765, 1766 jusqu'au 31 octobre. Gilbert Morel de Bécordel. — Fin de 1766, 1767. Jean-Baptiste Jourdain de Thieulloy, négociant, ancien consul. — 1768, 1769, 1770. Louis-Antoine Pelyst, écuyer, conseiller du roi. — 1771, 1772, 1773, 1774, 1775, 1776 jusqu'au 23 juin. Jean-Baptiste Jourdain de Thieulloy. — Fin de 1776, 1777, 1778, 1779 jusqu'au 23 juin. Marie-Jean-Baptiste Morgan, écuyer. — Fin de 1779, 1780, 1781, 1782 jusqu'au 23 juin. Charles-Florimond Leroux, négociant. — Fin de 1782, 1783, 1784, 1785 jusqu'au 23 juin. Charles-Nicolas Delahaye, écuyer. — Fin de 1785, 1786, 1787, 1788 jusqu'au 23 juin. Messire Antoine-François le Caron de Chocqueuse, chevalier. — 31 juillet 1788. Galand de Longuerue.

porains, *toutes sortes de confitures ensemble d'ipocras, trente-six tourterelles, douze vannereaux, douze gélinottes et autant de ramiers.* L'échevinage fut moins galant pour Henri II en lui offrant six *bitardes* et six hiboux; en 1565, l'aïeul du grand Condé reçut *six tourtes* et *un petit faon de biche.*

Rien aujourd'hui ne rappelle la pompe que déployait autrefois la ville d'Amiens dans les circonstances solennelles. Les archives locales nous ont conservé le récit des fêtes brillantes qu'organisait l'échevinage. Nous voyons, en 1625, cinq mille bourgeois armés faire la haie pour le passage d'Henriette d'Angleterre; il faut, en outre, tenir compte des compagnies privilégiées et de la jeunesse à cheval. Le corps de ville a réglé que *les maisons seront tendues en tapisseries et autres choses honnestes et qu'on y espandra des herbes et des fleurs.* Par les soins des pères jésuites, des théâtres sont dressés dans les rues principales. « Là, dit de » la Morlière, jouoient plus de cinquante filles d'ex- » cellente beauté, vestues à l'esgal. » L'un de ces théâtres est placé sur les marches du parvis de la cathédrale. « On y voit en cinq niches d'architecture cinq » jeunes filles, le sceptre à la main et la couronne en » teste, représentant cinq filles de France autrefois ma- » riées à cinq rois d'Angleterre et qui, à l'abordée, » saluent humblement nostre triomphante Henriette » l'accueillant de grâcieuses paroles. » Nous lisons dans les manuscrits de dom Grenier qu'à l'entrée du duc de Longueville, en 1571, « on mit aux champs jus-

» ques à douze cens portiers et deux ou trois cens » piquiers en bataillon carré, aveq cens enffans perdus » harquebuziers qui escarmouchèrent ceux du grand » bataillon pour en donner plaisir et faire le salue, » lorsque le duc passa près d'eux. »

Amiens se gouverna long-temps comme une véritable république; et le pouvoir de ses magistrats n'eut alors pour bornes que celles qu'avaient fixées les vieilles coutumes de la cité. On vit l'échevinage d'Amiens conclure des traités avec les rois de France et avec les ducs de Bourgogne; dicter des conditions aux

NOTIONS HISTORIQUES SUR AMIENS.

279 ans avant J.-C. Les Amiénois, mêlés à d'autres tribus gauloises, entreprennent une expédition dans l'Asie Mineure. — An 40 avant J.-C. César tient à Amiens l'assemblée générale des Gaules (*Julius Cæs. de Bello Gall.*) — An 140 de J.-C. Antonin-le-Pieux et Marc-Aurèle embellissent Amiens. — 301. Prédications et martyre de St-Firmin. — Vers 312. Maxence s'empare d'Amiens. Il en est chassé bientôt après par Constantin. — 337. St-Martin, soldat de l'armée de Constantin, traversant Amiens, donne la moitié de son manteau à un pauvre. — 346. St-Firmin-le-Confesseur, évêque d'Amiens, bâtit une église sous l'invocation de *N. D. des Martyrs* et y établit le siége épiscopal. — 352. On bat monnaie à Amiens (*du Cange.*) — 367. Gratien est proclamé empereur à Amiens. — 406. Cette ville est ruinée par les Vandales. — 445. Khlodion, chef des Franks, fixe sa résidence à Amiens. — 447. Mérovée y est proclamé chef des Franks. — VIIe siècle. St-Salve, évêque d'Amiens, fait construire une basilique sous l'invocation de la Vierge et de St-Firmin. — 818. Passage à Amiens de Lodewig-le-Débonnaire. — 859. Les Normands ruinent la ville d'Amiens (*du Cange.*) — 873. Passage de Karle-le-Chauve. — 880. Arrivée à Amiens de Lodewig III et de Karloman, enfants de Lodewig-le-Bègue. — 882. Les Normands s'emparent d'Amiens. — 925. Incendie de cette ville. — 932. Siége et prise d'Amiens par Hugues-le-Grand, duc de France. — 949. Louis d'Outre-Mer s'empare d'Amiens. — 1028. Baudouin V, comte de Flandre, épouse à Amiens Adélaïde de France, fille du roi Robert. — 1070. Philippe Ier signe à Amiens un traité de paix avec le comte de Flandre. — Vers la fin du XIe siècle. Drogon, évêque de Thérouanne, jette les fondements de l'église collégiale de *Saint-Nicolas*. — 1073. Gui, évêque d'Amiens, fait construire l'église de *Saint-Martin-*

généraux d'armée qui occupaient le pays ou leur donner assistance lorsque la famine décimait leurs soldats. Les registres aux délibérations de l'échevinage nous apprennent que, « le 13 mai 1465, le corps » de ville ordonna que, pour la sûreté de la cité, on » n'y recevroit aucun corps de troupes, pas même de » celles du roi, qu'avec la précaution d'y tendre des » chaînes, et qu'elle n'eût en même temps des gens » armés snr pied, en nombre et en force supérieure » pendant que ces corps passeroient. » En 1558, Amiens envoyait *chaque jour* à Montreuil, pour le

aux-Jumeaux. — 1085. Fondation du prieuré de *Saint-Denis-des-Prés*. — 1091. Mort de Roricon, né à Amiens, évêque de cette ville et auteur de la chronique qui a pour titre : *Gesta Francorum*. — 1106. Adelme, fils d'Adam, châtelain d'Amiens, fait bâtir l'église de Saint-Firmin. — 1113. Louis-le-Gros concède une charte communale aux habitants. — 1115. Troubles à Amiens, à l'occasion de l'établissement de la commune. — 1116-1117. Les troupes de ce prince se rendent maîtres du château d'Amiens et le rasent par son ordre. — Après 1117. Enguerrand de Boves fait bâtir l'église de *Saint-Firmin-en-Castillon* avec les débris de l'ancien château. — Construction du beffroi. — 1124. Fondation de l'abbaye de *Saint-Jean-les-Amiens*. — 1145. Érection des abbayes de *Saint-Martin-aux-Jumeaux* et de *Saint-Acheul*. — 1192. Philippe-Auguste épouse Ingelburge, princesse de Danemarck, dans la collégiale de Saint-Nicolas. — Vers 1193. Institution du bailliage d'Amiens. — Fin du XII[e] siècle. Construction du premier palais épiscopal. — 1206. Wallon Sarton, gentilhomme picard, revenant de la croisade, porte à Amiens le chef de St-Jean-Baptiste. Le clergé et le peuple reçoivent cette précieuse relique avec les marques de la plus grande piété. — 1209. Philippe-Auguste confirme les priviléges des habitants. — 1214. Les troupes amiénoises se signalent à Bouvines. — 1218. La foudre consume la cathédrale, les archives de l'évêché et celles du chapitre. La cathédrale, brûlée par les Normands en 882, avait été plus tard reconstruite. — 1220. Evrard de Fouilloy, évêque d'Amiens, pose la première pierre de la cathédrale actuelle. — 1224. Louis VIII confirme les priviléges des habitants. — 1236. Reconstruction de la collégiale de *Saint-Firmin-le-Confesseur*, bâtie pendant le VII[e] siècle par l'évêque St-Salve. — 1243. St.-Louis fonde à Amiens le monastère des Jacobins. — 1250. Passage des Pastoureaux. — 1269. St-Louis, arbitre des différends qui régnaient entre Henri III d'Angleterre et ses barons, prononce son juge-

service de l'armée française que la famine menaçait, soixante mille pains du poids de douze onces et quarante caissons d'osier couverts de toiles goudronnées.

Nous avons déjà vu l'échevinage d'Amiens en possession du droit de justice pour les crimes, pour les délits et pour les contestations relatives aux héritages. Les ordonnances rendues pour la police intérieure de la cité complétaient cette importante juridiction; et plusieurs de ces ordonnances renferment de curieuses dispositions. Nous citerons celles qui traitent du commerce du vin, du luxe des habits, de la vente du

ment dans la cathédrale d'Amiens. — 1269. St-Louis et Henri III signent à Amiens un traité de paix. — 1279. Translation solennelle des reliques de St-Firmin-le-Confesseur, en présence du cardinal Simon, légat du Saint-Siége, de Philippe-le-Hardi et d'Edouard IV, roi d'Angleterre. — 1279. Philippe-le-Hardi et Edouard signent un traité de paix à Amiens. — 1292. Philippe-le-Bel abolit la commune d'Amiens. — 1293. Famine dans cette ville. — 1307. Des chevaliers du Temple sont arrêtés à Amiens par l'ordre de Philippe-le-Bel et conduits dans les châteaux-forts de Beauquesne et de Picquigny. — 1307. Philippe-le-Bel rend aux habitants une partie de leurs anciens priviléges. — 1317. Philippe-le-Long leur octroye une charte communale. — 1329. Edouard III d'Angleterre rend hommage à Philippe de Valois dans la cathédrale d'Amiens, pour le duché de Guienne, les comtés de Ponthieu et de Montreuil. — 1346. Philippe de Valois vient à Amiens après le désastre de Crécy. — 1349. Démolition de la *Porte Clypéenne*. On croit qu'elle était appelée ainsi parce qu'on fabriquait des boucliers dans son voisinage. — 1358. Les Navarrois surprennent Amiens et mettent le feu aux faubourgs. « Ce fut grand dommage, — dit Froissart — car il y avoit plus de trois mille maisons et de bons » hôtels grand foison et de belles églises parrocheaulx et aultres qui furent toutes » arses. » Des lettres du Dauphin à la date de 1359, conservées dans les archives de la ville, sembleraient établir que le nombre des édifices et maisons que les Navarrois brûlèrent fut beaucoup moins considérable. — 1385. Charles VI épouse Isabeau de Bavière dans la cathédrale d'Amiens. — 1391. Conférences de ce prince avec les ducs de Lancastre et d'York. — 1392. Fondation du monastère des Célestins. — 1398. Charles VI établit à Amiens un grenier à sel. — 1411. Dissensions à Amiens. Beaucoup d'habitants prennent parti pour les Bourguignons; d'au-

pain, des banquets ou repas de nôces, et l'ordonnance qui régla le costume que porteraient les filles de joie. « Si quelqu'un, disent les registres aux ordonnances, » trompe le public en vendant du vin *mixtionné de* » *chaux*, qu'il en fasse amende honorable en la chambre » du conseil *nue tête et genoul en terre;* qu'il soit en- » suite fustigé par les carrefours et enfin banni de la » ville. — Le 10 juin 1400, l'échevinage défend aux » cordonniers, bouchers et pelletiers d'Amiens de ne » plus vendre de pain sur les étaux où ils placent » leurs souliers, viandes et pelleteries, *pareille chose*

tres embrassent la cause des Armagnacs. — 1413. Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, convoque à Amiens une assemblée solennelle à laquelle assistent les ducs de Brabant et de Bavière, l'évêque de Liège, les comtes de Clèves et de St-Pol. — 1415. Passage de Charles VI à Amiens. — 1417. Les Bourguignons se rendent maîtres de la ville. — 1417. Isabeau de Bavière institue à Amiens une cour souveraine. — 1418. La ville est désolée par une maladie contagieuse. L'échevinage arrête qu'on offrira à la cathédrale une bougie filée dont les contours auront l'étendue de l'enceinte d'Amiens. « Item, a été d'accord que pour la pistilence qui adprésent » est en la ville soit faicte pour révérence de Dieu *la chainture de la ville de cire* » et mise en l'église Notre-Dame etc. » (*Archives de la ville.*) — 1421. Réception solennelle faite à Henri V d'Angleterre et à sa femme, Catherine de France. — 1423. Conférences tenues à Amiens par les ducs de Bedfort, de Bretagne et de Bourgogne.— 1432. Pillage des faubourgs d'Amiens par les troupes de La Hire. — 1435. Amiens cédé à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, par le traité d'Arras. — 1436. Passage de Charles VII. — 1442. Philippe de Saveuse fonde à Amiens les *Saintes-Claires*. Jeanne de Bourbon, Élisabeth de Bavière et Marie de Bourbon, fille de Catherine d'Armagnac, furent au nombre des religieuses de ce monastère. — 1463. Amiens fait retour à la couronne de France. — 1463. Entrée à Amiens de Charlotte de Savoie, reine de France. « Le peuple s'escrioit de grand joye par » les rües : Noël ! Noël ! Messieurs de la ville luy présentèrent deux drageoirs gar- » nis de cuillères pesans vingt marcs d'argent doré et vairé. » (De la Morlière.) — 1465. Amiens retourne au pouvoir de la maison de Bourgogne. — 1470. Les habitants secouent le joug des Bourguignons. — 1470. Louis XI confirme les priviléges des habitants d'Amiens. — 1473. Passage de ce prince. — 1475. Il revient à

» *n'étant à souffrir pour la dignité du pain.* » Voici les dispositions de l'ordonnance qui traite de *la superfluité des habits :* « L'usage de soye en robbes est deffendu et interdit à tous les habitans sauf et réservé » les trésoriers de France, leurs femmes et filles. Est » deffendu à ceux qui portent habit de soye d'y faire » aucun enrichissement.

» Est deffendu à toutes personnes, soyent hommes, » femmes ou enfans, d'user sur les habillemens qu'ils » portent d'aucunes bandes de broderies, picqueures » ou emboutissemens, passemens, franges, houppes,

Amiens pour les conférences de Picquigny. — 1481. Reconstruction de l'église *Saint-Leu*. — 1484. Démolition de la *porte du Grand-Pont* qui datait du VIIIe siècle. — 1491. Cette année-là, les troupes de Maximilien d'Autriche tentèrent sans succès de surprendre Amiens. Une amiénoise, Catherine de Lice, donna l'alarme aux sentinelles. On la vit, au péril de ses jours, s'avancer sur le bords du fossé qui séparait la ville des faubourgs et s'écrier en patois picard : *Eh ! guet, prens garde à ti !* — 1493. Entrée solennelle de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. « Messieurs » de la ville présentèrent à la royne une fontaine d'argent dorée par endroits pesant » cinquante marcs, de façon belle et exquise, où estoit en bosse la figure d'une li- » corne et au pied les armes du roy et de la royne esmaillées. » (De la Morlière.) — 1498. Louis XII confirme les priviléges des habitants. — 1513. Passage de ce prince. — 1514. François Ier confirme les priviléges d'Amiens. — 1516. Consécration de l'église du monastère des Minimes sous le titre de *Saint-Michel-Archange*. — 1517. Entrée de Claude de France, femme de François Ier. L'échevinage lui offre *un chef de Saint-Jean en or, richement décoré et esmaillé des histoires du saint.* — 1518. Adrien de Monsures et Pierre Louvel, échevins, se rendent à Amboise pour offrir à Louise de Savoie, mère de François Ier, un précieux manuscrit reproduisant les *chants royaux* et les tableaux de la *confrérie du Puy* d'Amiens. On conserve ce manuscrit à la bibliothèque royale. Il a pour titre : *Miniatures anciennes en l'honneur de la Vierge.*—Vers 1520. François Ier fait construire le Logis-du-Roi. — 1526. Amiens contribue pour 12,000 livres à la rançon de ce prince. — 1527. Les habitants lui font une réception solennelle. — 1531. Construction de la *porte de Paris*. — 1534. François Ier vient de nouveau à Amiens. — 1547. Passage d'Henri II. — 1550. Ce prince repasse à Amiens. — 1551. Établissement de l'Intendance. — 1552. Le beffroi est détruit par les flammes. — 1553.

» tortils ou canetiles, bords ou bandes de quelque » sorte que ce soit : le tout sur peine de cinquante » escus d'amende pour la première fois : de cent escus » pour la seconde et de deux cens escus pour la troi- » sième fois ; la moitié aux pauvres et l'autre moitié » aux denonciateurs, sans aucune remission ; avec con- » fiscation de l'habillement moitié au dénonciateur et » l'autre moitie aux sergeans.

» Enjoint aux damoiselles d'Amiens, si elles portent » bordures d'or sur les coeffures, chaines à leurs cols, » ou chapelets, leur est deffendu y avoir aucun émail ;

Construction du bastion de Gayencourt. — 1553. Reconstruction de la *porte de Beauvais.* — 1561-1562. Désordres à Amiens à l'occasion du calvinisme. — 1568. Nouveaux désordres. — 1571. Construction du *bastion de Longueville.* — 1573. Reconstruction de la *Malo-Maison* où l'on rendait la justice. — 1588. Amiens reconnaît la Ligue. — 1589. Entrée du duc d'Aumale. L'exaspération des Ligueurs était telle alors que deux tableaux représentant la mort des Guise furent placés pieusement dans la cathédrale d'Amiens. On les mit devant le pupitre du chœur. « Estoient pourtraict lesdits princes comme ils avoient esté halberdés et poignardés » et y furent laissez durant les guerres civiles près de six ans. » (*Manuscrit de Jehan Patte.*) — 1594. Entrée du duc de Mayenne. — 1594. 13 août. Amiens reconnaît Henri IV. Entrée solennelle de ce prince. Il confirme les privilèges des habitants. — 1596. La peste et la famine désolent Amiens. — 1597. Les Espagnols, mettant la ruse en usage, surprennent Amiens. Hernand Tello les commande. — 1597. Henri IV assiége et reprend Amiens. — 1597. La porte *Montre-Ecu* est en partie ruinée pendant ce siége. — 1597. Construction de la porte *Saint-Pierre.* — 1597. L'ingénieur Evrard trace, en présence d'Henri IV, le plan de la citadelle d'Amiens. — 1598. Naissance à Amiens du célèbre Voiture. — 1608. Les Jésuites établissent un collége à Amiens. — 1610. Naissance à Amiens du savant du Cange. — 1615. Le duc de Longueville, gouverneur de Picardie, tente sans succès d'enlever la citadelle d'Amiens où le maréchal d'Ancre commandait pour la reine Anne d'Autriche. — 1625. Passage à Amiens d'Henriette de France, femme de Charles Ier, roi d'Angleterre. Anne d'Autriche, Richelieu et le duc de Buckingham l'accompagnent. — 1627. Sédition à Amiens à l'occasion de l'augmentation des droits perçus sur la sayeterie. — 1628. Construction du couvent des Feuillants. — 1636. Le cardinal de Richelieu vient résider à Amiens pendant le siége de Corbie. — 1636. Recons-

» bien pourront porter devant elles des heures à cou-
» vercles d'or, émaillées ou non émaillées, y ayant pour
» le plus quatre pierres de pierreries aux quatre coins
» de chacun costé sur la couverture desdites heures,
» ou une bague et pomme d'or émaillée à leurs doigts,
» anneaux et pierreries en or émaillé ou non émaillé.

» Et quant aux femmes à chaperon de drap, elles
» ne pourront porter qu'une chaîne au col, des pate-
» nostres, chapelets ou dixains marquez de marques

truction de l'arsenal. — 1636. Fondation du couvent des Célestins. — 1640. Louis XIII et Richelieu séjournent à Amiens pendant le siége d'Arras. — 1657. Passage à Amiens de Louis XIV et d'Anne d'Autriche. — 1659. Turenne vient dans cette ville; il y reçoit les députés de Péronne et de Montdidier. — 1659. Mort de Blasset, sculpteur habile, né à Amiens. Il enrichit de ses chef-d'œuvres la cathédrale et l'église des Cordeliers. — 1667. La peste désole Amiens. — 1679. Consécration de l'église de l'abbaye du Paraclet. — 1680. Naissance à Amiens de Maillart, auteur des *Coutumes générales de l'Artois*. — 1685. Naissance dans la même ville du savant bénédictin dom Bouquet. — 1687. Construction de l'église de *l'Oratoire*. — 1689. Passage de Jacques II, roi d'Angleterre. — 1709. Naissance de Gresset. —1713. Naissance du père Daire, religieux célestin. On lui doit plusieurs bons ouvrages relatifs à l'histoire de la province de Picardie. — 1737. Naissance à Amiens de Le Grand d'Aussy, auteur de l'*Histoire de la vie privée des Français*.— 1739. Commencement des constructions du grand Séminaire. — 1742. Un incendie détruit la flèche du beffroi. — 1749. Naissance à Amiens de l'astronome Delambre. — 1750. Lettres-patentes de Louis XV portant érection de l'Académie d'Amiens. — 1750. A l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, la ville d'Amiens marie trente-deux filles. L'échevinage offre aux époux *du pain*, *du vin et des langues*. (Archives de la ville.)—1753. Construction du Château-d'Eau.—1760. Achèvement de l'Hôtel-de-Ville. — 1761. Construction de l'hôtel de l'Intendance. — 1762. Incendie du palais épiscopal. Les flammes consument presque entièrement l'édifice. — 1763. L'abbé Delille est professeur de seconde au collége d'Amiens aux appointements de 1200 livres. (*Archives de la ville*.) — 1785. L'Académie d'Amiens propose l'éloge de Gresset. On remarque parmi les nombreux mémoires qui lui sont adressés celui du vertueux Bailly, mort pendant la tourmente révolutionnaire, et un travail de Maximilien Robespierre. — 1789. Assemblée des trois ordres du bailliage dans l'église des Cordeliers, pour la députation aux états-généraux du royaume.

» d'or non émaillé et une pomme ou livre garnie de » pierreries, jusques au nombre de quatre seulement, » comme cy-devant est dit, et des anneaux et pierre» ries en or émaillé ou non émaillé sans excéder, sur » semblable peine et confiscation que dessus. »

La richesse des habits et le goût des modes nouvelles devinrent tels à Amiens pendant le XVIe siècle que l'on vit l'évêque François de Pisseleu interdire aux ecclésiastiques l'usage des souliers à jour découpés ou garnis de brillants. Le luxe des banquets prit aussi un tel développement dans cette ville que l'échevinage fut dans l'obligation de réglementer le menu des festins publics et même des simples repas de famille. « Il est def» fendu, dit l'ordonnance de 1557, faire aucun ban» quet de nopces où ait plus de quarante personnes » en table, à peine de cent escus d'amende.

» Est deffendu de servir chair et poisson à un » mesme repas sur peine de soixante-six escus deux » tiers d'amende.

» Est aussi deffendu de faire esdites nopces, ban» quets, festins ou tables privées, plus de trois services » assavoir : *les entrées de table*, puis *la chair ou pois» son*, et finalement *l'issue*. Qu'en toute sorte d'en» trée, soit en potage, fricassée et patisserie, n'y aie » que six plats pour le plus, en chacun desquels n'y » pourra avoir que d'une sorte de viande, et ne se» ront lesdites viandes doublées; comme, pour exemple, » ne pourront servir deux chapons, deux lapins et » deux perdrix pour plat, mais seulement un de cha-

» cune espèce. Quant aux poullets et pigeons, se pour-
» ront servir jusques à trois, une douzaine d'aloüettes
» et de grives, beccassines, et autres oiseaux jusqu'à
» quatre, et ainsi des espèces semblables.

» Et quant à l'issue de table, soyent fruicts, tartes
» ou autres patisseries, fromages, ou autres quelcon-
» ques, n'y aura au semblable que six plats, sur
» peine aux infracteurs et contrevenans de soixante-six
» escus deux tiers d'amende pour la première fois.

» Que ceux qui auront esté en festin, banquet, ou
» autre table et compagnie privée, où sera enfrainte
» ladite ordonnance, soient tenus les venir dénoncer en
» dedans le jour en suivant, à peine de treize escus un
» tiers d'amende.

» Que les cuisiniers et paticiers qui auront servy
» esdits banquets soient, pour la première fois, con-
» damnés en trois escus un tiers d'amende et à tenir
» prison quinze jours au pain et à l'eau; pour la se-
» conde fois, l'amende et le tems de la prison dou-
» bleront; pour la troisième fois, sera l'amende qua-
» druplée, et luy fustigé et banny comme pernicieux à
» la chose publique. »

Le dérèglement des mœurs à Amiens était alors sans bornes. Beaucoup d'habitants, dissipant leur fortune dans les festins, furent réduits à l'indigence. [1] Les filles de joie affichaient un luxe effréné; on les voyait se mêler aux femmes de qualité et prendre place dans

[1] (Registre O aux ordonnances de police, f.° 120 v.°)

les lieux publics au milieu de la bourgeoisie. Il fallut une ordonnance des échevins pour mettre un terme à cet abus [1]. Les filles de joie, depuis lors, furent tenues de porter une marque qui les fît reconnaître. On leur enjoignit de plus, sous peine de bannissement, d'aller habiter les rues des *Blanches Mains*, des *Poulies*, du *Pont aux Fillettes* et dans le voisinage de *l'Escorcherie*.

Les décisions de l'échevinage étaient alors sans appel; et les coutumes de la cité avaient attaché aux fonctions municipales une telle importance que, dans le cours du XIII[e] siècle, Robert Letruye, écuyer, s'étant permis de frapper le maïeur, on condamna le coupable à avoir la main coupée. La sentence eut son exécution. Il faut lire les comptes de l'hôtel-de-ville et les registres aux délibérations si l'on veut se faire une idée com-

[1] ORDONNANCE DE L'ÉCHEVINAGE RELATIVE AUX FILLES DE JOIE.

« On vous fait assavoir de par le roy, nostre sire, et messieurs mayeur et eschevins que parceque de piéca il y a eu et sont encore à présent en divers lieux plusieurs filles de vie dissolute qui sont demourans parmi les gens de bien et de mesnage lesquelles portent chascun jour les mantes et mantelles, chayntures dorées et d'argent, bonnes robes fourrées et autres vestemens, au moyen desquels plusieurs personnes ne peuvent scavoir ne cognoistre que ce soient filles de telles vies qu'elles sont. Doresnavant icelles filles seront tesnues à avoir et porter pour ensangne, quant elles iront avant ladite ville, une aiguillette rouge de quartier et demi de long sur le brach dextre, au-dessus du quente et hors brach, ainsy qu'elles font en plusieurs villes de cest royaulme sans ce qu'elles puissent avoir ne porter mantelles ou failles pour couvrir ladite ensangne, ne aussy porter chayntures d'or ne d'argent, sur peine de perdre lesdits mantelles, failles et chayntures, et pugnicion publique à l'ordre de justiche et bannissement de la ville d'Amiens. Le neuf jour de décembre l'an 1484. »

(*Archives de la Ville. Registre aux délibérations.*)

plète de cet ancien échevinage[1], si jaloux de ses prérogatives, si soigneux d'accomplir tous ses devoirs, prenant toujours l'équité pour guide et tempérant quelquefois la rigueur des lois par une bonté paternelle. Fiers des suffrages populaires qui leur conféraient l'autorité; donnant leurs ordres aux compagnies privilégiées et à la garde bourgeoise, véritable armée des cités pendant le moyen-âge; exerçant une salutaire influence

[1] EXTRAITS DES COMPTES DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

1588-1589.

Le receveur du domaine de la ville et cité d'Amiens a payé, savoir:

« A Robert Delattre, marchand, la somme de quarante escus pour deux barriques » de vin, l'un blanc, l'autre clerette, offertes à Monseigneur le duc d'Aumalle.

» A Mathieu de Morsies, paticier, la somme de soixante et ung escus treize sols » pour le poisson offert au duc d'Aumalle, à son entrée.

» Au même, soixante-sept escus vingt et ung sols pour la volatille par luy fournie » et dont fut faict présent au duc de Mayenne.

» A Fremin Bernard, la somme de cent livres pour une couppe d'or offerte à » Monseigneur de Ballangny, lieutenant-général de cette province, lors du baptême » de son fils.

» A Matissart, marchand, quinze escus vingt-deux sols pour deux aulnes et demy » de satin de soye noir et autres marchandises par luy livrées, dont a été raccoustré » le dais présenté à Monseigneur le duc d'Aumalle.

» Aux rétoriciens et poëtes français de cette ville, quatre escus pour plusieurs « quadrains et sonnets à la bonne venue et entrée du duc du Maine, lieutenant-» général en l'état et couronne de France.

» A M. Théodore de Béthune, saigneur des pestiférés, la somme de soixante » livres treize sols quatre deniers pour ses gaiges de l'an de ce compte, les onze » mois de temps non pestiférés à raison de soixante-six livres deux tiers par an, et » un mois de temps pestiféré à raison de cent trente-trois livres dix sols par an. »

(*Archives de la ville d'Amiens.*)

sur les corporations de métiers [1]; disposant enfin des finances de la ville, le maïeur et les échevins pouvaient, à juste titre, s'énorgueillir de leur mission; il fallait être mauvais citoyen pour se soustraire, alors, aux fonctions municipales; et ceux qui, les premiers, réglèrent l'institution de l'échevinage d'Amiens l'avaient bien compris ainsi lorsqu'ils voulurent que le maïeur ou l'échevin eût sa maison *abbatue* sans nulle pitié, s'il refusait de remplir sa charge.

Nous terminerons nos aperçus par l'énumération des salaires que percevait l'exécuteur des hautes-œuvres de l'échevinage. Ceci pourra, mieux que nos paroles, dire combien fut entière l'omnipotence des magistrats d'Amiens dans les siècles reculés. On retrouve dans le document qui va suivre tout ce que la législation criminelle eut de plus abominable au moyen-âge; et lorsqu'on l'aura lu, il faudra bien s'applaudir avec nous de ce que de telles peines aient été bannies de notre code, pour l'honneur de l'humanité.

« Le sergent et exécuteur de la haute-justice d'Amiens » a de présent de gages soixante escus par an, les

[1] ORDRE DES CIERGES DES CORPORATIONS DE MÉTIERS A LA PROCESSION DU SAINT-SACREMENT.

« Le cierge des Laboureurs premier portant. — Boulengers aprez. — Brasseurs. » — Taverniers. — Bouchers. — Poissonniers de mer. — Poissonniers d'eau douce. » — Maronniers. — Broutiers. — Guelderons. — Tanneurs. — Cordonniers. — Sueurs » de Viez. — Tassetiers et Boursiers. — Gantiers. — Pelletiers. — Tisserans de » draps. — Pareurs et Tondeurs. — Pourpointiers. — Parmentiers. — Chaussetiers. — » Bonnetiers. — Chapeliers. — Merciers. — Paticiers. — Sayeteurs. — Tisserans de » toile. — Couvreurs. — Mareschaux. — Barbiers. — Orfevres. — Huchers. — » Charpentiers. — Massons. — Archers. — Arbalestriers. »

» vingt-cinq escus sur le roy, et les trente-cinq escus
» sur la ville. Et outre a de la ville cinq aulnes
» d'Amiens de drap pour luy faire une robbe, et si
» est logé dans une maison appartenant à la ville.
» Plus, on lui donne sur la Maladerie, par aumosne au
» Noël, un septier de bled et un autre septier à Pasques.

» Luy est ordonné, pour ses sallaires de fustiger une
» personne sous la courtine... quinze sols. — Pour le
» battre et fustiger par les carfours... vingt sols. —
» Pour mettre la corde au col à une personne fus-
» tigée, comprins la corde... cinq sols. — Pour flestrir,
» comprins le feu... vingt sols. — Pour pendre et
» estrangler... soixante sols. Et pareil sallaire pour des-
» pendre le corps et le rependre aux champs à la
» Justice ordinaire, y comprins les cordes. — Pour
» coupper un poing... quarante sols. — Pour tran-
» cher et coupper la langue... quarante sols. — Pour
» trancher et coupper la teste... un escu vingt sols.
» Et pareil sallaire pour mettre la teste en lieu émi-
» nent, porter et pendre les corps hors la ville. —
» Pour rompre sur la roüe... un escu quarante sols.
» S'il met par après le patient en quatre quartiers et
» porte les quartiers en divers lieux hors la ville, il a
» pareil sallaire. — Pour boüillir une personne en eau
» chaude, vif ou estranglé... un escu vingt sols. Et
» si le corps est par après consommé en cendre, n'en
» a plus grand sallaire. — Pour chacune personne
» bruslée et consommée en cendre, vif ou estranglé...
» un escu vingt sols. — Moyennant lesquelles sommes

« il est tenu fournir et livrer les cordes, espée, cou-
« teau et autres outils; mais n'est tenu fournir les
« eschelles, potences, bois, hourdages, ni aucuns frais
« de façon et charroy. »



BEFFROI D'AMIENS



L'ORIGINE d'Arras se perd dans la nuit des temps. Si l'on en croit Ptolomée et Diodore de Sicile, la fondation de cette ville remonterait à l'Hercule Gaulois. Il ne nous appartient point de discuter ici la valeur de cette assertion; et fidèle à notre méthode qui ne donnera place dans ce livre qu'aux faits essentiels et incontestables, nous laisserons à l'écart l'origine fabuleuse

d'Arras pour ne commencer cette notice qu'à l'époque où les légions romaines se rendirent maîtresses des Gaules.

Jules César entra en vainqueur dans Arras cinquante-cinq ans avant l'ère chrétienne. Cette cité avait alors de l'importance et devint la résidence de Comius, institué par les Romains roi des Atrebates. Arras fut plus tard un municipe. On l'appelait d'abord *Nemetocenna*, *Nemetacum*; on lui donna, au troisième siècle, le nom d'*Atrebatum*. Son industrie était renommée dans les Gaules et Rome venait chercher à Arras les étoffes destinées aux robes des sénateurs, aux riches vêtements dont se paraient les femmes de la cour impériale. La garance que les Atrebates cultivaient et la vertu particulière des eaux du Crinchon assurèrent long-temps aux produits des fabriques d'Arras une supériorité marquée et leur donnèrent de la célébrité.

Les écrivains des premiers siècles du christianisme désignent les étoffes d'Arras par les noms d'*Atrebatica Saga*, *Atrebatium Birri*, *Bissus Lamassinus*. Dans sa lettre à Agéruchie, St-Jérôme reproche à Jovinien, hérésiarque voluptueux, de se vêtir d'habits de lin et de soie des manufactures d'Arras. « L'an 283, dit » un vieux manuscrit, cette ville étoit extrêmement » marchande de certaines étoffes nommées en latin » *Bissus Lamassinus*, selon ce qu'écrit Flavic Vospis, » historien, quand il se plaint de Carin, empereur, » qu'il y avoient aucuns qui donnoient et dissipoient

» leurs patrimoines en des comédies et des vêtemens » qu'ils avoient des habitans d'Arras [1]. »

La foi chrétienne éclaira les Atrebates de ses premières lueurs, vers l'an 270. Au IV[e] siècle, les prédications de St-Diogène faisaient fleurir le christianisme à Arras. Mais bientôt les peuples barbares survinrent; les Vandales, les Huns portèrent alors le fer et l'incendie dans Arras et n'y laissèrent que des ruines; et lorsque St-Vaast vint prêcher l'Évangile chez les malheureux Atrebates, l'apôtre ne vit que quelques habitations chétives, échappées à la fureur des Barbares, là où s'élevait jadis une opulente cité! Il fallut de longs efforts pour découvrir quelques vestiges de l'église où l'évêque Diogène avait célébré le saint-sacrifice; ils échappaient à tous les yeux, cachés par une épaisse forêt de ronces et d'épines que les bêtes sauvages habitaient, *lustra et latibula ferarum*, disent les vieilles chroniques.

La fondation de l'abbaye de Saint-Vaast fut pour la ville d'Arras une ère nouvelle de prospérités. Nous avons retracé dans le premier volume de cet ouvrage la puissance et les richesses de cette abbaye, l'une des plus célèbres de la chrétienté. Un grand nombre d'habitations s'élevèrent dans les dépendances du monastère; les étoffes d'Arras recouvrèrent leur réputation; et en 863, cette ville devint la capitale du comté de

[1] (Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal.)

Flandre. Depuis lors, malgré les invasions des Normands et les fréquentes guerres qui désolaient la contrée, Arras acquit une véritable importance; de nombreux édifices l'embellirent; son commerce fut florissant. On en trouve le témoignage dans ces deux vers de Guillaume-le-Breton, écrivain du XIII.ᵉ siècle :

Atrebatumque potens, urbs antiquissima, plena
Divitiis, inhians lucris, et fœnore gaudens.

La domination des comtes de Flandre et d'Artois, des maisons de Bourgogne et d'Espagne fut paternelle et éclairée dans la province ; et la prospérité d'Arras dut beaucoup à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et à l'empereur Charles-Quint ; les priviléges municipaux, l'administration de la justice, l'éducation de la jeunesse, la culture des lettres, les édifices publics, les monnaies, étaient l'objet de leur sollicitude ; et l'historien impartial doit savoir consacrer le souvenir de si grands bienfaits, bien qu'il ait appris dans nos annales qu'Arras, ville toute française aujourd'hui, arborait alors sur ses remparts un autre drapeau que celui des armées de Louis XI, d'Henri IV et de Louis XIV.

La première charte communale d'Arras fut concédée par Philippe-Auguste en 1194. Mais divers documents constatent qu'un siècle avant cette concession, les habitants étaient déjà en possession d'un échevinage. Le nom de *Jacques, maïeur d'Arras*, se trouve en effet mentionné parmi les arbitres qui jugèrent, en 1101,

un différend survenu entre les chanoines de la cathédrale et l'abbaye de Saint-Vaast. Il est question des échevins dans une charte de 1190 par laquelle Philippe d'Alsace accorde aux bourgeois d'Arras divers droits de pêche et d'herbage. Tout indique donc que Philippe-Auguste ne fit que confirmer en 1194 une institution depuis long-temps en vigueur. La charte qu'il promulgua eut d'ailleurs pour effet de donner une éclatante consécration aux priviléges municipaux de la cité et régla dans tous ses détails l'exercice du pouvoir de l'échevinage.

Ce document comprend quarante-six articles. La plupart sont relatifs à la punition des crimes et délits; d'autres s'appliquent au droit d'octroi ou de barrière, aux actes de vente et aux fortifications d'Arras. L'article 45 détermine le mode de renouvellement de l'échevinage; en voici les dispositions : « Outre cela » nous accordons aux bourgeois d'Arras le pouvoir de » renouveler leurs échevins de 14 mois en 14 mois, » de manière qu'après chaque expiration de ce délai » les échevins qui sortiront d'exercice éliront quatre » citoyens de probité et de bonne réputation, après » avoir d'abord prêté serment de procéder loyalement » à cette élection. Ces quatre élus en choisiront, sous » leur serment, vingt autres également honnêtes et » irréprochables. De ces vingt-quatre élus, douze en- » treront à l'échevinage, et les douze autres adminis- » treront toutes les affaires de la ville sous l'inspection » et la surveillance des échevins par qui ils feront

» examiner leur gestion. Dans ce même nombre, après » l'expiration de 14 mois, on procédera comme dessus » à l'élection de douze échevins et de douze notables » ou prudhommes, sans préjudice au droit du maïeur » d'Arras tel qu'il doit exister et tous autres. »

Ce mode d'élection fut souvent modifié depuis lors, car le régime communal d'Arras éprouva des vicissitudes multipliées dont l'historien ne peut même pas toujours se rendre un compte bien fidèle. Laissons, sur ce sujet, parler M. le baron de Hauteclocque[1]. « Il se» rait, dit-il, difficile de reproduire avec une rigou-

[1] Ceci est extrait d'un excellent travail que M. le baron de Hauteclocque, ancien maire d'Arras, se propose de publier sur l'histoire de l'ancien échevinage de cette ville. Plusieurs parties de ce travail, qui nous a été confié, serviront à donner, dans le cours de cette notice, d'utiles aperçus sur l'ancienne administration municipale d'Arras. Nous avons aussi puisé dans les documents rassemblés par les soins de M. de Hauteclocque le catalogue suivant, fruit des plus laborieuses recherches et résultat d'un dépouillement complet des registres au renouvellement de la loi, conservés dans les archives de l'hôtel-de-ville.

MAIEURS D'ARRAS.

1271. Simon Faverel. Jusqu'en 1404, la mairie d'Arras fut tenue en fief à titre successif par les héritiers de Simon Faverel; mais les archives de l'hôtel-de-ville ne fournissent point la nomenclature de ces derniers. — 1404-1405. Simon Faverel. — 1413. Colart de Mont-Bertaut, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne. — 1414-1415. Jean de Sacquespée, écuyer, seigneur de Baudimont. — 1417. Adrien de Saint-Vaast, dit Lyonnel, nommé par le lieutenant du gouverneur. — 1422. Jean de Sacquespée. — 1425. Jean Paris du Dragon. — 1427. Jean de Sacquespée. — 1429. Jean Paris du Dragon. — 1431. Lyomnel de Saint-Vaast. — 1432. Jean de Sacquespée. — 1433. Jean Paris du Dragon. — 1436. Colart le Borgne. — 1437. Robert Pippellart. — 1438. Colart le Borgne. — 1439. Antoine de Sacquespée. — 1441. Robert Pippellart. — 1443. Antoine de Sacquespée. — 1445. Guillaume Lefevre. — 1447. Jacques Walois. — 1449. Guillaume Lefevre. — 1451. Jacques Walois. — 1452. Jacques le Josne, bourgeois, natif d'Arras. — 1468. Jean le Josne, son frère. — 1477. Migniel *aliàs* Michel de Bernemicourt. — 1481. Jean

» reuse exactitude les diverses organisations que subit
» l'administration municipale d'Arras. Les guerres fré-
» quentes dont cette ville fut le théâtre ; les modifi-
» cations si diverses que les comtes d'Artois apportèrent
» dans le régime municipal ; et surtout l'ostracisme
» de Louis XI, alors que ce monarque prononçait
» l'exil et la confiscation des biens des citoyens d'Arras
» sans distinction d'âge, de sexe ou de condition ; les
» désordres, enfin, des événements révolutionnaires qui,
» à Arras plus qu'ailleurs, pesèrent si cruellement sur
» les habitants à la fin du siècle dernier ; toutes ces
» causes ont nécessairement apporté de la confusion

Trochet. — 1484. Jean de Beaumont. — 1486. Nicolas le Borgne. — 1492. Nicolas le Borgne. — 1493. Jean le Maire dit *Grisart*, à cause de sa chevelure grise. — 1505. Loys le Maire. — 1518. Pierre Lallart. — 1535. Nicolas le Sol *aliàs* Philippe de Souastre. — 1537. Jean de Louveuze. — 1554. Louis de Blondel, écuyer, seigneur de Beauregard. — 1560. Philippe le Prevost. — 1575. Ponthus d'Assonleville. — 1578. Pierre d'Ervillers. — 1598. Antoine le Merchier, licencié ès lois. — 1601. Nicolas Duval. — 1617. Jacques Duval, écuyer, seigneur de Wavrans. — 1643. Antoine de Belvalet. — 1654. Adrien Payen, seigneur d'Hautecotte. — 1660. Ignace de Belvalet. — 1666. Dominique de Venant. — 1667. Joseph de Boudart. — 1685. Louis des Lyons. — 1692. Nicolas-François Boucquel. — 1718. François-Ignace Léonard des Lyons. — 1720. Nicolas-François Boucquel. — 1729. Ives-Guislain-Joseph Quarré, chevalier, seigneur du Repaire. — 1743. Charles-Guislain-Alexandre Boucquel. — 1754. Charles-Guislain-Alexandre Quarré, chevalier, seigneur de Chelers. — 1764. Charles-Louis-Alexandre de Beauffort, marquis de Mondicourt. — 1765. Adrien-Antoine de Blocquel de Croix, chevalier, baron de Wismes. — 1769. Charles-Louis-Alexandre de Beauffort, marquis de Mondicourt, nommé de nouveau maïeur, par édit du roi du 3 février 1769. — 1771. Adrien-Antoine de Blocquel de Croix, chevalier, baron de Wismes. — 1774. Jules-César-François de Raulin, écuyer, seigneur de Belval. — 1781. Ignace Godefroy, comte de Lannoy et du Saint-Empire, seigneur de Beaurepaire. — 1784. Jules-César-François de Raulin, seigneur de Belval. — 1785. Ignace Godefroy, comte de Lannoy et du Saint-Empire. — 1786. Lamoral-François-Eugène-Marie Daix, seigneur de Remy, baron d'Aix. — 5 janvier 1790. Ferdinand Dubois, écuyer, seigneur de Fosseux.

» dans les archives publiques. L'histoire de la muni-
» cipalité d'Arras, compliquée d'ailleurs par celle de
» la *Cité* qui en était pour ainsi dire distincte, offre
» tant d'obstacles aux investigations qu'il devient dif-
» ficile d'en présenter l'analyse. »

En concédant des franchises aux habitants, la charte de Philippe-Auguste réserva tous les droits de l'abbaye de Saint-Vaast. On a vu dans le premier volume de cet ouvrage que ce monastère était en possession d'un grand nombre de priviléges féodaux, dont l'origine remontait à l'abandon des terrains sur lesquels une notable partie d'Arras fut bâtie. Indépendamment des droits perçus sur les marchés et sur les marchandises, sur les vins et sur la fabrication de la bière, de la capitation et de la taxe prélevée aux portes de la cité, l'abbaye exerçait un pouvoir seigneurial auquel l'échevinage devait lui-même hommage. Lorsque le renouvellement de la loi s'accomplissait, le maïeur et les nouveaux échevins juraient sur de saintes reliques, dans l'église de la Madeleine, *qu'ils garderaient les droits de Saint-Vaast*. Ce serment était prêté en présence des officiers de la ville, du grand-prévôt, du grand-bailli, des religieux et des hommes de fief du monastère.

Dans le cours du XIVe siècle, l'échevinage ayant fait ériger une croix sur le Petit-Marché d'Arras, on régla que chaque année, au 15 juillet, le maïeur, ou l'officier de la ville qu'il déléguerait, ferait hommage à l'abbaye du terrain sur lequel la croix était placée.

Il devait pour cela présenter à genoux un pigeon blanc à l'abbé et lui dire : « Monseigneur l'abbé, » véchi un blanc coulon que les mayeur, échevins » et communauté de la ville d'Arras vous paient et » envoient pour la croix étant au petit marquiet d'Arras, » en reconnaissant qu'elle est édifiée et assise au tré- » fonds de l'église Saint-Vaast. »

Dans les premiers siècles du moyen-âge, la ville d'Arras fut gouvernée par un bailli. Ce magistrat représentait le prince et rendait la justice en son nom, commandait les hommes de guerre et réglait l'emploi des revenus publics. On comprend que l'autorité municipale dût se trouver fort circonscrite alors. Le maïeur n'était qu'un homme de fief. Nous voyons, en effet, le comte d'Artois, Robert II, donner la mairie d'Arras à Simon Faverel en 1271, « à charge de la tenir en » fief pour lui et ses successeurs, et héréditairement, » à foy et hommage-lige du comte et de ses héritiers; » avec tous les droits appendans à ladite mairie et » sous le relief de soixante sols parisis. »

Les baillis furent remplacés par des gouverneurs vers la fin du XIV[e] siècle [1]. Loiseau remarque, dans son traité des offices, que le pouvoir des premiers donnait

[1] BAILLIS ET GOUVERNEURS D'ARRAS.

1273. Étienne de Dépédagio, chevalier, bailli d'Arras, au nom de Robert II, comte d'Artois. — 1298. Renaut Coignet de Barlette, bailli. — 1309. Thomas Brandon, bailli d'Arras. — 1341. Jean de Chartres, bailli. — 1371. Gui, comte de Saint-Pol, bailli d'Arras. — 1372. Pierre, sire de Vaux, bailli. — » Charles de Poictiers, bailli. — 1380. Jehan Grenel, bailli. — » Pierre de Lattre, bailli.

trop d'ombrage. On divisa leur charge pour la détruire. Ils n'eurent plus le maniement des finances; l'autorité militaire fut dévolue aux gouverneurs; des lieutenants de robe longue administrèrent la justice. On voit qu'il faudrait se garder de confondre l'importante charge confiée aux baillis ou sénéchaux, pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, avec l'office de grand-bailli institué beaucoup plus tard et dont les attributions furent uniquement judiciaires.

Les baillis, gouverneurs et les grands-baillis présidè-

— 1394. Pierre d'Enne. Il prêta serment le 18 janvier en qualité de bailli. — 1394. Robert de Bertangle, pourvu de l'office de bailli par lettres de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et comte d'Artois. — 1397. Jehan d'Enne, frère de Pierre d'Enne. — 1404. Jehan de Nielles, *aliàs* Noyelles, seigneur d'Ollehain, gouverneur des bailliages d'Arras, Avesnes et Aubigny. — 1409. Guillaume de Bonnières, chevalier, conseiller et chambellan de Jean, duc de Bourgogne, gouverneur d'Arras et de Bapaume. — 1423. David de Brimeux, seigneur d'Humbercourt, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur d'Arras. — 1426. Guillaume de Brimeux, seigneur de Ligny, gouverneur. — 1440. Robert le Josne, né à Lens, bailli d'Amiens, nommé gouverneur d'Arras par le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. — 1467. Louis le Josne, seigneur de Contay, fils de Robert le Josne, gouverneur d'Arras. — 1473. Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestaing, gouverneur. — 1475. Charles le Josne, dit de Contay, gouverneur. — 1477. Jean de Daillon, seigneur du Lude, conseiller et chambellan de Louis XI, gouverneur d'Arras. — 1477. Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes et de Lannoy, maréchal et grand-chambellan de France, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur d'Artois et d'Arras. — 1481. Jacques de Saint-Benoit, seigneur de Bretigny, nommé gouverneur d'Arras par Louis XI. — 1484. Antoine de Crèvecœur, seigneur de Thiennes, frère de Philippe de Crèvecœur et grand-louvetier de France, gouverneur d'Artois et d'Arras. — 1493. Jean de Crèvecœur, seigneur de Thiennes, gouverneur. — 1501. Philippe le Josne, dit de Contay, nommé gouverneur d'Arras par Maximilien d'Autriche. — 1503. Jean de Beauffort, chevalier, gouverneur. — 1503. Robert de Melun, seigneur de Rosny, conseiller et maréchal de l'ost de Maximilien, roi de Romains, gouverneur d'Arras. — 1512. Hugues de Melun, vicomte de Gand, chevalier de la Toison-d'Or, nommé gouverneur d'Arras par Charles-Quint. — Vers 1520. Ferry de Croy, comte de Rœux, maître-d'hôtel de Charles-Quint, gouverneur d'Arras. — « Pierre de

rent successivement la justice échevinale et se trouvaient sous ce rapport chefs du *Magistrat* d'Arras. Nous en dirons autant des lieutenants-généraux du bailliage. Voici les notions que l'on recueille sur l'organisation du Magistrat. Il était composé du bailli, gouverneur ou grand-bailli; du maïeur et des échevins; des conseillers-pensionnaires; du procureur de la ville; de l'argentier; du clerc de la ville; des commis aux ouvrages et des assesseurs.

Les fonctions du maïeur d'Arras furent tour à tour

Habarcq, seigneur de Habarcq, Villers-Châtel, Marquion, etc., mort gouverneur d'Arras en 1535. — 1537. Panthos de Lallain, seigneur de Bugnicourt, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur d'Arras. — 1543. Jean de Longueval, seigneur de Vaux, gouverneur. — 1558. Maximilien de Melun, vicomte de Gand, seigneur de Caumont et de Hébuterne, gouverneur d'Arras. — 1581. Maximilien de Longueval, comte de Bucquoy, gouverneur d'Arras. — 1581. Oudart de Bournonville, comte d'Hennin-Liétard, gouverneur et capitaine des ville et cité d'Arras. — 1620. Adrien de Noyelles, chevalier, gouverneur d'Arras. — 1623. Florent de Noyelles, gouverneur du bailliage et capitaine des ville et cité d'Arras.— 1630. Philippe Legrand, comte de Gomicourt, gouverneur d'Arras. — 1636. Charles du Chalet, baron Derre, seigneur de Terramaisnil, gouverneur. — 1640. De Jussac d'Ambleville, seigneur de Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, décapité à Amiens en 1641. — « Philibert de la Tour, gouverneur d'Arras. — 1652. Jean de Schulemberg, comte de Mondejeu, maréchal de France, grand-bailli des ville et cité d'Arras. — 1677. François, comte de Monberon, gouverneur d'Arras. — 1681. Claude Dreux, comte de Nancré, lieutenant-général, gouverneur d'Arras. — « Philibert de Torcy, comte de Latour Lendebœuf, lieutenant-général, gouverneur d'Arras. — 1725. Louis de Gand de Mérode, prince d'Isengheim, comte du Saint-Empire, gouverneur d'Arras. Il devint maréchal de France et mourut à Paris en 1767. — 1770. Le comte de Béthune et des Bordes, baron d'Aspremont, brigadier des armées du roi, gouverneur des ville, cité et citadelle d'Arras. — 1775. Louis-Charles comte de Chabo, lieutenant-général, ancien grand-louvetier de Lorraine, gouverneur d'Arras. — 1784. François Gaston de Lévis, maréchal de France, grand-bailli d'épée de Villers-la-Montagne, gouverneur-général de l'Artois et de la ville d'Arras. — 1789. Le duc de Guînes, gouverneur d'Artois et d'Arras. — 1790. M. de Juigné, lieutenant-général, gouverneur de la ville et cité d'Arras.

données en fief à titre héréditaire, électives, concédées par commission ou érigées en office. Les habitants défrayaient le maïeur lorsqu'il allait à la guerre; la garde du beffroi et des bannières lui était réservée; exempt de toutes tailles, il avait droit aux meubles publics mis hors de service et recevait 300 livres au XVIIe siècle pour le drap de ses robes. La nuit de la Saint-Jean, la corporation des charbonniers était tenue d'allumer un feu de joie devant sa demeure et devait lui offrir un chapeau de fleurs. Les droits de haute, moyenne et basse justice qu'exerçaient les échevins

NOTIONS HISTORIQUES SUR ARRAS.

55 ans avant l'ère chrétienne. Jules César s'empare d'Arras. — 117-120 ans de J. C. L'empereur Adrien vient dans cette ville. — 270. Le christianisme pénètre à Arras par la sollicitude du pape Denys. — Vers 370. Les Romains construisent le château *Nobiliacus* ou *Nobiliacum Castrum*. — 390. Prédications à Arras de St-Diogène. Il dédie son église cathédrale à la Vierge. — 407. Irruption des Vandales. La ville est prise et saccagée. — 410. Nouvelle irruption des Vandales. Arras est entièrement ruiné. — Vers 446. Les Franks s'emparent d'Arras. — 451. Passage d'Attila, chef des Huns. La ville, à peine relevée de ses débris, est de nouveau ruinée. — Vers 500. St-Vaast devient l'apôtre de l'Artois et fait fleurir le christianisme à Arras. — 539. Mort de St-Vaast. — 554. Institution du chapitre de la cathédrale. — 583. St-Védulphe, évêque d'Arras, transporte le siége épiscopal à Cambrai. — 673. Fondation de l'abbaye de Saint-Vaast. — 694. Les restes de Théoderik III, chef des Franks, sont déposés dans l'église de ce monastère. — 863. Arras devient la capitale des comtes de Flandre. — 879. Beaudouin Ier, surnommé *Bras-de-Fer*, comte de Flandre, meurt à Arras. — 881-883. Passage des Normands. Ils pillent la ville, l'incendient et la ruinent. — 883. Commencement des constructions d'une nouvelle ville dans les dépendances de Saint-Vaast. — 893. Les reliques de St-Vaast, confiées à l'église de Beauvais lorsque les Normands s'approchaient d'Arras, sont rapportées dans cette ville avec beaucoup de solennité et aux acclamations des peuples de l'Artois. — 900. Prise d'Arras par Herbert, comte de Vermandois. — 930. Fulbert, évêque d'Arras, fait reconstruire le monastère du Mont-Saint-Eloy, ruiné par les Normands en 882. — 931. Arras reconnait de nouveau la domination des comtes de Flandre. — 958. Reconstruction de la cathédrale

d'Arras ne furent pas d'abord communs au maïeur. Long-temps les premiers restèrent seuls en possession de l'administration des biens de la ville et des prérogatives judiciaires attribuées à l'échevinage. Le maïeur assistait aux séances sans avoir voix délibérative. L'édit royal de 1692 vint agrandir son autorité. Le maïeur, depuis lors, présida à l'élection de l'échevinage et à l'audition des comptes.

Les échevins d'Arras avaient le privilége de porter un *coutel* à leur ceinture; la ville leur fournissait des

détruite par les Normands vers 883.—961. Consécration de l'église de Saint-Vaast.—966. Lother, chef des Franks, s'empare d'Arras. — 975. Arnoul-le-Jeune, comte de Flandre, ayant reconnu Lother pour son suzerain, rentre en possession d'Arras. — 987. prise de cette ville par Hugues-Capet. — 1030. Restauration de la cathédrale, incendiée par la foudre. — 1064. Erection de la paroisse de *Sainte-Croix* et de celle de *Saint-Maurice*. — 1094. Arras recouvre son siége épiscopal. — 1105. Arras est désolé par une maladie contagieuse que les historiens de la contrée ont appelé *mal des Ardens*, *feu sacré* ou *feu Saint-Antoine*. Les chroniques religieuses placent à cette époque l'apparition de la *Sainte-Chandelle* dont les gouttes guérissaient les malheureux que la contagion avait atteints. « On dit que la Vierge » apparut à la cathédrale, en acoutremens blancs, à deux jouvenceaux avec une » chandelle de cire qu'elle tenoit en la main; laquelle est conservée avec vénéra- » tion et ne diminue guerre quoiqu'on l'allume. » (*Manuscrits de M. le baron de Hauteclocque*.) — 1123. Passage du roi Louis-le-Gros. — 1130. Prédications de St-Bernard à Arras.— 1135. Les flammes consument une partie de cette ville.— 1148. Fondation de la paroisse de *la Chapelle-aux-Jardins*. — 1160. Fondation de celle de *Saint-Jean-en-Ronville*. —1165. St.-Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, vient à Arras et y dit la messe dans l'église de *Saint-Nicolas-sur-les-Fossés*. — 1178. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, fonde l'hôpital *Saint-Jean en l'Estrée*. — 1180. Arras cesse d'être la capitale de la Flandre et devient celle de l'Artois. — 1189. Plusieurs quartiers d'Arras sont détruits par un incendie. — 1190. Philippe d'Alsace concède des priviléges aux habitants. — 1191. Congrès à Arras à l'occasion des différends qui s'étaient élevés entre le roi Philippe-Auguste et le comte Philippe d'Alsace. — 1194. Philippe-Auguste concède une charte communale à la ville d'Arras. — 1200. Erection de la pyramide de la Sainte-Chandelle. — 1211. Louis VIII confirme les priviléges des habitants. — 1213. Guerre entre Baudouin et Fer-

robes, des bougies, des fallots et payait le vin des nôces de leurs filles. L'échevin devait avoir *pignon sur rue* dans la ville d'Arras. Plus tard, il fallut qu'il possédât au moins trois cents livres *vaillant*. Philippe de Rouvre, comte d'Artois, ordonnait en 1356 qu'à l'avenir chaque échevin *eût un cheval au moins, aveoq estable en son escurie, à peine de vingt florins d'amende.* Voici, tel qu'il se trouve transcrit dans les archives de l'hôtel-de-ville, le préambule du serment que prêtaient les échevins d'Arras au XIVe siècle : « Vous

rand, comtes de Flandre. Arras est assiégé et en partie ruiné par les troupes flamandes. — 1218. Fondation de l'hôpital de Saint-Jacques. — 1219. Etablissement des *Trinitaires* et des *Récollets* dans le faubourg *Saint-Sauveur*.—1222. Fondation du couvent des *Augustines* dans le même faubourg. — 1224. Fondation de l'Hôtel-Dieu par les soins du chapitre de la cathédrale. — 1231. Incendie de l'église de Saint-Géry. — 1233. Les *Dominicains* s'établissent dans le faubourg *Saint-Sauveur*. — 1254. Construction de l'église de *Saint-Nicaise*. — 1263. Fondation du couvent des *Carmes*. — 1263. Etablissement des Templiers dans le faubourg de *Ronville* appelé depuis lors faubourg du *Temple* et plus tard faubourg des *Allouettes*.—1268. Le comte d'Artois, Robert II, confirme les priviléges des habitants. — 1271. La mairie d'Arras est donnée en fief à Simon Faverel, moyennant le relief de 60 sols parisis. — 1286. Guillaume de Isiaco, évêque d'Arras, fait enfermer dans une châsse d'argent *la Sainte-Manne*, relique vénérée en Artois. La chronique de St-Jérôme et Paul Orose nous apprennent que, l'an 371, une longue sécheresse désolait le territoire d'Arras, lorsque une espèce de laine tomba du ciel au milieu d'une pluie abondante. Le clergé la recueillit et lui donna le nom de *Sainte-Manne*. Dans les malheurs publics, la châsse où elle fut placée était promenée processionnellement. — 1304. Passage de Philippe-le-Bel. — 1324. Mahaut, comtesse d'Artois, fonde dans le faubourg *Saint-Sauveur* le monastère des *Dames de la Thieuloye*. — 1338. Assemblée à Arras pour traiter de la paix projetée entre Philippe de Valois et Edouard III d'Angleterre. — 1346. Les arbalétriers d'Arras s'illustrent au siége de Béthune. — 1347, 23 juin. Testament de Philippe de Valois daté d'Arras. — 1355. Troubles à Arras à l'occasion de l'établissement de la Gabelle.—1358. Construction du pont de *la porte Cité* d'Arras. On employa des pierres d'Azincourt pour le bâtir, disent les vieux manuscrits.—1361. Fondation de l'hospice des *Charriottes*. — 1373. Les Anglais ravagent les environs d'Arras et brûlent le faubourg *Saint-*

» franchez que, pour un an, vous gouvernerez la loi » et échevinage d'Arras bien et loyaument, et gar- » derez les droitcs de Dieu et de la saincte Esglise, etc. »

Les conseillers-pensionnaires furent institués au XIVe siècle. Choisis parmi les gradués, ils devaient défendre en justice les droits de la cité. Les comptes de l'hôtel-de-ville nous apprennent que le conseiller-pensionnaire reçut, en 1692, 330 livres pour ses gages et 300 livres pour ses robes. — Le procureur de la ville était un praticien ou procureur *ad lites*. Jusqu'en 1694 il

Sauveur. — 1372. Hugues Feydit, évêque d'Arras, jette les fondements de la nouvelle cathédrale. — 1384. Entrée solennelle du duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi. — 1392. Etablissement d'une halle aux draps que les vieux documents appellent *marché des étoffes*. — 1396. Achèvement de la cathédrale. — 1404. Jean Canard ou Canardi, évêque d'Arras, fait bâtir la tour de cet édifice et agrandit le palais épiscopal. — 1406. Naissance à Arras du poëte Martin Lefranc, auteur du *Champion des Dames* et de *l'Etrif de Fortune et Vertu*. — 1407. Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, établit la confrérie des archers d'Arras. — 1411. Ce prince emprunte trois cents écus à l'abbaye de Saint-Vaast. — 1414. Charles VI déclare la guerre à Jean-sans-Peur et assiége Arras. — 1414. A l'approche des troupes françaises, le Magistrat d'Arras fait raser les couvents des *Trinitaires*, *Récollets*, *Augustines*, *Dominicains* et *Carmes* établis dans le faubourg *Saint-Sauveur*. — 1414. Démolition des faubourgs *Sainte-Catherine* et *Saint-Nicolas*. — 1428. Lettres de Charles VI données à Corbeil pour l'établissement d'un hôtel des monnaies à Arras. — 1420. Sentence rendue en présence du peuple par l'évêque d'Arras, Martin Poré, contre neuf habitants convaincus d'hérésie. — 1421. Entrée solennelle du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. — 1423. Pas d'armes à Arras en présence de ce prince. Pothon de Xaintrailles et Lyonnel de Wandonne combattent en champ clos à la lance et à la hâche. — 1428. Prédications du carme Thomas Connecte. Vingt mille personnes viennent l'écouter dans le cimetière de *Saint-Nicaise*. — 1431. Maillotin de Bours et Hector de Flavy tiennent un autre pas d'armes à Arras en présence de la cour de Bourgogne. — 1435. Congrès d'Arras. Assemblée solennelle dans l'abbaye de Saint-Vaast pour la réconciliation de Charles VII et du duc Philippe-le-Bon. On en trouve les détails dans le premier volume de cet ouvrage, page 276. — 1446. Fortigaire, évêque d'Arras, consacre l'église des *Augustines* du faubourg *Saint-Sauveur*. — 1452. Reconstruction de l'église des *Dominicains*. — 1457. Philippe de

fut au choix de l'échevinage; cette année-là un édit érigea ses fonctions en office héréditaire. Ses gages s'élevaient alors à 300 livres; il en recevait 150 pour ses robes. — Une charte du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, donnée à Hesdin le 8 octobre 1463, institua les quatre commis aux ouvrages chargés, sous l'autorité des échevins, de veiller à la bonne exécution des travaux de la ville. On leur donnait 25 livres pour leurs robes. — L'argentier touchait 1200 livres de gages, à la fin du XVII[e] siècle. Les comptes de

Saveuse fonde à Arras l'abbaye de *Sainte-Claire*. — 1459-1460. Plusieurs Vaudois sont brûlés vifs à Arras par l'ordre de l'Inquisition.— 1464. Passage de Louis XI. — 1469. Charles-le-Téméraire vient à Arras. — 1473. Consécration de la nouvelle église de *Saint-Géry*. — 1477. Après la mort de Charles-le-Téméraire, Louis XI vient assiéger Arras et s'en rend maître. Philippe de Crèvecœur d'Esquerdes qui y commandait trahit, au profit du roi de France, les intérêts de Marie de Bourgogne. — 1479. Louis XI, suspectant la fidélité d'Arras, fait déporter la plupart des habitants, abolit le nom d'*Arras* et déclare que la ville devra à l'avenir porter celui de *Franchise*. — 1483. Charles VIII rend aux habitants leurs anciens privilèges. — 1484. Consécration de la cathédrale. — 1490. Synode à Arras. — 1492. Les partisans de la maison de Bourgogne s'emparent d'Arras et en chassent la garnison française.— 1493. Démolition des forts de *Sainte-Claire* et du *Grand-Châtel* que Louis XI avait fait construire en 1478.—1495. Consécration de l'église de *Saint-Nicolas-en-l'Atre*. — 1497. L'ancien monastère des *Carmes* du faubourg *Saint-Jacques* est rétabli dans la ville par les soins de Philippe-le-Beau. — 1498. « Le jour de Saint-» Vaast, un prédicateur se rétracte de ce qu'il avoit avancé dans son sermon que » les religieux de Saint-Vaast étoient seigneurs d'Arras. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — 1499. Entrée solennelle de *Philippe-le-Beau*, fils de Marie de Bourgogne et comte d'Artois. — 1506. Naissance du jurisconsulte Nicolas Gosson. —1508. Construction de l'hôtel-de-ville.—1509. Nicolas Ruistre, évêque d'Arras, fonde à Louvain le *collége d'Arras*. — 1514. La peste désole Arras. — 1520. Naissance du jurisconsulte François Bauduin. — 1522. Nouvelle peste à Arras. Les manuscrits locaux rapportent que trois cents ecclésiastiques furent au nombre des victimes. — 1522. Consécration de la nouvelle église de *Saint-Aubert*. — 1524. Rétablissement du couvent des *Récollets*. — 1526. Naissance du naturaliste Charles de Lécluse. — 1530. Charles-Quint institue le *Conseil d'Artois*. — 1531. Placard de

la ville font, en outre, mention du greffier criminel, du commis de l'horloge, de *la sage-dame*, du *maître-opérateur*, du médecin des pauvres, de l'inspecteur des chevaux, des commis-portiers, du commis préposé au nettoiement des rues, des *Cépiers* ou geôliers, des *Waites* ou hommes du guet, du *roi des Ribauds* et du *Pendeur*, maître des hautes-œuvres.

L'ancienne maison-de-ville, ou halle échevinale, était autrefois située sur la *place Mahaut*. En vertu de lettres-patentes du roi d'Espagne, on construisit en

l'empereur Charles-Quint portant confirmation du privilége de *l'étaple* en faveur de la ville d'Arras. — 1539. Naissance de Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast et, plus tard, archevêque de Cambrai.— 1540. « Le 19 mars, les états d'Artois étant » assemblés à Arras, l'empereur Charles-Quint leur demanda la somme de 50,000 » florins pour six ans ce qui lui fut accordé, moïennant quoi il confirma les coutumes » d'Arras. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — 1554. Naissance de Gazet, curé d'Arras, auteur de l'*Histoire Ecclésiastique des Pays-Bas*, des *Vies des Saints* et d'autres ouvrages. — 1554. Achèvement de la construction du beffroi. — 1583. Placard de Philippe II pour l'abolition des constructions en saillie et pour l'établissement des façades en brique ou en pierre. — 1570. Synode à Arras.— 1571. Consécration de la nouvelle église de *Saint-Nicolas-sur-les-Fossés*. — 1572. Mort de Jean Crépin, d'Arras, imprimeur célèbre. Il publia une édition grecque de l'Illiade. — 1572. Naissance de Ferdinand de Cardevacque, littérateur estimé. —1572. « Le » 17 de mai, à dix heures du matin, dans le monastère de Saint-Vaast d'Arras, » l'Artois, le Hainault, Lille, Douai et Orchies par leurs députés se réconcilièrent » avec le roi d'Espagne, moïennant quelques conditions, et fut chanté le Te Deum. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*)— 1575. Reconstruction de l'église de *Sainte-Marie-Madeleine*.—1577-1578. Troubles à Arras à l'occasion des démêlés existants entre les partisans de Philippe II d'Espagne et ceux du prince d'Orange. La bourgeoisie tenait ses assemblées dans la *Salle des Pèlerins de Saint-Jacques*.— 1588. Synode à Arras. — 1592. Le duc de Parme meurt dans cette ville. — 1595. Consécration de l'église des *Capucins*. — 1595. Établissement du port sur la Scarpe. — 1595. Arras donne 100,000 florins pour le siége de Cambrai. — 1597. Henri IV assiége sans succès Arras. — 1599. Les Jésuites s'établissent dans cette ville. — 1600. Fondation du collége. — 1600. Entrée solennelle de l'archiduc Albert et de l'archiduchesse Isabelle. — 1614. Mort de Ferri de Locres, curé de Saint-Nicolas

1508 le nouvel hôtel-de-ville et le beffroi. — L'administration de *la Cité*, distincte de celle de la ville, reconnaissait la juridiction épiscopale. Une petite forteresse, élevée près de la porte de *Maître-Adam*, servait de résidence à un châtelain qui représentait le roi dans cette partie d'Arras. Ce châtelain reçut plus tard le titre de *capitaine de la Cité*. L'évêque nommait l'échevinage formé par un prévôt et par sept échevins. Ceci se maintint jusqu'à la publication de l'édit royal de 1749 qui réunit les deux échevinages.

Les états de la province s'assemblaient ordinairement dans l'abbaye de Saint-Vaast. On trouvera à la page 362 du premier volume de cet ouvrage divers détails relatifs à la composition des états d'Artois. Le *Conseil Provincial* fut institué à Arras par Charles-Quint, le 12 mai 1530; il tenait ses séances dans le palais de *la Cour-le-Comte* et pouvait seul connaître en première instance de la plupart des cas royaux. Il

d'Arras, auteur de l'*Histoire des comtes de Saint-Pol*, du *Chronicon Belgicum* et du *Discours de la Noblesse*. —1640. Après un siége de cinq semaines et trente-sept jours de tranchée ouverte, Arras se rend aux troupes françaises commandées par les maréchaux de Châtillon et de la Meilleraye. — 1640. Les religieuses de l'abbaye du *Vivier des Champs*, ruinée par les guerres, viennent s'établir à Arras.— 1640. Suppression de l'hôtel des monnaies d'Arras. — 1643. Jeanne Biscot fonde la maison des *filles de Sainte-Agnès*. — Août 1654. Les troupes espagnoles veulent s'emparer d'Arras. Après cinquante-six jours de siége, et malgré la coopération du grand Condé, que des dissentiments séparaient alors de la cour de France, les Espagnols renoncent à leur projet. — 1654. Louis XIV vient visiter Arras. — 1659. La paix des Pyrénées consacre la réunion de cette ville à la couronne de France. — 1667. Louis XIV se rendant au siége de Lille passe de nouveau à Arras. — 1670. Commencement des constructions de la citadelle sur les dessins de Vauban. — 1677. Démolition du rempart de la porte d'*Hagerue*. — 1699. « M. Dupuis Vauban, di-

recevait les appels de l'élection provinciale, de la maîtrise des eaux et forêts et du tribunal de la maréchaussée, et jugeait souverainement en matière d'aides, octrois, fermes ou impositions; on portait devant lui les causes qui touchaient au fait de la noblesse et les affaires criminelles attribuées à la tournelle du parlement de Paris dans les autres lieux du ressort. Voici quelle était la composition du conseil d'Artois : le premier-président; un second président; deux chevaliers d'honneur; seize conseillers; deux conseillers honoraires; l'avocat-général, le procureur-général et leurs substituts; le greffier en chef et six greffiers; le receveur des épices; le receveur-payeur des gages; le commissaire aux saisies; le trésorier des chartes.

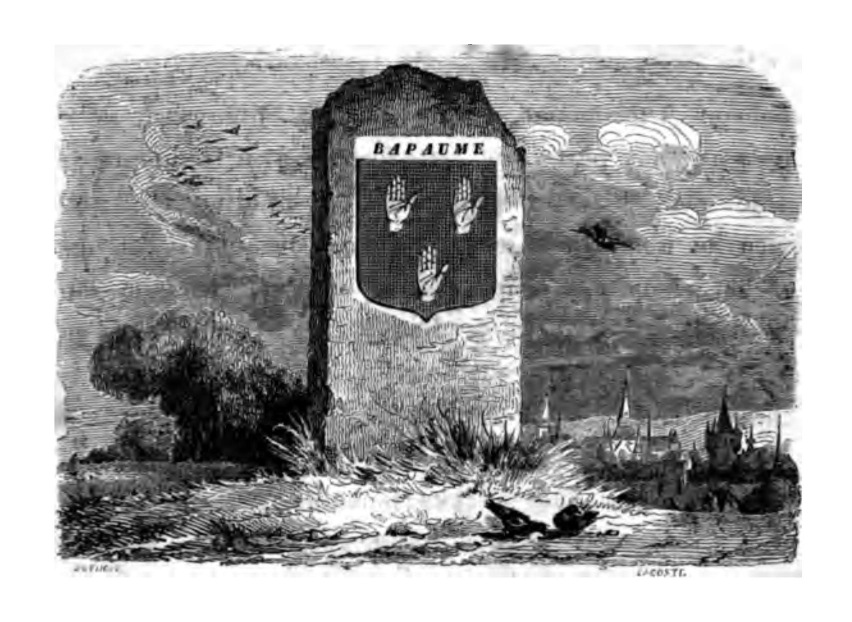
Arras était aussi le siége de l'intendance d'Artois et de l'élection provinciale; du tribunal de la maréchaussée; de la maîtrise des eaux et forêts; du bail-

» recteur des fortifications, envoia, le 5 juillet dudit an, un mémoire instructif à » la cour, pour montrer la nécessité et l'utilité de l'agrandissement d'Arras en razant » la partie du rempart qui fermoit et terminoit la ville, du côté de l'esplanade de la » citadelle.» (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*)—1706. Naissance du conseiller Bultel dont l'érudition était citée. — 1706. Naissance de dom Taillandier, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, auteur de l'*Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*. — 1712. Un détachement de la division anglaise commandée par le duc d'Albermale brûle le faubourg des *Allouettes*. — 1714. Naissance du littérateur Bauvin, auteur de la tragédie des *Chérusques*. — 1729. Médailles frappées par la ville d'Arras, à l'occasion de la naissance du dauphin de France. — 1744. Entrée de Louis XV à Arras. — 1749. Édit de réunion des échevinages de la ville et de la cité. — 1749. Démolition du rempart longeant la rue de l'arsenal. — 1755. Construction de l'église abbatiale de Saint-Vaast. — 1759. Jean de Bonneguise, évêque d'Arras, pose la première pierre du nouveau palais épiscopal. — 1759. Naissance de Maximilien Robespierre. — 1762. Les Jésuites sont expulsés d'Arras. — 1765. Naissance de conventionnel Joseph Lebon.

liage ou gouvernance d'Arras; de la prévôté de l'évêché ou salle épiscopale; de la juridiction temporelle du chapitre; et de la cour abbatiale de Saint-Vaast composée d'un moine, faisant office de grand-prévôt; du grand-bailli; de quatre hommes de fief gradués; d'un procureur fiscal et de cinq sergents.



HÔTEL DE VILLE D'ARRAS



La chronique de l'abbaye d'Arrouaise renferme une touchante histoire dont les détails se lient aux commencements de Bapaume. Cette chronique nous apprend que, dans les premières années du XI[e] siècle, un homme redouté par ses crimes et par son audace occupait le château de Bapaume; depuis le pays de Thérouanne jusqu'aux environs de Péronne chacun parlait avec effroi de Bérenger; et voici par quelles circonstances le château de Bapaume se trouvait en son

pouvoir. Un homme d'armes, dit la chronique, s'était présenté aux portes de cette forteresse en implorant un asile; le châtelain pratiquait l'hospitalité et l'avait reçu au nombre de ses serviteurs. Une nuit, Bérenger et les siens pénètrent dans le château presque sans résistance; car l'homme d'armes que l'on vient d'accueillir est d'intelligence avec eux et leur a frayé le chemin. Il y avait fête cette nuit-là au château de Bapaume; mais chacun fuit à l'approche de Bérenger; on égorge sans pitié le bon châtelain; et sa fille chérie, dont l'innocence égale la beauté, est réservée aux plus grands outrages!... Cependant un pauvre ménestrel, commensal fidèle de ce manoir désolé, a su conjurer la fureur de Bérenger par ses chants et par ses merveilleux récits; endormant ainsi la vigilance des nouveaux maîtres du château le ménestrel s'éloigne furtivement, va donner l'alarme dans le pays et revient à Bapaume suivi de nombreux soldats qui délivrent la prisonnière et forcent Bérenger à s'éloigner. La tradition ajoute que long-temps ce dernier continua ses exactions dans la contrée; lorsqu'il mourut, son corps fut déposé près d'Arrouaise au lieu qui, aujourd'hui encore, a retenu le nom de *motte Bérenger*. Vers l'an 1090, trois pauvres ermites jetèrent les fondements de la célèbre abbaye d'Arrouaise qui vint porter la paix et l'abondance là où régnait la désolation. Le voyageur, depuis lors, put sans effroi traverser ce lieu autrefois le repaire d'une bande de voleurs, *spelunca latronum*, dit la charte d'institution du monastère.

Depuis le jour où Bérenger fut expulsé de la forteresse de Bapaume, les comtes de Flandre et d'Artois y tinrent des hommes d'armes à leur solde, sous l'autorité d'un châtelain[1]. A la fin du XII[e] siècle, Bapaume acquit plus d'importance; le comte Philippe d'Alsace concéda des priviléges aux habitants; les documents contemporains constatent que ce lieu reçut alors le nom de *Franqueville*. Une charte communale, octroyée par le roi Philippe-Auguste, vint encore ajouter, en 1196, aux bienfaits de Philippe d'Alsace; cette charte, datée de Compiègne, accorde aux bourgeois de Bapaume « le droit de nommer, tous les quatorze mois, un » maïeur, de nouveaux échevins et de nouveaux jurés;

[1] La châtellenie de Bapaume fut long-temps possédée par les seigneurs de Beaumetz. Plusieurs de ces derniers remplirent l'importante charge de *Maréchal du Cambrésis*. Gélic et le Carpentier parlent d'un Gilles de Beaumetz, châtelain de Bapaume, qui épousa Clémence de Picquigny et qui fut « l'un des plus beaux princes » de la terre vers lequel il sembloit que la nature avoit esté dépêchée de Dieu, ainsi » qu'une fourrière, pour luy marquer un corps sortable à son grand esprit, comme » une belle maison à une belle hostesse. »

NOTIONS HISTORIQUES SUR BAPAUME.

863. Bapaume, cédé par Karle-le-Chauve à Baudouin-Bras-de-Fer, est compris dans le comté de Flandre. — 1180. Célébration du mariage de Philippe-Auguste et d'Isabelle de Hainaut dans l'église de Saint-Nicolas. — 1196. Philippe-Auguste accorde une charte de commune aux habitants. — 1207. Louis, fils de Philippe-Auguste, confirme les priviléges de Bapaume. — 1214. Les prisonniers de la bataille de Bouvines sont conduits à Bapaume. — 1237. Cette ville fait partie du douaire de la reine Blanche de Castille. — 1248. Baudouin de Bapaume est nommé archidiacre d'Arras. — 1248. Confirmation des priviléges de Bapaume par Robert I[er], comte d'Artois. — 1261. Jean de Bapaume devient doyen de la cathédrale d'Arras. — 1268. Robert II, comte d'Artois, confirme les priviléges des habitants. — 1335. Eudes, duc de Bourgogne, fortifie Bapaume. Construction du mur d'enceinte. — 1359.

» et aux échevins le pouvoir de juger toutes les diffi-
» cultés qui naîtront dans l'enceinte de la ville, comme
» du temps de Philippe, comte de Flandre, excepté
» celles des baillis du roi, des hommes de sa maison
» et des *ingénus* dans ses plaids [1]. » La charte est signée par Gui, le bouteiller; Mathieu, le camérier; et Dreux, le connétable.

Peu d'années avant cette concession, le 28 avril 1180, Philippe-Auguste avait épousé Isabelle de Hainaut à Bapaume, dans l'église de Saint-Nicolas. La magnificence présida à la célébration de ce mariage auquel

Enguerrand d'Hesdin et Oudart de Renti se jettent dans Bapaume pour protéger les habitants pendant les incursions des Anglais. — 1381. Bulle du Saint-Siége pour la fondation d'une collégiale dans le château. — 1407. Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, *vient tout d'un jour de Paris coucher à Bapaume* (Manuscrits de M. de Hauteclocque.) — 1414. Les troupes de Charles VI s'emparent de Bapaume. — 1420. Arrivée du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. — 1468. Passage de Louis XI et du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire. — 1474. Fondation de l'hôpital Saint-Pierre. — 1476. Louis XI s'empare de Bapaume. — 1521. Le duc de Guise entre en vainqueur dans la ville et en fait raser les portes. — 1543. Hugues de Fleury, gouverneur de Bapaume, brûle la ville à l'approche de l'armée française et se retire dans le château. — 1570. Construction de la tour de l'église Saint-Nicolas. — 1577. Achèvement de la reconstruction de cette église. — 1578. Antoine Lelièvre, capitaine au service de don Juan d'Autriche, livre Bapaume aux Français par trahison. — 1604. Fondation du couvent des *Récollets*. — 1610. Commencement des constructions de l'hôtel-de-ville. — 1619. Établissement des Jésuites. — 1623. Fondation de l'hospice Saint-Anne. — 1636. La peste désole Bapaume. — 1641. L'armée française assiége et prend Bapaume sous le commandement du maréchal de la Meilleraye. Les Espagnols rendent la place avec les honneurs de la guerre. C'est alors que Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, poursuivant un parti espagnol à la tête de 600 fantassins et de 300 chevaux, rencontra la garnison qui quittait Bapaume après avoir capitulé. Saint-Preuil la chargea avec beaucoup d'in-

[1] (*Ordonnances des rois de France.* — *Recueil de* Godefroy.)

assistèrent les comtes de Flandre, de Hainaut, de Namur, de Soissons, de Saint-Pol et de Ponthieu. Isabelle fut ensuite couronnée dans l'abbaye royale de Saint-Denis. L'inscription placée sur sa tombe commençait par ce vers :

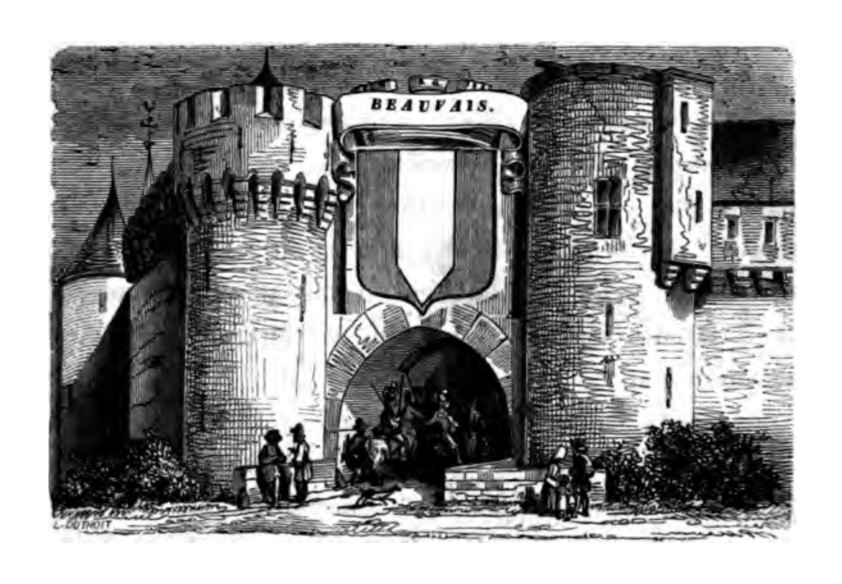
Ut Bapalma tuos Isabella sacravit amores.

Eudes, duc de Bourgogne, fortifia Bapaume en 1335. Cette place, depuis lors, eut un rôle important dans les fréquentes guerres qui désolèrent l'Artois. Charles

trépidité et la mit en déroute avant d'avoir reconnu son erreur. Il alla plus tard témoigner ses regrets au commandant espagnol ; mais il avait des ennemis à la cour qui profitèrent de cette circonstance pour le perdre. Arrêté et conduit à Amiens, Saint-Preuil fut condamné à mort et décapité sur la place de l'hôtel-de-ville. Le tribunal qui le jugea se composait de douze conseillers du bailliage d'Amiens et de douze conseillers du présidial d'Abbeville. Ils étaient présidés par l'Intendant Bellejamme dont l'odieuse partialité se révéla pendant toute la procédure. Il fit un crime à Saint-Preuil du résultat déplorable d'une méprise. On accusait aussi ce dernier de fatiguer l'Artois de ses exactions et d'y prélever des impôts sans mesure. Saint-Preuil, pour se justifier, lut à ses juges ce que lui écrivait Louis XIII sur ce sujet : « Brave et généreux Saint-Preuil, disait le monarque, vivez d'industrie. » *Plumez la poule sans la faire crier ;* faites comme les autres font dans leurs gou- » vernemens. *Vous avez tout pouvoir dans votre empire et tout vous est permis.* » En arrivant au pied de l'échafaud, Saint-Preuil s'aperçut qu'il n'était pas encore entièrement dressé et dit à son confesseur : *Voici, mon père, le reste de ma fortune qui s'achève de bâtir.* Saint-Preuil se mit à genoux et fit une courte prière. L'épée du bourreau abattit ensuite sa tête et l'on déposa son corps dans l'église des Feuillants. —1659. Bapaume est définitivement réuni à la France par le traité des Pyrénées.— 1660. Le duc de Navailles est nommé gouverneur de Bapaume.—1662. Établissement de la juridiction des fermes. — 1781. « Le maire de Bapaume autrefois nommé par » les habitans le fut par l'Intendant.»(*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*)—1690. Établissement du collége. — 1723. Érection de la statue de Louis XV. — 1741. Rédaction de la coutume de Bapaume. — 1744. Passage de Louis XV. — 1766. Établissement d'une école d'artillerie. Le célèbre Florian fut au nombre des élèves de cette école.

VI, Louis XI, le duc de Guise et le maréchal de la Meillerayé assiégèrent et prirent Bapaume. Après avoir long-temps appartenu aux ducs de Bourgogne et reconnu la domination espagnole, Bapaume fut définitivement réuni à la France par le traité de paix des Pyrénées.





Les commentaires de César nous ont appris qu'à l'époque où les légions romaines envahirent les Gaules, les peuples *Bellovaques* formaient une tribu redoutable, pouvant mettre sur pied jusqu'à cent mille combattants. La fondation de *Bellovacum*, leur capitale, remonte à une haute antiquité; mais il serait difficile d'assigner à cette vieille cité une origine certaine. Les uns affirment que *Bellovacum* fut fondée par le célèbre Bellovèse, et d'autres par Belgius, quatorzième chef des

peuples gaulois. Scaliger, Adrien de Valois, Loisel et beaucoup d'autres historiens ont écrit que ce lieu devait être le *Bratuspantium* des commentaires de César; de savantes investigations ont, depuis lors, conduit à reconnaître que ce n'était point à Beauvais qu'il fallait chercher l'oppidum ou forteresse gauloise de Bratuspance.

Après la conquête des Gaules, et si l'on en croit Ptolomée, *Bellovacum* reçut de son vainqueur le nom de *Cæsaromagus;* du temps de Constantin, on nommait cette ville *Civitas Bellovacum;* les capitulaires l'appellent *Belvacus* et Hincmar *Belgivagus;* on trouve aussi *Belvacus*, *Bellovaci*, *Belloacus* et enfin *Beauvais*.

Khilpérik Ier, chef des Franks, y entra en vainqueur vers l'an 471. Plusieurs fois ruinée par les Normands ou détruite par les flammes, cette ville soutint un siége de deux années contre les troupes du roi Louis-le-Gros. S'il faut en croire les récits des contemporains, ce prince « prit Beauvais, le démolit jus» ques aux fondemens, faisant pendre tous ceux de » dedans. » Les habitants expièrent ainsi la fidélité qu'ils avaient gardée à Lancelin, comte de Dammartin, possesseur de la seigneurie de Beauvais et révolté contre le roi de France, son suzerain.

Il faudrait admirer la rapidité avec laquelle les villes brûlées ou démolies renaissaient alors de leurs ruines, si nous ne savions nous tenir en garde contre l'exagération des anciens chroniqueurs; les villes des siècles reculés se bâtissaient d'ailleurs à peu de frais; le bois

et le chaume pouvaient suffire pour édifier la plupart des constructions; et il faut bien se remettre toutes ces choses en mémoire lorsqu'on voit un concile national s'assembler en 1114 dans cette même ville de Beauvais, entièrement rasée en 1109 par l'ordre impitoyable de Louis-le-Gros.

Ce prince auquel, aujourd'hui encore, on fait un si grand honneur de l'affranchissement des communes accorda le premier des priviléges à la ville de Beauvais. La charte qui les consacrait précéda-t-elle le siége et la destruction de cette cité; le spectacle de ses ruines et le malheur de ses habitants portèrent-ils le remords dans le cœur du prince et lui dictèrent-ils une réparation; ou l'heure était-elle venue où le peuple de Beauvais pouvait lui aussi, à l'exemple de celui de Cambrai, exiger des garanties contre les excès du pouvoir royal, contre l'omnipotence du clergé et des chevaliers? En un mot, la charte de Louis-le-Gros fut-elle une nécessité des temps ou une concession volontaire? Tel est le point historique qui reste encore à éclaircir. La charte dont il s'agit ne se retrouve plus; mais il en est question dans celle qu'octroya le roi Louis-le-Jeune en 1144 [1] et qui porte ces

[1] Les dispositions que renfermait la charte de Louis-le-Jeune se retrouvent presque en entier dans la charte suivante que concéda Philippe-Auguste en 1182.

SOMMAIRE DE LA CHARTE DE COMMUNE
ACCORDÉE PAR PHILIPPE-AUGUSTE A LA VILLE DE BEAUVAIS.

1. Tous ceux qui demeureront dans la ville de Beauvais et dans les faubourgs, même ceux qui demeureront dans les fiefs de quelques seigneurs particuliers, fe-

mots : *Communiam illam quam à patre nostro Ludovico, per multa ante tempora, homines Belvacenses, habuerunt, sicut priùs instituta fuit et jurata; cumque ejusdem consuetudinibus salvâ tamen fidelitate nostrâ, nos quoque ipsis concedimus et confirmamus.*

La seule charte de Louis-le-Gros qui soit parvenue jusqu'à nous, et qui traite des priviléges de Beauvais, date de 1122. Elle offre peu d'intérêt et dispose que les habitants auront la faculté de reconstruire, s'ils le jugent bon, les maisons et ponts incendiés, ou détruits

ront le serment de la commune, à moins qu'ils n'en soient dispensés par le maire, les pairs et le conseil de la ville.

2. Les membres de la commune seront obligés de se donner mutuellement secours dans la ville lorsqu'on leur fera quelques injures.

3. Le maires et le pairs puniront ceux qui feront quelque injure à un membre de la commune, s'il leur en porte ses plaintes et que les délinquants refusent de la réparer.

4. Si un homme qui a commis quelque délit se retire dans le château de quelque seigneur, le maire et les pairs s'adresseront à ce seigneur pour lui demander satisfaction par rapport au délinquant; s'il la refuse, ils s'en vengeront sur ses biens et sur ses sujets.

5. Si quelqu'un injurie dans la banlieue de la ville un marchand qui vient au marché, le maire et les pairs, sur la plainte qui leur en sera faite, puniront le délinquant s'il peut être pris, à moins que ce marchand ne soit ennemi de la commune. Si le délinquant se retire dans le château d'un seigneur, ils s'adresseront à ce seigneur, et si le délinquant donne satisfaction au marchand ou prouve qu'il ne l'a point injurié, on n'aura plus rien à demander. Hors ces deux cas, on punira le malfaiteur s'il peut être pris dans la ville.

6. Le roi et le *dapifer* (sénéchal, bailli) pourront seuls faire entrer dans la ville celui qui aura fait injure à un des membres de la commune à moins qu'il n'y vienne pour la réparer. Si l'évêque de Beauvais y fait entrer un délinquant qui soit dans ce cas, et qu'on le lui prouve, il aura le droit de le faire sortir de la ville, sans pouvoir l'y faire revenir, si ce n'est du consentement du maire et des pairs.

par d'autres causes. Il est question de l'évêque dans cette charte, comme dans toutes celles qui touchaient aux droits des habitants; car l'évêque, comte et seigneur de Beauvais, exerçait une juridiction étendue, et ses officiers, forts du pouvoir du prélat qu'ils représentaient, commettaient des exactions intolérables. Les annales de Beauvais sont pleines des récits qui se rapportent aux continuels débats dont ces exactions furent souvent la source. Voici les principales dispositions d'un accord arbitral intervenu, en 1279, entre l'évêque Simon de Clermont-Nesle et les maire et

7. Il n'y aura que deux gardes dans chaque moulin; et on ne pourra augmenter les droits qui s'y prennent sur la mouture. Ceux qui contreviendront à ce règlement seront punis par le maire et les pairs si on leur en fait des plaintes.

8. Lorsque l'évêque de Beauvais ira aux trois cours du roi, ou à une expédition militaire, la commune lui fournira trois chevaux pour chaque voyage et il n'en pourra exiger davantage. Si un particulier s'est racheté de la fourniture d'un cheval, l'évêque ne pourra en demander un autre en la place de celui-ci.

9. Si cet évêque envoie des poissons au roi, la commune lui fournira un cheval pour les porter.

10. Un membre de la commune ne pourra prêter de l'argent à ceux à qui elle fait la guerre; et s'il leur en prête, il en sera puni.

11. Lorsque la commune marchera à une expédition militaire, aucun de ses membres ne pourra parler à un ennemi sans la permission du maire et des pairs.

12. Si un membre de la commune, débiteur d'un autre membre, se retire dans le château d'un seigneur, le maire et les pairs s'adresseront à celui-ci, et s'il refuse ou de payer la dette ou de chasser le débiteur de chez lui, ils s'en vengeront sur ceux qui demeurent dans ce château, s'ils peuvent être pris.

13. Si un homme enlève de l'argent à un membre de la commune et se retire dans le château d'un seigneur, le maire et les pairs le puniront, s'il peut être pris et s'il refuse de rendre cet argent, et vengeront ce forfait sur les effets et sur les hommes qui seront dans ce château.

14. Il sera planté des pieux d'une égale hauteur pour y étendre les draps. Le

pairs de Beauvais pour régler leurs droits respectifs dans la ville et dans la banlieue. « Lesdits maire » et pairs ne pourront prendre aucune cognoissance » de crime où il escheoit mutilation de membre ou » perte de la vie, ores qu'ils aient esté outragez par » aucun de la commune; même leur est défendu de » faire coupper le poing à celuy qui les aura frappé, » ains le pourront punir en grosses amendes pécu- » niaires appelées *hachies*. — Ils ne pourront chasser » ny bannir aucun de la ville, ains seulement le dé- » sabvoüer de leur commune. — Le maire et les pairs

maire et les pairs puniront, s'ils en sont requis, ceux qui feront quelque dommage à ces pieux, à ces draps et à ce qui est nécessaire pour les y attacher.

15. Les membres de la commune devront bien prendre leurs sûretés lorsqu'ils prêteront de l'argent à des étrangers que le maire et les pairs ne pourront contraindre à payer, parce qu'ils n'ont point de juridiction sur eux.

16. Ceux qui auront juré la commune ne pourront l'abandonner ni demeurer hors des murs de la ville.

17. Lorsqu'un membre de la commune aura acheté un héritage, qu'il l'aura possédé pendant un an et un jour et qu'il aura fait élever un bâtiment dessus, on ne pourra plus exercer sur lui de retrait lignager.

18. La commune élira treize pairs; et ces pairs et le conseil de la ville éliront un ou deux maires.

19. Le maire et les pairs jureront de ne point favoriser leurs amis, de ne point faire de tort à leurs ennemis et de rendre leurs jugements suivant la lumière de leur conscience.

Les autres membres de la commune jureront d'obéir à tout ce qui aura été statué par le maire et les pairs.

20. Le roi confirme les délibérations qui seront faites par le maire et les pairs en tant qu'elles seront conformes à la justice.

21. L'original de cette charte ne pourra être porté hors de la ville pour quelque cause que ce soit.

22. On n'écoutera point les représentations que l'on voudra faire contre les articles contenus dans cette charte que le roi a confirmée.

» asseoiront les tailles et pourront, pour la levée, » obtenir lettres du roy adressantes à l'évesque ou ses » officiers, afin de contraindre leurs communiers au » payement d'icelles. — Ils reconnoissent, au surplus, » l'évesque estre seigneur de la ville, ayans de luy » en garde les clefs des portes, forteresse et murs. » — Ils pourront faire et poser le guet, en prenant » congé de l'évesque; prendre aussi de luy et ad- » juster les poids et balances de la drapperie ou de » ses officiers et vassaux. — Ils esliront les jurez ou » esguards de drapperie, feront brusler les draps ou » les couper, selon la malfaçon qui s'y trouvera, en » advertissant les officiers de l'évesque d'y faire mettre » le feu, sinon les feront donner à l'Hostel-Dieu ou » vendre en détail sur le champ en plein marché. » — Les communiers pourront estre citez en la justice » de l'évesque par son sergent, sans y appeler aucun » sergent de la ville; mais ne les devront arrêter ny » saisir leurs biens, meubles ou cateulx, sinon qu'il » fust question de crime, en donnant par eux seureté » et caution d'ester à droict. — La police et la justice » du pain appartiendront du tout à l'évesque. »

Le maire et les douze pairs de Beauvais, institués par la charte de Philippe-Auguste [1], donnaient leurs

[1] MAIRES DE BEAUVAIS.

1175. Berengarius de Nulli et Otfrandus. — 1195. Jean Valeran et Pierre Rulein. — Renardus, major, et Guncelinus, major, du temps de Lancelin, doyen. — Jean de la Fromenterie. — 1198. Bernard de la Fromenterie. — 1202. Pierre Alcoc et Jean Antelin. — 1205. Eudes Criset et Jean Waleran. — 1220. Philippe Waleran. — 1225. Robert

ordres au lieutenant de justice, à l'avocat, au procureur de la ville, au greffier, au receveur des deniers, au maître des forteresses et aux sergents. Le corps de ville avait un *soel authentique* et un siége de justice où se tenaient ses plaids. Voici quel était le cérémonial en usage lorsque l'élection du maire de Beauvais s'accomplissait. « Chacun an, disent les curieux mé-
» moires de Loisel, et le dernier jour de juillet, la
» commune de la ville est assemblée au son de la
» cloche qui est à Saint-Étienne, afin de se trouver
» au cimetière de l'église en laquelle l'ancien maire
» monte en la chaire qui y est de long-temps, re-
» mercie les bourgeois de l'honneur qu'ils luy ont
» faict, les priant l'en vouloir descharger et procéder
» à l'élection d'un autre qui soit bien affectionné au

Louvet et Pierre Thomas. — 1229. Guérin Verdellai, 3 ans. — 1232. Robert Muret. — 1233. Vincus Littrons. — 1267. Pierre Chevalier. — 1279. Guillaume le Voyer. — 1305. Jean de Moliens. — 1310. Gaudefroy de Chaumont. — 1320. Pierre Rapine. — 1355. Etienne de Creil. — 1358. Philippe Brocard, 4 ans. — 1360. Jacques le Picard, 6 ans. — 1368. Thibaud de Moüi. — 1372. Jean de Bouillon. — 1374. Jean François. — 1376. Thibaud de Bonviller. — 1379. Jacques le Picard. — 1379. Jean de Boulon. — 1382. Raoul Joüenne, 3 ans. — 1386. Hüe Goscelin. — 1388. Thibaud Becquet. — 1394. Simon le Bastier. — 1399. Jean de Nointel. — 1400. Nicaise Lucien. — 1407. Jean François, 7 ans. — 1414. Guerard de Creil. — 1415. Laurent Lance, 5 ans. — 1420. Thibaud le Goix, 2 ans. — 1422. Philippe l'Hote, 4 ans. — 1426. Laurent Lance, 2 ans. — 1427. Guerard d'Auchy. — 1428. Mathieu de Boneüil, 4 ans. — 1432. Guerard ou Ernoul d'Auchy. — 1433. Thibaut le Goix. — 1434. Pierre de Breteuil, 3 ans. — 1437. Pierre Despaur, 2 ans. — 1439. Guerard d'Auchy, 2 ans. — 1441. Pierre de Breteuil, 3 ans. — 1444. Mathieu de Bretel, 2 ans. — 1447. Jean le Bel, 2 ans. — 1449. Mathieu de Bretel, 2 ans. — 1451. Guerard d'Auchy, 3 ans. — 1454. Pierre de Breteuil, 2 ans. — 1456. Jean le Boucher, 3 ans. — 1459. Pierre de Creil, 3 ans. — 1462. Pierre Davenes, 5 ans. — 1463. Hugues Boileau. — 1467. Pierre Binet. — 1468. Nicolas de Creil. — 1469.

» service du roy et à la conservation de la ville. Le » lendemain, à six heures du matin, luy, accompagné » de ses pairs et autres du conseil, font chanter une » messe du Saint-Esprit en ladite église; et de là » vont en l'hostel de la ville auquel se trouvent tous » ceux du conseil et la plupart des habitans, au moins » les maistres des mestiers, en la présence desquels le » maire les ayant de rechef remercié remet les clefs » de *la Chambre du Secret* et les sceaux de la ville. »

Les maîtres des métiers procédaient ensuite, à tour de rôle, à l'élection d'un maire. Voici la formule du serment que ce dernier prêtait en présence du peuple dès que le résultat du vote était proclamé : « *Vous » jurez Dieu, le Créateur, que vous conserverez la ville » de Beauvais soubz l'authorité du roy, la defenderez*

Jean Boileau l'aîné. — 1470. Guillaume Binet, 2 ans. — 1473. Pierre de Creil. — 1475. Jean le Goix. — 1477. Guillaume Binet. — 1479. Pierre de la Benne. — 1480. Jean Marcadé, 6 ans. — 1486. Jean Boileau le jeune, 7 ans. — 1493. Jean Marcadé, 3 ans. — 1496. Pierre de Lignières, 2 ans. — 1498. Jean Boileau, 2 ans. — 1500. Jean Marcadé, 7 ans. — 1507. Jean de Fouquières, 4 ans. — 1514. Nicolas Courray, 3 ans. — 1517. Pierre Canterel, 3 ans. — 1519. André Pajot, 3 ans. — 1522. Pierre Paumart. — 1524. Nicolas le Scellier, 4 ans. — 1528. Gui Dupré, 5 ans. — 1533. Nicolas le Lanternier, 5 ans. — 1538. Guillaume le Fevre. — 1539. François Boicervoise, 3 ans. — 1542. Pierre de Nully, 2 ans. — 1544. Eustache le Boucher, 2 ans. — 1546. Pierre Aubert, 3 ans. — 1550. Jean de Malinguehen. — 1551. Jean de Catheu, 2 ans. — 1553. Pierre Canterel, 2 ans. — 1555. François d'Auvergne, 3 ans. — 1558. Jean Paumart, 5 ans. — 1563. Pierre Aubert. — 1564. Claude le Lanternier, 2 ans. — 1566. Pierre Binet, 3 ans. — 1569. Pierre Loisel, 3 ans. — 1572. Nicolas le Fèvre, l'aîné, 3 ans. — 1575. Nicolas le Fèvre, le jeune, 3 ans. — 1578. Nicolas Paumart, 3 ans. — 1581. Lucien Boicervoise, 3 ans. — 1584. François aux Cousteaux, 3 ans. — 1587. George le Boucher, 2 ans. — 1589. Nicolas Godin, 3 ans. — 1592. Lucien Boicervoise, 2 ans. — 1594. Claude Gallopin, 2 ans. — 1596. Paul de Catheu, 3 ans. — 1599. François Pinguet. — 1600.

» *de tout vostre pouvoir envers tous et contre tous en* » *ses droicts, priviléges, franchises et libertez, ensemble* » *toute la commune; que si tost qu'il viendra à vostre* » *cognoissance aucun péril éminent par lequel il vous* » *apparoisse aucune chose au dommage de la ville, et* » *surtout contre le service du roy, vous le communi-* » *querez à vos pairs pour en avoir advis; et, au con-* » *traire, s'il vient à vostre cognoissance aucun bien* » *pour le profit de la ville et commune, vous le mettrez* » *en délibération; qu'en vostre charge aucun pour ini-* » *mitié ne blesserez ni pour amitié ne supporterez;* » *que vous ne transporterez ne permettrez estre trans-* » *portez aucuns tiltres ou enseignemens du secret sans* » *délibération; que vous ferez exécuter, selon vostre* » *pouvoir, ce qui sera délibéré et vous vous comporterez*

Claude le Fèvre, 3 ans. — 1603. Jean de Regnonval, 3 ans. — 1606. Yves Foy, 3 ans. — 1609. Jean Paumart, 3 ans. — 1612. Antoine Hainque, 3 ans. — 1615. Yves Foy. — 1616. Charles le Bègue, 3 ans. — 1619. Jean Minette, 3 ans. — 1622. Charles le Bègue. — 1672. Pierre Caignart, 3 ans. — 1626. Pierre de Dampierre, 3 ans. — 1629. Robert de Francatel, 3 ans. — 1632. Antoine Mauger, 3 ans. — 1635. Yves Darie, 3 ans. — 1638. Yves Foy, 3 ans. — 1641. Nicolas de Regnonval, 3 ans. — 1644. Nicolas Gallopin, 3 ans. — 1647. Pierre Borel. — 1650. M[e] Antoine Driot. — 1651. Jean Foy. — 1652. Claude Minette, 2 ans. — 1654. Nicolas Ticquet. — 1657. François Durand, 3 ans. — 1660. Antoine le Roy. — 1663. Anselme Macaire. — 1666. Raoul le Barbier. — 1667. Eustache Mallet. — 1670. Nicolas le Gay. — 1673. George de Nully. — 1674. Raoul Foy. — 1676. Lucien Motte. — 1677. Nicolas le Gay. — 1679. Claude de Regnonval, 3 ans. — 1682. Robert Bourée, 3 ans. — 1685. Raoul Foy, 2 ans. — 1687. François Walon, 2 ans. — 1689. François Ricard, 3 ans. — 1692. François Gallopin. Il n'exerça que six semaines, le roi ayant créé charge de maire et six conseillers assesseurs. MM. du bailliage et de l'élection acquirent ensuite les charges pour les remettre à la ville moyennant 22,500 livres. — 1693. Vigneron d'Huqueville, 11 ans. — 1704. Tristan de Houssoye. — 1705. Claude Loisel, 2 ans. — 1707. Antoine-Benoit Motte. —

» *en vostre charge comme un bon maire et homme de*
» *bien.* »

Le nom de Jeanne *Hachette* est célèbre. Il fut donné par Mézeray et par quelques autres historiens à Jeanne Laisné, surnommée *Fourquet*, fille de Mathieu Laisné, de Beauvais. On sait que lorsque Charles-le-Téméraire assiégeait cette ville, en 1472, Jeanne s'élançant sur la brêche, armée d'une hâche, précipita dans les fossés un soldat bourguignon qui voulait arborer son drapeau sur les remparts. Jeanne encourageait les femmes de Beauvais à repousser l'ennemi. « Elles distribuaient » aux combattants, dit M. de Barante, des brocs de » vin puisés dans les tonneaux dressés et défoncés au » pied du mur, et ramassaient les flèches et les arbalètes » des Bourguignons pour qu'elles leur fussent renvoyées » par les archers. » Les pierres, le plomb fondu et

1708. Claude Tiersonnier. — 1709. Antoine-Benoît Motte. — 1710. Gallopin du Ménil. — 1711. Antoine-Benoît Motte. — 1712. Denis Simon. — 1713. Antoine-Benoît Motte. — 1714. Louis le Mareschal. — 1715. Antoine-Benoît Motte. — 1716. Le Caron de Bongenout. — 1717. Antoine-Benoît Motte, 4 ans. — 1721. André Michel.— 1722. Antoine-Benoît Motte.— 1723. André Michel. 1724.—Claude Auxcousteaux de Fercourt, 2 ans. — 1726. François Vualon. — 1728. Motte de Boiscamp. — 1731. André Michel. — 1732. J. Bingant, 6 ans. — 1738. Simon Tiersonnier, 2 ans. — 1740. Jacques Auxcousteaux, 7 ans. — 1747. Le même Jacques Auxcousteaux jusqu'au 17 août ; et depuis ce jour-là, Charpentier. — 1748. Claude le Mareschal, 2 ans. — 1750. Jean Buquet, 3 ans. — 1753. Nicolas Blanchart, 2 ans. — 1755. Jean-Charles Danse. — 1756. Pierre-Louis Dubout, 3 ans. — 1759. Pierre-Lucien Henri. — 1760. Lebesgue. — 1761. G. Motte de Boiscamp, 3 ans. — 1764. J.-P. Pépin, 8 ans. — 1772. Jean-Charles Danse. — 1773. Georges-François Vualon, 3 ans. — 1776. Fombert, 3 ans. — 1779. Jacques-François de Salles Danse, 3 ans. — 1782. Claude-François Garnier. — 1783. Fournier Michel, 5 ans. — 1788 et 1789. Claude-François Vualon.

la poix bouillante devinrent dans leurs mains des armes redoutables, et Beauvais fut sauvé. Le 22 juillet, Charles-le-Téméraire donna l'ordre de lever le siége et se dirigea sur la Normandie. La conservation de Beauvais importait à la couronne de France; aussi Louis XI laissa-t-il éclater sa joie en apprenant la retraite des Bourguignons; il fit vœu de ne point manger de chair jusqu'à ce qu'on eût exécuté un *ex voto* représentant la ville de Beauvais en argenterie et du poids de deux cent mille marcs; il voulut aussi reconnaître les

NOTIONS HISTORIQUES SUR BEAUVAIS.

54 ans avant l'ère chrétienne. Jules César entre en vainqueur dans Beauvais. — De 236 à 251. Prédications de St-Lucien, premier évêque de Beauvais. — Vers l'an 295. St-Firmin, apôtre de la Picardie, jette les fondements de l'église *Saint-Étienne*. — 406-416. Beauvais est ruiné par les Huns. — 571. Khildérik Ier, chef des Franks, s'empare de Beauvais. — Vers 582. Fondation de l'abbaye de Saint-Lucien. — 845. Concile de Beauvais. Karle-le-Chauve le préside. — 850. Les Normands brûlent Beauvais. — 875. Le chapitre de la cathédrale s'affranchit de l'autorité épiscopale. — 883. Les Normands reviennent à Beauvais et y passent l'hiver. — 886. Beauvais est de nouveau brûlé. — 923-925. Cette ville, à peine relevée de ses ruines, est pillée par les Normands. — 961. L'évêque Hervée jette les fondements de la cathédrale de Beauvais. — 967. Reconstruction de l'église *Saint-Étienne*. — 1012. Eudes, comte de Beauvais et de Champagne, concède le comté de Beauvais à l'évêque Roger de Blois, son frère, en échange du comté de Sancerre. — 1018. Incendie de Beauvais. — 1030-1033. Famine à Beauvais. — 1035. Fondation de l'abbaye de *Saint-Symphorien*. — 1037. Fondation des collégiales de *Saint-Barthélemy* et de *Saint-Laurent*. — 1040. Naissance à Beauvais d'Arnold, évêque de Rochester, auteur du *Textus Roffensis*. — 1067. Fondation de l'abbaye de *Saint-Quentin-lez-Beauvais*. Le célèbre Ives de Chartres fut le premier abbé de ce monastère. — 1069. Dédicace de l'église de cette abbaye. — 1072. Fondation du chapitre de *Saint-Vaast*, autrefois *Saint-Étienne*. — 1078. Fondation du chapitre de *Saint-Nicolas*. — 1084. Robert Courte-Heuse s'empare de Beauvais. — 1109. Après deux ans de siége, Beauvais tombe au pouvoir du roi Louis-le-Gros. — 1114. Un concile s'assemble à Beauvais à l'occasion des usurpations de Thomas de Marle que l'on excommunie et que l'on déclare *dégradé du titre de chevalerie*. L'excommunication prononcée par le pape Pascal contre l'empereur Henri fut aussi publiée dans ce concile.

services de Jeanne *Hachette* et des femmes de Beauvais par une marque de sa gratitude royale. Nous avons ses lettres-patentes du 22 février 1473, datées de Senlis, par lesquelles ce prince déclare que Jeanne Laisné, mariée par ses soins à *Colin Pillon*, sera comme lui « exempte et quitte de toutes tailles qui » sont et seront doresnavant mises sus et imposées » dans le royaume soit pour le fait et entretenement » des gens de guerre, ou autrement pour quelque » cause et en quelque manière que ce soit, et aussi

—1119. Le pape Calixte II vient à Beauvais. — 1120. Nouveau concile à Beauvais. On y canonise Saint-Arnould de Soissons.— 1122. Louis-le-Gros accorde des priviléges aux habitants. — 1124. Troisième concile. — 1131. Passage du pape Innocent II, de Suger et de St-Bernard. — 1156. Philippe d'Alsace, fils de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, épouse à Beauvais Elisabeth, fille de Raoul, comte de Vermandois. — 1161. Un grand nombre d'évêques et d'abbés s'assemblent à Beauvais, par l'ordre du roi Louis-le-Jeune, à l'occasion des différends existants entre Alexandre III et Victor IV qui aspiraient à la papauté. On confirme l'élection du premier. — 1171. L'église de *Sainte-Madeleine* est détruite par les flammes. — 1171-1180. Celle de *Saint-Thomas* éprouve le même sort. — 1180. Incendie de Beauvais.— 1189. Fondation de l'hôpital de *Saint-Thomas des Pauvres Clercs*. — 1190. Philippe-Auguste donne l'ordre de fortifier Beauvais. — 1201. L'Hôtel-Dieu, situé d'abord près de *Saint-Étienne*, est transféré au faubourg *Gaillon*. — 1221. Fondation du couvent des *Dominicains*. Le célèbre Vincent de Beauvais, auteur du *Speculum Majus*, était sous-prieur de ce couvent en 1236.— 1221. Reconstruction de l'église de *Saint-André* brûlée en 1180. — 1225. Un incendie détruit le chœur de l'église de *Saint-Pierre*. — 1225. Fondation du monastère des *Cordeliers*. — 1232. Les bourgeois de Beauvais se constituent en commune. — 1233. St-Louis et la reine Blanche, sa mère, viennent à Beauvais pour mettre fin aux désordres qui affligent cette ville. — 1249. L'évêque Guillaume de Grès fait construire la chaire de la cathédrale. — 1271. Mort de Guillaume de Saint-Amour, célèbre docteur de Sorbonne et chanoine de Saint-Pierre de Beauvais.—1276. Philippe-le-Hardi règle les différends survenus entre l'évêque Renaud de Nanteuil et les maire et pairs de Beauvais à l'occasion de leurs droits et prérogatives. — 1284. Les voûtes du chœur de la cathédrale s'écroulent. — 1290. L'évêque Thibaut de Nanteuil fait achever *la tour de Croux* préposée à la défense des faubourgs *Saint-Quentin* et *Saint-*

» de guet et de garde-porte, quelque part qu'ils fa-
» cent leur demeurance dans le royaume. » Au mois de juin de la même année, Louis XI étant à Amboise donna d'autres lettres-patentes en faveur des femmes de Beauvais « lesquelles voyant à l'œuil l'armée illi-
» cite et effrénée multitude des Bourguignons, nos re-
» belles et désobéissans subjects, par forme de siége
» et hostilité garnie de grosse artillerie ; et très-ou-
» trageux, présomptueux et impétueux assaux et bature
» de murailles qu'ils y firent et repétèrent, par plu-

Gilles. — 1300. L'Hôtel-Dieu est transféré du faubourg *Gaillon* dans l'intérieur de la ville. — 1305-1306. Désordres à Beauvais à l'occasion des exactions commises par les officiers de l'évêque Simon de Clermont-Nesle. Le peuple brûle le palais épiscopal et chasse ce prélat de Beauvais. Une transaction réglée par des arbitres mit fin à ces désordres en 1306. — 1306. Simon de Clermont-Nesle revient à Beauvais. Il répare et agrandit le palais épiscopal. — 1313. Arrêt du parlement de Paris à l'occasion des différends survenus entre l'évêque Jean de Marigny et les maire et pairs de Beauvais pour la justice de la ville. — 1346. Passage des Anglais. Ils brûlent l'abbaye de Saint-Lucien. « Le roi d'Angleterre chevaucha tant en telle
» manière qu'il s'en vint loger en une moult belle et riche abbaye que on appelle
» Saint-Lucien, et sied assez près de la cité de Beauvais : si y geut le roi une nuit.
» Lendemain, sitôt qu'il s'en fut parti, il regarda derrière lui et vit que l'abbaye étoit
» toute enflammée : de ce fut-il moult courroucé et s'arrêta sur les champs et dit que
» ceux qui avoient fait cet outrage, outre sa défence, le comparroient chèrement ;
» car le roi avoit défendu, sur la hart, que nul ne violât église, ni boutât feu en abbaye
» ni en moûtier. Si en fit prendre vingt de ceux qui le feu avoient bouté, et les fit
» tantôt et sans délai pendre. » (*Froissart.*) — 1349. L'évêque Guillaume Bertrand consacre l'église de *Saint-Martin*. — 1356-1357. Naissance à Beauvais de *la Jacquerie*. — 1360. Le dauphin, fils de Jean-le-Bon et régent du royaume, accorde deux foires à la ville de Beauvais. Ses lettres-patentes sont datées d'Hesdin. — 1370. Le cardinal de Dormans fonde à Paris le *collége de Beauvais*. — 1377. Consécration de la collégiale de *Notre-Dame-du-Châtel*. — 1387. Arrêt du parlement de Paris confirmant le droit qu'avait l'évêque de Beauvais de faire prendre du poisson pour la provision de sa table, lorsque les marchands de marée traversaient la ville. — 1387. Passage du roi Charles VI. — 1391. Ce prince repasse à Beauvais et y séjourne quelque temps. « Après ce que le parlement eut été à Amiens, le roi de

» sieurs fois et journées, cuidans la gagner et submettre » à leur obéissance; invocation par elles dévotement » faicte du nom de Dieu, nostre benoist Créateur, et » des mérites et intercession de Madame saincte Angadresme, en l'ayde et deffence de ladicte ville, de » laquelle à leur intercession, le très-glorieux corps et re- » liquaire y reposant, fut lors porté en procession so- » lennelle par le clergé d'icelle ville, se rendirent » comme tous aux creneaux à la deffence de la mu- » raille de ladicte ville, et illec de si très-grande au-

» France eschey, par incidence et par lui mal garder, en fièvre et en chaude ma- » ladie, dont lui fut conseillé à muer air. Si fut mis dans une litière et vint à Beau- » vais; et se tint, tant qu'il fût gary, au palais de l'évêque, son frère de Touraine » de-lez lui, et ses oncles de Berry et de Bourgogne. Et là tinrent ces seigneurs leur » Pâque. » (*Chroniques de Froissart.*) — 1395. Louis d'Orléans, évêque de Beauvais, et les maire, pairs et échevins règlent qu'à l'avenir les habitants ne seront plus tenus de fournir des chevaux à l'évêque. — 1413. Mort d'Arnaud de Corbie, chancelier de France, né à Beauvais. — 1416. L'empereur Sigismond, accompagné d'une cour brillante, vient célébrer les fêtes de Pâques à Beauvais. — 1417. Les habitants se déclarent pour le duc de Bourgogne. — 1431. Le poëte Jean Régnier est arrêté près de Beauvais par les troupes du roi et renfermé dans une tour du palais épiscopal. On connaît ces vers :

A Beauvais droit devant Saint-Pierre
Où je suis enfermé en pierre
En grand douleur, en grand servage, etc.

Régnier, pour se distraire de l'ennui, composa dans sa prison un grand nombre de ballades et de virelais. — 1433. Les Anglais tentent sans succès de surprendre Beauvais. Jean de Lignères, *lieutenant du capitaine*, et Jacques de Guehenguies, bourgeois, se signalent dans cette circonstance par leur dévouement et par un rare courage. — 1433. Les bourgeois de Beauvais s'emparent du château de Rouen que les Anglais occupaient. — 1462. Les Cordeliers tiennent à Beauvais un chapitre général de leur ordre. Trois cent dix religieux viennent y assister. — 1472. Siége de Beauvais par Charles-le-Téméraire. Dévouement de Jeanne Hachette. — 1472. Pour reconnaître le courage et la fidélité des habitants, Louis XI les exempte de toutes tailles. — 1473. Louis XI vient à Beauvais et y institue une procession an-

» dace, constance et vertu de force largement, outre
» estimation du sexe féminin, mirent la main à la
» besongne, à l'imitation des hommes nos bons sub-
» jects d'icelle ville, et leur furent en ayde, tellement
» que lesdicts Bourguignons finalement furent rebout-
» tez et se départirent tous honteusement de au-de-
» vant de ladicte ville, et qu'elle demeura et fut
» conservée, et est demeurée en nostre obéissance;
» parquoy Nous, ces choses considérées qui sont comme
» toutes notoires, et desquelles avons esté à plain in-

nuelle en l'honneur de Ste-Angadresme dont les reliques avaient été portées sur les remparts pendant que les Bourguignons assiégeaient Beauvais. — 1473. Lettres-patentes de Louis XI données à Senlis en faveur de Jeanne Hachette. — 1477. Passage d'Alphonse V, roi de Portugal.— 1480. Établissement des *Béguines* ou sœurs de St-François.— 1500. L'évêque Louis de Villiers reconstruit le palais épiscopal. — 1500. Ce prélat pose la première pierre du transept de la cathédrale. — 1516. Jean Thierry, de Beauvais, publie les *douze petits Grammairiens*. Le grand Robert Estienne parle de lui avec éloge dans la préface de son *Trésor de la langue latine*. Jean Thierry publia aussi un *Columelle Français* et quelques œuvres d'Ovide. — 1524. Mort de Jean Vaast maître-maçon habile. Les travaux qu'il exécuta dans la cathédrale de Beauvais lui ont donné de la célébrité. — 1530. Mort d'Angrand le Prince, célèbre peintre sur verre, né à Beauvais. — 1534. Mort de Philippe Villiers de l'Isle-Adam, grand-maître de Malte, né à Beauvais. — 1536. Naissance d'Antoine Loisel, auteur des *Mémoires des pays, ville, comté, évêché et évêques de Beauvais et Beauvaisis*, et de beaucoup d'autres ouvrages. Antoine Loisel fut à la fois jurisconsulte et historien, le disciple de Ramus et de Cujas, l'ami du président de Thou, du chancelier de l'Hôpital et de Pierre Pithou.—1545. Fondation du Collége par les soins de Nicolas Pastour, chanoine de Beauvais. — 1553. Mort de Gilles d'Auvigny, né à Beauvais, surnommé *le Pamphile* et auteur du poëme du *Tuteur de l'Amour*. — 1555. Entrée solennelle d'Henri II. Deux cents hommes des compagnies priviléglées, montées sur des chevaux d'Espagne, et douze cents bourgeois sous les armes vont le recevoir. — 1556. Démolition de l'ancienne église de *Sainte-Marguerite*. — 1557. Mort de Claude de la Sangle, grand-maître de Malte, né à Beauvais. — 1573. Claude Binet, né à Beauvais, l'ami de Ronsard, publie les poésies de Jean de Lapéruse. — 1573. La tour pyramidale de la cathédrale de Beauvais s'écroule pendant la procession de l'Ascension. — 1580. Établissement du présidial de Beau-

» formez, desirans icelles de tout nostre cœur et in-
» tention, graces et louanges solennelles estre faictes
» et rendues chacun an à Dieu, nostre benoist Créateur,
» et à la glorieuse saincte Angadresme, avons voulu,
» décerné et ordonné, voulons, décernons et ordon-
» nons par ces présentes que, doresnavant par chacun
» an, le jour et solennité de ladicte glorieuse saincte
» soient faicts et célébrez solennellement et à tous-
» jours, aux dépens de nostre recepte et domaine de
» ladicte ville, procession, messe et sermon solennels,

vais. — 1584. Mort de Jean Vaast, maître-maçon, fils de Jean Vaast mort en 1524. Il exécuta, comme son père, de beaux travaux dans la cathédrale de Beauvais. — 1589. Entrée du duc d'Aumale. Les partisans de la Ligue jurent l'Union dans la cathédrale en présence de l'évêque et sur le missel. — 1590. L'église de *Saint-Jean*, brûlée en 1471 et plus tard reconstruite, est ruinée pendant la Ligue. — 1594. Beauvais reconnaît Henri IV. — 1603. Fondation du monastère des *Capucins*. — 1614. Établissement de l'imprimerie à Beauvais par les soins de Philippe Leclerc, directeur du collége. Le premier ouvrage imprimé fut *la Conférence des Coutumes de Cour et des divers Bailliages du Beauvaisis*. — 1617. Naissance de Godefroy Hermant, recteur de l'Université de Paris. Il écrivit contre les Jésuites. — 1618. Fondation du couvent des *Minimes*. — 1622. Mort d'Aloph de Vignacourt, né à Beauvais, grand-maître de Malte. — 1622. Naissance du jurisconsulte Ricard, auteur d'un commentaire sur la coutume de Senlis. — 1623. La peste désole Beauvais. — 1627. Établissement des *Ursulines*. — 1636-1637. Nouvelle peste à Beauvais. — 1651. Nicolas Choart de Buzenval, évêque de Beauvais, pose la première pierre de l'hôtel-de-ville. — 1653. Fondation du Bureau des Pauvres. — 1664. Établissement de la manufacture royale de tapisseries. J.-B. Oudry, célèbre peintre d'animaux, dirigea cette manufacture. Il mourut à Beauvais en 1755. — 1670. Naissance de l'abbé Dubos, diplomate, littérateur et historien, auteur de l'*Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*. — 1674. Démolition de l'église *Saint-Gilles*. — 1674. Naissance du littérateur Lenglet-Dufresnoy. — 1677. Naissance de François Mesenguy, auteur de l'*Abrégé de l'Ancien Testament* et de plusieurs autres ouvrages. — 1679. Nicolas Choart de Buzenval, évêque de Beauvais, donne à la cathédrale le jubé de marbre détruit en 1794. Plusieurs de ses prédécesseurs se plurent, comme lui, à enrichir la cathédrale de leurs dons. Le testament de Philippe de Dreux qui date de 1217 nous apprend que

» en laquelle soit déférée et singulièrement priée et » exorée ladicte saincte et très-dévôt reliquaire d'icelle, » en ce qu'elle nous soit tousjours en ayde, et au » bien de nostre royaume, et par spécial préserver » ladicte ville de tous nos ennemis et adversaires. Et » en perpétuelle mémoire de ladicte procession ainsi » faicte par les femmes de ladicte ville, pendant et » durant ladicte hostilité et de leur bonne constance, » vertu et résistance, avons en oultre voulu et or- » donné qu'icelles femmes allent doresnavant en la » procession, ainsi qu'il est ordonné, incontinent après » le clergé et précédent les hommes icelluy jour et » qu'ainsi le facent à l'offrande qui se fera à la » messe par Nous ordonnée comme dessus. Et, en oultre, » que toutes les femmes et filles qui sont à présent » et seront cy après en ladicte ville se puissent et » chacune d'icelles à tousjours, le jour et solennité de

cet évêque légua à son église de Beauvais tous ses livres de droit et de théologie et sa meilleure bibliothèque; un textuaire couvert d'argent doré, un calice d'or, un navire d'argent, un ordinaire couvert d'argent, des draps de soie servant de tapisserie, les bassins d'argent de sa chapelle, ses meilleurs chandeliers d'argent, deux vases de cristal, une table d'ivoire, son autel portatif lié d'argent, dix marcs d'argent pour faire une châsse à St-Germer, un drap de soie tissu de fil d'or avec de riches franges, et quatre draps de soie qu'il avait achetés quand il alla dans la terre des Albigeois. — 1683. On transporte à Paris 30 pièces d'artillerie portant les inscriptions des corps de métiers de Beauvais qui les avaient fait fondre. — 1693. Famine à Beauvais. — 1694. Naissance du grammairien Pierre Restaut. — 1697. Mort de Pierre Adrien de Vignacourt, grand-maître de Malte, né à Beauvais. — 1717. Passage de Pierre-le-Grand. — 1732. On pose la première pierre de l'hôtel-de-ville actuel. — 1738. On place dans la cathédrale le tombeau en marbre du cardinal de Forbin-Janson, évêque de Beauvais. Ce monument est l'un des chef-d'œuvres de Coustou.

» leurs nopces, et toutes autres fois que bon leur
» semblera après, vestir et orner de tels vestemens,
» atours, paremens, joyaux, aornemens que bon leur
» semblera, et dont elles pourront recouvrer, sans que,
» pour raison de ce, elles ny aucune d'icelles puis-
» sent estre aucunement notées, reprises ou blasmées
» pour raison de quelque estat ou condition qu'elles
» soient ny autrement[1]. »

La procession de Sainte-Angadresme a lieu chaque année à Beauvais; les femmes marchent les premières, mettent le feu aux couleuvrines et portent l'étendard de Jeanne Hachette, glorieux symbole sur lequel on voit les armes de Charles-le-Téméraire, l'image de St-Laurent, le mot BURG, abréviatif de *Burgundia*, et deux arquebuses croisées[2].

[1] (*Ordonnances des Rois de France.*)

[2] « Quelques religieux de Saint-Lucien qui estoient demeurés dans leur abbaye pour y continuer le service et quelques Bourguignons qui restèrent prisonniers, après la levée du siége, déclarèrent que le duc avoit perdu devant cette place plus de trois mil hommes dont les plus considérables estoient M. de Liques, M. Decleron, Messire Jean de Renty, maistre d'écurie, le grand bailly de Henault, Messire Louis de Montigny, le bastard de Mastelly, Messire Hue de St-Avennes, Messire Philippe de Montigny, M. de Ruilly, Messire Philippe de St-Mahen avec le grand canonnier et deux archers de la garde du duc de Bourgogne.

Les cimetières de l'abbaye de St-Lucien, de Notre-Dame d'Util et de Marissel furent comblés et sillonnés des corps de ceux que l'on tuoit, et les vignerons des environs ne purent sans peine, pendant plusieurs années après le siége, choisir des espaces pour faire leurs provins, parce que les vignes estoient devenües elles-memes des cimetières.

Le vendredy 19 janvier de l'année 1473 Louis XI vint à Beauvais ou il arriva a

Nous compléterons ces notions par l'extrait d'un ancien compte de l'église de Beauvais à la date de 1472 - 1473 ; cet extrait fait partie des manuscrits de dom Grenier, conservés à la Bibliothèque Royale : « Et la seconde semaine commençant le lundi sus- » dit jour du mois (6 juillet 1472), les Bourguignons » estant devant Beauvais à très grand nombre batti- » rent et très fort greverent les portes de l'Hôtel-Dieu » et de Braelle avec tous les murs et tourelles ; telle- » ment que tous les gens de guerre qui dedans es- » toient avec tous ceux de la ville, tant hommes » comme femmes, n'avoient loisir de nuict ne de jour » de boire, de manger ne de dormir, pour porter bois, » fiens, terre, pierres, *banques*, futailles, fagots, pour

sept heures du soir, il descendit d'abord dans l'église St-Michel pour rendre graces à Dieu et honorer la chasse de Ste-Angadrême, qu'il regardoit comme patronne et conservatrice de la ville. Après que le roy eut visité la chasse de Ste-Angadrême, il alla sans autre cérémonie à l'église cathédrale, dans laquelle il avoit toujours dessein de fonder une chapelle, sous l'invocation de Notre-Dame de Paix, dans le chœur de cette église et c'estoit dans cette veüe qu'il avoit mis en depost une somme de 972 liv. 10 s. tournois entre les mains de l'évêque Jean de Bar.

Le vendredy 21 juillet on veit passer au milieu de Paris cent tonneaux de vin que les habitans d'Orléans envoyerent par present aux seigneurs et aux gens de guerre qui s'estoient enfermés dans Beauvais, pour la conservation de la ville, outre une grande quantité d'arcs, d'arbalettes, de trousses de fleches, de poudre a canon, et pour la seureté de toutes ces munitions ils avoient deputé un de leurs bourgeois afin qu'elles fussent conduittes en toute diligence.

Outre le secours que Beauvais reçeut dans cette nécessité pressante de la part des habitans de Paris et d'Orléans, ceux de Rouen y avoient aussy envoyé grand nombre de pionniers, arbalettiers, maçons et charpentiers qu'ils avoient payés pour six semaines. » (Manuscrit publié par M. Danjou, de Beauvais, dans le Ve volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.*)

» fortifier et empescher l'entrée dedans ladite ville. Et » en cette semaine le 9ᵉ jour dudit mois, environ » l'heure de huit heures, lesdits Bourguignons livrent » assault aux portes de l'Hôtel-Dieu et de Braelle, au- » quel assault les femmes portèrent le corps de Ma- » dame Ste-Angadresme; et tiroient dedans la ville » dards et arbalestres, tellement qu'une flèche de- » meura dedans ladite fierte, comme encore appert. » Et tantost, à l'aide de Dieu et des benoits saints, fu- » rent reboutés arrière des murs, qu'il y demeura si » grand nombre de gens d'armes et seigneurs et autres » dedans les fossés avec trois étendarts desquels les » femmes engaignerent l'un et lesdits Bourguignons se re- » trairent si vilainement qu'ils perdirent tout honneur » avec leurs gens; et peu du peuple et des gens » d'armes de dedans la ville y eust de morts; et ne » dura point l'assault plus de heure et demie. Le 10 » fut faite procession générale où furent les capitaines, » les gens d'armes et le peuple en grant dévotion; » et furent portées les fiertes des corps saints; le chief » de Monsieur Saint Lucien et les corps Saint Just, » Saint Germer et Sainte Angadresme; et payé aux » chapelains revêtus à pourter lesdits corps saints... IIII ˢ » cy... 4 sous.

» Le 12, *item*, le dimanche en suivant, fust faite » procession générale pour prier Dieu qu'il nous vou- » sist garder desdits anemis, qui souvent et nuit et » jour jettèrent bombardes, canons, serpentines, cul- » venines parmi la ville et par les églises où ils ont

» fait grand dommage; et furent portées lesdites fiertes;
» pour ce, payé aux chapelains revêtus pour pourter
» lesdites fiertes... IIII^{s} cy... 4 sous.

» Item, acheté une échelle gaignée aux Bourgui-
» gnons contre la muraille de la ville... XVI deniers.

» Le présent compte a été visité et examiné par
» M. de Crecy, sous-chantre, Florens Houlier et Remy
» Pestel, chanoines ad ce commis et députés par
» mes dits sieurs du chapitre d'icelle église, le dernier
» jour de mai 1473. »



CATHEDRALE DE BEAUVAIS.



L'ORIGINE de Béthune est ignorée et les chroniques ecclésiastiques sont les plus anciens documents où il soit fait mention de ce lieu. Ces chroniques nous enseignent que, dans les premières années du VIe siècle, l'apôtre St-Vaast prêcha l'Évangile à Béthune et y bâtit une église sous l'invocation de la Vierge.

Cette ville était possédée, au Xe siècle, par Robert Fasceus, *avoué de Saint-Vaast*, qui fut la tige de

l'illustre maison de Béthune. Fasceus fonda la collégiale de *Saint-Barthélemy* en 999 et lui accorda « l'é-
» glise de *Locon* avec la disme de plusieurs sortes de
» bestes que l'on nourrissoit en la forest d'*Aslone;*
» une charruë de terre, au lieu nommé *Nuet*, pour
» le labour de quatre hommes; et une brasserie à
» faire la bière, breuvage ordinaire de tout le pays [1]. »

Les sires de Béthune sont célèbres. Les annales des croisades et des longues guerres du moyen-âge parlent de leurs brillants exploits. La cour des sires de Béthune fut long-temps l'une des plus brillantes des pays d'Artois et de Flandre; ils faisaient battre monnaie à leur coin et l'on citait au loin leur puissance. Leur château de Béthune était flanqué de quatre grosses tours. Ce fut sous sa protection que s'éleva la collégiale de Saint-Barthélemy, desservie par un prévôt et par vingt-quatre chanoines, outre les chapelains. La ville avait cinq portes, et sept tours défendaient son enceinte. Béthune possédait, en outre, une halle échevinale, construction du XIII[e] siècle; un beffroi; une halle aux draps; plusieurs églises et de nombreux monastères.

Il est question des *Échevins* de Béthune dès l'année 1202; le document qui en fournit le témoignage fait partie du recueil de Duchesne. L'institution de l'échevinage fut donc antérieure à la première charte communale que Guillaume-le-Roux, sire de Béthune,

[1] (*Histoire de la maison de Béthune*, par DUCHESNE.)

concéda aux habitants le 10 octobre 1210. Voici la traduction de cette charte dont les dispositions sont peu connues : « Que tous ceux à qui le présent écrit » parviendra sachent que moi Guillaume, avoué d'Ar- » ras, sire de Béthune et de Tenremonde, j'ai con- » cédé à mes échevins et bourgeois de Béthune, et à » toute la ville, que jamais ni moi ni mon héritier » ne pourrons les soumettre à la puissance ou à la » loi d'une autre ville, ni abandonner la leur pour » nos dettes ou celles d'autrui, ce que j'ai accordé » à la prière de tous mes hommes de la terre de Bé- » thune telle que je l'ai recueillie de mon père. Je » leur ai aussi concédé tous les pâturages adjacents à » la ville de Béthune, à l'usage de la communauté » des habitants, selon la reconnaissance qu'en feront » les échevins sous leur serment. Mais le *besum* de » *Ricard* et toute la contenance comprise entre les » fossés dits *Jean d'Annezin* resteront ma propriété.

NOTIONS HISTORIQUES SUR BÉTHUNE.

Commencements du VIe siècle. St-Vaast prêche l'Évangile à Béthune et y bâtit une église qu'il dédie à la Vierge. — 940. Reconstruction de cet édifice par les soins d'Hermann, premier seigneur de Béthune dont le nom soit connu. — 984. Hugues Capet s'empare de cette ville au détriment de Robert *Fasceus*, tige de la maison de Béthune. — 999. Fondation de la collégiale de *Saint-Barthélemy*. — 1033. St-Jorre, évêque du Mont-Sinaï, meurt à Béthune. Il se rendait en pèlerinage à N.-D. de Boulogne. — 1100. Robert III de Béthune, dit *le Chauve*, dote le prieuré du *Perroy*. — 1137. Un incendie détruit presque en entier la ville de Béthune ; elle est rétablie par les soins de Guillaume Ier. — 1152. Bulle du pape Eugène III en faveur de la collégiale de *Saint-Barthélemy*. — 1188. La peste désole Béthune. Institution de la confrérie des *Charitables*. — 1210. Le sire de Béthune, Guillaume-le-Roux, accorde une charte communale aux habitants. — 1218-1222. Reconstruction du vieux château des sires de Béthune. — 1222. Charte relative à l'échevi-

» Que l'on sache aussi que s'il me plaît d'établir dans » les pâturages mentionnés ci-dessus un vivier à mon » usage personnel, je le pourrai, sans toutefois con- » céder à aucun autre un tel droit ou faire autre » chose pour la clôture de la ville. Toutes les affaires » de la ville de Béthune du ressort de l'échevinage » seront jugées par les échevins selon leur loi. Je ne » dois ni ne peux contredire ceci ; je reconnais le leur » avoir juré. Daniel, mon fils aîné, a promis d'observer » toutes ces choses ; tous mes autres héritiers et leur » postérité seront tenus de les respecter. Et pour que » cette concession soit à jamais stable, je l'ai confirmée » par mon sceau et par celui de Daniel, mon fils » aîné. A Béthune, au mois d'octobre, l'an de l'in- » carnation du Verbe 1210. »

Daniel de Béthune, fils de Guillaume-le-Roux, confirma cette charte en 1215 et détermina en 1222 par une charte nouvelle les règles de la juridiction éche-

nage de Béthune. — 1226-1230. Daniel et son fils Robert, sires de Béthune, fortifient la cité. — 1248. Béthune passe de la maison des sires de Béthune, *avoués de Saint-Vaast*, dans celle des comtes de Flandre. — 1298. Naissance à Béthune de Jean Buridan, recteur de l'Université de Paris, auteur du célèbre syllogisme de *l'Ane*. — 1311. Philippe-le-Bel donne la ville de Béthune à Mahaut, comtesse d'Artois. — 1313. Mahaut confirme les priviléges des habitants. — 1323. Établissement des *dames hospitalières de Saint-François*. — 1330. Fondation du couvent des *Récollets*. — 1334. Eudes, duc de Bourgogne, accorde des priviléges aux habitants. — 1346. Les Flamands, commandés par Oudart de Renti, assiégent Béthune sans succès. — 1346. Philippe de Valois accorde de nouvelles franchises à la cité. — 1372. Marguerite de Male, comtesse d'Artois, établit des marchés à Béthune (*Manuscrits de M. de Hauteclocque*.) — 1388. Reconstruction du beffroi. — 1428. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, achète la ville de Béthune de Jean, comte de Namur (*Manuscrits de M. de Hauteclocque*.) — 1477. Louis XI s'empare de

vinale. Dans le cours des XIII[e] et XIV[e] siècles, les priviléges de Béthune furent plusieurs fois confirmés; une charte de 1257 régla les droits et les prérogatives du seigneur de Béthune, de l'échevinage et du chapitre de Saint-Barthélemy; enfin, en 1346, Philippe de Valois accorda de nouveaux priviléges aux habitants pour reconnaître leur fidélité et réparer les maux que la guerre avait causés à la ville de Béthune. « Savoir » faisons, disait ce prince, à tous présens et à venir » que Nous, à la supplication de nos amez les es- » chevins, mayeur, prévost et communauté de Bé- » thune qui touz-jours se sont portés bien et loyau- » ment envers Nous et la couronne de France et qui, » en cette présente année et autrefoiz, ont esté moult » très grandement grevez et dommagés par nos enne- » mis, pour le fait de nos guerres, — si comme nous » avons esté et sommes souffisamment enfourmez par » genz dignes de foy, — et auxquels il convient de jour

Béthune. — 1484. Fondation de l'hospice *Saint-Georges*. — 1495. Etablissement de l'hospice *Saint-Jean*. — 1517. Les *Annonciades* se fixent à Béthune. — 1545. Consécration de la nouvelle église de *Saint-Vaast*, bâtie par l'ordre de Charles-Quint. — 1546. Naissance à Béthune de l'historien Lepetit. — 1548. Institution du *Lombard* ou mont-de-piété.—1562. Le jour de la Pentecôte, pendant la procession, les trente-six corporations de Béthune jouèrent des mystères dans les principaux carrefours. — 1590. Commencement des constructions de la tour de l'église *Saint-Vaast*. — 1595. Fondation du couvent des *Capucins*. — 1620. Commencements de l'institution des *Dames de la Paix*. — 1622. Les Jésuites s'établissent à Béthune. — 1645. Les Français assiégent et prennent cette ville. — 1664. Démolition de la halle aux draps. — 1710. Les alliés s'emparent de Béthune après quarante-deux jours de tranchée ouverte. — 1713. La paix d'Utrecht consacre la réunion de Béthune à la France. — 1777. Lettres-patentes de Louis XVI portant que le collége de Béthune sera confié aux *pères de l'Oratoire*.

» en jour faire moult granz dispenz et moult granz
» missions pour la réparation et le reforcement de leur
» ville dessusdicte, afin de la garder et deffendre et
» le pays d'environ et pour résister à la malice et
» puissance de noz ennemis, à yceulx avons octroyé
» et octroyons... »

La domination de la maison d'Autriche fut fatale aux antiques priviléges de la ville de Béthune. Les rois d'Espagne intervinrent alors dans l'organisation de l'échevinage; et lorsque Béthune eût fait retour à la couronne de France, l'omnipotence royale se maintint. A la fin du XVIIIe siècle, le Magistrat de Béthune se composait d'un maire que le roi nommait et de six échevins.



BEFFROI DE BETHUNE.



L'INSTITUTION de la commune de Boulogne est antérieure au XIIIe siècle. On en trouve le témoignage dans la charte que Renaud, comte de Boulogne, et la comtesse Ide, sa femme, concédèrent aux habitants en 1203 en présence de Simon, prieur du Wast; de Daniel de Bétencourt, sénéchal du Boulonnais; de Robert, maréchal; de Guillaume et Nicolas, clercs du comte Renaud. Celui-ci jura d'*observer la commune*

de Boulogne, comme l'avaient juré ses prédécesseurs, et selon les us et coutumes de la ville de Tournai, de façon que lorsqu'on ne saurait comment terminer une affaire, il faudrait se rendre à Tournai pour s'en informer. Voici la teneur de cette charte qui fut écrite à Hardelot :

» Tous ceux qui auront juré la commune et qui » en auront été pendant un jour et une nuit sans » *catenge* seront, de quelque pays et profession qu'ils » soient, francs et quittes, pourvu qu'ils paient à leurs » seigneurs ce qu'ils leur devront pour leurs tene- » ments.

» Tous ceux qui demeureront dans la banlieue de » Boulogne, qui seront de la commune et qui auront » une maison à Boulogne, jouiront de la même fran- » chise. Tous ceux de la commune pourront demeu- » rer trois mois par an hors de la banlieue pour » faire leurs affaires savoir : les mois de mars, août » et septembre.

» On *placitera* dans la ville de Boulogne pour toutes » les conventions, de quelque espèce qu'elles soient, » qui auront été faites dans la banlieue envers un » juré de la commune.

» Tous ceux qui apporteront à Boulogne des mar- » chandises par terre ou par mer, soit en paix soit » en guerre, et de quelque pays qu'elles soient, se- » ront sous la sauve-garde du comte et de la ville, » et ils seront saufs, tant pour eux que pour leurs » marchandises, en payant les droits accoutumés.

» Tout bailli, sergent ou autre habitant de la ville » de Boulogne ne pourra prendre aucune marchan- » dise ou victuaille que de la volonté particulière du » vendeur, si ce n'est le comte ou la comtesse qui » auront *credulitatem* (crédit) dans la ville pendant » un mois pour leurs vivres, pourvu qu'ils donnent » à la fin du mois une caution suffisante; et ils ne » jouiront de cette franchise que pour ce qui leur » sera nécessaire.

» Le comte et la comtesse auront dans la ville » deux *appréciateurs* qui jureront d'estimer au même

NOTIONS HISTORIQUES SUR BOULOGNE.

52 ans avant l'ère chrétienne. Q. Pœdius, lieutenant de César, fait élever les constructions de la haute-ville de Boulogne. — L'an 38 de notre ère. Ovation de Caligula. Construction de la Tour-d'Ordre. — 41. Claude s'embarque à Boulogne pour aller combattre les Bretons. — 120. L'empereur Adrien s'embarque aussi à Boulogne pour le pays des Bretons. — Vers 254. Prédication de l'Évangile dans le Boulonnais. — 307. Constantin séjourne à Boulogne. — 314. Boulogne, la plus florissante des villes de la Morinie, fait partie de la seconde Gaule Belgique. — 420. Boulogne tombe au pouvoir des Franks. — 449. Boulogne résiste à l'armée d'Attila. — 457. Léger, fils de Flandebert, établit à Boulogne le chef-lieu du comté de ce nom. —Vers 633. Les légendaires placent à cette date l'arrivée miraculeuse de l'image de Notre-Dame-de-Boulogne. — 808. Karle-le-Grand visite Boulogne. — 810. Ce prince revient dans cette ville. — 811. Karle-le-Grand fait réparer la Tour-d'Ordre. — 881. Les Normands pillent Boulogne, incendient les églises et le château. — 936. Louis d'Outre-Mer, fils de Karle-le-Simple, quitte l'Angleterre et débarque à Boulogne. Hugues-le-Grand et Herbert, comte de Vermandois, viennent le recevoir et le conduisent à Laon. — 1058. Naissance de Godefroy de Bouillon dans le château de Boulogne. — 1104. Reconstruction de la cathédrale. — 1169. Naissance de Simon de Boulogne, traducteur de *Polihistor*. — 1203. Renaud, comte de Boulogne, concède une charte communale aux habitants. — 1213. Philippe-Auguste équipe dans le port de Boulogne une flotte de dix-sept cents voiles que les Anglais brûlent et dispersent peu de temps après devant *Damme*. — 1231. Le comte Philippe Hurepel bâtit le château dont on voit encore les restes. — 1231. Commencements des constructions de l'église *Saint-Nicolas*.—

» prix que si c'était pour eux et que si l'on payait » comptant.

» Si un des jurés de la ville veut entreprendre » sur les droits du comte, son sergent avertira le » maïeur de lui faire droit et il sera tenu de le faire » dans le jour; si le maïeur s'y refuse, le sergent du » comte pourra le prendre.»

Mahaut, comtesse de Boulogne, confirma la charte de Renaud, le 13 novembre 1258, et concéda aux

1253. Mahaut, comtesse de Boulogne, fait une donation à l'église de *Notre-Dame;* elle veut que l'on distribue chaque année, le jour de son décès, un pain de douze onces et un hareng-saur à tous ceux qui assisteront dans cette église au service divin. — 1258. La comtesse Mahaut confirme les priviléges des habitants. — 1269. Robert Ier, comte de Boulogne et d'Auvergne, concède des priviléges aux bourgeois.— 1278. Le comte Robert II accorde à la cité de nouveaux priviléges.— 1285. Démolition du beffroi par l'ordre de Philippe-le-Hardi. — 1309. Célébration à Boulogne du mariage d'Edouard II d'Angleterre et d'Isabelle de France, fille de Philippe-le-Bel. Quatre rois, quatre reines et plusieurs princes ou princesses prennent part à cette cérémonie. — 1339. Descente des Anglais. Profitant d'un épais brouillard ils brûlent les vaisseaux que le port renfermait. — 1345. On refond la grosse cloche du beffroi nommée *Estourmie* ou *l'Eveil.*—1360. Erection de la chapelle de *Notre-Dame-de-Boulogne.* — 1470. Charles-le-Téméraire équipe une flotte à Boulogne. — 1478. Fondation de la confrérie d'archers de Saint-Sébastien. — 1478. Louis XI vient à Boulogne et fait hommage du Boulonnais à la Vierge dans l'église de Notre-Dame. — 1478. Établissement à Boulogne du siége de la sénéchaussée. — 1492. Les Anglais tentent vainement de s'emparer de Boulogne. — 1513. Maximilien d'Autriche charge sa fille Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, de détourner Henri VIII, son allié, de passer par le Boulonnais, pour porter la guerre en France « parce que nous savons, dit ce prince, que la ville Notre-Dame-de-Boulogne est bien » forte, tant de bonnes et grosses doulves (*murailles*) qui sont tout l'entour d'icelle » comme de gens, car *c'est le quartier du pays* où sont les meilleurs gendarmes de » France. » — 1514. Passage de Marie d'Angleterre, sœur d'Henri VIII. — 1533. François Ier et Henri VIII viennent à Boulogne. — 1544. Après deux mois de siége, Boulogne se rend aux Anglais. — 1545. Reconstruction de la forteresse du *Châtillon* bâtie, dit-on, par les Romains. — 1550. Boulogne est rendu à la France. — 1550. Publication des coutumes du Boulonnais. — 1550. Démolition de la forteresse du

habitants le terrain qu'occupait l'ancien château pour y construire la halle échevinale et le beffroi. En 1269, Robert Ier, comte de Boulogne et d'Auvergne, renouvela aux bourgeois de Boulogne le privilége d'avoir *loi*, *scel*, *commune*, *beffroi*, *cloches* et *ghihale* [1]. Enfin, en 1278, le comte Robert II, fils de Robert Ier, accorda de nombreux droits aux habitants, confirmant d'ailleurs toutes les franchises dont ils étaient déjà en possession. La charte de Robert II renferme un grand nombre d'articles. En voici quelques extraits:

Châtillon. — 1554. Construction des murs d'enceinte de la basse-ville. — 1556. Erection de l'évêché de Boulogne. — 1567. Troubles à Boulogne à l'occasion du calvinisme. — 1580. La tour du guet détruite par un tremblement de terre. — 1588. Les Ligueurs tentent sans succès de surprendre Boulogne. — 1591. Mort de Dubernet, gouverneur de Boulogne, dont le courage et la fidélité déjouèrent les tentatives des Ligueurs. — 1601. Passage d'Henri IV. — 1610. La ville de Boulogne envoie sa bannière aux funérailles d'Henri IV. Elle est portée par le bailli du Boulonnais. — 1624. Passage d'Henriette d'Angleterre. — 1624. Établissement des *Ursulines*. — 1629. Établissement des *Oratoriens*. — 1632. Passage de Louis XIII. — 1644. La Tour-d'Ordre s'écroule. — 1659. Un corps de six mille Anglais traverse Boulogne pour aller joindre l'armée du maréchal de Turenne, en exécution d'un traité conclu entre l'Angleterre et la France. — 1658. Passage de Louis XIV. — 1661. Naissance de l'abbé Michel Lequien, célèbre par son érudition. — 1662. Louis XIV repasse à Boulogne. — 1687. Louvois fait détruire les fortifications extérieures de Boulogne. — 1739. Établissement de la jetée de l'ouest sur les ruines de *la Dunette*. — 1744. Louis XV vient à Boulogne. — 1744. Construction de la jetée de l'est sur *les roches Pidou*. — 1746. Rassemblement à Boulogne d'un corps de troupes et d'un escadre pour seconder les tentatives des Stuarts. L'expédition projetée n'a pas lieu. — 1764. Jacques Churchill, surnommé *le Juvénal de l'Angleterre*, meurt à Boulogne. — 1789. Hiver rigoureux. Les glaces couvrent les deux rives du Pas-de-Calais. Les vaisseaux sont arrêtés dans le port.

(1) De *gild*, *gilde*, *gildum*, *ghilda*, *gilda*, *gildonia*, *ghitalda*, *ghiltalde*, *ghistalle*, société, association, communauté, corporation de marchands, la halle même où les habitants se réunissaient.

» Les maïeur, échevins et communauté de Boulogne » jugeront *tous meurtres, arsins, rapts, larcins, homicides*, batailles, dans les ville et banlieue, excepté » dans le château de Boulogne appelé *le manoir du* » *comte* où ils n'auront aucune juridiction. Ils pour- » ront faire des statuts et lever des tailles et assises » sur tous les bourgeois et habitants et sur leurs biens » pour l'avantage de la commune.

» Ils pourront bannir de la ville et de la banlieue » toutes personnes quelconques, excepté le comte et » ses hoirs, et ce qu'ils prononceront sera sans appel.

» Lorsqu'un nouveau *sire* du comté de Boulogne » arrivera, les maïeur, échevins et communauté seront » tenus de lui prêter serment dans la ville en lieu » honnête.

» Le comte sera aussi obligé de leur faire serment

MAIEURS DE BOULOGNE.

1402. Jean Buscart, dit Morlet. — 1405, 1410, 1433, 1436, 1437. Jacques Vinet. — 1424. Jean de l'Espaut. — 1431. Jean Marchant. — 1448. Jacques Renauld. — 1449. Honoré Renauld. — 1457, 1466. Robert de la Bouverie. — 1477. Jean Lemarchant, sieur de l'Epinoi. — 1480. Louis de Roussel. — 1482, 1495, 1497. Jean Legrand, sieur de Raventhun. — 1516. Antoine Lust. — 1534. Ansel de Marcq. — 1535. Mathieu le Magnier. — 1539. Antoine Dauvergne. — 1541. Eurain ou Euruin. — 1550. Pierre Lardé. — 1552, 1553, 1554, 1560. Willecot d'Ecaut. — 1555, 1556, 1557, 1612 à 1614. Jacques Lardé. — 1558, 1559, 1563, 1568 et 1587. Jacques Willecot. — 1561. Jacques Morel, licencié-ès-lois. — 1565, 1566, 1567, 1570, 1574, 1577 et 1580. Robert de Parenty. — 1568, 1569, 1576. Furcy de la Planche. — 1571, 1572, 1573. Adrien Bertrand. — 1575. Antoine de Griette. — 1577. Pierre Delahaye. — 1578, 1579. Jean le Seiller. — 1581, 1582, 1583. François de Joigny, seigneur d'Estrées. — 1584, 1585, 1586. Guillaume Dublaisel. — 1590 à 1594. Gilbert Monet. — 1596 à 1598. Amadis de la Planche. — 1599, 1600, 1607 et 1608. François Duwiquet de Dringhen. — 1601, 1602. Pierre Wil-

» de tenir, garder, et exécuter leurs jugements, éta-
» blissements, ordonnances, chartes, lois, usages, fran-
» chises, corps, honneurs et héritages.

» Personne ne sera regardé comme sénéchal, vicomte, » bailli ou sergent s'il n'a prêté serment à la ville.

» Si les maïeur et échevins négligeaient de connaître » de certaines affaires qui seraient de leur compé- » tence, cela ne devrait leur porter aucun préjudice, » et il ne serait pas permis de leur dire qu'ils sont » parjures ou que *leur loi est corrompue.*

» Si le contenu de ces lettres avait besoin d'être » entendu et éclairci, ce serait en faveur des maïeur, » échevins et communauté de la ville. »

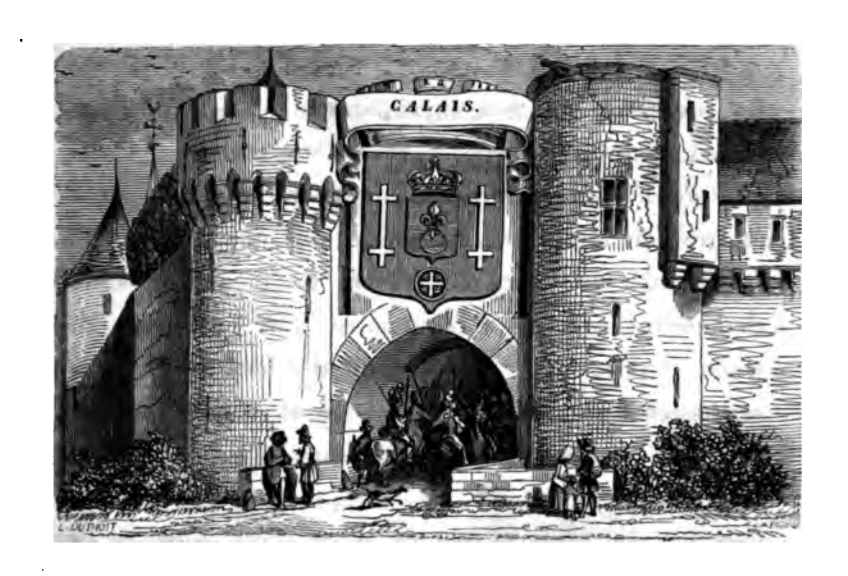
Les habitants de Boulogne ne restèrent pas long-temps en possession des priviléges qu'ils devaient à leurs comtes. Vers 1285, les bourgeois s'étant portés à des

lecot Despriez. — 1603, 1606, 1609, 1610, 1611, 1612. Guillaume Mouton. — 1615, 1617. Renaud Destailleur. — 1618. Oudart de la Planche. — 1619. Jérôme Morel Dattinghen. — 1620. Charles Vaillant. — 1621. Guillaume de Mouton, seigneur de Longueville. — 1622 à 1625. Antoine Monet, seigneur de Beaurepaire. — 1626 et 1627. Framery d'Hambreucq. — 1628 et 1629. Antoine Carpentier. — 1630. Bertrand Willecot. — 1631, 1641, 1642, 1643, 1647. Oudart de Fiennes de Druca. — 1632, 1633, 1644, 1645, 1646. Jean Framery. — 1634, 1635. Antoine Lamirand. — 1636. Pierre Lardé. — 1638 à 1640. Jacques le Camus. — 1648, 1649, 1650, 1651, 1655, 1656 à 1660. Claude Lesseline de la Maloterie. — 1653. Anselme Heurteur Dorinqueval. — 1661 à 1664. Louis de Campmayor. — 1667 à 1676. Marcq Stricq. — 1677 à 1749. Achille Mutinot, par l'ordre du duc d'Aumont. — 1750 à 1754. Guillaume Coilliot. — 1755 à 1759. Cannet, avocat. — 1760 à 1765. Wyant. — 1766 à 1768. Chinot de Chailly. — 1769 à 1771. Lateux. — 1772 à 1774. Dublaisel Durieux. — 1775 à 1777. Cazin de Caumartin. — 1778 à 1780. Le chevalier Dublaisel. — 1780 à 1783. Leporcq de Lannoy. — 1784 à 1786. Dixmude de Hames. — 1787 à 1789. Legressier de Belterre.

excès contre les officiers royaux, Philippe-le-Hardi fit démolir le beffroi, briser la cloche et déclara la commune abolie. Elle était déjà rétablie sous le règne de Philippe de Valois. On restaura vers ce temps le beffroi où l'on plaça une nouvelle cloche fondue en 1345 et qui reçut le nom de *l'Estourmie* ou l'Éveil. Voici ce que portait l'inscription tracée sur cette cloche en vieux caractères : « L'Éveil est mon nom. Jehan Lisos, » père et fils, employèrent XI mille livres de métal » à me faire. Laurens Tailleauwe était alors maïeur » pour la seconde fois l'an 1345. Que Dieu garde la » ville de malheurs, si je puis lui être utile et plaire » à ses magistrats. Jachob Lisos qui grava ces lettres » était un des enfants du fondeur. »



VUE DE BOULOGNE
DU COTE DE LA PORTE DES DUNES





ALAIS, si célèbre dans nos annales, ne fut d'abord qu'un obscur village où de pauvres pêcheurs venaient s'abriter. Les habitants payaient la dîme à Saint-Bertin et relevaient tour à tour des comtes de Boulogne ou du comté de Guînes; ils reconnurent, à la fin du Xe siècle, l'autorité des comtes de Flandre. L'un de ces derniers, Baudouin, surnommé *le Barbu*, fit creuser le port en 995. Les commencements de l'importance maritime de ce lieu remontent au temps où le comte Baudouin vivait.

La première charte communale de Calais fut concédée aux habitants vers 1170 par Mathieu d'Alsace, comte de Flandre. Gérard, comte de Boulogne et de Gueldres, en confirma les dispositions en 1180. « Nous » accordons, dit Gérard, à nos bourgeois de Calais » demeurant sur nos terres, ainsi que le comte Ma- » thieu l'avait fait précédemment, les priviléges et » coutumes qui suivent : Ils pourront vendre et ache- » ter, sauf notre droit, des maisons et masures selon » la coutume de *Merck*. Ils seront quittes de *fossato* » (service de bêche), partout si ce n'est pour se dé- » fendre contre la mer dans les limites de la ban- » lieue. Celui qui tirera son épée par colère paiera » soixante sols. Nous accordons aux bourgeois un éche- » vinage et une *Quore* (*keure*, *loi*); et tous les jours » de l'année, les échevins et les hommes de la *Quore* » jugeront les affaires portées devant eux. »

Au mois de mars 1252, Mahaut, comtesse de Boulogne, confirma ces priviléges, concéda aux habitants une *banlieue* et des franchises nouvelles. La charte qui en dépose détermine aussi les peines qui s'appliqueront aux crimes et délits. Elle est transcrite, comme celle du comte Gérard, dans le curieux manuscrit de Godefroy, conservé à la Bibliothèque Royale. « Si quel- » qu'un, dit la charte de Mahaut, est cité par la loi » de la ville pour avoir violé une femme, on lui » coupera la tête ; ses biens seront à la merci du sei- » gneur. S'il est déclaré innocent, la femme qui aura » porté plainte paiera douze livres au seigneur.

» Celui qui sera convaincu d'avoir volé jusqu'à cinq » sols et plus des marchands étrangers, sur des che- » mins ferrés, sera pendu; ses biens seront à la merci » du seigneur. Si le vol vaut moins de deux sols, » on coupera l'oreille au coupable, et il sera pendu » s'il commet un nouveau vol.

» Celui qui aura fait une *mellée* (cherché querelle) » à quelqu'un dans l'église ou dans *l'âtre* (cimetière) » paiera neuf livres au seigneur et dix sols à celui » qu'il aura attaqué.

» On tiendra une *franche-vérité* tous les ans pour » toutes choses *fourchetées*. On élira les échevins le » vendredi après l'octave de la Pentecôte. Les anciens » échevins en nommeront cinq qui feront serment de- » vant le bailli. Quand ils auront juré, ces cinq en » éliront huit autres qui feront aussi le même ser- » ment, et ils seront treize échevins. Même loi pour » les *Cormans* (hommes de la *Quore*)[1]. Ceux qui con-

[1] L'échevinage et la *Quore* formaient deux degrés distincts de juridiction municipale. Ils connaissaient des matières civiles et criminelles; mais l'autorité des échevins était plus étendue que celle des cormans. Les premiers, par exemple, pouvaient lorsqu'il s'agissait d'immeubles imposer des amendes jusqu'à soixante livres; celles que les cormans fixaient ne devaient point dépasser trois livres. Le maïeur ne fut pas compris d'abord dans la composition de l'échevinage.

MAIEURS DE CALAIS
DONT LES NOMS SONT CONNUS.

1558. Nicolas Thevenet. — 1559. Antoine Thevenet. — 1560. Jacques Thevenet. — 1567 et 1568, 1576 et 1577. Pierre de Campmayor. — 1569. Antoine Delattre. — 1570. Jean Pocq Hobacq. — 1571. Nicolas de Martine. — 1572. Jacques Vasse. — 1573. Jean Lescape. — 1574, 1575. Antoine Delattre. — 1578, 1584, 1585. Claude Flahaut. — 1579, 1595. Jacques Gresy. — 1580, 1590, 1601. Philippe

» treviendront aux établissements rendus par les éche-
» vins, pour l'amélioration de la ville, perdront
» leurs métiers pour un an et un jour.

» Si quelqu'un est convaincu d'homicide, on lui
» coupera la tête, et le plus proche parent du mort
» qui sera présent la coupera. »

A la faveur de ses nombreux priviléges et de l'affluence des navires qui fréquentaient son port, Calais vit sa prospérité s'accroître rapidement. Mais le temps arrivait où les maux de la guerre devaient s'appesantir sur cette ville. L'époque que nous allons rappeler est l'une des plus désastreuses de notre histoire.

Après la funeste bataille de Crécy, les Anglais résolurent de se rendre maîtres de Calais, et le 30

Delattre. — 1581, 1598, 1599. Jacques Favier. — 1582. Simon de Martine. — 1583, 1587. Charles Grimoult. — 1586. Pierre le Clère. — 1588. Martin Cauchetteur. — 1589, 1603. Pierre Guerzen. — 1591, 1600. Jacques Fourcroy. — 1592. Jean de Lozières. — 1593, 1594. Julien de Montpelé. — 1596, 1597. Julien de Montpelé, sous les Espagnols. — 1602. Philippe Destailleurs. — 1604. Georges de Han. — 1605, 1606. Séguin. — 1607, 1608, 1609, 1610. Clément Monet. — 1611. Pierre Petit. — 1612. Jean le Roy. — 1613. Pierre Legrand. — 1614. Pierre Chevalier. — 1615, 1616, 1620, 1621, 1622, 1625, 1633. Gabriel de Lateignant. — 1617. Girault Gresy. — 1618. François Bouchel. — 1619, 1627. Clément Benoît Lépine. — 1623, 1624, 1628, 1632. Gaspard Raoult. — 1626. Nicolas Loyer. — 1629, 1630. François Delattre. — 1631. Nicolas Chomel. — 1634. François Pocq Hobacq. — 1635. Quentin Genest. — 1636, 1660. Jacques Hache. — 1637, 1644, 1645, 1663. Alexandre Rault. — 1638. Charles Berliquet. — 1639, 1640, 1680. Antoine Raoult. — 1641, 1642. Louis Raoult. — 1643. Porquet. — 1646. Nicolas Sevestre. — 1647. Pierre Duflos. — 1648, 1650. Jean Bouchel. — 1651, 1652. Dominique Benoît. — 1653. Pierre Anquier. 1654, 1655. Jean Gresy. — 1656, 1657. Gaspard Mollien. — 1658, 1559, 1661, 1672, 1678, 1681. Jacques Darras. — 1662. André Pothon. — 1665. Dominique Fly. — 1666, 1667, 1668. Thomas Hache. — 1669. François de Montpédée. — 1670. Nicolas de Pigault Vertesalle. — 1671. Jean Hedde. — 1673. Gaspard Mollien. — 1674, 1675. Antoine Duliquet

août 1346, Édouard III en commença le siége. La présence de sa flotte ne permettait guère que la place fût secourue par mer; et les habitants ne pouvaient espérer que le roi de France pût réunir assez de troupes pour venir dégager Calais. Cependant le siége se prolongeait; la famine s'était déclarée dans la place; déjà le désespoir gagnait les Calaisiens et bientôt les horreurs de la faim allaient être plus fortes que leur courage lorsque, une nuit, ceux qui gardaient les remparts aperçurent de nombreux hommes d'armes qui s'approchaient en ordre de bataille. La joie fut grande parmi les assiégés lorsque, à la clarté de la lune, on reconnut les bannières et les pennons aux armes de France. C'était toute une armée d'archers et de communiers rassemblée à Amiens par Philippe de Valois

Lamarche. — 1676. Pierre Cotté. — 1677. Clément Maréchal. — 1679. François Bernard. — 1682, 1715, 1716, 1718, 1719, 1720. Jean Bettefort. — 1683. Antoine Bault Duvivier. — 1684. Dominique Legrand. — 1685, 1686. Etienne Carrel. — 1687. Charles Charpentier. — 1688, 1689. Louis Ponthon. — 1690. Gensse. — 1691. Pierre Bettefort. — 1692. Pierre Damjam. — 1693. Nicolas Hautefeuille. — 1694. Guillaume Pigault. — 1695, 1696. Dominique de la Rue. — 1700. Pierre le Mayeu. — 1701, 1702. Pierre Bernard. — 1703, 1704. Guillaume Tribou. — 1705, 1706. Jean Lebrun. — 1707, 1708. François Duflos. — 1709, 1710, 1730, 1731, 1733, 1734, 1735. Antoine de Ricgson. — 1711. Jean François Deldicq. — 1712, 1713. François Tellier. — 1714. Tribou. — 1715. Darras. — 1721, 1722, 1723. Bernard Clou. — 1724. Henri Quienot. — 1725, 1736, 1737. — Louis Duchaufour. — 1726. Antoine Bigourd. — 1727, 1728, 1729. Nicolas Fournier. — 1738, 1739, 1740. Jean-Antoine Faillant. — 1741, 1742, 1743, 1744. Gaspard-Antoine de Hautefeuille. — 1745, 1746, 1747. Antoine Tellier. — 1748. Louis le Brun. — 1749. François Duflos. — 1750, 1751. Jean Prevost. — 1752 à 1756. Etienne Bridault. — 1757. Antoine Quentin Coquart. — 1758, 1759, 1760, 1761. Charles-Louis Tack. — 1762. Antoine Morel Disque. — 1763. Maréchal de Marsilly. — 1765. De Saint-Martin. — 1766. Pigault de l'Epinoi. — 1769. Morel Disque. — 1772. Benard. — 1783. Behague.

pour secourir Calais. Tout ce qu'il restait de noblesse échappée au désastre de Crécy et aux guerres de Gascogne et de Guienne avait voulu répondre à la *semonce* royale; la France, vaincue à Crécy, voulait une fois encore se mesurer avec Édouard et venait tirer son dernier coup d'épée sous les murs de Calais.

Philippe ne tarda pas à dépêcher un message au roi d'Angleterre pour lui offrir le combat; voici, selon Froissart, ce que répondit celui-ci aux envoyés du roi de France: « Dites à votre maître, s'il vous plaît, » que je suis ci endroit, et y ai demeuré près d'un » an, ce a-t-il bien sçu, et y fût bien venu plus tôt » s'il eût voulu; mais il m'a laissé ici si longuement » demeurer que je y ai grossement dépendu du mien, » et y pense avoir tant fait que assez briévement je » serai sire de la ville et du châtel de Calais. Je ne » suis mie conseillé de tout faire à sa devise et à son » aise, ni éloigner ce que j'ai tant désiré et com- » paré. » Si l'on en croit une lettre écrite par Édouard à l'archevêque de Cantorbéry et rapportée par Bréquigny dans ses savants mémoires, le roi d'Angleterre accepta le défi, et le combat ne devint impossible que par le départ précipité de Philippe de Valois. Quoiqu'il en soit, ce dernier donna l'ordre de la retraite dans la nuit du 2 août 1437; il congédia les communiers et la plus grande partie des hommes d'armes, abandonnant ses chars et ses prisonniers. Les Anglais trouvèrent dans son camp des chevaux et des vins dont ils firent leur profit.

La douleur des assiégés fut vive lorsqu'ils virent l'armée de Philippe plier ses tentes et se préparer au départ. La famine fesait dans Calais de tels progrès et les habitants « estoient en si grande douleur et dé- » tresse que le plus grand et le plus fort se pouvoit » à peine soutenir ; » aussi quelques bourgeois se déterminèrent-ils à aller trouver le gouverneur, Jean de Vienne, le suppliant au nom de l'humanité d'entrer en négociations avec Édouard. Jean de Vienne était brave ; il l'avait prouvé pendant le siége ; mais la pitié l'emporta dans son cœur et il consentit à négocier. C'est alors qu'Édouard dit à Gautier de Mauny, l'un de ses chevaliers : « Vous en irez à ceux de Calais, » et direz au capitaine que la plus grand' grâce qu'ils

NOTIONS HISTORIQUES SUR CALAIS.

664. Le comte Walbert d'Arques accorde la dîme sur Calais à l'abbaye de Saint-Bertin. — **995.** Baudouin-le-Barbu, comte de Flandre, fait creuser le port de Calais. — **1066.** Thornton, frère de Harold, prétendant à la couronne d'Angleterre, arme soixante vaisseaux à Calais avec l'agrément d'Eustache, comte de Flandre. — **1071.** Calais devient le chef-lieu d'un bailliage du Boulonnais. — **1093.** Funérailles de Robert-le-Frison, comte de Flandre, dans la collégiale de *Notre-Dame*. — **1163.** Les habitants se révoltent à l'occasion de la dîme sur la pêche au hareng, dévolue aux moines de Saint-Bertin. Ces derniers sont poursuivis et maltraités. — **1170.** Mathieu d'Alsace, comte de Flandre, concède une charte de commune aux habitants. — **1179.** Troubles à Calais à l'occasion de la dîme perçue par l'abbaye de Saint-Bertin sur la pêche au hareng. — **1180.** Gérard, comte de Gueldres, mari d'Ide, comtesse de Boulogne, confirme la charte concédée par Mathieu d'Alsace en 1170. — **1190.** Etablissement du bassin de Calais. — **1196.** Priviléges accordés aux habitants par Renaud, comte de Boulogne. — **1214.** Louis VIII vient à Calais. — **1224-1228.** Calais augmenté et fortifié par Philippe Hurepel, comte de Boulogne. Erection des paroisses de *Saint-Nicolas* et de *Saint-Pierre*. — **1229.** Les troupes de Ferrand, comte de Flandre, s'emparent de Calais. — **1231.** Philippe Hurepel fait construire le fort *Risban*. — **1252.** Mahaut, comtesse de Boulogne, accorde des priviléges à la ville de Calais. — **1270.** Mahaut, comtesse d'Artois, et Gui de

» pourront trouver ni avoir en moi c'est que ils partent » de la ville de Calais six des plus notables bour- » geois, en purs leurs chefs et tous déchaux, les hars » au col, les clefs de la ville et du châtel en leurs » mains; et de ceux je ferai ma volonté; et le de- » meurant je prendrai à merci. »

Jean de Vienne attendait sur les remparts la décision du roi d'Angleterre. Lorsque Gautier de Mauny eut accompli son message, le gouverneur fit sonner la cloche du beffroi; aussitôt, femmes, enfants et vieillards se rassemblent à la halle échevinale; Jean de Vienne leur fait part de ce qu'exige le roi; mais le silence accueille ses paroles, car Édouard demande six victimes... Puis, la douleur éclate parmi ces in-

Châtillon, son mari, confirment les priviléges de Calais. (*Godefroy*.) — 1292. Confirmation des priviléges de Calais, par Robert II, comte d'Artois. (*Godefroy*.) — 1346. Edouard III d'Angleterre donne des fêtes brillantes devant Calais assiégé par son armée. « Le roi d'Angleterre tint toudis son siége devant Calais, et tint grand' » cour et noble le jour de Noël. Le carême en suivant, revinrent de Gascogne le » comte Derby, le comte de Pennebruich et le comte de Kenford, et grand'foison » de chevaliers et d'écuyers qui passé avoient la mer avec eux; et arrivèrent devant » Calais. Si furent les très bien venus et liement recueillis et fêtés du roi, de la » roine, des seigneurs et des dames qui là étoient; et se logèrent tous ces seigneurs, » tantôt, et leurs gens, devant Calais.» (*Froissart*.) — 1347. Capitulation de Calais. Dévouement d'Eustache de St-Pierre, de Jean d'Aire, Jacques et Pierre de Wissant, et de deux autres bourgeois. — 1348. Le sire de Charny entreprend d'enlever Calais aux Anglais. Edouard III déjoue ses projets. — 1360. Le roi Jean revenant d'Angleterre, après le traité de Brétigny, arrive à Calais. — 1362. Établissement de l'étaple des laines. — 1364. Réglement relatif à la monnaie frappée à Calais. — 1370. Les Anglais débarquent à Calais. — 1389. Construction de l'*Hôtel de Guise*. — 1396. L'archevêque de Cantorbéry marie Richard d'Angleterre et Isabelle de France dans l'église de *Saint-Nicolas*. — 1400. Le comte de Huntingdon, grand-chambellan d'Angleterre et capitaine de Calais, est convaincu de trahison et décapité. — 1405. Construction des jetées et des principaux ouvrages du port de Calais.

fortunés ; « ils commencèrent tous à crier et à pleurer » tellement et si amèrement qu'il n'est si dur cœur » au monde, s'il les eût vus ou ouïs eux démener, » qui n'en eût eu pitié. Et n'eurent pour l'heure » pouvoir de répondre ni parler; et mêmement messire » Jean de Vienne en avoit telle pitié qu'il larmoyoit » moult tendrement. »

Bientôt, cependant, le plus riche bourgeois de Calais se présente; il se nomme Eustache de Saint-Pierre, « Seigneurs, s'écrie-t-il, grand' pitié et grand meschef » seroit de laisser mourir un tel peuple que ici a, » par famine ou autrement, quand on y peut trouver » aucun moyen; et si seroit grand' aumône et grand' » grâce envers Dieu qui de tel meschef le pourroit

— 1436. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, assiége Calais sans succès. — 1462. Marie d'Anjou, reine d'Angleterre, engage la ville de Calais à Louis XI moyennant 200,000 livres. — 1467. Célébration à Calais du mariage du duc de Clarence avec Isabelle de Warwick. — 1513. Passage d'Henri VIII d'Angleterre. — 1525. Ce prince établit une nouvelle taxe sur les laines arrivant à l'étaple de Calais et en applique le produit à réparer les fortifications de cette place. — 1533. Entrevue à Calais de François Ier et d'Henri VIII. — 1544. Henri VIII repasse à Calais. — 1558. Calais se rend au duc de Guise. — 1560. Démolition de l'église *Saint-Nicolas*. — 1561. Rétablissement de l'ancien échevinage. — 1563. Trente bourgeois tentent de livrer Calais à l'Angleterre. Leur projet est déjoué. Les magistrats les condamnent à être pendus, et la sentence a son exécution aux fenêtres de l'hôtel-de-ville. — 1580. Un tremblement de terre renverse à Calais la tour du guet. — 1583. Rédaction de la coutume de Calais. — 1596. Prise de Calais par les troupes de l'archiduc Albert. — 1598. Cette ville est rendue à la France par la paix de Vervins. — 1601. Passage d'Henri IV. — 1609. Claude Monet, maïeur de Calais, fait réparer la tour du beffroi. — 1610. Naissance à Calais du dominicain Jacques Dutertre, missionnaire célèbre. — 1611. Établissement des *Minimes*. — 1620. Louis XIII visite Calais. — 1627. Rétablissement du fort *Nieulay*. — 1628. Tentatives infructueuses des Anglais pour enlever Calais à la France. — 1632. Passage de Louis XIII. — 1635. Construction de la citadelle par l'ordre du cardinal de Richelieu. — 1649.

» garder. Je, en droit moi, ai si grand'espérance » d'avoir grace et pardon envers Notre-Seigneur, si » je muir pour ce peuple sauver, que je veuil être le » premier; et me mettrai volontiers en pur ma che- » mise, à nud chef, et la hart au col, en la merci » du roi d'Angleterre. — Quand sire Eustache, ajoute » Froissart, eut dit cette parole, chacun l'alla *aouser* » (adorer) de pitié, et plusieurs hommes et femmes » se jetoient à ses pieds pleurant tendrement; et étoit » grand'pitié de là être, et eux ouïr, écouter et re- » garder. »

Jean d'Aire, *très honnête bourgeois et de grand'affaire, qui avoit deux belles damoiselles à filles;* Jacques de Wissant, *riche homme de meubles et d'héritage;* et Pierre de Wissant, son frère, se dévouèrent comme Eustache de Saint-Pierre pour le salut des Calaisiens. Deux autres bourgeois, dont les noms sont restés ignorés, suivirent leur exemple. L'admiration de la postérité a dédommagé ces derniers de l'oubli de l'histoire.

C'était une chose touchante que le spectacle de ces six bourgeois marchant en chemise, la tête découverte,

Passage du duc d'Orléans, commandant en chef de l'armée de Flandre. — 1653. Naissance à Calais de l'historien Pierre Bernard, auteur des *Annales de Calais et du pays reconquis*. — 1657. Les Espagnols tentent sans succès de surprendre Calais. — 1658. Louis XIV vient à Calais. — 1658. Naissance de Georges Maréchal, premier-chirurgien de Louis XIV. — 1662. Ce prince repasse à Calais. — 1684. Arrivée à Calais de deux ambassadeurs du roi de Siam. — 1695. Bombardement de Calais par les troupes alliées. — 1695. Construction du fort *Rouge*. — 1699. Second bombardement par une flotte anglaise. — 1726. Établissement du collége. La direction en est confiée aux *Minimes*. — 1740. Reconstruction de l'hôtel-de-ville. — 1744. Passage de Louis XV. — 1753. Naissance du romancier Pigault-Lebrun.

les pieds nus, la corde au cou, portant en cet état au roi d'Angleterre les clefs de la ville de Calais. Jean de Vienne, exténué par les fatigues du siége et monté sur une petite haquenée, les conduisit à Gautier de Mauny et dit en se séparant d'eux : « Messire Gau-
» tier, je vous délivre, comme capitaine de Calais,
» par le consentement du povre peuple de cette ville,
» ces six bourgeois ; et vous jure que ce sont et étoient
» aujourd'hui les plus honorables et notables de corps,
» de chevance et d'ancestrerie de la ville de Calais. »

On sait qu'Edouard impitoyable ordonna qu'ils fussent décapités et que les supplications de la reine purent seules le fléchir. Enfin la grâce fut accordée « et
» la bonne dame dit à Edouard : Monseigneur, très
» grands mercis ! Puis elle fit lever les six bourgeois
» et leur ôter les chevestres d'entour leur cou, et les
» emmena avec li en sa chambre et les fit revêtir et
» donner à dîner tout aise ; puis donna à chacun six
» nobles et l'ordre de les conduire hors de l'ost à sauveté. »

Edouard fit ensuite son entrée triomphale dans la ville désolée ; la famine avait décimé les habitants ; leur misère et leur douleur profonde formaient un triste contraste avec la brillante escorte du vainqueur composée de barons et de chevaliers, de *menestrandies*, trompes, tambours, *muses* et *chalemies*. L'antique possession du toit paternel ; les héritages, les objets de négoce, les meubles mêmes, furent ravis aux malheureux Calaisiens. « Tous ces grands bourgeois et ces
» nobles bourgeoises et leurs beaux enfans, qui d'es-

» toch et d'extraction avoient demeuré et leurs de-
» vanciers dans Calais » furent condamnés à l'exil.
Edouard repeupla la ville avec des Anglais. L'ère d'une domination étrangère commençait pour Calais! Elle dura plus de deux siècles et ne prit fin qu'en 1558 lorsque le duc de Guise, après un siége habilement conduit, « ravit à l'Angleterre, selon l'expres-
» sion d'un chroniqueur, la plus belle rose de son
» chapeau qu'avec honneur et gloire elle avait acquise
» après la grande bataille de Crécy. »



BEFFROI DE CALAIS



L'ITINÉRAIRE d'Antonin fait mention du lieu de *Condren* (Contra-Aginnum) où les Romains tinrent garnison après la conquête des Gaules et que les Vandales ruinèrent dans le cours du Ve siècle. Chauny s'éleva sur les débris de *Condren*.

Les actes de St-Momble placent à l'année 835 la fondation du château de Chauny dont il n'est question dans Flodoard qu'à la date de 949. Il relevait alors

d'un seigneur nommé Bernard qui, cette année-là, fit hommage-lige pour sa forteresse de Chauny à Albert Ier, comte de Vermandois.

Le 8 janvier 1167, Philippe d'Alsace, l'un des successeurs d'Albert Ier, octroya à la ville de Chauny une institution communale et des coutumes. Ici encore, la concession fut loin d'être gratuite. Le comte régla qu'en échange des priviléges qu'il accordait, les habitants lui paieraient un cens annuel de douze deniers par feu et lui devraient la *chevauchée* ou service de *l'ost*, comme au temps de Raoul de Vermandois; le maïeur fut tenu

NOTIONS HISTORIQUES SUR CHAUNY.

835. Fondation du château de Chauny. — 949. Chauny reconnaît l'autorité d'Albert Ier, comte de Vermandois.—1130. Fondation de l'abbaye de *Notre-Dame-de-Chauny* transférée peu de temps après à *Saint-Eloi-Fontaine*. — Vers 1100. Raoul Ier, comte de Vermandois, bâtit un château à Chauny, l'ancienne forteresse ayant été détruite par le célèbre Thomas de Marle. — 1121. Institution d'un chapelain dans l'église des lépreux de Chauny, moyennant cent sols de rente annuelle et trois muids de froment à prendre sur les moulins de la ville. — 1150. Erection du prieuré régulier de *Notre-Dame-de-Chauny*. — 1167. Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois, accorde une charte communale et des coutumes aux habitants de Chauny. — 1185. Il donne les moulins de Chauny à l'abbaye de *Saint-Eloi-Fontaine*. — 1185. Chauny cesse d'appartenir au comte de Flandre et reconnaît le pouvoir royal. — 1186. Mathieu III de Beaumont, mari d'Eléonore, comtesse de Vermandois, confirme la commune et les priviléges de Chauny. — Avant 1207. Fondation de la maladrerie de *Saint-Lazare*. — 1213. Philippe-Auguste accorde des priviléges aux habitants. — Règne de Philippe-Auguste. Ce prince fait construire quatre portes à Chauny. Elles étaient connues sous les noms de *Portes des Cordiers*, *de Hangest*, *Hamoise* et *de la Tourelle*. — De 1250 à 1260. Albéric, abbé de Saint-Eloi-Fontaine, fait construire dans Chauny un moulin à tan et à huile. — 1304. Charte de Philippe-le-Bel relative aux foires de Chauny. — 1353. Le roi Jean donne Chauny à Philippe d'Orléans, son frère. — 1360. Les Anglais pillent Chauny. — 1372. Philippe d'Orléans, dauphin de France, fortifie cette place. — 1378. Lettres-patentes de Charles-le-Sage portant réunion de Chauny à la Couronne. — 1391. L'abbé de Saint-Eloi-Fontaine, les prieur, curé et mar-

de fournir des lits au comte lorsqu'il viendrait à Chauny; Philippe d'Alsace voulut de plus que le juge du château connût seul des affaires ordinaires, réservant les cas importants au jugement de son bailli du Vermandois.

La charte de Chauny mérite d'être étudiée. Elle fixe la pénalité des crimes, s'applique aux transactions commerciales et aux actes les plus essentiels de la vie civile. Voici ses principales dispositions : — Celui qui, pendant un an et un jour, aura paisiblement joui d'un héritage sera maintenu dans sa possession, sauf

guilliers de *Notre-Dame* de Chauny accordent aux bouchers de la ville le privilége de porter le dais aux processions du saint-sacrement. Ceux que l'on désignait pour cette cérémonie avaient des couronnes de fleurs, des robes noires et le rabat. Le reste de la corporation des bouchers devait accompagner le dais en manteaux noirs. — 1400. Charles VI donne Chauny au duc d'Orléans, son frère. — 1404. Sentence rendue à Chauny pour l'achat au compte de la ville d'une maison destinée aux *fillettes communes, aux ribauds, houliers* (débauchés) *et autres repairans avec les folles femmes.* (Coutume de Chauny.) — 1411. Guerre entre les Armagnacs et les Bourguignons. Les premiers s'emparent de Chauny. Ils rendent bientôt après la place au comte de Saint-Pol. — 1418. Chauny tombe au pouvoir des Bourguignons. — 1419. Fondation de la chapelle de l'hôtel-Dieu. — 1431. Les habitants de Chauny s'emparent du château et le démolissent. — 1472. Charles-le-Téméraire prend Chauny. — 1482. Établissement des *Clarisses*. La supérieure de ce couvent avait le titre d'abbesse. — 1485-1486. Le prieuré des *Croisés*, ou chanoines réguliers de *Sainte-Croix*, est transféré du village de Faillouel dans la ville de Chauny. Construction de l'église de *Sainte-Croix*. — 1510. Première rédaction de la coutume de Chauny. — 1534. Construction de l'auditoire royal. — 1552. Les Espagnols s'emparent de Chauny et l'incendient. — 1557. Après la bataille de Saint-Quentin, une armée espagnole brûle de nouveau Chauny. — 1560. François II institue le prévôt de Chauny lieutenant-général du bailliage. — 1567. Chauny tombe au pouvoir des Calvinistes. Ils pillent les églises et enlèvent la châsse de St-Momble dont ils dispersent les ossements. — 1579. La peste désole Chauny. — XVIe siècle. Fouquelin ou Fouchin, né à Chauny, compose une réthorique pour Marie Stuart et publie des commentaires sur Perse. — 1596. Pendant le siége de La Fère, Henri

les droits des absents et ceux des pupilles. — On ne pourra saisir la femme ou les vêtements d'un bourgeois soit qu'il s'agisse d'amende soit qu'il y ait dette mobilière. — Le prévôt du comte sera juge des cas de meurtre commis dans la ville ou banlieue de Chauny. — Si le meurtrier possède une maison dans cette banlieue, le prévôt la fera détruire. — S'il est bourgeois, le surplus de ses biens sera confisqué au profit du comte. — Les échevins seront tenus de livrer le coupable mort où vif au prévôt qui donnera, en leur présence, décharge aux auteurs de l'arrestation. — Une cour, formée de clercs et de chevaliers de la seigneurie de Chauny, jugera les différends qui surviendraient entre la commune et le comte. — Le maïeur forcera l'acheteur récalcitrant à payer ce qu'il doit. — Chacun

IV vint plusieurs fois à Chauny et y fut traité par les principaux bourgeois. (DOM GRENIER.) — 1609. Réforme et rédaction nouvelle de la coutume de Chauny. — 1619. Établissement des *Minimes*. — 1641. Louis Vrevin, né à Chauny, lieutenant-général du bailliage, publie un commentaire de la coutume de Chauny. — 1652. Les Espagnols se rendent maîtres de Chauny après un siége meurtrier. Les habitants s'étaient défendus avec courage. Le sieur Dagniet, curé de *Saint-Martin*, pointait le canon de la ville contre les Espagnols ; la compagnie des arquebusiers se signala par une rare intrépidité, et le maire, nommé le Couvreur, fut anobli par Louis XIV en mémoire de la belle défense de Chauny. — 1659. Fondation du couvent des *Sœurs de la Croix*. — 1677. Passage de Louis XIV. Il logea à l'hôtel de Vrevin. — 1680. Suppression de la confrérie de l'arquebuse. — 1708. Naissance à Chauny de Bonaventure Racine, chanoine d'Auxerre, dont on citait l'érudition. Il publia un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*. — 1716. Mort de Charles Witasse, né à Chauny, théologien célèbre. Il fut chargé par le parlement de Paris d'examiner l'édition des conciles du père Hardouin. — 1739. Mort de Jean Dupuis, recteur de l'université de Paris, né à Chauny. — 1789. Le bailliage de Chauny s'assemble à Laon avec ceux de Noyon, Guise, Laon, La Fère et Marle pour l'élection des députés aux états-généraux.

pourra avoir étal, selon l'usage du marché de Chauny, s'il y a place suffisante d'ailleurs et pourvu que le droit d'étalage soit exactement acquitté. — D'autres dispositions s'appliquent aux garanties accordées aux étrangers pour leur personne et pour leurs meubles et à la nullité des engagements qu'une femme viendrait à contracter sans l'autorisation de son mari; toutefois, le créancier, même avec cette autorisation, ne pourrait exercer des poursuites contre la femme, si le mari était au marché ou en voyage, à moins que celle-ci ne fût marchande. — Les propriétaires de laines ou autres effets engagés par les fileurs et tailleurs de Chauny pourront les dégager sous certaines conditions. — La contrainte par corps aura cours contre tout débiteur qui aliénerait frauduleusement ses meubles. — L'héritier devenu possesseur d'une *tenure* devra, quels que soient d'ailleurs son domicile et la coutume qui le régit, obtenir du maïeur et des échevins la saisine de son héritage, sauf détermination ultérieure de la compétence. — La charte de Philippe d'Alsace fut signée à Hesdin, le jour de Noël 1167. On remarque parmi les noms qui figurent au bas de ce document celui de *Jacques*, premier maïeur de Chauny [1].

En 1759, l'échevinage se composait du maïeur, de quatre échevins-jurés, de l'avocat, du procureur du

[1] (Archives de l'Hôtel-de-Ville.)

roi et du greffier. L'hôtel-de-ville entretenait deux sergents de ville à verges et six archers du guet. Les manuscrits de dom Grenier nous apprennent que le maïeur et les échevins de Chauny allaient, une fois par an, *pêcher dans l'Oise en grande cérémonie.*





L'ORIGINE de Clermont est ignorée ; et il faudrait se garder de croire que cette ville fut fondée par *Clarinus*, lieutenant de César, quoique Jean Lemaire l'ait affirmé dans ses ***Illustrations des Gaules***. On a aussi écrit que Khilpérik I[er] brûla Clermont vers 586 ; enfin plusieurs historiens ont cru trouver sur ce point le *Bratuspantium* des commentaires de César. Nulle autorité n'appuie ces assertions diverses. Les chartes seules font foi qu'au temps de Hugues Capet, les seigneurs de Clermont entretenaient déjà de nombreux

hommes d'armes dans leur château dont la construction dut dater de l'époque où les Normands désolèrent la Picardie.

L'incertitude règne aussi sur le temps où fut fondée la collégiale de *Saint-Arnoult* ou de *Notre-Dame*. Les libéralités du comte de Clermont, Renaud II, servirent à rebâtir l'église, en 1114, et Pierre de Dammartin, évêque de Beauvais, en fit la dédicace avec beaucoup de pompe, le jour de la Saint-Jean-Baptiste. Pour mieux consacrer le souvenir de cette solennité, le comte accorda au chapitre de Saint-Arnoult une foire de trois jours avec la connaissance des délits qui seraient commis pendant sa durée. La

NOTIONS HISTORIQUES SUR CLERMONT.

1070. Le célèbre Guibert de Nogent, né à Catenoy, dans le voisinage de Clermont, est nommé chanoine de la collégiale de *Saint-Arnoult* ou *Notre-Dame*. — 1114. Dédicace de l'église de cette collégiale. — 1114. Renaud II accorde une foire aux chanoines.— 1197. Louis de Champagne, comte de Clermont, de Blois et de Chartres, et Catherine de Clermont, sa femme, concèdent une charte de commune aux habitants. — 1244. Alphonse III, roi de Portugal, et sa femme Mahaut donnent aux *Trinitaires* de Clermont l'ancien hôtel-Dieu. — 1269. Le château de Clermont fait partie de l'apanage donné par St-Louis à son fils Robert. — 1280. Philippe de Beaumanoir, né à Beaumanoir près Clermont, est institué grand-bailli du Beauvaisis par Robert de France, comte de Clermont. — 1283. Philippe de Beaumanoir rédige la *Coutume de Clermont*. — 1294. Naissance de Charles-le-Bel dans le château de Clermont. — 1325. Ordonnance rendue par Charles-le-Bel dans le château de Clermont pour la confirmation de la commune de Mézin. — 1327. Construction d'une nouvelle église paroissiale, dépendance de la collégiale et placée sous la dédicace de St-Samson, évêque de Dol. — 1338. Philippe de Valois signe dans le château de Clermont l'ordonnance qui autorise la reine à gouverner le royaume pendant son absence. — Troubles de *la Jacquerie*. Guillaume Caillet, surnommé *Jacques Bonhomme*, chef de la Jacquerie, défait par le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, est conduit à Clermont et décapité. — 1358. Charles,

concession de Renaud II est rapportée dans une confirmation de l'évêque Eudes II dont voici la teneur :
« Eudes second, par la pacience de Dieu humble » menistre de l'église de Biauvez, à tous loyaux en » perpétuité en Christ. Renaus, comte de Clermont, » donna, en icheli jour de la dédication, l'église de » Clermont consacrée en l'onneur et mémoire de le » trez beneurée vierge Marie et del honnourauble » martyr Arnoul, octroians aux canoines de l'église » foire par trois jours, chest à sçavoir le jour de feste » de St-Jehan et les deux autres jours ensuyvans. Il » donna aux clers, sans aucune retraction, quiconque » chose est coustume estre pris de marcheans en ton- » nelieu, forage, roage et en travers. Que se par

régent du royaume, signe dans le château de Clermont la confirmation des priviléges accordés à la ville de Condom par Philippe de Valois.—1358. Conférences à Clermont entre le dauphin régent et le roi de Navarre. — 1358. Les Navarrois, commandés par le captal de Buch, s'emparent de Clermont « une grosse ville, dit » Froissart, qui n'étoit point fermée et bon chastel voire d'une grosse tour à chan- » gles tout autour, et adonc sur l'adjournement le captal de Buz eschella et embla » celle forteresse, jaçoit ce que à la vue du monde la tour est impossible à prendre, » touttefoys la print-il par eschelles de cordes et de grauves d'acier. » — 1359. Démolition de l'église de *Saint-Arnoult*. — 1369. Isabelle de Valois vient habiter le château de Clermont. Jeanne de Bourbon, femme du régent, visite Isabelle. Une cour brillante l'accompagne. — 1375. Charles-le-Sage signe dans le château de Clermont une ordonnance relative au jugement des vassaux du comté. — 1392. Construction de l'église des *Trinitaires*. — 1395. Lettres de Charles VI données à Clermont et relatives au chapitre de Sens. — 1414. On fortifie Clermont. — 1417. Suppression du grenier à sel de Clermont. — 1419. Les Anglais assiégent sans succès le château. Ils incendient le faubourg *Saint-André*. — 1430. Le Maréchal de Boussac assiége Clermont que les Bourguignons occupaient. — 1434. Le duc d'Orléans s'empare de Clermont. — 1434. Le château, repris par les Bourguignons, tombe au pouvoir de La Hire. — 1437. Clermont est rendu aux Bourguignons pour la rançon de La Hire, fait prisonnier à Beauvais pendant qu'il jouait à la paume

» aventure il ara contens, en iches jours, les mar-
» cheans avec les hommes dou seigneur de Clermont
» ou adechertes avec les hommes des hommes d'icheli,
» et de l'injurant et de l'enjuré est des clercs, et le
» loy ou bon plaisir d'icheux..... Renaus, comte,
» donna le chose en ichelle manière divisée en au-
» mone à l'eglise et octroia dou tout en tout — les
» barons et vasseurs dou terrouer de tout Clermont
» assentans et otroians ensaule avecques le comte —
» que quiconque chose isteroit dedans le l'eue den-
» tour Clermont dou marcogné ou de forfait, en tems
» des foires, tout seroit de l'église et des clers, ex-
» cepté le tierche partie des rentes dou comte. Ade-
» chertes Pierre, notre predecesseur de bonne me-

dans l'hôtellerie de Saint-Martin. — 1483. Établissement de l'élection de Clermont. — 1486. Passage de Charles VIII. — 1506. Reconstruction de l'église paroissiale. — 1538. Naissance à Clermont de Jacques Grevin, conseiller et médecin de Marguerite de France, fille de François Ier. Grevin a fait des poésies. Sa description du Beauvaisis est surtout citée. — 1589. Henri IV s'empare de Clermont. — 1590. Clermont tombe au pouvoir de Mayenne. — 1590. Les troupes royales prennent Clermont. Pillage de la ville. On brûle les archives du château. — 1592. Henri IV vient à Clermont. — 1594. Mort de Jacques Charpentier, né à Clermont, auteur d'un parallèle entre Aristote et Platon. — 1609. Établissement d'un collége calviniste à Clermont, pour l'enseignement des langues grecque et latine, de la musique, de la rhétorique, de la logique et de la dialectique. — 1613. Mort à Clermont de Louis Lecaron, surnommé *Charondas*, jurisconsulte célèbre, lieutenant-général du bailliage. Charondas né à Paris habita Clermont toute sa vie. — 1615. Le prince de Condé, brouillé avec la cour, se retire dans le château de Clermont. Le maréchal d'Encre vient assiéger la place et s'en rend maître. — 1639. Établissement des *Ursulines*. — 1685. Démolition du collége calviniste. « Les femmes et les enfants, » dit M. de Cambry, le détruisirent en huit jours. » — 1696. Lettres-patentes portant réunion de la Maladrerie à l'hôpital de Clermont. — 1699. Suppression de la capitainerie des chasses de Clermont. — 1758. Démolition de la porte des prisons appelée porte *Breuil-le-Vert*. — 1780. Démolition de la *porte de Paris*.

» moire, escommenia quiconques efforchissont oster ou » amesnuier à l'église le devant dit benefice, lequelle » sentence adechertes nous confermons inviolablement » et de nostre partie tous les machineurs d'iche vient » pourfit dou las deuf. Fait à Sainct-Just, en l'an de » l'incarnation de nostre Seigneur, MCXLVII. »

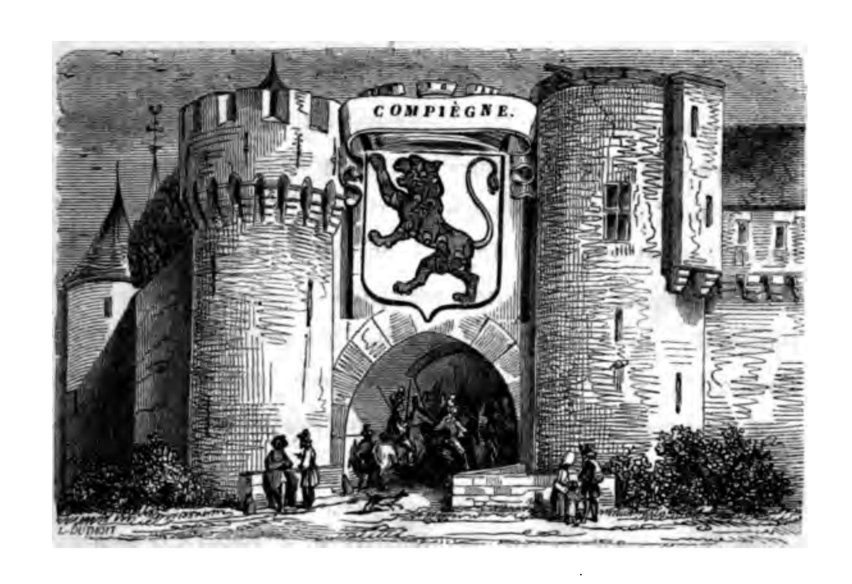
Le comté de Clermont fut l'apanage ordinaire des princes. Cédé à Philippe-Auguste en 1218 par l'un des descendants de Renaud II, ce comté devint en 1269 la propriété de Robert, sixième fils de St-Louis et tige de la maison de Bourbon. « Nous faisons, » dit St-Louis dans ses lettres apanagères, chose cognue » tant aux présens come à venir que Nous à Robert, » notre fil, et à ses hoirs de son corps, donnons et » assignons nostre chastel de *Clermont* avec toutes ses » appartenances, *le Nueville en Hes*, la forest et les » appartenances d'icelle, *Crecey* avec toutes ses ap- » partenances, *Sachy* avec toutes ses appartenances, » et tout ce que nous avons à *Gournay sur Aronde*, » et quelcunques autres choses que nous avons et » possessons en la comté de Clermont, et *Mori* avee » avec les appartenances, fiefs et domaines..... Et » toutes ces choses devant dites icil Robert et si hoirs » seront tenus en fié et hommage lige de nous roi » des Frans... Et pour que ce soit ferme et estable » et permanant à tousjours, nous avons fait garnir » ces lettres par l'impression de nostre séel. A Paris, » l'an du Seigneur M.CC.LXIX, au mois de mars. »

Le comté de Clermont changea souvent de maîtres.

Il passa en 1488 de la maison de Bourbon dans celle de Bourbon-Montpensier; fut donné ensuite en apanage par François Ier à Charles, son second fils; et plus tard constitué en dot à Catherine de Médicis. Charles IX l'engagea en 1569 au duc Enrick de Brunswick. Il appartint en 1582 à Marguerite de Navarre, et plus tard à Henri II, prince de Condé; à Charles de Bourbon, comte de Soissons et grand-maître de France; au prince de Carignan; à la princesse d'Harcourt; et enfin à Louis Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, dont les descendants conservèrent le comté de Clermont jusqu'à la révolution de 1789.



EGLISE
DE CLERMONT EN BEAUVAISIS



COMPIÈGNE, que les vieilles chartes appellent *Compendium*, *Palatium*, *Karolopolis* ou *Carlopolis*, fut d'abord un rendez-vous de chasse où les chefs des Franks eurent plusieurs palais. Le premier chapitre de ce volume renferme des notions historiques sur ces résidences et sur le château royal qu'Henri IV et Louis XIII aimèrent à habiter.

L'histoire de la ville de Compiègne se lie étroitement à celle de son abbaye. Nous avons déjà retracé, dans la partie de cet ouvrage qui traite des établisse-

ments monastiques, les richesses et les priviléges de l'abbaye de Saint-Corneille[1]. Fondée par l'empereur Karle-le-Chauve et comblée de ses dons, tout concourut à lui donner de la célébrité. Plusieurs rois de France furent couronnés au pied de ses autels; et, lorsqu'ils mouraient, quelquefois les religieux de Saint-Corneille, premiers témoins de leur grandeur passagère, ensevelissaient leurs restes périssables dans les sombres caveaux de l'abbaye.

Lodewig-le-Bègue fut au nombre des rois qui reçurent la couronne et la sépulture à Saint-Corneille, et lorsqu'Henri III eut expiré, frappé par le poignard de Jacques Clément, on vit Henri de Navarre accompagner pieusement à Compiègne le corps du malheureux prince dont il devait porter bientôt la couronne. Louis V, le dernier des *rois fainéants*, fut aussi inhumé à Saint-Corneille. Voici l'épitaphe qu'une main ingénieuse traça pour la statue de ce prince; cette épitaphe frappante d'exactitude historique se fait de plus remarquer par l'extrême naïveté du langage :

Loys je suis cinquiesme de ce nom
Roy des François, dont pauvre est le renom :
Dix-huict mois je regnai seulement
Moy jeune estant, et fus finallement
A Sainct-Corneille. en sepulture mis,
Cest a Compiegne aupres de mes amis
Lan de salut neuf cent et quatre vingts
Avecque sept retournant dont je vins.
Si moy vivant je nay aucun bien fait
Considérez que je nay rien meffait :
Vous suppliant que cela vous provoque
A prier Dieu qués cieux il me colloque.

[1] (*Voir le premier volume, pages* 237, 238, 239 *et* 240.)

Les démêlés des habitants de Compiègne avec les religieux de Saint-Corneille furent nombreux pendant le moyen-âge, et l'intervention royale put seule mettre un frein aux abus que ces derniers commettaient. Enhardis par leurs nombreux priviléges, comptant sur la vénération qu'inspirait leur église pour faire admettre des prétentions intolérables, les moines de Saint-Corneille semblèrent ne vouloir reconnaître aucun pouvoir humain. N'étaient-ils pas les seuls gardiens du Saint-Suaire, offert autrefois à Karle-le-Grand par des princes orientaux et transporté d'Aix-la-Chapelle à Compiègne? Que pouvait-on refuser à ces hommes revêtus d'un caractère sacré qui, dans les

NOTIONS HISTORIQUES SUR COMPIÈGNE.

560. Khlother Ier chassant dans la forêt de Cuise tombe malade et s'arrête à Compiègne. On le transporte dans le château de Choisy où il meurt. — 611. Khlother II signe à Compiègne un traité de paix avec Théodebert. — Règne de Dagobert Ier. Ce prince établit un atelier de monnaies à Compiègne dans *la tour des Forges* et règle dans cette ville la fondation de la célèbre abbaye de Saint-Denis. — 757. Peppin-le-Bref assemble un concile à Compiègne. Ce prince fait placer dans la chapelle du palais le premier orgue connu en France. Il fut donné à Peppin par Constantin Copronyme, empereur d'Orient. — 833. Un parlement assemblé à Compiègne dépose Lodewig-le-Débonnaire. — 850-876. Karle-le-Chauve fait bâtir deux châteaux à Compiègne.—876. Fondation de l'abbaye de Saint-Corneille.—877. Soixante et douze évêques se réunissent à Compiègne. Le pape Jean VIII préside l'assemblée. Consécration de l'église de Saint-Corneille en présence de Karle-le-Chauve. — 877. Couronnement de Lodewig-le-Bègue dans l'église de Saint-Corneille. — 879. Ce prince meurt à Compiègne. — 888. Couronnement d'Eudes. — 900. Les Normands brûlent Compiègne. — 912. Incendie de l'abbaye de Saint-Corneille. Karle-le-Simple la fait rétablir. — 919. Fondation de la collégiale de *Saint-Clément*. — 987. Couronnement de Louis V. Il meurt à Compiègne la même année. — 987. Les états-généraux assemblés à Compiègne reconnaissent roi Hugues-Capet. — 1025. Hugues-le-Grand, fils du roi Robert, meurt à Compiègne. — 1120. Louis-le-Gros supprime l'atelier de monnaies fondé à Compiègne par Dagobert Ier. —

grandes solennités, montraient aux vieillards, aux enfants et aux femmes, les reliques vénérées de St-Cyprien et de St-Corneille; le peuple savait que ces hommes pouvaient conjurer tous les maux de la terre en portant processionnellement le voile de la Vierge, offert à l'abbaye par la piété de l'empereur Karle-le-Chauve.

L'énumération des possessions et des droits de Saint-Corneille ne saurait trouver place dans cette courte notice; il n'y sera question que de ceux qui pesèrent surtout sur les habitants de Compiègne. Depuis le temps de Karle-le-Chauve, les moines furent les tenanciers d'un vaste enclos situé dans la ville et

1131. Schisme dans l'église. Innocent II et Anaclet se disputent la papauté. Le premier fixe sa résidence à Compiègne sous la protection de Louis-le-Gros. — 1136. Établissement du *siége de l'Exemption*. — 1153. Louis-le-Jeune octroie une charte communale à la ville de Compiègne. — 1179. Ce prince accorde aux habitants le droit de chauffage dans la forêt. — 1186. Philippe-Auguste confirmé et augmente les priviléges des habitants. — 1193. Un concile s'assemble à Compiègne et prononce la nullité du mariage de ce prince avec Ingelburge de Danemark. — 1199. Fondation des églises de *Saint-Jacques* et de *Saint-Antoine*. — 1200. De nombreux chevaliers se réunissent à Compiègne et partent pour la croisade sous le commandement de Thibaut de Champagne. — 1209. Philippe-Auguste arme chevalier son fils, Louis VIII, en présence des grands vassaux de la couronne assemblés à Compiègne. — 1210. Priviléges accordés aux habitants par Philippe-Auguste. — 1237. St-Louis réunit à Compiègne cent jeunes gens de la meilleure noblesse et les arme lui-même chevaliers. — » Ce prince fonde à Compiègne l'hôtel-Dieu, le couvent des *Jacobins* et celui des *Cordeliers*. Il donne aux *Dominicains* le château que Karle-le-Chauve avait fait élever sur les bords de l'Oise et permet aux Mathurins-Trinitaires d'édifier une église que ces religieux dédient à St-Nicolas. — 1282. Lettres-patentes de Philippe-le-Hardi portant établissement à Compiègne d'une *cour de Champions*, siége judiciaire où les parties venaient demander de défendre leurs droits en champ clos. — 1297. Philippe-le-Bel assemble les états-généraux à Compiègne et y arme chevalier le comte d'Evreux, son frère; Louis de Bourbon,

connu sous le nom de *Culture de Charlemagne.* Le jardin du palais leur appartenait; ils percevaient la neuvième part des revenus du château en vin, en foin et en seigle; ils avaient droit de péage sur l'Oise et la pêche depuis le clocher de Clairoix jusqu'au clocher de Jaux; ils possédaient de plus dans Compiègne plusieurs moulins et un grand nombre de fiefs. Bientôt, l'hôpital, Saint-Clément, Saint-Germain, Saint-Maurice, Saint-Pierre, Saint-Nicolas-du-bout-du-Pont et la paroisse du Crucifix, les chapelles, les léproseries de Compiègne relevèrent de Saint-Corneille. Des constructions s'étaient élevées dans *la Culture de Charlemagne;* mais ce fut à charge de mouvance et

son cousin, et cent vingt gentilshommes. — Vers 1308. Naissance à Compiègne de Jean Fillion de Venette, célèbre légendaire, auteur d'un poëme de quarante mille vers ayant pour titre : *Roman des trois Maries.* — 1310. Philippe-le-Long retire la justice à la ville et règle qu'elle sera exercée par des prévôts royaux. — 1319. Ce prince accorde des priviléges aux habitants. — 1327. Nouveaux priviléges concédés à Compiègne par Charles-le-Bel. — 1350. Naissance à Compiègne du célèbre cardinal Pierre d'Ailly, chancelier de l'université et aumônier de Charles VI. — 1358. Le dauphin assemble les états-généraux à Compiègne. — 1360. Compiègne envoie deux de ses habitants en ôtage pour le roi Jean. — 1380. Révolte des *Maillotins.* Pillage à Compiègne du bureau des deniers publics. — 1412. Les Armagnacs s'emparent de Compiègne que les Bourguignons occupaient. — 1414. Charles VI assiége et prend Compiègne. L'église et le faubourg St-Germain sont brûlés pendant le siége. — 1418. Les Bourguignons reprennent Compiègne. — 1423. Charles VII et La Hire surprennent cette ville. Elle retourne bientôt après au pouvoir du duc de Bourgogne. — 1429. Charles VII se rend maître de Compiègne. — 1430. Siége de Compiègne. Jeanne d'Arc est prise sous les murs de la ville et livrée aux Anglais. — 1430. Pour reconnaître le courage et la fidélité des habitants, Charles VII leur accorde l'exemption des tailles et plusieurs autres priviléges. — Règne de Louis XI. « On tient par tradition que Louis XI fit couvrir d'ardoise l'église de » *Saint-Jacques*, une pieuse dame lui ayant remonstré que son chasteau estant » couvert d'ardoise, il estoit messeant que l'église de cette grande paroisse ne le

moyennant divers droits dont l'abbaye fit son profit.

Tout ne se bornait pas là. Ce monastère percevait la dîme à Compiègne ; l'institution des prêtres des paroisses lui fut dévolue; ses religieux eurent seuls le droit de chanter dans les rues et *excommunièrent tous ceux qui voulurent user de cette faculté*. Un prêtre n'aurait pu prêcher à Compiègne sans avoir reçu, au préalable, la bénédiction de l'abbé; et ce dernier pouvait seul conférer le baptême ou donner l'extrême-onction, dans l'octave de Pâques et à la Pentecôte. Il a déjà été question dans cet ouvrage de l'institution des *fieffés de Saint-Corneille*. L'abbaye avait aussi sa justice particulière ; les vieilles chartes font

» fust que de tuiles et de chaume. » (Charpentier.) — 1463. Priviléges accordés par Louis XI aux habitants. — 1498. Louis XII vient à Compiègne et y confirme ces priviléges. — 1499. Construction de l'hôtel-de-ville. — 1516. Passage de François Ier. — 1527. François Ier crée des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel dans l'église de Saint-Corneille. — 1545. Charles-Quint visite Compiègne dont François Ier lui fait les honneurs. « Je ne m'étonne pas, disait le monarque espagnol, » que les rois de France aient tant d'attachement pour Compiègne. Le séjour en » est tout aimable. » — 1555. Jean Leféron, avocat au parlement, né à Compiègne, publie une histoire armoriale en douze volumes. — Règne d'Henri II. « Catherine » de Médicis, faisant reparer le chasteau, fit faire le Jardin du Roy, entre le » chasteau et la forest, jardin dont les plaisirs s'espanouïrent lorsqu'il en fallut des- » mollir les murailles pendant les guerres civiles. Le roi, son espoux, fit faire dans » la forest, vis-à-vis de ce jardin, le beau Paille-Maille où il receut les premières » nouvelles de la bataille de Saint-Quentin. » (Charpentier.) — 1563. Établissement du tribunal consulaire. — 1571. Noël Gautier et Charmolue, habitants de Compiègne, fondent le collége.—1575. Henri III rétablit à Compiègne la fabrication des monnaies supprimée par Louis-le-Gros. — 1589. Henri IV accompagne à Compiègne les restes mortels d'Henri III assassiné à Saint-Cloud. On les dépose dans l'église de Saint-Corneille. — 1590-1591. « Henri quatriesme, la perle des » rois et l'ornement de la France, fit douze voyages à Compiègne es années 1590 » et 1591. Lors de son entrée le sixiesme juin 1590, voyant les présens qui se font

mention de son prévôt et de son bailli. Sergents, prisons, fourches patibulaires, rien ne manqua à la juridiction des moines de Saint-Corneille.

Les actes des conciles, les capitulaires et les archives des établissements monastiques font foi que la discipline et les bonnes mœurs ne furent pas toujours respectées dans les cloîtres. On en vit des exemples à Saint-Corneille. Le déréglement y était tel au temps de Louis-le-Gros que ce prince, cédant aux exigences de son époque et voulant d'ailleurs par des concessions prudentes mettre un terme à des abus plus grands encore, concéda aux moines de Saint-Corneille la permission d'avoir des concubines et voulut que

» d'ordinaire à l'entrée des rois, il lui plust de dire : *Je reçois vos présens, mais* » *j'ayme bien mieux vos cœurs.* » (Charpentier.) — 1598. Assemblée à Compiègne pour les préliminaires de la paix de Vervins. — 1602. Naissance à Compiègne de Jacques de Billy, astronome et mathématicien. — 1605. Naissance d'Antoine Muldrac, auteur du *Valois royal* et d'une chronique du diocèse de Soissons. — 1624. Louis XIII conclut à Compiègne avec l'ambassadeur anglais le mariage de sa sœur Henriette d'Angleterre. — 1641. Louis XIII aimait le séjour de Compiègne. Il y vint pour la dernière fois à la fin de 1641 ; « et comme il partoit, se mettant dans » son carosse, il dist à M. le marquis de Gèvres, capitaine de ses gardes : *Je me* » *plais fort ici et je m'y porte bien.* » (Charpentier.) — 1654. Naissance à Compiègne du savant bénédictin Pierre Contant mort dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1693. — 1656. Louis XIV reçoit Christine de Suède à Compiègne. — 1662. Lettres-patentes de Louis XIV pour l'établissement de l'hôpital. — 1698. Établissement du célèbre camp de Compiègne dans la plaine qui sépare Margny de Coudun. Le maréchal de Boufflers le commande sous les ordres du duc de Bourgogne. Les *Mémoires de Saint-Simon* ont consacré le souvenir de la magnificence que déploya le maréchal pour faire à Louis XIV les honneurs du camp. — 1724. Mort de Marc-Antoine Hersan, né à Compiègne, célèbre professeur du collége Duplessis et du collége de France, fondateur du collége de Compiègne. — 1730. Louis XV pose la première pierre du Pont-Neuf. — 1739. Ce prince assemble un camp à Compiègne. — 1763. Naissance à Compiègne du littérateur Mercier.

les clercs pussent se marier, à la charge toutefois de ne point posséder de bénéfices. Ceci était bien loin des habitudes d'austérité qui, dans les premiers siècles du christianisme, fesaient fleurir les institutions monastiques ! Les richesses et surtout l'exercice d'une autorité temporelle presque sans contrôle donnent le secret du changement qui s'opéra dans les mœurs des cloîtres. Celui de Saint-Corneille paraît n'avoir rien gardé alors des pieuses pratiques que la règle de St-Augustin lui imposait. On voit les moines, montés sur les bateaux de l'abbaye, parcourir les riantes rives de l'Oise et aller chercher la dissipation dans le délicieux château des Ajeux, véritable maison de plaisance faite pour les plaisirs des rois mais bien peu favorable, à coup sûr, au recueillement et à la prière. Ces deux vertus des monastères ne paraissent pas d'ailleurs avoir régné alors à Saint-Corneille; car nous voyons, en 1262, le pape Urbain IV accorder aux moines de cette abbaye, pour déférer à leurs supplications réitérées, le privilége de parler pendant l'office.

Les concessions de Louis-le-Gros n'ayant pu mettre un terme aux désordres qui affligeaient le cloître de Saint-Corneille, le roi Louis-le-Jeune supprima la communauté de chanoines qui occupait ce monastère et la remplaça par des Bénédictins. Depuis long-temps, le grand Suger conseillait cette mesure qui reçut la sanction du pape Eugène III. Mais lorsqu'on voulut prendre possession de l'abbaye, les injures accueillirent les commissaires du roi, et les chanoines fermèrent

toutes les portes. La résistance fut telle que Louis-le-Jeune dut se rendre à Compiègne avec de nombreux soldats. Le roi fit ouvrir l'église et procéder à la publication du bref de réforme, en présence du peuple et du clergé de Compiègne. Les Bénédictins furent installés dans le chœur; ensuite le roi se retira.

Cependant les chanoines de Saint-Corneille ne se tenaient pas pour battus. Dès que le roi eut quitté Compiègne, ils parurent armés dans l'église, brisèrent les portes du chœur, ouvrirent le trésor, en enlevèrent l'argenterie et les pierres précieuses dont les ornements des grandes solennités et la couverture des livres saints étaient enrichis. Les vases sacrés ne furent pas respectés. Que pouvaient les pauvres Bénédictins pour s'opposer à cette spoliation sacrilége !

Les chanoines ne s'en tinrent pas là. Ils voulurent s'emparer du Saint-Suaire. Cette relique vénérée était gardée par une triple armoire de fer qu'ils se mirent en devoir de forcer. Mais les Bénédictins, cette fois, résolurent de mettre un terme à tant de profanations et parcoururent les rues de Compiègne, en s'écriant : *Aux armes ! Aux armes ! On enlève le Saint-Suaire !* Eu un instant le peuple eut envahi l'église pour préserver la sainte relique des outrages qui la menaçaient. Les habitants indignés chassèrent ensuite les chanoines de l'abbaye où la règle bénédictine eut bientôt ramené la prière, l'étude et les pieuses pratiques des anciens jours.

La mesure prise par Louis-le-Jeune n'avait point

pour unique but de mettre fin aux désordres des moines de Saint-Corneille. Depuis long-temps les habitants de Compiègne se plaignaient de leurs exactions ; et pour rendre la réparation plus complète, Louis-le-Jeune concéda en 1153 une commune et des coutumes aux habitants. On lit dans le préambule de la charte que la ville et l'église de Compiègne, autrefois fort considérables, avaient beaucoup déchu ; que le roi s'était trouvé dans la nécessité d'éloigner de l'église ceux qui la desservaient et de les remplacer par d'autres religieux ; que les chanoines ayant chassé les nouveaux venus avec ignominie (*contumeliosè*), le roi avait rappelé ces derniers ; et qu'enfin, par le conseil de Samson de Mauvoisin, archevêque de Reims, de l'abbé de Saint-Denis et de la reine Adélaïs, qui tenait Compiègne en douaire, il concédait une commune et des coutumes, jurées au nom du roi, de la reine, de l'abbé de Saint-Corneille et des habitants [1].

[1] PRINCIPALES DISPOSITIONS
DE LA CHARTE CONCÉDÉE AUX HABITANTS DE COMPIÈGNE
PAR LE ROI LOUIS-LE-JEUNE.

Il a été juré qu'au dedans des remparts de Compiègne et au dehors dans les faubourgs un habitant prêtera secours à l'autre en toute occasion ; il ne souffrira point qu'il soit rien enlevé à quelqu'un ; qu'on l'assujétisse à une taille ; ou que l'on prenne quelque chose chez lui ; sauf toutefois le droit qu'aura l'abbé d'exiger trois mois de crédit de tout habitant qui lui fournira pain, viande ou poisson ; mais l'abbé ne pourra ultérieurement exiger aucun autre crédit, s'il ne rend point ou ne paye point après ce délai.

La durée de ce crédit sera réduite à quinze jours pour les pêcheurs étrangers à la ville ; et s'ils ne sont pas payés après ce temps, ils saisiront ce qu'ils pourront des biens de la commune jusqu'à concurrence de ce qui leur sera dû par l'abbé.

Toute infraction à la présente charte, à l'exception cependant de celles qui intéresseraient la paix et la sécurité de la ville, entraînera une amende de cinq sols.

Philippe-Auguste confirma les priviléges de Compiègne en 1186, abandonnant de plus aux habitants divers droits que Louis-le-Jeune n'avait concédés qu'à titre de cens. « Nous leur accordons, dit la charte » de Philippe-Auguste, le minage de Compiègne, Vil- » leneuve, les forestières de Compiègne et de Grand- » ménil, la prévôté de Compiègne, les droits de ton- » lieu, de change, de four, de corvée, et deux places » de moulins au pont de Compiègne. Les habitants » seront dispensés de plaider hors du lieu où se tien- » nent leurs plaids; ils pourront bâtir une halle pour » y vendre leurs marchandises et en retirer profit; » ils ne seront point tenus de compter les deniers » du roi ailleurs que dans leur cité; la convention » entre le roi et les moines de Compiègne sera nulle, » sauf les trois jours de foire dont l'abbaye jouissait

Si l'archidiacre cite un habitant, ce dernier ne sera point tenu de répondre, à moins que le plaignant ne soit présent ou qu'il ne s'agisse d'un flagrant délit. Si, toutefois, il y a témoin contre lequel l'accusé ne puisse se défendre, l'amende sera encourue.

Personne, excepté le roi ou son sénéchal, ne pourra conduire à Compiègne un homme coupable de délit envers un citoyen de la commune, à moins que l'amende prononcée par la loi n'ait été préalablement payée.

Si l'abbé laisse par ignorance entrer un coupable dans la ville il ne pourra, dès qu'il aura reçu la preuve que cet homme est ennemi de la commune, le soustraire à la juridiction de la ville sans le consentement des échevins.

Quiconque négligera de se rendre aux réunions de la commune dès que la cloche sonnera, paiera une amende de douze deniers.

Voulant suivre l'exemple de Louis, notre prédécesseur, nous avons octroyé à nos bourgeois de Compiègne une commune semblable à celle que notre père leur a concédée, selon la charte authentique insérée dans celle-ci, sauf nos droits et ceux de l'Église.

Donné à Paris, l'an de notre Seigneur 1153 et le dix-septième de notre règne.

» anciennement. » Et pour bien persuader à ceux qui nous liront que les concessions royales de cette époque étaient rarement désintéressées ; pour qu'on n'oublie pas que, dans l'époque féodale, le cœur des princes fut peu accessible à la philantropie, nous dirons que les dispositions finales de la charte que Philippe-Auguste concéda s'appliquent aux nombreuses redevances en argent et en grains qui furent imposées à la ville de Compiègne, en échange des droits nouveaux dont on la mit en possession. La vérité importe à l'histoire ; pourquoi donc verrions-nous un témoignage de la bonté royale dans l'octroi d'une charte dont la pénurie du trésor du prince fit probablement les seuls frais.



HOTEL DE VILLE DE COMPIEGNE.



Le diplôme de Khlother III qui régla en 662 la fondation de l'abbaye de Corbie fait mention de Doullens *(Dominicus-Lacus)* dont aucun document authentique n'est venu constater l'existence avant cette date. Flodoard, Sighebert, Meyer, Malbrancq, Froissart et Monstrelet ont désigné ce lieu sous les noms de *Donincum*, *Donencum*, *Doningium*, *Durelinum*, *Durlensum* ou *Durlendium*, *Dolens*, *Dorlens*, *Doullens* ou *Dourlans*.

Depuis la fin du X[e] siècle, la châtellenie de Doullens était au nombre des fiefs possédés par les comtes de Ponthieu. Un vicomte, logé dans *la Tour de Beauval*, rendait la justice en leur nom et y percevait les redevances seigneuriales. Cependant les habitants d'Abbeville avaient été mis en possession par le comte Guillaume de Talvas d'une institution communale, précieuse garantie pour eux contre les exactions des officiers du comté. Pour condescendre aux vœux des bourgeois de Doullens, Gui II, l'un des successeurs de Guillaume de Talvas, promit de leur octroyer aussi des priviléges, moyennant une somme qu'il détermina; mais lorsqu'elle eut été comptée Gui, mettant en oubli ses promesses, refusa de délivrer la charte qui devait consacrer les droits concédés ou plutôt vendus aux bourgeois de la ville de Doullens.

Indignés d'une telle conduite, ces derniers ne tardèrent pas à se révolter. Ils méconnurent l'autorité du vicomte et refusèrent d'acquitter les taxes que le comte prélevait. Mais comme le droit ne pouvait rien alors contre la force, les tentatives des bourgeois furent bientôt réprimées ; et nous lisons dans le cartulaire ou *Livre Rouge* de Doullens que plusieurs d'entre eux durent abandonner leurs familles et leurs biens pour sauver une vie que le courroux du comte menaçait.

Guillaume II n'imita point la conduite de Gui, son aïeul. Le 2 juin 1202, il octroya aux habitants la charte pour laquelle ils avaient enduré de si grands

maux. On lit dans le premier paragraphe de ce document que Gui II, comte de Ponthieu, ayant autrefois *vendu la commune* aux bourgeois de Doullens, pour les mettre à l'abri des injures et des exactions des grands de sa terre, mais sans qu'aucune charte eût consacré ce qui s'était accompli alors, Guillaume, petit-fils de Gui II, avait voulu en octroyer une selon le droit et la coutume dont les habitants d'Abbeville jouissaient en vertu de leur charte communale.

Ce dernier document est en entier transcrit à la page 70 de ce volume, et ses vingt-cinq premiers articles sont les mêmes en tout point que ceux de la

NOTIONS HISTORIQUES SUR DOULLENS.

931. Herbert II, comte de Vermandois, est dépossédé par Hugues-le-Grand du château de Doullens. — 936. Démolition de cette forteresse. — 1138. Guarin de Châtillon-Saint-Pol, évêque d'Amiens, confirme les possessions de l'abbaye de Saint-Michel de Doullens. (Voir pour la fondation de ce monastère le Ier volume de cet ouvrage, page 164.) — 1170. Fondation de la maladrerie de *Saint-Ladre*.— 1175. St-Thomas de Cantorbéry dédie l'église paroissiale de *Notre-Dame*. — 1202. Guillaume II, comte de Ponthieu, concède une charte communale aux habitants. — 1211. Conférences de Philippe-Auguste et de Guillaume II dans l'église collégiale de *Saint-Martin* dont la construction fut achevée cette année-là. — 1221. Philippe-Auguste confirme les priviléges accordés à Doullens par Guillaume II. — 1225. Doullens, jusqu'alors fief mouvant du comté de Ponthieu et tenu en arrière-fief par l'évêché d'Amiens, est réuni au domaine royal. — 1232. Construction de l'église paroissiale de *Saint-Pierre*. — 1237. Baudouin de Camp d'Avesne, comte de Saint-Pol, abandonne aux habitants le droit de fouage dont il jouissait dans Doullens. — 1264. Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, exempte les habitants de Doullens de tout droit de travers et de péage à Lucheux.—1272. Philippe-le-Hardi confirme l'établissement de l'hôtel-Dieu. — 1315. Louis-le-Hutin donne à Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, la ville et châtellenie de Doullens. — 1315. Suppression de la prévôté de Doullens. — 1317. Louis-le-Hutin confirme les priviléges des habitants. — 1323. Les Templiers avaient alors une maison à Doullens dans la rue des *Maiseaux*. — 1361. Doullens contribue à l'entretien des trois bourgeois d'A-

charte de Doullens. Le trentième article de la charte d'Abbeville se trouve aussi reproduit dans celle de Doullens ; il règle que les bourgeois devront au comte trois aides, l'une pour sa rançon, l'autre pour marier sa fille, la troisième pour faire son fils chevalier. Voici le sommaire des autres dispositions de la charte de Doullens ; elles diffèrent essentiellement des articles de la charte d'Abbeville : 27. Les contestations entre le comte et les bourgeois qui ne pourraient être jugées par ce qui précède le seront par les coutumes d'Abbeville. 28. Le comte cède aux bourgeois son minage de Doullens pour une redevance annuelle de dix livres

miens envoyés en ôtage pour le roi Jean. — 1363. Lettres de ce prince, datées d'Hesdin, pour la construction du beffroi de Doullens sur l'emplacement de *l'hôtel de Beauval*, ancienne maison des comtes de Ponthieu. — 1365. Charles-le-Sage réunit la ville et châtellenie de Doullens au domaine royal. — 1365. Rétablissement de la prévôté de Doullens. — 1366. Charles-le-Sage confirme les priviléges des habitants moyennant 500 livres d'or. — 1366. Sentence du bailliage d'Amiens qui maintient l'échevinage de Doullens dans les droits de la vicomté. — 1366. On fabrique des draps à Doullens. — 1386. Établissement de la salle de justice et des prisons dans la *tour de Beauval*. — 1406. Lettres de Charles VI accordant à l'échevinage la permission de démolir cette tour. — 1406. Construction de l'hôtel-de-ville. — 1417. Passage de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et d'Henri V, roi d'Angleterre. — 1417. Les habitants de Doullens signent un traité d'alliance avec les ambassadeurs bourguignons. — 1435. Traité d'Arras. Charles VII cède Doullens au duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. — 1438. Établissement des *Béguines*. — 1459. Fondation du couvent des *Cordeliers*. — 1463. Louis XI rachète Doullens. — 1464. Passage de ce prince. — 1465. Doullens est de nouveau cédé à la maison de Bourgogne. — 1470-1475. Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, vient souvent à Doullens. — 1475. Cette ville tombe au pouvoir de Louis XI qui ordonne qu'elle soit brûlée et que l'on rase ses fortifications. Voici ce qu'écrivait ce prince à Labellière : « Monsieur le gouverneur, je vous baille ceste charge et » vous prie que vous dites à M. de Torcy que si ceulx qui sont venus à Dourlens » sont deslogez, que incontinent on y face mettre le feu et que *tout soit brûlé*, » *réservé les églises ;* et s'ils ne sont partis, que incontinent qu'ils le seront *qu'on*

en monnaie du Ponthieu. 29. Le comte pourra commettre à la garde des poids de la ville tel bourgeois qu'il lui plaira, et le droit qu'il en retirera sera le même que celui qu'il perçoit à Abbeville. 30. Les eaux qui sont dans l'intérieur des fortifications appartiennent au comte qui restera tenu de réparer le dommage qu'elles pourraient causer. 31. Les droits de change qui appartiennent au comte se régleront selon l'usage d'Abbeville. 32. Les entrées des caves empiétant sur la rue, les lavoirs et le travail des maréchaux devront le cens au comte selon la coutume d'Abbeville; les bourgeois en les abandonnant seront

» *le face bien brûler* et qu'il n'y ait point défaut. Escript à Beauvais le 28e jour de » juillet. Loys. » — 1477. La ville incendiée et rasée était tombée au pouvoir des Bourguignons. Mais, à la nouvelle de la mort de Charles-le-Téméraire, les habitants reconnurent l'autorité du roi de France. — 1502. Établissement de la compagnie des *chevaliers grands-archers de St-Sébastien.* — 1507. Rédaction dans l'hôtel-de-ville de la coutume locale de Doullens. — 1522. Doullens dont les fortifications avaient été en partie rétablies est de nouveau démantelé par les ordres du comte de St-Pol, à l'approche des Anglais. Ceux-ci s'emparent de Doullens, l'incendient et saccagent les églises. Beaucoup d'habitants se réfugient à Abbeville et à Amiens. — 1523. Antoine de Créqui fait construire un château à Doullens. — 1526. François Ier donne la châtellenie de Doullens à Antoine de Bayencourt. — 1526. Passage de François Ier. — 1543. Jean Bitharne compose à Doullens *le livre de la guerre tant par mer que par terre et l'opération du feu grégeois.* — 1547. Henri II vient visiter les fortifications de Doullens. — 1555. Nicolas de Hautpas, né à Doullens, publie à Paris chez Michel Vascosan *le livre de la contemplation de la nature humaine.* — 1567. Les Calvinistes s'emparent de Doullens. — 1568. Ils abandonnent la place en vertu d'un édit de pacification. — 1580. Ils tentent sans succès de rentrer à Doullens. — 1586. Cette place tombe au pouvoir des Ligueurs. — 1594. Doullens reconnaît Henri IV. Ce prince confirme les priviléges des habitants. — 1595. Les Espagnols s'emparent de Doullens après un siége meurtrier. — 1598. Doullens est rendu à la France par le traité de Vervins. — 1598. Lettres-patentes d'Henri IV portent confirmation nouvelle des priviléges de Doullens. — 1613. Construction de la façade de l'hôtel-de-ville. — 1616. Louis XIII confirme les pri-

quittes de cens. 33. Les maisons de la ville réputées franches devront être considérées comme des maisons ordinaires si elles n'ont titre de leur franchise. 34. Celui qui succombera dans sa plainte devant la justice paiera trente deniers d'amende. 35. Celui qui vendrait une chose mise en sequestre paiera trente deniers, à moins qu'il ne soit le bailli. 36. On ne mettra en sequestre ce qui appartient à un bourgeois

viléges des habitants. — 1633. Achèvement des courtines de la citadelle, de la place d'armes, de l'épaule et face des bastions *Richelieu*, *Royal* et *Dauphin*. — 1635. Achèvement des demi-lunes de la citadelle. — Vers 1637. Reconstruction du couvent des *Cordeliers*. — 1640. Établissement du moulin à poudre. — 1642. Fondation du couvent des *Sœurs-Grises*. — 1642. De La Font de Boisguérin, seigneur des Houlières, mari de Mme des Houlières, dont les poésies ont de la célébrité, était lieutenant du roi à Doullens en 1642. Le gouvernement de cette place eut beaucoup d'importance. On trouve parmi ceux auxquels il fut confié des Lannoy, des Saveuse, des Rambures et des Blotefierre. Nous remarquons aussi parmi les gentilshommes qui, dans le cours du XVIIe siècle, furent lieutenants du roi à Doullens Adrien de Forcheville, seigneur de Bezencourt, dont les descendants existent encore. Plusieurs Forcheville se sont distingués dans nos armées. La terre de Forcheville, aujourd'hui Forceville, est située en Amiénois dans le voisinage d'Oisemont. — 1648. Le père Gabriel, né à Doullens, renommé par son savoir et par l'éloquence de ses prédications, publie à Paris des tables astronomiques. — 1652. Le cardinal Mazarin est exilé à Doullens. — 1672. Démolition des couvents des *Cordeliers*, des *Sœurs-Grises* et de *l'hôtel de Belloy* pour la formation de l'esplanade de la citadelle. — 1678. Passage de Louis XIV. — 1704. Naissance à Doullens de M. de Francheville, conseiller du grand Frédéric, auteur d'un grand nombre d'ouvrages. Voltaire publia sous son nom la première édition du *Siècle de Louis XIV*. — 1710. Les Impériaux tentent sans succès de surprendre Doullens. — 1720. Le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV, est mis en détention dans la citadelle de Doullens, à l'occasion de la conspiration de Cellamare. — 1728. Enregistrement à l'hôtel-de-ville des statuts de la compagnie privilégiée des *chevaliers grands-archers de St-Sébastien*. — 1729. Louis XV confirme les priviléges de cette compagnie. — 1754. Entrée du duc de Chaulnes nommé au gouvernement général de la Picardie. — 1759. Établissement de l'école publique. — 1776. Elie de Beaumont, intendant des finances du comte d'Artois et de Ponthieu, prend au nom de ce prince possession de la châtellenie de Doullens, ancienne dépendance du Ponthieu.

qu'après l'affaire instruite. 37. Les bourgeois de Doullens jouiront des usages, coutumes et commune dont ils sont en possession dans la banlieue. 38. Le comte ne pourra citer en justice lesdits bourgeois hors des murs de Doullens; il ne pourra avoir d'autre forteresse que Doullens, même dans la banlieue dont les bornes sont fixées ainsi qu'il suit : *l'épine de Folembray, la haie d'Ampliés, Sery, Vicogne, la fosse de Candas, Hunort-Fosse, le vieil Ocoche* et *la croix de Longuevillette*. 39. Les bourgeois pourront, sans l'avis du bailli, exercer des saisies dans la banlieue. 40. Toutes ces stipulations ont été jurées par le comte et par les bourgeois.

La charte de Guillaume II fut confirmée par Philippe-Auguste en 1221. Le gouvernement municipal de Doullens se composa d'abord de vingt échevins parmi lesquels on choisissait le maïeur; ce nombre fut réduit à sept par Henri IV. On érigea plus tard la mairie en office. En 1757, l'échevinage comprenait : le maire, son lieutenant, cinq échevins, le procureur du roi, le greffier et le receveur des deniers[1].

Les premières armes de la ville furent celles de la maison de Ponthieu et représentaient un comte à cheval, l'épée au poing, l'écu de gueules à la main.

[1] (Voir pour Doullens l'*Histoire de la ville et du doyenné de Doullens* par le père Daire; la 3e édit. des *Lettres sur le département de la Somme*, par M. H. Dusevel; la *description historique et pittoresque du département*, par MM. H. Dusevel et Scribe; et l'excellent travail de M. Labourt publié dans le IVe volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, pages 279 et suivantes.)

Après 1202, époque où la commune fut instituée, les armes de Doullens se composèrent d'un grand cercle portant en relief les douze têtes des pairs, échevins ou juges de la cité, avec l'exergue dont le texte suit :

HI SUNT DUODENI
NAM BIS TERNI
TERQUE BINI
PARES DULLENDINI.

Lorsque la réunion de Doullens au domaine royal s'accomplit en 1365, Charles-le-Sage régla que la ville aurait désormais pour armes un écu d'azur, semé de fleurs de lis, et pour devise :

INFINITA DECUS LILIA MIHI PRÆSTANT.





LES *Annales du Hainaut* nous apprennent que la ville de Guise était, au IXe siècle, l'une des douze pairies du comté de Flandre. Colliette et le père Lelong ont pensé que le château de Guise fut bâti au XIe siècle et ils affirment que Godefroi, seigneur de Guise en 1080, est le plus ancien châtelain de ce lieu dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Devisme, cependant, fait mention de *Wautier* qui aurait, dès l'année 1058, possédé la seigneurie de Guise.

Le château de Guise, l'une des plus fortes places de la Tiérache, joue un rôle important, au moyen-âge, dans les annales de la Picardie. Assiégé en 1337 il servit à immortaliser le nom de *Jeanne de Hainaut*. La France alors était menacée par une coalition redoutable; Édouard III d'Angleterre, l'empereur Louis de Bavière, le duc de Brabant, les comtes de Namur et de Hainaut, Artevelle et ses Flamands s'étaient ligués contre Philippe de Valois. Une armée anglaise venait de pénétrer en Tiérache, pillant les villes, incendiant les monastères, portant la dévastation dans les campagnes. Guise appartenait à Louis de Châtillon, comte de Blois, mort à Crécy peu d'années après, marié à Jeanne de Hainaut, comtesse de Soissons, dont le père avait pris parti contre la France et s'était emparé de Guise. « Il avoit bien cinq cens » combattans, disent les chroniques de Froissart, et entra dans la ville et la fit toute ardoir (brûler) » et abattre les moulins. Dedans la forteresse étoit » madame Jeanne sa fille, femme au comte Louis de » Blois, qui fut moult effrayée de l'arsure et du con» venant monseigneur son père, et lui fit prier que » pour Dieu il se voulût déporter et retraire et qu'il » étoit trop dur conseillé contre lui quand il ardoit » l'héritage de son fils le comte de Blois. » Mais ne tenant nul compte des supplications de sa fille, le comte de Hainaut se mit en devoir de s'emparer du château. C'est alors que Jeanne de Hainaut, faisant appel aux hommes d'armes qui lui restaient fidèles,

se renferma dans cette forteresse, y soutint un siége meurtrier et la défendit avec une intrépidité telle que le comte dut renoncer à ses projets. Ce que fit Jeanne de Hainaut dans cette circonstance a mérité l'admiration de la postérité. Et ce qui donne à sa belle conduite un prix plus grand encore, c'est que Jeanne garda fidélité à Philippe de Valois lorsque la trahison surgissait de toutes parts, dans un temps où l'on vit les plus grands seigneurs du royaume méconnaître le drapeau de la France et mêler leurs bannières aux étendards ennemis !

Le siége de 1650 est célèbre. Le château, cette fois, dut sa conservation au courage des habitants. Les alliés ravageaient la Tiérache, et Ribemont venait d'être pillé, lorsque l'ennemi résolut de s'emparer de la ville et de la forteresse de Guise. Le comte de Fuen-

NOTIONS HISTORIQUES SUR GUISE.

1156. Rétablissement du chapitre de Guise dont la fondation était antérieure au XII[e] siècle et que l'abbaye de Fesmy avait remplacé en 1142. — 1177. Le château de Guise est rasé par les troupes des comtes de Flandre et de Hainaut en guerre alors avec le sire de Guise, Jacques d'Avesnes. — 1191. Mort de Jacques d'Avesnes, sire de Guise, l'un des plus vaillants chevalliers de la troisième croisade. Il périt à la bataille d'Arsur et combattait encore après avoir perdu une jambe et un bras. Les annalistes des croisades comparèrent quelquefois sa valeur à celle de Richard-Cœur-de-Lion. Jacques d'Avesnes était né à Guise. — 1339. L'armée d'Edouard III ravage la Tiérache. Guise est pillé et livré aux flammes. Jeanne de Hainaut, fille du comte de Soissons, s'enferme dans le château et repousse les assiégeants. — 1396. Mort de Jean de Noyelle ou Nouelle, né à Guise, abbé de Saint-Vincent de Laon, auteur d'un recueil diplomatique et du *Miroir historial*. — 1424. Les troupes royales, l'armée du duc de Bourgogne et des corps anglais couvrent la Picardie. Guise est la seule ville de la province qui tienne encore pour le roi. Jean de Luxembourg, capitaine bourguignon, assiége le château. — 1425. Guise se rend à Jean de Luxembourg. — 1440. Jean de Luxembourg meurt à Guise. — 1444. Lettres-

saldagne commandait les Flamands et campa à Flavigny-le-Petit; dom Estevan de Gamare arrivait par Vadancourt avec les Espagnols; le comte de Ligneville plaça ses Lorrains à la Cense de Courcelles, dans le petit bois et jusqu'à celui des Agneaux; Sfrondate commandait les Allemands et prit quartier au-dessus du bois de Fay et vers la Bussière; enfin, et ceci est plus triste à dire, le grand Turenne que des dissentiments séparaient alors de la cour s'était mêlé aux assiégeants et prit position à la Mothe avec le corps français qu'il conduisait. M. de Bridieu, gentilhomme poitevin, commandait dans Guise où tenaient garnison les régiments de Clermont-Tonnerre et de Persan, un régiment polonais, deux compagnies suisses de Salis et soixante chevaux d'une compagnie d'ordon-

patentes portant donation de Guise, avec titre de comté, à Charles d'Anjou, comte du Maine. — 1486. Les Impériaux assiégent Guise sans succès. — 1487. Guise de nouveau assiégé. Frédéric de Horn, seigneur de Montigny, est dangereusement blessé devant cette place. Les assiégeants renoncent à leur projet. — 1491. Lettres-patentes portant donation du comté de Guise en faveur de Jean d'Armagnac et de Louis, son frère. — 1499. Naissance de Claude de Lorraine, premier duc de Guise et tige de la maison de Guise. — 1520. Transaction entre François Ier, les maisons de Lorraine, de Luxembourg, de Rohan et d'Anjou touchant la possession du comté de Guise accordé par cette transaction au célèbre Claude de Lorraine. — 1510. La duchesse de Lorraine établit à Guise une compagnie de l'arc. — 1528. Erection du comté de Guise en duché-pairie en faveur de Claude de Lorraine. — 1536. Prise de la ville et du château de Guise par les Impériaux. — 1549. Claude de Lorraine bâtit le château actuel. — 1580. Naissance à Guise du jurisconsulte Dumesnil Romery, élève de Juste-Lipse et auteur d'un savant commentaire sur les Institutes. — 1594. Les Ligueurs commandent dans Guise. Henri IV attaque les faubourgs et les brûle. — 1613. Fondation des *Minimes*. — 1614. Établissement de l'élection. — 1621. Les Calvinistes de Guise sont désarmés. — 1633. Mort de Jean-Baptiste Buridan, né à Guise, commentateur des coutumes du Vermandois.

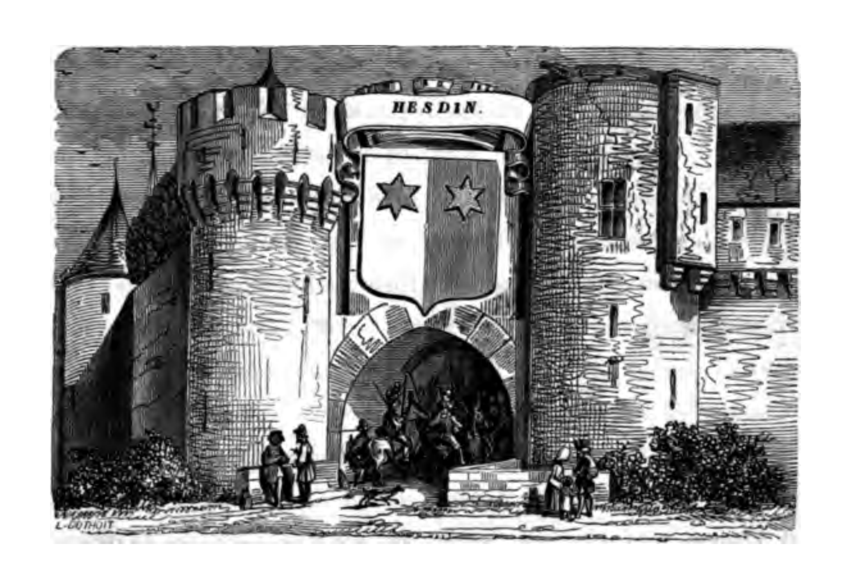
nance. La ville fut emportée après onze jours de siége; mais le château résista, grâce à la bravoure des troupes et au courage que déployèrent les habitants. Le 2 juillet, l'ennemi leva le siége après avoir perdu six mille soldats. — Pour consacrer le souvenir de cette belle défense, Louis XIV accorda de nombreux priviléges à la ville de Guise, fit frapper une médaille et anoblit le maïeur Poulain, le lieutenant Desforges et l'échevin de la Chasse.

Nous éprouvons quelque plaisir à pouvoir, en inscrivant ici ces trois noms, donner aussi un souvenir aux habitants de Guise qui commandaient les douze compagnies bourgeoises. Voici leurs noms : Lefèvre, de Mardigny, Desforges, Haüy, de Vives, de Lastre, Guyart, le Blond, Chimai, Loiseau, Pierrot et Ba-

— 1636. Le prince Thomas de Savoie assiége Guise sans succès. — Vers 1650. Mort de Nicolas Abraham de la Framboisière, né à Guise, médecin d'Henri IV et de Louis XIII. — 1650. Belle défense de la ville et du château de Guise assiégés par les Espagnols. — 1654. Naissance à Guise d'Hyacinthe Ravechet, savant théologien et docteur de Sorbonne. — 1668. Fondation de l'hôtel-Dieu. — 1671. Mort du chanoine Claude Dormay, né à Guise, auteur de l'*Histoire de Soissons*. — 1673. Naissance à Guise du savant bénédictin Nicostrat Bara. — 1675. Naissance à Guise de Prosper Marchand, bibliographe érudit, long-temps rédacteur du célèbre *Journal Littéraire*, publié à La Haye, auteur de l'*Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'Imprimerie*. — 1704. Guise est de nouveau érigé en duché-pairie en faveur du prince et de la princesse de Condé. — 1704. Établissement du grenier à sel. — 1740. Établissement du collége. — 1762. Naissance à Guise du conventionnel Camille Desmoulins, publiciste éloquent du *vieux Cordelier* et mort sur l'échafaud pendant la tourmente révolutionnaire. — 1766. Lettres-patentes portant que le bailliage royal de Ribemont sera transféré à Guise. — 1787. Établissement d'une assemblée d'élection dans la ville de Guise. — 1789. Le bailliage de Guise s'assemble à Laon avec ceux de Chauny, Noyon, La Fère, Laon et Marle. Election des députés aux états-généraux.

lagni. Ces compagnies formaient un corps de huit cents hommes et rendirent les plus grands services; on les vit faire plusieurs sorties meurtrières pour enlever des convois à l'ennemi ou protéger le ravitaillement du château; et ce fut parmi ces hommes courageux que se trouva Pierre Ouateau dont l'intrépidité mérite d'être citée. Les Espagnols venaient de construire un pont de bateaux pour donner l'assaut à la place; Pierre Ouateau, méprisant tout danger, se jette dans l'Oise à la nage, sous le feu de l'ennemi; ses dents retiennent un couteau dont il a pris soin de se munir et qui lui sert à couper les nombreuses amarres du pont. Il revient ensuite à Guise dans un bateau dont il a su s'emparer, échappant ainsi, comme par miracle, aux balles et aux boulets des Espagnols.





PLUSIEURS historiens affirment que vers l'an 1178 les Hesdinois ayant méconnu l'autorité de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, ce dernier abolit *la commune d'Hesdin*, fit transporter à Aire la cloche de son beffroi et précipiter du haut d'une tour les principaux chefs de la rébellion. La charte d'établissement de cette commune antérieure à 1178 n'est point parvenue jusqu'à nous; il n'en est pas question

dans le recueil de Godefroy; et le préambule de la charte communale que Philippe-Auguste concéda à la ville d'Hesdin, en 1191, a tous les caractères d'un titre d'établissement primitif; rien n'y indique qu'on ait voulu reconstituer une commune autrefois abolie. La charte comprend six articles et fut octroyée *à la demande faite par les bourgeois d'une concession royale d'union et communauté.*

Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, devenu possesseur du pays d'Artois à la mort de Philippe d'Alsace, autorisa en 1220 la construction de la halle échevinale d'Hesdin, après avoir confirmé, en 1215, la charte concédée par son père et dont nous transcrivons ici les principales dispositions:

« Il y aura dans la commune vingt *jurés* dont un » sera maïeur. On les changera chaque année. Un » juré ne pourra l'être deux ans de suite. Les anciens » choisiront cinq jurés qui éliront tous les autres.

» Celui qui tuera quelqu'un de la commune d'Hes- » din, dans les limites du château ou de la ban- » lieue, perdra sa tête à moins qu'il ne se réfugie » dans une église. Sa maison et ses biens appartien- » dront au seigneur. Si le meurtrier s'évade, il ne » pourra rentrer à Hesdin ou dans la banlieue sans » s'être réconcilié avec les parents de la victime et » sans payer dix livres à la commune.

» Celui qui fera perdre un membre à quelqu'un » sera privé d'un pareil membre, à moins qu'il ne » fasse la paix avec les parents du blessé; il conser-

» vera alors ses membres, donnera cent sols à la » commune, outre le droit de soixante livres au pro- » fit du seigneur.

» Celui qui violera une femme sera jugé par les » échevins, sauf le droit du seigneur dans le cas de » *rapt*. Il pourra l'épouser, si les parents de la femme » violée l'agréent. S'il ne peut être pris dans la » commune, il en sera banni pour sept ans. »

L'institution communale d'Hesdin fut modifiée en 1243 avec le consentement des bourgeois. Robert Ier, comte d'Artois, Robert II et la comtesse Mahaut confirmèrent successivement les priviléges de la ville que les ducs de Bourgogne respectèrent à l'exemple de leurs prédécesseurs. En 1395 l'un d'eux, Philippe-le-

NOTIONS HISTORIQUES SUR LE VIEIL-HESDIN
ET SUR LE NOUVEL-HESDIN.

Vers 293. L'impératrice Hélène, répudiée par Constance Chlore, vient fixer sa résidence à Hesdin, sur les bords de la Canche. — 407. Les Vandales désolent Hesdin. — 882. Cette ville est ruinée par les Normands. — 1068. Le château d'Hesdin, détruit par les Barbares, est rebâti par les soins de Baudouin de Mons, comte de Flandre. — 1094. Divers documents de cette date font mention de la collégiale de Saint-Martin d'Hesdin. — 1191. Philippe-Auguste accorde aux habitants une charte communale. — 1215. Louis, fils de Philippe-Auguste, confirme la commune d'Hesdin. — 1248. Robert d'Artois promet de respecter les priviléges des habitants. — 1268. Robert II d'Artois confirme ces priviléges. — 1302. Confirmation nouvelle des priviléges d'Hesdin par la comtesse Mahaut. — 1328. La comtesse Mahaut donne aux chapelains d'Hesdin des reliques de St-Louis et divers ornements. (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — 1347. Passage de Philippe de Valois à la tête d'une armée d'archers et de communiers rassemblée à Amiens pour aller dégager Calais assiégé par Edouard III. — 1393. Passage à Hesdin du duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, et de sa femme, Marguerite de Flandre. — 1395. Philippe-le-Hardi répare le château d'Hesdin. — 1417. « Le 24 avril, étant au château d'Hes- » din, Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, écrivit des lettres en forme de manifeste » à toutes les villes de France. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — 1424.

Hardi, fit réparer le château où le duc Philippe-le-Bon tint plus tard une cour brillante. La prospérité d'Hesdin ne finit que lorsque les armées espagnoles envahirent l'Artois. Assiégée, prise et reprise, livrée au pillage, incendiée, cette ville éprouva alors tous les maux de la guerre. Un jour enfin, on vit les malheureux habitants abandonner à la hâte leurs demeures, car Charles-Quint venait de déclarer qu'Hesdin serait rasé sans qu'il dût rester vestige de ses constructions. Cette antique cité, partageant ainsi la destinée de Thérouanne, cessa bientôt après d'être comptée parmi les villes artésiennes.

Le Nouvel-Hesdin ne tarda pas à s'élever par l'ordre du monarque espagnol, dans le voisinage du Vieil-

Philippe-le-Bon reçoit avec beaucoup de pompe à Hesdin le duc de Bedfort, régent du royaume de France pour les Anglais. — 1430. Philippe-le-Bon mande à Hesdin Maillotin de Bours et Hector de Flavy. Il écoute leurs plaintes et permet qu'ils vident leurs différends à Arras, dans un combat singulier et en sa présence. — 1435. Commencement des constructions du couvent des *Clarisses*.—1462. Philippe-le-Bon reçoit à Hesdin la reine d'Angleterre. — 1463. « Le 1er août, ce prince » étant à Hesdin avec la duchesse de Bourbon et mesdemoiselles ses filles il fit ré- » galer aux fontaines du Parc-lez-Hesdin le patriarche de Jérusalem, l'amiral » et les autres ambassadeurs de France. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — 1463. Philippe-le-Bon reçoit Louis XI à Hesdin. Le duc y signa la quittance des quatre cent mille écus qui lui furent comptés pour le rachat des villes de la Somme. — 1467. Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, reçoit Sigismond d'Autriche au château d'Hesdin. — 1469. « Le 26, jour de Pasques fleurie, Charles dîna en » public à Hesdin avec Maximilien, duc d'Autriche, Philippe de Savoie et le prélat » qui avoit officié. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — 1470. Les états d'Artois s'assemblent à Hesdin. — 1471. Charles-le-Téméraire envoie son roi d'armes au comte de St-Pol, connétable de France, pour le sommer de venir le servir en armes à Hesdin. — 1475. Les troupes françaises brûlent les faubourgs d'Hesdin. — 1477. Passage de Louis XI. — 1521. Les Anglais assiégent Hesdin sans succès. — 1537. Les Français s'en emparent. — 1553. Hesdin rasé par les Impériaux.

Hesdin; Sébastien d'Oye, célèbre architecte d'Utrecht, donna le plan des constructions. L'échevinage du Nouvel-Hesdin fut institué en 1563; les noms de ceux qui le composèrent sont transcrits dans l'acte dressé pour la réception des *premiers bourgeois d'Hesdin* et pour l'installation de l'échevinage. Voici ces noms : « maïeur, » *Pieux Labouriel*, marchand brasseur; argentier, » *Pierre Delegove*, orfèvre; échevins, *Michel Blan-* » *chart, Jean Platel, Philippe Caulier, Pierre Ha-* » *chin, Gerry d'Estrées*, marchands; tous gens de » bonne fame et renommée, de bonne conduite et » conversation. »

Les armes du Vieil-Hesdin étaient formées par huit

1554. Charles-Quint fait jeter les fondements du Nouvel-Hesdin par Sébastien d'Oye, célèbre architecte d'Utrecht. — 1562. Lettres-patentes de Philippe II pour la construction du Nouvel-Hesdin.— 1578. Hesdin renonce à l'association des Provinces-Unies. — 1585. L'évêque de Saint-Omer fait la dédicace de la nouvelle église paroissiale. —1609. Établissement des *Récollets*. — 1612. Fondation du collége. — 1629. Construction de l'hôtel-de-ville. — 1634. Erection du *Dieu de pitié*, à la Porte-Neuve, point où les évêques de Boulogne, d'Amiens et de St-Omer pouvaient se rencontrer sans quitter le territoire de leur diocèse. — 1639. Hesdin assiégé et pris par l'armée française après trente-deux jours de tranchée ouverte. Le marquis de la Meilleraye est fait maréchal sur la brèche par Louis XIII. — 1657. Les Espagnols reprennent Hesdin. — 1659. Hesdin est rendu à la France par le traité des Pyrénées. — 1662. Établissement à Hesdin de la juridiction des fermes. — 1670. Passage de Louis XIV. —1691. Fondation du Séminaire. —1691. Établissement de la gabelle. — 1692. Création de la maîtrise des eaux et forêts. — 1693. Établissement de la maréchaussée. — 1697. Naissance à Hesdin de l'abbé Prévost, romancier célèbre. —1726. Naissance d'Hennebert, historien de l'Artois. —1738. Commencement des travaux du chemin d'Hesdin à Saint-Pol. — 1745. Construction de l'église des *Récollets*. —1762. Les Jésuites sont expulsés d'Hesdin. — 1769. Le collége est supprimé et réuni au collége français de Saint-Omer. — 1769. Commencement des travaux du chemin d'Hesdin à Abbeville. — 1777. Lettres-patentes pour le rétablissement du collége d'Hesdin.

rayons d'or garnis de seize pommettes en champ d'azur, l'écusson au milieu chargé d'une étoile de gueules sur un fond d'or et d'une seconde étoile d'or sur un fond de gueules. Les armes du Nouvel-Hesdin sont partie d'argent, partie de gueules; l'argent chargé en chef d'une étoile de six raies de gueules; le champ de gueules chargé en chef d'une étoile d'or.







OLLIETTE nous apprend, dans ses mémoires sur le Vermandois, qu'en 1188 Philippe d'Alsace, comte de Flandre, se rendit à Ham, à la prière des bourgeois de la ville, pour y ratifier l'établissement de leur commune. Les priviléges dont ils jouissaient furent consignés dans une charte, en présence du comte, du châtelain Odon III et de l'abbé de Notre-Dame-de-Ham.

L'époque précise où la commune fut fondée est d'ailleurs ignorée; mais deux chartes de 1145 constatent

déjà son existence. La première est transcrite dans l'*Augusta Viromanduorum* de Claude Hémeré et fait mention des jurés de Ham (*jurati*); il est question dans la seconde de Robert Venator, maïeur de la commune (*major communiæ* [1].)

La charte de 1188 dispose que les habitants seront exempts du pontenage au pont de Douilly (*Duliaco.*) — Le maïeur et les jurés ou échevins pourront bannir de la ville les *infâmes*, les malfaiteurs et tous ceux qui seraient réputés *vaguer pendant la nuit.* — L'échevinage aura juridiction sur les jeux appelés *tremerels* et sur les *buveries des tavernes.* — Un habitant ne pourra poursuivre qui que ce soit hors de la commune pour cause de vieille haine, et s'il en sort avant lui pour lui dresser des embûches, on le punira dans sa personne et dans ses biens. — Si quelqu'un a

[1] (*Lettres sur le département de la Somme* par M. Dusevel, page 383.)

NOTIONS HISTORIQUES SUR HAM.

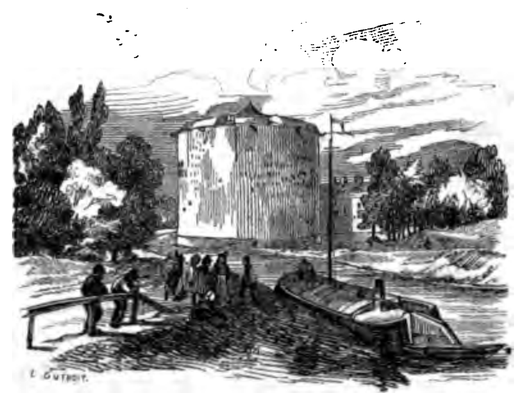
876. Ham est la capitale du pays hamois. (*Colliette.*) — 932. Herbert, comte de Vermandois, s'empare de Ham au détriment d'Hébrard, frère d'Herluin, comte de Montreuil. — 933. Ham tombe au pouvoir d'Eudes, comte de Vermandois. — 986. Le châtelain Simon devient la tige de la famille des seigneurs de Ham. — 1009. Mort de St-Gilbert, évêque de Meaux, né à Ham. — 1108. Erection de l'abbaye de *Notre-Dame-de-Ham.* (Voir les détails qui s'y rapportent à la page 223 du Ier volume.) — 1196. Mort de Jean de Bellins, abbé d'Arrouaise, né à Ham. Son éloquence et son savoir le firent remarquer au concile de Latran. — 1227. Charte d'Odon IV, seigneur de Ham, touchant la juridiction à exercer dans cette ville pour les crimes et délits. — 1275. Jean III, seigneur de Ham, donne à l'abbaye de *Notre-Dame-de-Ham* les deux moulins de la ville moyennant une rente de 50 livres payable à l'octave de la Purification. — 1355. Transaction de Jean IV, seigneur de Ham, avec les maïeur et échevins pour les vins, le sel, le mesurage des laines et diverses redevances à son profit. — 1373. Passage de l'empereur Charles IV.

commis un forfait sur un homme de la cité, et qu'il n'ose venir à Ham, le seigneur pourra l'y conduire pour la première fois seulement et pourvu d'ailleurs qu'il ne s'agisse point d'une *guerre mortelle*. — Celui qui voudra marier son fils ou sa fille le pourra sans demander pour cela l'agrément du seigneur de Ham. — Celui qui voudra bâtir devra placer ses constructions au même lieu où se trouvaient les vieilles. Il pourra établir deux auvents sur la façade de sa maison du côté de la voie publique; leur longueur sera de deux pieds.

L'échevinage eut de nombreux différends avec les châtelains de Ham, pour le maintien des priviléges de la commune. Deux chartes de 1227 et 1328 déterminèrent les droits du maïeur, ceux des jurés et

— Avant 1374. Mort de Jean IV, dernier seigneur de Ham de la maison des premiers châtelains. La seigneurie passe dans la maison d'Enguerrand de Coucy. —1400. Marie de Bar, fille d'Enguerrand de Coucy et son héritière, vend la ville de Ham à Louis Ier, duc d'Orléans. — 1407. Ham réuni au domaine royal. — 1411. Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, assiége le château de Ham et s'en rend maître. — 1423. Xaintrailles s'empare de Ham où commandait Jean de Luxembourg, capitaine bourguignon. « Dans la nuit du 3 octobre, fut prise la ville de Hem-sur-» Somme par les gens du roi Charles que menoit Pothon de Saint-Traille, par es-» chelles, par faute de guet. » (*Monstrelet.*) Jean de Luxembourg ne tarda pas à reprendre Ham. — 1468. Les ambassadeurs de Louis XI et de Charles-le-Téméraire signent un traité dans cette ville. — 1470. Le connétable de Saint-Pol fait reconstruire le château. — 1557. Les Espagnols s'emparent de Ham après la bataille de Saint-Quentin. — 1595. Le duc de Bouillon reprend Ham sur les Espagnols. — 1645. Ham passe par engagement dans la maison du cardinal Mazarin. — 1674. Établissement de l'école de *la maison de la Providence*. — 1720. Naissance à Ham du poëte Vadé. — 1740. Jacques Cassard, marin renommé, est enfermé au château de Ham. Il déplut au cardinal de Fleury qui obtint contre lui une lettre de cachet.— 1760. La foudre incendie l'église de *Notre-Dame*.—1775. Naissance du général Foy.

de la seigneurie touchant les crimes et délits commis dans la ville. Un autre accord intervint en 1355. Voici ses principales dispositions: — Les habitants auront la faculté de boire du vin sans en donner au seigneur. — Le seigneur ne pourra exiger qu'un cent d'œufs de ceux qui vendent du sel à Ham. — Les biens que le seigneur possède dans le territoire de la commune *seront soumis à la taille.* — Chaque maréchal sera tenu de ferrer, chaque année et sans aucun salaire, un cheval appartenant au seigneur; mais celui-ci lui devra trois dîners par an. Si un valet accompagne le maréchal-ferrant, les trois dîners se réduiront à deux. — Le parlement de Paris sera juge des différends qui naîtraient encore entre la commune et le seigneur de Ham.



CHATEAU DE HAM.



L'HISTOIRE de l'établissement de la commune de Laon est féconde en incidents dramatiques. Guibert de Nogent les a décrits et ils ont fourni de belles pages aux *Lettres sur l'Histoire de France* que M. Augustin Thierry a publiées.

La commune de Laon fut jurée par les bourgeois vers l'an 1110 [1]. Mais sa charte d'institution ne se retrouve

[1] (Voir les détails qui s'y rapportent à la page 75 du 1er volume.)

plus. Celle qu'octroya Louis-le-Gros en 1128, lorsqu'il rétablit la commune après l'avoir autrefois abolie pour être agréable à l'évêque, peut seule, à défaut d'autre document authentique, servir à nous fixer sur les dispositions de la charte primitive [1]. Louis-le-Gros déclare, en effet, qu'il confirme tous les droits dont les bourgeois avaient d'abord joui; il accorde un pardon général pour le passé; treize personnes sont seules exceptées. On remarque le soin qu'a pris le prince d'éviter l'emploi du nom de *commune*, mot offensif alors car il rappelle tous les désordres qui ont affligé Laon. C'est aux cris de *commune! commune!* que les conjurés se rassemblaient, que les clercs et les chevaliers étaient mis à mort; c'est en défendant la com-

[1] SOMMAIRE DE LA CHARTE CONCÉDÉE PAR LOUIS-LE-GROS AUX HABITANTS DE LAON.

Nul ne pourra arrêter quelqu'un, qu'il soit libre ou serf, sans le ministère d'un juge, à moins que le juge ne soit absent. Il pourra, dans ce dernier cas, retenir celui qu'il aura arrêté jusqu'à ce que le juge vienne.

Celui qui aura fait injure à un habitant comparaîtra devant le maïeur et les jurés et se justifiera ou paiera l'amende; sinon, on le chassera de la ville; et s'il demeure aux environs le maïeur et les jurés le poursuivront devant son seigneur, s'il tient en fief, ou bien devant l'évêque; et si dans quinze jours le maïeur et les jurés n'obtiennent justice, ils pourront ruiner les biens du coupable. Si ce dernier n'est pas de la ville et que l'évêque n'ait point fait justice dans quinzaine, le maïeur et les jurés se feront justice eux-mêmes par tous les moyens qui leur paraîtront bons.

Si le coupable chassé de la ville est conduit par ignorance dans un lieu dépendant du territoire de Laon et que l'on prouve l'ignorance par serment, on devra amener le coupable ailleurs. Dans l'autre cas on arrêtera ce dernier et il sera détenu jusqu'à ce qu'il ait donné satisfaction.

Celui qui, dans une querelle, aura frappé du poing ou de la main, ou dit quelque grosse injure, devra satisfaction selon la loi qui le régit et paiera l'amende au maïeur et aux jurés. Si le plaignant dédaigne de recevoir l'amende, il ne pourra

mune que beaucoup de bourgeois périrent, victimes des représailles de la noblesse et du clergé; c'est pour la commune que d'autres endurèrent l'exil et la perte de tous leurs biens! Aussi la charte de Louis-le-Gros a-t-elle tous les caractères d'un traité de pacification, *institutio pacis*. Les bornes du territoire de Laon sont appelées *bornes de la paix;* et pour désigner les bourgeois auxquels la charte a été concédée, on emploie à dessein ces mots: *tous ceux qui ont juré la paix...*

L'organisation municipale de la ville de Laon éprouva de nombreuses vicissitudes depuis le jour où Louis-le-Gros eut rétabli la commune; et il est remarquable qu'à toutes les époques, l'argent versé dans l'épargne royale fut la cause décisive qui détruisit et

poursuivre le coupable. S'il y a plaie, celui qui a frappé devra payer tous les frais de la guérison.

Celui que l'on accusera d'avoir poursuivi, frappé, blessé ou navré son ennemi sortant ou rentrant de la ville, devra se justifier par le jugement de Dieu ou par serment; si le crime a été commis hors du territoire et que l'accusé en soit convaincu par témoins, il paiera vie pour vie, membre pour membre, ou se rachètera par une somme selon la décision du maïeur et des jurés.

En affaire capitale, le plaignant s'adressera au seigneur du lieu où le délit a été commis, ou à ses officiers; et en cas de déni de justice, aux jurés lesquels requerront satisfaction du seigneur ou de ses officiers. S'ils n'en obtiennent rien, ils chercheront eux-mêmes les moyens de faire justice au plaignant.

Tout voleur devra être mené au seigneur du lieu où il a été pris pour qu'il en fasse justice; à son défaut, les jurés la feront.

Les forfaitures commises avant la destruction de la ville ou antérieures à la présente charte sont pardonnées; tout citoyen exilé sera rétabli dans ses possessions, s'il veut rentrer à Laon, à l'exception des treize habitants dont les noms suivent: *Foulque, fils de Bomard; Raoul de Cabrisson; Ancelle, gendre de Lebert; Haymon, homme de Lebert; Payen Seille; Robert; Remy Butl; Maynard Dray; Raimbault de Soissons; Payen Osteloup; Ancelle Quatre-Mains; Raoul Gastines; Jean de Molrain.*

reconstitua successivement une institution toujours plus chère aux bourgeois de Laon. On sait que l'évêque Gaudri obtint de Louis-le-Gros, moyennant sept cents livres, l'abolition de la commune que ce prince avait d'abord ratifiée. Ceci se renouvela dans des conditions presque identiques, pendant le règne de Philippe-Auguste. Roger de Rosoy occupait alors le siége épiscopal. Les annales de Laon sont pleines de ses démêlés avec les habitants. Fier de sa naissance et de ses prérogatives, Roger de Rosoy employa ses constants efforts à détruire le gouvernement communal qui irritait son orgueil et constituait d'ailleurs, à ses yeux, une véritable atteinte à son autorité. La seigneurie de la Fère-sur-Oise lui appartenait et servit ses desseins;

Les censitaires paieront, aux termes fixés, le cens dû au seigneur. Ce dernier ne devra rien exiger de plus par la force, mais il pourra les poursuivre en justice pour forfaiture.

Les hommes de *la paix* épouseront les femmes qu'il leur plaira; mais ils ne pourront les prendre dans les familles des grands-seigneurs sans le consentement de ces derniers, ni dans celles qui appartiennent aux églises situées dans le territoire de *la paix*.

Si une personne vile dit de grossières injures à une personne honnête, tout notable de *la paix* pourra punir la première de quelques soufflets, et sur la plainte qu'il l'aurait frappée par vieille haine il sera reçu à se justifier par serment.

Aucune main-morte ne pourra être admise.

Si quelqu'un de *la paix* marie et dote sa parente, et qu'elle meure sans héritiers, le don qu'il a fait lui retournera ou devra revenir aux siens. Si un mari meurt sans héritiers, ses biens retourneront à ses proches; pourtant, sa femme jouira de la dot qu'elle avait reçue de lui, mais après la mort de la femme, cette dot reviendra aux héritiers de son mari. Si leurs biens sont des conquêts, et que l'un ou l'autre meure sans héritiers, ces biens resteront en entier au survivant; s'ils n'ont point de parents, on emploiera les deux tiers en aumône; le reste servira à la construction des murs de la ville.

il l'abandonna au roi et obtint en échange l'abolition de la commune de Laon. Voici le dispositif de l'ordonnance que Philippe-Auguste promulgua. Elle est datée de Messine; ce prince se rendait alors dans la Terre-Sainte. « Désirant éviter pour notre âme toute » espèce de périls, nous cassons entièrement la com- » mune établie en la ville de Laon comme contraire » aux droits et libertés de l'église métropolitaine de » Sainte-Marie. Nous nous sommes déterminé à agir » ainsi par amour de Dieu et de la bienheureuse » vierge Marie, en vue de la justice et pour l'heu- » reuse issue du pélerinage que nous devons faire à » Jérusalem. »

Cette ordonnance porte la date de 1190. Philippe-

Nul censitaire des églises ou des chevaliers de la ville ne sera admis dans *l'institution de la paix* sans le consentement de son seigneur.

Tout homme qui y sera admis bâtira une maison dans l'année ou achètera des vignes ou apportera dans la ville des effets mobiliers, afin que justice puisse être faite sur ce qu'il possède, en cas de plainte contre lui.

Celui qui niera avoir entendu le ban de la ville pourra se justifier par serment.

Le châtelain ne jouira des coutumes qu'il prétend avoir dans la ville qu'après avoir prouvé devant la cour épiscopale que ses prédécesseurs en ont dûment joui.

Tout homme devant taille paiera seulement quatre deniers par terme, sauf ce qu'il devra pour les terres qu'il voudrait conserver hors de *la paix*.

Les hommes de *la paix* ne seront point forcés de plaider contre la ville. Les affaires que le roi intenterait contre eux seront portées devant les jurés s'il s'agit de particuliers, et dans la cour épiscopale s'il s'agit de tous les habitants.

Le clerc qui aura forfait dans le territoire de *la paix* sera cité devant le doyen, s'il est chanoine; s'il ne l'est pas, on le citera devant l'évêque, l'archidiacre ou leurs officiers.

Si un seigneur considérable du pays forfait contre les hommes de *la paix*, les juges feront arrêter les hommes de ce seigneur et saisir leurs biens s'il s'en trouve dans le territoire de *la paix*.

Auguste oublia bien vite qu'un an s'était à peine écoulé depuis qu'il avait accordé, par une charte signée à Lorris, sa sanction royale à la commune de Laon moyennant deux cents livres parisis[1]; et il est permis de penser que l'abandon de la Fère eut plus de part à la détermination du prince que la pieuse pensée de son pélerinage à Jérusalem.

Philippe-le-Bel ne se montra pas d'abord favorable aux bourgeois de Laon; un arrêt du parlement rendu sous son règne abolit la commune dont le rétablissement n'avait pas tardé à s'opérer. Mais les démêlés de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII modifièrent les dispositions du prince à l'égard de la bourgeoisie. De profonds dissentiments entretenaient alors une inimitié d'ailleurs de vieille date entre le clergé et les bourgeois de Laon. Le premier trouvait appui dans le Saint-Siége; l'intervention royale ne fit pas défaut aux seconds; l'arrêt du parlement fut révoqué[2] et lorsque le pape, cédant aux instances de l'évêque, pro-

En considération des concessions qui viennent d'être octroyées, les hommes de *la paix* devront au roi, outre le service militaire, le gîte trois fois par an s'il vient dans leur ville; s'il n'y vient pas, on paiera vingt livres pour ledit droit.

Tout ce qui précède est sous la réserve des droits du roi, des ecclésiastiques, de l'évêque et des seigneurs; et il y aurait forfaiture s'il était porté atteinte à ces droits sans qu'il y eût réparation dans quinzaine.

A Compiègne, l'an de l'incarnation du Seigneur, MCXXVIII.

[1] (*Ordonnances des rois de France*, tome XI, page 257.)

[2] (*Ordonnances des rois de France*, tome XI, page 388.)

nonça par une bulle l'abolition de la commune de Laon, les habitants indignés recoururent au roi de France qui fit brûler publiquement la bulle.

Nulle commune, au moyen-âge, n'occasionna de plus grands désordres et ne fut plus que celle de Laon l'objet de vives contestations. Nous voyons, au XIVe siècle, l'évêque, le chapitre et les bourgeois adresser à la fois leurs doléances au prince et au parlement de Paris; ceux-ci demandent avec chaleur le maintien de leurs priviléges dont ceux-là réclament l'abolition. Philippe-le-Long, après beaucoup d'incertitudes, se détermine à ratifier la charte communale de Laon, mais seulement *pour autant de temps qu'il plaira à*

NOTIONS HISTORIQUES SUR LAON.

407. Les Vandales assiégent sans succès la ville de Laon. — 451. Laon résiste à Attila.—493. Laon se soumet à Khlovigh.—Vers 500. Établissement de l'évêché de Laon. — 533. Mort de St-Remy, archevêque de Reims. Il était né à Laon. — Vers 600. Brunehaut fonde l'abbaye de *Saint-Vincent*. (Voir les détails qui s'y rapportent à la page 199 du Ier volume de cet ouvrage.) — Vers le milieu du VIIe siècle. Fondation de l'abbaye de *Saint-Jean*. (Voir les détails qui s'y rapportent à la page 200 du Ier volume.) — 741. Peppin et Karloman assiégent Laon et s'en emparent. — 858. Mort d'Isaac de Laon, évêque de Langres et canoniste célèbre. — Vers 882. On bat monnaie au coin de l'évêque Didon. Les pièces frappées représentent un évêque coiffé de sa mitre; une crosse est placée au revers. — 883. Laon résiste aux Normands. — 892. Valgaire, comte de Laon, se révolte contre Eudes. Celui-ci assiége Laon, s'en empare et fait décapiter Valgaire. — 895. Siége de Laon par Karle-le-Simple. — 922. Robert, frère du roi Eudes, assiége Laon et s'en rend maître.— 928. Laon assiégé par Herbert de Vermandois.—931. Raoul s'empare de Laon. — 933. Herbert tente sans succès de reprendre cette place. — 936. Louis d'Outre-Mer est sacré à Laon. — 937. Ce prince assiége le *château Gaillot*. — 938. Siége et prise de Laon par Herbert de Vermandois. Louis d'Outre-Mer reprend cette place la même année et s'empare du *château Gaillot*. — 940. Herbert et Hugues, duc de France, assiégent Laon sans succès. — 941. Nouvelles et infructueuses tentatives de Hugues et d'Herbert pour se rendre maîtres de Laon. —

la volonté royale [1]. On voit bien que l'indépendance des communes touche à sa fin puisqu'elle est à la merci du prince. Enfin Charles-le-Bel, voulant donner satisfaction aux ardents adversaires de la commune, déclare par son ordonnance de 1322 « qu'en la ville, » cité et faubourg de Laon, il n'y aura plus, à l'ave- » nir, commune, corps, université, échevinage, maire, » jurés, coffre, commune, beffroi, cloche, scel, ni au- » cune autre chose appartenant à l'état de commune. »

Un tel arrêt paraissait fait assurément pour décourager les bourgeois de Laon; mais ils se souvinrent que l'argent versé dans l'épargne des rois de France avait eu autrefois raison des ordonnances qu'ils promul-

942. Naissance à Laon du roi Lother. — 947. Laon assiégé par Louis d'Outre-Mer, les rois de Bourgogne et de Germanie. — 948. Premier concile de Laon. — 949. Louis d'Outre-Mer rentre dans Laon. — 965. Second concile de Laon. — 981. Laon assiégé par Charles, duc de Lorraine, oncle de Louis V. — 988. Ce prince s'empare de Laon. — 991. Hugues Capet assiége Laon. L'évêque Adalberon lui livre le duc de Lorraine. Extinction de la race karlovingienne. Laon cesse d'être la capitale du royaume. — 996. Couronnement à Laon du roi Robert. — 1000-1001. Adalberon se révolte contre ce prince qui vient assiéger Laon. Adalberon ne tarde pas à se soumettre. — 1018. Troisième concile de Laon. Le pape Benoît VIII le préside. — 1031. Henri Ier assiége Laon. — 1087. La peste afflige la ville de Laon. On porte processionnellement les châsses de St-Thierry et de St-Théodulphe. — 1110. Meurtre de Gérard de Quierzy l'un des plus vaillants chevaliers qui prirent part aux croisades. Gaudri, évêque de Laon, le fit assassiner dans la cathédrale. — Vers 1110. Établissement de la commune. — 1112. Louis-le-Gros abolit la commune. Révolte des habitants. Meurtre de l'évêque Gaudri. Incendie de la cathédrale. Pillage de la ville. — 1114. Reconstruction de la cathédrale. — 1117. Mort du célèbre Anselme de Laon surnommé *le docteur des docteurs*. (Voir les détails relatifs à ses disciples et à *l'Ecole de Laon* dans le Ier volume, pages 122 et 123.) — 1124.

[1] (*Quamdiu regie placuerit voluntati*. Ordonnances des rois de France, tome XI, page 446.)

guaient; et fidèles aux traditions de leurs pères, on vit les bourgeois entreprendre une véritable négociation d'argent avec le roi Charles-le-Bel. Le clergé, de son côté, épiait la bourgeoisie et découvrit bien vite l'expédient; l'évêque en savait la valeur et offrit, à son tour, de grosses sommes. On ne saurait trop étudier cette curieuse époque où les libertés communales, pour lesquelles la bourgeoisie avait si long-temps combattu, furent mises aux enchères et abandonnées par le roi de France au plus offrant.

Après la mort de Charles-le-Bel, Philippe de Valois donna satisfaction aux bourgeois jusqu'au moment où l'évêque Albert de Roye obtint l'abolition définitive de

Fondation de l'abbaye de *Saint-Martin*. (Voir les détails qui s'y rapportent à la page 205 du I[er] volume.) — 1128. Rétablissement de la commune. — 1133. Mort de Raoul de Laon, célèbre docteur, écolâtre de l'église de Laon après la mort d'Anselme, son frère. — 1134. Mort du cardinal Mathieu de Laon, évêque d'Albano. St-Bernard et Pierre-le-Vénérable parlent de lui avec éloges. — 1140. Les Templiers s'établissent à Laon. — 1141. Mort d'Albéric de Laon, archevêque de Bourges et disciple d'Anselme. St-Bernard parle de lui avec éloges. — 1146. Quatrième concile de Laon. — Vers le milieu du XII[e] siècle. Mort d'Herman, religieux de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, auteur du livre qui a pour titre *De miraculis B. Mariæ Laudunensis*. Dom Luc d'Achery publia cet ouvrage en 1651 dans l'édition des œuvres de Guibert de Nogent. — 1178. Fondation de la collégiale de *Saint-Julien*. — 1188. Mort de Gérard de Laon qui fut à la fois philosophe, poëte et orateur. Ses contemporains le comparèrent à Virgile et à Cicéron. — 1189. Philippe-Auguste confirme la commune. — 1190. Création du bailliage de Vermandois. Philippe-Auguste établit à Laon *le souverain siége et ressort* de ce bailliage. — 1207. Philippe-Auguste fait réparer la *tour de Louis d'Outre-Mer* bâtie par le prince qui lui donna son nom. — 1213. Démêlés entre la commune et le chapitre de Laon. — 1233. Cinquième concile de Laon. — 1234. Établissement des *Cordeliers*. — Vers 1250. Établissement du *Béguinage*. — Vers 1250. Itier de Mauny, évêque de Laon, transfère l'hôtel-Dieu sur la place de l'évêché. Il était d'abord situé entre l'église Saint-Rémy-Porte et le portail de la cathédrale. Les anciens titres font mention de six autres hospices, savoir : *l'hôpital Saint-Julien ;* celui de la rue de

la commune. Le *Gallia Christiana* fait foi que ce résultat fut le fruit de l'abandon d'une somme considérable dont le trésorier de France donna quittance à l'évêque le 29 avril 1330.

La charte qui prononça l'abolition de la commune de Laon, après plus de deux siècles de durée, est célèbre dans l'histoire et reçut le nom de *Philippine.* Voici le texte du préambule: « Philippe, par la grâce » de Dieu, roy de France, sçavoir faisons à tous pré» sens et à venir, que comme nous considérant que » la commune jadis de Laon, pour certains meffaits » et excès notoires, énormes et détestables, avoit esté » ostée et abatue à tousjours par arrest de la cour de

Saint-Jean-l'Abbaye; la maladrerie de *la Neuville;* l'hospice de *Saint-Fiacre;* l'hôpital des *Pestiférés;* le couvent de *la Congrégation* s'éleva sur l'emplacement du sixième. — 1264. Mort du pape Urbain IV, né à Laon. Il fut enfant de chœur et plus tard archidiacre de la cathédrale. — 1268-1269. Naissance à Laon du célèbre Raoul de Presles, secrétaire de Philippe-le-Bel et de Philippe-le-Long. — 1294. Sédition à Laon à l'occasion des démêlés existant entre les habitants et le clergé. — 1296. Philippe-le-Bel abolit la commune; le pape Boniface VIII met la ville en interdit. — 1297. Rétablissement de la commune à des conditions expiatoires. (Voir les détails qui s'y rapportent à la page 123 du I[er] volume.) — 1302. Démêlés de Philippe-le-Bel et de Boniface VIII. Le chapitre de Laon prend parti pour le pape. Celui-ci supprime la commune par une bulle que le roi fait brûler. — 1314. Fondation à Paris du *collége de Laon.* — 1315. On lit à cette date dans les registres du parlement de Paris que l'évêque de Laon avoit le droit de *forger monnoie blanche.* — 1317. Philippe-le-Long et Eudes, duc de Bourgogne, tuteur de Jeanne, fille de Louis-le-Hutin, tiennent des conférences à Laon pour la succession de ce dernier. La loi salique est confirmée. — 1322. La commune de Laon est abolie par le parlement de Paris, *pour les excès commis en* 1294. Charles-le-Bel approuve cet arrêt. — 1331. Les habitants s'étaient pourvus contre la décision du parlement. Des lettres de Philippe de Valois prononcèrent l'abolition définitive de la commune. — 1331. Charte royale portant création d'un prévôt royal pour gouverner la ville de Laon. Cette charte est célèbre et fut appelée *la Philippine.* — 1358. Robert Lecoq, évêque de Laon, trahit le roi de France et tente de livrer sa ville épisco-

» notre très-cher seigneur et oncle le roy Philippe-» le-Bel par grant délibération de nostre conseil avons » ordené que jamais commune, corps, collége, esche-» vinage, maire, jurés ou aucun autre estat ou signe » à ce appartenans ne soient instituez ou établis à » Laon. » La charte *Philippine* règle ensuite que le bailli du Vermandois connaîtra de toutes les affaires; elle institue un prévôt de Laon qui exercera au nom du roi haute, moyenne et basse justice. La charte, en un mot, détermine dans tous ses détails la forme du nouveau gouvernement de la cité. L'article qui s'applique au beffroi est caractéristique et mérite d'être reproduit : « Nous ordenons et commandons que les

pale aux Navarrois. Son projet échoue. Fuite de Robert Lecoq. Ses complices sont décapités. — 1393. Lettres donnant permission à deux *Lombards* de tenir à Laon une maison de prêt sur gages. — 1393. Mort de Guillaume de Harcigny, né à Laon, premier-médecin de Charles VI. — 1411. Laon assiégé et pris par Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. — 1414. Les Bourguignons sont chassés de Laon. — 1418. Laon retombe en leur pouvoir. — 1419. La ville est livrée aux Anglais. — 1429. Les habitants reconnaissent l'autorité de Charles VII. — 1429. Mort de Gérard Columelle, né à Laon, auteur d'un commentaire du livre d'Aristote *De interpretatione*. Il publia aussi une édition des œuvres de Paul de Venise. — 1434. Les Bourguignons commandés par Jean de Luxembourg s'emparent du fort *Saint-Vincent*. — 1456. Edit portant création de l'hôtel des monnaies de Laon.—1504. Mort de Jean Langlet, né à Laon, premier-médecin de Charles VIII. — 1538. Le chancelier Dubourg traversait Laon monté sur une mule. Il allait joindre François Ier à Liesse. Le peuple se pressa tellement autour du chancelier qu'il fut renversé de sa monture et mourut peu de jours après des suites de cette chûte. On déposa son corps dans l'église des *Cordeliers*. — 1547. Mort de Jean Desjardins, né à Laon, premier-médecin de François Ier. — 1552. Établissement du présidial de Laon. — 1554. Henri II confirme la charte *Philippine*. — 1555. Fondation du collége. — 1558. Henri II réunit ses troupes à Laon après la journée de Gravelines. — 1560. Le calvinisme pénètre à Laon. — 1567. Tentatives infructueuses des religionnaires pour se rendre maîtres de cette ville. — 1568. Établissement du tribunal consulaire. — 1576. Le célèbre Bodin, auteur du livre de *la République*, représente

» cloches de la commune jadis de Laon, les deux qui » sont en la tour que l'on seult dire le beffroy et tous le » merrien (*merrain, bois*) où elles pendent, ce qui en » pourra estre osté, sans empirement ou dommage, soient » tantost ostées et appliquées à nostre proufit pour trans- » later hors de Laon, sans ce que jamais y soient retour- » nées. *Deffendons que ladite tour ne soit jamais ap- » pelée Beffroi*, mais soit appelée et nommée dores » en avant *la prison du Prévost.* »

Ainsi fut abolie sans retour cette commune de Laon si célèbre dans nos annales. Nous ferons remarquer, en terminant, que *la Philippine* fut loin, en réalité, de servir les intérêts du clergé qui l'avait accueillie

aux états de Blois le bailliage du Vermandois. Il était alors conseiller au présidial de Laon. — 1585. Tentatives du duc d'Aumale pour s'emparer de Laon. Son projet échoue. — 1589. Laon reconnaît la Ligue. — 1590. Les Ligueurs battent monnaie à Laon. On frappe des quarts d'écu, des demi-quarts d'écu et des pièces de six blancs. Les premières et les secondes pièces portaient d'un côté la croix et la légende *Sit nomen benedictum*; de l'autre les armes de France et l'inscription *Carolus decimus Francorum rex* avec un chiffre au bas formé des lettres L et A.— 1595-1596. Commencement des constructions de la citadelle. — 1613. Établissement du couvent des *Capucins*. — 1614. Création de la compagnie de l'arquebuse. — 1616. Troubles dans le royaume pendant la régence de Marie de Médicis. Les *Mécontents* s'emparent de Laon. — 1622. Lettres-patentes pour l'établissement des religieuses de *la Congrégation*. — 1625. La peste désole Laon. — 1648. Mort de Louis et Antoine Lenain, nés à Laon. Ils peignirent ensemble *le maréchal-ferrant et sa famille*, l'un des bons tableaux de notre école que possède le musée du Louvre. — 1649. L'archiduc Léopold se présente sous les murs de Laon avec une armée de 40,000 hommes. Il attaque le faubourg de Vaux et s'en rend maître mais n'ose assiéger Laon. — 1653. Louis XIV, Anne d'Autriche, Mazarin et la cour séjournent à Laon. La guerre continue. On discute les opérations militaires de la campagne dans l'abbaye de *Saint-Martin* dont Mazarin était abbé commendataire. — 1663. Fondation de l'hôpital. — 1665. Mort d'Antoine Bellotte, doyen de la cathédrale de Laon, auteur de l'ouvrage qui a pour titre *Ritus ecclesiæ Laudunensis redivivi*.— 1668. La peste désole Laon. — Vers 1669. Naissance de Nicolas Villette, docteur de

avec joie; et comme si l'avenir ne devait être autre chose qu'un perpétuel démenti donné aux prévisions humaines, il arriva aussi que le peuple de Laon trouva dans cette même charte, qui le dépouillait de ses priviléges, une protection efficace contre les exactions des clercs et des chevaliers. Le maïeur fut remplacé par un prévôt royal; mais les habitants intervinrent dans le choix des autres magistrats de la cité, et l'expérience démontra combien étaient précieuses les garanties que le peuple trouvait dans la fusion de l'autorité royale et de l'élément municipal. *La Philippine* devint bientôt aussi chère aux habitants que l'avait été autrefois la charte de Louis-le-Gros, et nous voyons Henri II confirmer, en 1554, sur leurs supplications réitérées, les dispositions de la charte de 1331, écla-

Sorbonne, grand-archidiacre de la cathédrale de Laon, auteur de l'*Histoire de l'image miraculeuse de Notre-Dame-de-Liesse*. — 1675. Mort du jésuite Marquette, célèbre missionnaire, né à Laon. — 1684. Les frères de la doctrine chrétienne ouvrent une école à Laon. — 1685. Fondation de la communauté des sœurs *Marquette*. — 1694. Établissement du grenier à sel. — 1710. Les Minimes s'établissent dans le prieuré de *Saint-Nicolas-Cordelle*. — 1730. Réunion de la prévôté de Laon au bailliage. — 1731. Edit royal rétablissant le droit qu'avaient autrefois les habitants d'élire leur maire. — Vers 1732. Mort de Claude l'Eleu, docteur de Sorbonne et archidiacre de Laon, auteur de curieux mémoires sur l'histoire du Laonnois. — 1740. Mort du jésuite Fromage, né à Laon, supérieur-général des missions du Levant. Il publia un grand nombre d'ouvrages en langue arabe. — 1742. Naissance du maréchal Sérurier. — 1743. Naissance de Berthelemi, peintre distingué. — 1744. Naissance de l'astronome Méchain. — 1757. Naissance de Beffroi de Regny, connu dans le monde littéraire sous le nom du *Cousin Jacques*. — 1762. Les Jésuites sont expulsés de Laon. — 1779. Mort du bénédictin dom Bugniâtre, prieur du Mont-Saint-Quentin et des Blancs-Manteaux, auteur de curieux mémoires sur l'histoire de Laon. — 1780. Le collége de Laon est confié aux religieux de l'abbaye de *Saint-Jean*.

tant témoignage de la sagesse de Philippe de Valois.

Ce qui a précédé est loin de s'accorder avec ce qu'ont écrit, de nos jours, quelques historiens qui ne surent pas toujours dégager leurs aperçus et leurs récits des préoccupations politiques. Pour nous, qui en remontant aux annales de la commune de Laon n'avons cherché que la vérité, nous n'aurions garde d'oublier que si l'histoire ne saurait être abandonnée à la discrétion des romanciers elle est bien loin aussi d'être au service des partis politiques. Les œuvres de l'imagination et la presse périodique offrent certes des champs assez vastes aux romanciers et aux partis pour qu'ils puissent en donnant cours à leurs idées garder toujours un religieux respect à la vérité historique.



CATHÉDRALE DE LAON.





A charte communale de Montdidier fut octroyée en 1195 par le roi Philippe-Auguste. On lit dans le préambule que ses dispositions furent réglées sur celles de la charte de Laon. Les articles de ces deux documents sont, en effet, presque entièrement identiques [1]. Voici les seules variantes qu'il convient de signaler. Les pouvoirs déférés à l'évêque par la charte de Laon sont réservés au roi pour Montdidier,

[1] (Voir les pages 246 et suivantes pour le sommaire de la charte de Laon.)

mais il n'y aura aucun droit de gîte quoiqu'il en soit dû trois à Laon. Philippe-Auguste abandonne à la ville, moyennant une rente annuelle de six cents livres parisis, les redevances du tonlieu et celles du travers dans l'étendue de la châtellenie ; une terre labourable située à Montdidier ; les droits d'échange, d'aubaine et de *salut*, à l'exception cependant de ceux du portier du château ; les servitudes attachées aux

NOTIONS HISTORIQUES SUR MONTDIDIER.

543. Naissance à Montdidier de la célèbre Frédégonde. — XIe siècle. Montdidier fait partie des possessions des comtes de Ponthieu et de Montreuil. — 1115. L'évêque Geoffroy tient un synode général à Montdidier. — Avant 1130. Fondation de treize prébendes dans le prieuré de *Notre-Dame*. — 1130. Une charte de Simon de Vermandois, évêque de Noyon, fait mention à cette date de Hugues des Payens, né à Montdidier, premier grand-maître de l'ordre des Templiers. — Avant 1145. Les titres font déjà mention de l'église paroissiale du *Saint-Sépulcre*. — Avant 1146. Il est question à cette date de l'église paroissiale de *Saint-Pierre*. — 1146. Thierry, évêque d'Amiens, confirme les droits du prieuré de *Notre-Dame* sur l'église paroissiale de *Saint-Médard*. — 1146. Une charte du même évêque fait mention de l'église de *Saint-Martin* qui portait en ce temps-là le nom de *Furcellicourt*. — 1185. Il y avait alors un hôpital à Montdidier dans le *Faubourg de Paris*. On y recevait les pélerins et les pauvres. — 1194. Philippe-Auguste réunit Montdidier à la Couronne et fait démolir la forteresse bâtie par les comtes de Montdidier. — 1195. Ce prince octroie une charte communale aux bourgeois. — 1195. L'échevinage règle que tous les habitants feront les *pâques commenieulx* (communion pascale.) — Vers 1200. Philippe-Auguste donne l'ordre de construire à Montdidier une enceinte fortifiée. — 1213. On ignore l'époque précise où l'hôtel-Dieu fut fondé. Le pape Innocent III approuva ses statuts en 1213. — Vers 1216. Fondation de *la Maladrerie* et de la chapelle de *la Madeleine*. — 1297. Philippe-le-Bel confirme les priviléges de Montdidier par une charte datée de Compiègne. — 1298. Guillaume de Hangest, trésorier de France, fonde un second hôpital à Montdidier. Pour consacrer la mémoire de ce bienfait, cet établissement reçut le nom d'*Hôpital-Trésorier*. — 1368. Mort de célèbre Robert le Coq, né à Montdidier, évêque de Laon. On sait qu'il prit une part active aux troubles qui agitèrent le royaume pendant le XIVe siècle. — 1370. Les historiens placent à cette date la mort d'Aubry de Montdidier, assassiné par le chevalier Macaire dans la forêt de Bondy. Le combat singulier dont ce meurtre fut l'occasion a été reproduit par Montfaucon dans

moulins; les droits de vignoble et de champart; diverses redevances en avoine et en cire; les cens et censives; enfin, les anguilles de la rivière que le roi ne veut se réserver que pour le temps qu'il viendrait passer dans son château de Montdidier. Philippe-Auguste réserve aussi la prévôté et l'institution de sept officiers royaux qui ne relèveront point de la commune. Une autre disposition s'applique au prévôt de Rogon de la

ses *Monuments de la monarchie française.* — 1383. Charles VI vient à Montdidier. — 1411. Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, s'empare de cette ville. — 1413. Charles VI reprend Montdidier. Ce prince y convoque en armes la noblesse du bailliage d'Amiens. (MONSTRELET.) — 1417. Montdidier retombe au pouvoir des Bourguignons. — 1422. Les Anglais s'emparent de cette place. — 1430. Le grenier à sel de Montdidier existait déjà en 1430. Il est question à cette date de Jean de Haloy, grenetier. — 1431. Montdidier repris par les troupes de Charles VII. — 1433. Ordonnance de l'échevinage portant défense de jouer aux dés dans les hôtelleries. — 1433. L'échevinage renouvelle l'ordre donné à tous les habitants en 1195 de faire la communion pascale. — 1433. Il est question du *pilori* de Montdidier dans un titre de cette date. — 1435. Charles VII engage Montdidier au duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. — 1463. Montdidier fait retour à la Couronne de France en vertu du traité d'Arras. — 1465. Traité de Conflans. Montdidier est donné en pairie au duc de Bourgogne. — 1471. Les habitants secouent le joug des Bourguignons et reconnaissent l'autorité de Louis XI. — 1471. Incendie de Montdidier. « Il ne » laissa qu'une vingtaine de maisons. » (Le p. DAIRE.) — 1472. Charles-le-Téméraire assiége Montdidier et s'en rend maître. — 1475. Montdidier repris par Louis XI. Ce prince ordonne qu'on démolisse ses murs, que ses fossés soient comblés et qu'on fasse de Montdidier *une ville champêtre.* (Archives de l'hôtel-de-ville de Compiègne. - Lettres sur le département de la Somme par M. H. DUSEVEL.) — 1476. Établissement des *Sœurs-Grises* ou *Cordelières.* — 1477. Passage de Louis XI. — 1478. Il donne l'ordre de rétablir les fortifications. — 1493. A l'occasion de la publication de la paix conclue après la bataille de Saint-Aubin, l'échevinage de Montdidier organise des fêtes et donne *quatre florins d'Utrecq* aux deux hérauts du maréchal d'Esquerdes qui publièrent la paix dans la ville. — 1496. L'échevinage accorde un jardin à la compagnie des *Archers de Saint-Sébastien.* — 1496. Pour éviter la peste et *la maladie de Naples*, l'échevinage défend l'emploi des étuves, sous peine de bannissement. — 1499. L'échevinage ordonne que deux femmes de Montdidier, *suspectes de lèpre*, iront *aux épreuves* et commet pour y assister un échevin et un

Tournelle qui, lui aussi, ne sera point soumis à l'échevinage. Le fief de la Tournelle ou des Tournelles était considérable ; sa mouvance comprenait un grand nombre de terres ; il appartint long-temps à la famille de Soyecourt. Une maison située dans le voisinage du presbytère de Saint-Pierre et que deux petites tours surmontaient était le chef-lieu du fief des Tournelles. Celui qui le possédait devait entretenir les

marguillier de *Saint-Pierre*. — 1506. Naissance à Montdidier du célèbre Jean Fernel, premier-médecin d'Henri II. On a beaucoup écrit que Fernel parvint à rendre Catherine de Médicis féconde en employant les ressources de son art. Fernel eut une réputation telle que ses contemporains le placèrent au-dessus de Gallien. On comparait son savoir à celui d'Hippocrate et son éloquence à celle de Cicéron. — 1516. Établissement du bailliage de Montdidier. — 1519. Dédicace de l'église du *Saint-Sépulcre* située d'abord dans le faubourg de Paris, plus tard près de *la Tour Rouge* et reconstruite enfin dans le voisinage des *Sœurs-Grises*. — 1523. Les Anglais s'emparent de Montdidier. — 1524. On rétablit l'hôtel-de-ville que ces derniers avaient livré aux flammes. — 1525. Reconstruction du chœur de l'église de *Saint-Pierre*. — 1526. On refond la cloche du beffroi au poids de 1619 livres, l'ancienne cloche *ayant été fondue par les ennemis* après la prise de la ville. — 1527. « François Ier vient à Montdidier ; on va quérir le may ; on netoye les rues. » - Poille présenté au légat d'Angleterre. - Crucifix mis au parquet de Montdi- » dier au-dessus du juge. » (*Inventaire des titres des archives de la ville.*) — 1530. L'échevinage défend *d'aller de nuit sans chandelles*, *ny faire cry ny clameurs*, *ny porter bastons après la cloche sonnée*. — 1533. Défense de *faire couvrir ni réparer de chaulme pour péril de feu*. — 1533. La peste désole Montdidier. On ne trouve personne pour enterrer les morts. Le fossoyeur a fui ; les maîtres et sœurs de l'hôtel-Dieu refusent d'ensevelir les corps des pestiférés. — 1544. Agrandissement du *boulevard du prieuré* dont l'établissement remonte au XIVe siècle. — 1555. Un luthérien nommé *Michel de la Grange* distribue à Montdidier des livres où la Réforme est préconisée. Arrêté par l'ordre du lieutenant-général du bailliage, il est condamné à être brûlé vif. La sentence s'exécute sur la place du marché. — 1559. Passage du duc d'Albe, du prince d'Orange et du comte d'Egmont. L'échevinage leur offre des *pièces de four*. — 1560. Construction du clocher de *Saint-Pierre*. — 1561. Troubles à Montdidier à l'occasion du calvinisme. — 1570. Établissement d'un prêche dans le faubourg. — 1575. Edit d'Henri III portant création de l'élection de Montdidier. — 1577. Les habitants reconnaissent la Ligue. — 1582. Nais-

deux tours, fournir une salle, des siéges, une table et dix-neuf sols pour le feu, toutes les fois que les officiers de la justice du fief s'assemblaient.

Le pouvoir de l'échevinage de Montdidier fut considérable au moyen-âge. Un arrêt du parlement de Paris décida en 1278 que la justice civile et criminelle de la cité appartenait exclusivement au maïeur; un autre arrêt de 1314 ordonne qu'un criminel que

sance à Montdidier de Claude le Caron, avocat célèbre, auteur de commentaires estimés sur la coutume de Péronne, Montdidier et Roye. — 1590. Les troupes d'Henri de Navarre menacent Montdidier. L'échevinage écrit au duc de Mayenne pour l'exhorter à secourir la ville en cas de siége. « La lettre est touchante et mé- » rite d'être lue ; on fait voir au duc l'importance de cette place ; *Montdidier*, dit » la lettre, *est dans la province comme le jaune au milieu de l'œuf.* » (Archives de la ville de Montdidier.) — 1594. Entrée d'Henri IV. — 1597. Ce prince repasse à Montdidier. — 1598. Dédicace de l'église de *Saint-Pierre*. — 1600. Mort de Romain Dufeu, recteur de l'université de Paris, né à Montdidier. — 1617. Consécration de l'église des *Capucins*. — 1620. Commencement des constructions du nouvel hôtel-de-ville. Cet édifice coûta 5,000 livres et fut élevé par Nicolas Lepot, Jean Cousin, Jean Leclercq et Gilles Boullé. — 1623. Établissement des *Ursulines*. — 1624. Peste à Montdidier. — 1625. Passage de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche et d'Henriette d'Angleterre. — 1628. Mort de Jean Hollandre, recteur de l'université de Paris, né à Montdidier. — 1636. Belle défense de Montdidier assiégé par Jean de Wert et Piccolomini. (Voir à la page 52 de ce volume, lignes 28 et suivantes.) — 1636. Lettres de Louis XIII portant création de deux foires franches à Montdidier. — 1639. Mort du chanoine de la Morlière, né à Montdidier et non à Chauny comme l'ont avancé quelques historiens. Il publia *Les antiquités, histoires et choses plus remarquables de la ville d'Amiens*, suivies du *Recueil des illustres maisons de Picardie*. — 1643. Les Espagnols faits prisonniers à la bataille de Rocroi sont conduits à Montdidier. — 1646. Passage de Louis XIV. — 1647. Ce prince repasse à Montdidier. — 1653. Les Espagnols s'emparent de cette ville. Le grand Condé, séparé alors de la cour de France par de profonds dissentiments, était avec les Espagnols et fut complimenté par le sieur de la Villette, « après quoi, Pierre » Petit prenant la parole en qualité de maire ajouta : *Monseigneur, toute notre ville* » *est fidèle aux Bourbons ; vous êtes de ce sang si pur et si précieux ; que ne vous* » *accommodez-vous avec votre cousin ?* Cette naïveté picarde fit rire le prince qui » se retira après avoir reçu des contributions et des rafraichissements. » (Le père

le prévôt royal prétendait juger sera rendu à l'échevinage dont les droits comportaient haute, moyenne et basse justice[1]. Les archives de l'hôtel-de-ville renferment une sentence où la peine de mort est prononcée contre Madeleine Lemercier *pour avoir cellé sa grossesse et suffoqué son fruit.* En 1511, Jeanne de Resty fut condamnée par l'échevinage et pour un crime

DAIRE.) — 1654. Louis XIV vient à Montdidier. — 1656. Le 20 juin, dom Bonaventure Fricourt, religieux bénédictin, fit représenter à Montdidier une tragédie latine de sa composition sur le martyre de St-Lugle et de St-Luglien. Les acteurs étaient au nombre de dix-neuf. — 1657. Passage de Louis XIV. — 1658. Ce prince confirme les anciens priviléges de Montdidier. — 1659. Fêtes publiques à Montdidier à l'occasion de la publication de la paix entre la France et l'Espagne. « Il y » avoit une figure de la déesse Bellonne qui fut brûlée sur un double théâtre dressé » à la place du marché. » (*Inventaire des titres des archives de la ville.*) — 1671. Naissance de Claude Capperonnier célèbre helléniste. Il donna des leçons de langue grecque à Bossuet. — 1672. « L'échevinage permet à Pierre Fouquerelle, libraire, » de s'établir à Montdidier, ouvrir boutique et exposer en vente toutes sortes de » livres permis, quoi faisant il demeurera déchargé de logement de gens de guerre » et contributions, attendu que cet établissement va à l'utilité publique. » (*Inventaire des titres des archives de la ville.*) — 1676. Louis XIV repasse à Montdidier. — 1677. Fondation de la confrérie des *Dames de la Charité.* — 1681. Établissement des *Filles de la Croix.* — 1716. Naissance de Jean Capperonnier, savant helléniste, neveu de Claude Capperonnier. — 1737. Naissance de Parmentier. — 1749. Réunion de la prévôté de Montdidier au bailliage. — 1752. Établissement de la compagnie de l'arbalète. — 1759. Naissance à Montdidier du célèbre orientaliste Caussin de Perceval. — 1762. Ecroulement d'une notable partie de la nef de l'église *Saint-Pierre.*

[1] Echevinage, officiers et agents de la ville de Montdidier en 1492 : — Le maïeur. — Le lieutenant de la mairie. — Douze échevins. — Le procureur de la ville. — Le clerc ou greffier. — L'argentier. — Les maïeurs de bannières. — Les sergents du voyer. — Les *esgards* ou inspecteurs des métiers. — Les *croquemenours* ou mesureurs de terre. — Le vendeur de poisson. — Le vaquier. — Le porquier de la ville. — Le surveillant de l'horloge. — Les gardes des portes. — Les priseurs de biens. — Les mesureurs des aisselles et soieries. — Les inspecteurs des eaux. — Le maître des hautes-œuvres.

de la même nature « à être traînée dessus une claie » depuis l'hôtel-de-ville jusques à la porte de Becquerel, » et d'icelle menée au gibet appelé *Maurouart* pour » y être brûlée et consommée en cendres. »

L'échevinage de Montdidier exerçait une entière juridiction sur les corps de métiers de la ville. Nous lisons dans les statuts des *cordonniers en neuf* que les aspirants-cordonniers « devront faire un chef-d'œuvre » suffisant au choix du maire. L'échevinage règle que » les cuirs employés à la confection des *souliers de*

EXTRAITS DES COMPTES DES ARGENTIERS
DE LA VILLE DE MONTDIDIER.

1402. Pour vin de Beaune, présenté à Mgr de Bourgogne. . . .	9 l	» s
1473. A François Lagache, demeurant à Moreuil, pour l'horloge par lui fournie et assise à l'hôtel-de-ville.	12	»
1526. Pour la cloche du beffroi achetée de Simon de Bruières, clocquemant d'Amiens.	254	10
1529. A Jacques Platel, Jacques Harle et autres qui jouèrent plusieurs moralités et farces pour recréer le peuple à l'occasion de la paix (*la somme donnée n'est point indiquée au compte*)	»	»
1536. Pour 2 couleuvrines et 12 arquebuses à crocq pesant environ 2000, payé à Jacques Lebel, fondeur de la ville d'Amiens . . .	144	»
1536. Pour une enseigne de taffetas blanc, jaune, violet et incarnat, devant servir à faire la montre des habitants pour la garde de la ville durant le temps de la guerre (*somme non indiquée*).	»	»
1591. Paiement du messager envoyé à Clermont pour reconnaître les actions de l'ennemi et si le canon était à Warty.	»	»
1592. Frais de mise au carcan d'un coupeur de bourses	»	»
1603. Paiement par la ville de la dépense faite à Montdidier par Mgr l'évêque d'Amiens durant quatre jours qu'il a baillé tonsure et donné confirmation aux habitants.	»	»
1629. A M. Etienne Darras, régent du collége, pour ses gages. . .	30	»
1651. Pour les tapisseries de la chambre de l'échevinage.	100	4
1657. Pour 24 gâteaux offerts à Louis XIV à son passage à Montdidier.	30	»
1664. Au prédicateur pour les octaves.	12	»
1665. Pour les gages des messagers de la ville allant à Paris. . . .	6	»

» *maroquin* seront en veau d'Angleterre, en vache de » Russie ou en mouton blanc; on fera les talons de » cuir sec. » D'autres dispositions s'appliquent aux *souliers de vache grasse avec talon de bois* et aux *gros souliers pour les paysans*. L'autorité municipale s'exerçait au moyen-âge dans un ressort si étendu qu'en 1499 l'échevinage de Montdidier prit une délibération pour *desnier à Jean de Béthencourt sa noblesse, parce qu'il s'étoit meslé tous les jours d'achepter plusieurs bœufs maigres et de les engraisser, ce qui sembloit chose déroger à Noblesse puisque Jean de Béthencourt pratiquoit pour argent.*







E préambule de la charte communale que Philippe-Auguste concéda aux bourgeois de Montreuil, en 1188, indique que les habitants étaient depuis long-temps en possession d'une coutume et de divers priviléges. De plus, un acte de donation constate qu'en 1144 Montreuil avait déjà son maïeur et son argentier[1]. La donation dont il s'agit fut faite à l'abbaye de Valoires par le châtelain Guillaume, dans la maison de

[1] (*Cartulaire de Valoires.* Archives départementales de la Somme.)

pierre (*in domo petrina*) d'un bourgeois nommé Wascelin; Guillaume la confirma ensuite dans sa maison de bois (*in domo lignea*) en présence de dix-sept chevaliers, moines ou bourgeois de Montreuil. Enguerrand, le maïeur (*majore*), et Eustache, l'argentier (*monetario*), figurent parmi les témoins.

La charte de Philippe-Auguste déclare que les forfaits autrefois commis par les habitants seront mis en oubli; mais on ignore les circonstances auxquelles ce pardon s'appliquait. Quelques historiens ont con-

NOTIONS HISTORIQUES SUR MONTREUIL.

55 ans environ avant l'ère chrétienne. Les Romains s'emparent du château de Montreuil et s'y établissent. On l'appelait d'abord *Bragaw*; il eut plus tard le nom de *Wimax*.— Vers 680. St-Salve, évêque d'Amiens, fonde un monastère à Montreuil et y meurt en 689. — 831. Erection de ce monastère en abbaye. (Voir le Ier volume, page 162.) — Vers 850. Helgaud, comte de Boulogne, agrandit et fortifie Montreuil. — 879. Les Normands tentent vainement de s'emparer de Montreuil. — 942. Montreuil, dépendance des comtes de Ponthieu, tombe au pouvoir d'Arnoul, comte de Flandre. — 943. Herluin, comte de Ponthieu et de Montreuil, recouvre cette ville avec l'aide du duc de Normandie, son allié.— 949. Montreuil retombe au pouvoir d'Arnoul. — 966. Montreuil reconnaît de nouveau l'autorité des comtes de Ponthieu. — 1030. Les religieuses de l'abbaye de *Sainte-Austreberte* s'établissent à Montreuil. —1091. La reine Berthe, répudiée par Philippe Ier, est enfermée dans le château de Montreuil. — 1188. Philippe-Auguste concède aux habitants une charte communale.—1200. Fondation de l'hôtel-Dieu.—1210. Gauthier de Maintenay fonde l'hôpital de Montreuil. — 1278. Fondation du couvent des *Carmes*. — 1346. Edouard III d'Angleterre brûle les faubourgs de Montreuil après la bataille de Crécy. — 1435. On dépose dans une châsse d'argent les restes vénérés de St-Wulphi, curé de Rue, mort en 756. Ces reliques furent portées à Montreuil au IXe siècle pour les soustraire aux profanations des Normands qui désolaient la Picardie. — 1457. Établissement des *Sœurs-Grises*. — 1480. Louis XI autorise les habitants de Montreuil à imposer des droits sur les marchandises vendues dans leur ville et dans la banlieue. — 1537. Montreuil est assiégé et pris par les Impériaux sous les ordres des comtes de Bures et de Rœux. —1544. Les Français avaient repris Montreuil. Le duc de Norfolk vint l'assiéger avec une armée anglaise. Mon-

jecturé que la commune dut s'établir à Montreuil par insurrection et que Philippe-Auguste voulut légitimer par une charte l'émancipation qui s'était accomplie au mépris de son autorité. La donation de 1144, qui date des premières années du règne de Louis-le-Jeune, doit suffire pour démontrer que cette assertion est sans valeur.

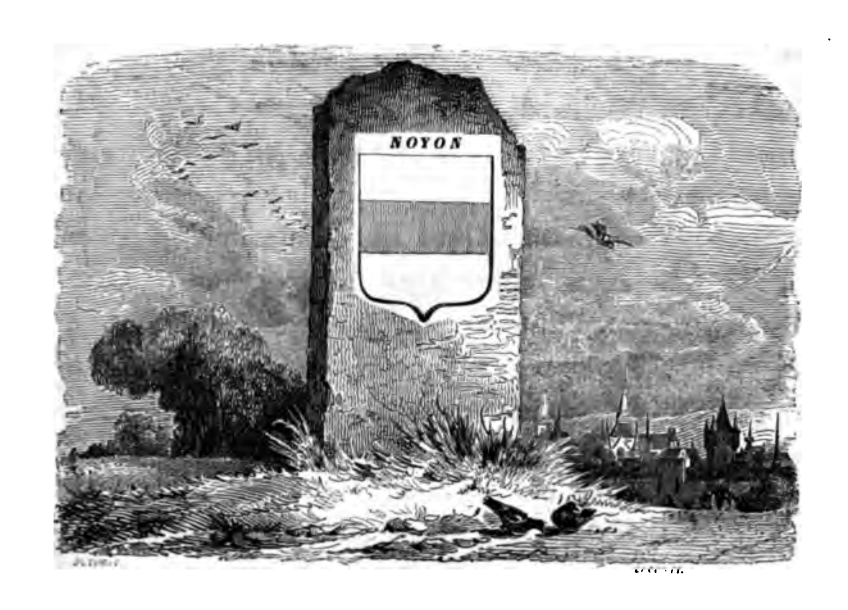
L'histoire parle peu de Montreuil pendant les temps qui précédèrent 1188. Les forfaits que la charte royale rappelle pouvaient être de toute nature. Peut-être les

treuil fut défendu par le maréchal Dubiez. — 1567. Rédaction des coutumes de la prévôté de Montreuil. — 1576. Mort de Denys Lambin, commentateur de Plaute, né à Montreuil. — 1588. Désordres à Montreuil à l'occasion de la Ligue. — 1590. Démolition du couvent des *Carmes*. — 1594. Montreuil reconnaît l'autorité d'Henri IV. — 1621. Fondation du couvent des *Capucins*. — 1634. François Lefebvre de Caumartin, évêque d'Amiens, ayant accordé à la ville de Rue une partie des reliques de St-Wulphi, le peuple de Montreuil commet des désordres. L'autorité de l'évêque est méconnue ; ce prélat met la ville en interdit. « Le lieutenant-général » de Montreuil, les maire et échevins présentèrent requête en cour pour faire le» ver cet interdit ; mais le roi indigné de tels méfaits envoya le sieur de Miromesnil, » maître des requêtes, afin d'en informer des plus coupables et en juger conjointe» ment avec le présidial d'Abbeville, lesquels rendirent une sentence condamnant » six habitans de Montreuil à être pendus en effigie ; deux autres à être bannis pour » cinq ans ; et quatorze pour un an. Mais M. de Caumartin plein de charité envers » ceux qui l'avaient maltraité fit commuer le tout en une amende générale de 1600 » livres pour être distribuée selon ses ordres ; elle fut payée incontinent et l'in» terdit fut levé. » (*Histoire des évêques d'Amiens* par J. B. M. D. S.) — 1642. Charles de Lannoy, gouverneur de Montreuil, fonde l'*Hôpital des Orphelins*. — 1665. Réunion définitive de Montreuil à la Couronne de France. — 1737. Établissement des écoles des *Sœurs de la Providence*. — Montreuil avait autrefois une collégiale sous le titre de *Saint-Firmin Martyr*, fondée au XIIe siècle par Thibaut d'Heilly, évêque d'Amiens ; six paroisses : *Saint-Firmin Martyr*, *Notre-Dame*, *Saint-Valois*, *Saint-Pierre*, *Saint-Josse-au-Val*, *Saint-Jacques* ; un état-major pour la citadelle, élevée par les ordres de Vauban ; une juridiction des traites ; et trois compagnies privilégiées d'*arbalétriers*, d'*archers* et d'*arquebusiers*.

habitants avaient-ils méconnu le pouvoir royal! Peut-être commirent-ils des désordres pour se soustraire aux taxes seigneuriales ou aux exigences du clergé! La charte dit formellement que la commune n'a été concédée par le prince que sous la réserve expresse du droit de l'Église et de celui des chevaliers.



CHATEAU DE MONTREUIL.



LES *Annales de l'église de Noyon*, publiées en 1633 par Jacques le Vasseur, renferment de curieux détails sur *la paix, concorde, société et commune* établie en 1108 par l'évêque Baudry, pour mettre fin aux continuels désordres qui affligeaient Noyon, et pour *serrer ville, église, clercs et bourgeois d'un nœud plus étroit et d'une indissoluble union.*

Baudry de Sarchainville fut l'un des plus éminents

prélats de l'église de Picardie. Comme Geoffroy d'Amiens, il voyait avec peine les abus de l'autorité seigneuriale, et comme lui il voulut adoucir selon son pouvoir la triste condition d'un peuple que les clercs et les chevaliers opprimaient. Dans l'année 1108, Baudry résolut d'instituer une commune dans la ville de Noyon. Après beaucoup d'obstacles, la charte qui consacrait cet établissement fut jurée par le clergé et par les chevaliers; l'évêque promit de la respecter; les bourgeois et les gens de métier firent aussi serment d'être fidèles à la nouvelle commune; et pour mieux assurer sa durée, Baudry prononça les terribles anathèmes de l'écriture sainte contre tous ceux qui

NOTIONS HISTORIQUES SUR NOYON.

532. St-Médard, évêque de l'Auguste de Vermandois, transfère son siége à Noyon. — 640. St-Eloi, trésorier de Dagobert Ier, devient évêque de Noyon. Il établit une école épiscopale dans cette ville. — 768. Sacre de Karle-le-Grand dans la cathédrale de Noyon. — 814. Un concile s'assemble à Noyon pour régler les limites des diocèses de Noyon et de Soissons.—830, d'autres disent 831. Un nouveau concile s'assemble à Noyon. On y prononce la déposition de Jessé, évêque d'Amiens. — 859-860. Passage des Normands. Ils saccagent la ville et brûlent l'abbaye de *Saint-Eloi*. (Ier volume, page 219.) — Après 1049. Fondation du prieuré de *Saint-Blaise* ou *d'Orroir* dans le faubourg de Noyon. — 1064. Erection de l'abbaye de *Saint-Barthélemy*. (Ier volume, page 223.) — 1092. Fondation de l'hôpital *Saint-Antoine*. — 1108. L'évêque Baudry concède une charte communale aux habitants. — 1146. Séparation des évêchés de Noyon et de Tournay. — 1156. Incendie de Noyon. Les flammes consument presque toutes les habitations. — 1161. Lettres du pape Alexandre III en faveur de l'hôtel-Dieu. — 1178. Fondation de l'hôtel-Dieu appelé aussi *Hôpital Saint-Jean*. — 1179. Bulle du même pape confirmant à la cathédrale de Noyon la possession de l'église paroissiale de *Saint-Maurice*. — 1188. L'évêque Etienne de Nemours institue un chapelain dans la léproserie de *Saint-Ladre* placée dans le faubourg Saint-Jacques. — 1195. Établissement des *Augustines* dans l'hôtel-Dieu de Noyon. — Vers 1200. Les Templiers avaient alors un monastère à Noyon. (*Le Vasseur*.) — 1222. Désordres à Noyon à l'occasion

tenteraient plus tard de la détruire. Sur les instances de Baudry, Louis-le-Gros sanctionna peu de temps après la commune et fit apposer le sceau royal sur l'acte où étaient transcrites les dispositions de la charte jurée. A l'exemple de son père, Louis-le-Jeune confirma aussi en 1140 la commune de Noyon qui reçut, en 1181, une confirmation nouvelle du roi Philippe-Auguste. Ce prince était alors à Fontainebleau.

La charte de Noyon jurée dans l'année 1108 est, après celle de Cambrai, le plus ancien monument de l'affranchissement communal du nord de la France. Beauvais, Saint-Quentin, Laon, Amiens, Soissons et beaucoup d'autres villes picardes ne participèrent qu'a-

d'un clerc maltraité par quelques habitants. — 1230. Établissement des *Cordeliers*. — 1232-1233. Un concile s'assemble à Noyon à l'occasion des désordres qui affligent la ville de Beauvais. — 1233. Ferrand, comte de Flandre, meurt à Noyon. — 1272. Moréri affirme qu'un concile s'assembla cette année-là à Noyon. Les ouvrages qui traitent des conciles n'en font point mention. Les évêques d'une même province ecclésiastique se réunissaient fréquemment au moyen-âge. Peut-être ceux de la province de Reims s'assemblèrent-ils à Noyon en 1272. — 1278. Reconstruction de l'hôtel-Dieu. — 1293. Incendie de Noyon. — 1293-1294. Philippe-le-Bel cède aux évêques de Noyon la châtellenie de cette ville moyennant sept mille livres parisis. — 1296. Il est déjà question à cette date de l'hôpital de *Robert Lefebvre*. Il était situé dans la rue de *Puits en Puits*. — 1300. Regnaud de Rouy, trésorier de Philippe-le-Bel, fonde un monastère sur le Mont-Hérimont. Des Chartreux s'y fixèrent en 1308. Ce lieu reçut le nom de *Chartreuse du Mont-Reynaud*. On l'appela aussi le *Mont-Saint-Louis*. — 1328. Passage de Philippe de Valois. Ce prince fait construire le beffroi. — 1338. Etienne Albert est appelé au siége épiscopal de Noyon. Il devient pape sous le nom d'Innocent VI. — 1344. Les évêques de la province de Reims s'assemblent à Noyon. — 1387. Le parlement de Paris condamne le chapitre de Noyon à contribuer aux dépenses des fortifications et à la solde des troupes. — 1402. Désordres à Noyon. Meurtre de plusieurs habitants sous le portail de la cathédrale. — 1413. Les Bourguignons s'emparent de Noyon. — 1414. Les troupes de Charles VI reprennent cette place. — 1419. Noyon retombe au pouvoir

près ce temps aux bienfaits de cet affranchissement ; et, à ce titre, la charte de Noyon occupe une place bien belle dans les annales glorieuses de l'émancipation communale, source de nos plus chères libertés.

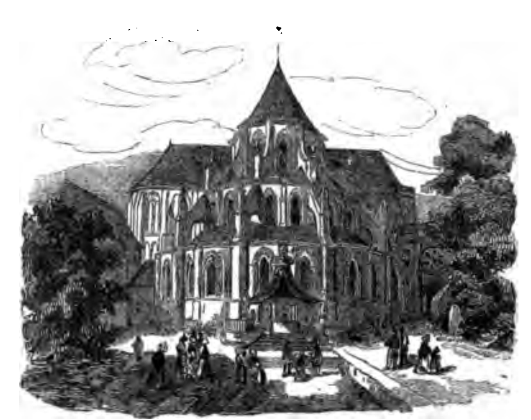
Donnons notre attention aux dispositions principales de ce document. Nous y pourrons d'ailleurs découvrir à combien de titres l'établissement communal dut être cher à un peuple opprimé et qu'aucune garantie, jusqu'alors, n'était venu protéger contre les excès des grands : — L'évêque et le châtelain, dit la charte, ne pourront rien exiger des hommes de la ville si ce n'est un peu de vin ou quelque chose de tel. — Tous ceux qui auront des maisons dans Noyon devront le guet, la garde et les frais de commune. — Si la commune est violée, que tous ceux qui l'ont jurée

des Bourguignons.—1425. Les Anglais tiennent garnison à Noyon.—1430. Jeanne d'Arc, prisonnière sous les murs de Compiègne, est amenée à Noyon. On la conduit ensuite dans le château de Beaurevoir. — 1436. Consécration de l'église paroissiale de *Saint-Martin*. — 1438. Construction de la chapelle de la Ste-Vierge dans l'église paroissiale de *Saint-Hilaire*. — 1451. Dédicace de l'église paroissiale de *Saint-Germain*. (LE VASSEUR.) — 1468. Passage de Louis XI. — 1496-1499. La peste désole Noyon. — 1509. Naissance à Noyon de Jean Calvin. — 1515-1516. Nouvelle peste à Noyon. — 1523. Construction de la galerie de l'hôtel-de-ville. — 1523. Un compte de cette année constate que l'*hôpital Notre-Dame*, institué pour *la gésine* des pauvres femmes enceintes, était situé dans la *rue Saint-Eloi* et qu'une lampe brûlait nuit et jour au dortoir des pauvres. — 1527. Passage de François Ier. — 1531. Passage de la reine Eléonore d'Autriche et des enfants de France. — 1538. La ville donne à ferme la maison des filles de joie moyennant soixante sols. — 1539. Passage de Charles-Quint. — 1552. Les Impériaux brûlent Noyon. — 1552. Destruction du couvent des *Cordeliers*. Il fut reconstruit sous le règne de Charles IX. — 1554. La peste à Noyon. — 1556. Démolition du couvent des *Cordeliers*. — 1557. Les Espagnols s'emparent de cette ville après la bataille de Saint-Quentin. — 1559. Noyon est rendu à la France par le traité du Cateau-Cambrésis. — 1562. Les cal-

marchent pour sa défense; que nul ne reste dans sa demeure, s'il n'est infirme, malade ou tellement pauvre qu'il se trouve tenu de soigner lui-même sa femme et ses enfants malades. Il sera excusé s'il déclare par serment avoir ignoré qu'il était requis de marcher. — Les jurés de Noyon ne pourront citer qui que ce soit hors de la commune. — Le boulanger convaincu par le juge d'avoir fait pain trop petit perdra son pain et paiera une amende. Il y aura des mesures publiques pour le mesurage du grain. — Si quelqu'un est blessé ou tué sur le territoire de la commune, les jurés de Noyon feront justice. La forfaiture est réservée, comme auparavant, à l'évêque et au châtelain. — Nul ne sera reçu dans la commune si ce n'est par les jurés. L'argent qu'il donnera devra s'appliquer aux

vinistes sont expulsés de Noyon. — 1567. Entrée de Charles IX. — 1576. Privilèges accordés par le pape Grégoire XIII à l'église paroissiale de *Sainte-Madeleine*. — 1582. Passage d'Henri III. — 1591. Henri IV assiége et prend Noyon où les Ligueurs commandaient. — 1593. Ces derniers rentrent dans cette place à l'aide des Espagnols. — 1594. Henri IV assiége et reprend Noyon. — 1610. Établissement des *Capucins*. — 1620. Reconstruction de l'église paroissiale de *Saint-Jacques*. — — 1628. Établissement des *Ursulines*. — 1631. Démolition de la citadelle. Reconstruction sur son emplacement de l'abbaye de *Saint-Eloi*. — 1636. La peste à Noyon. — 1638. Mort de Jacques Le Vasseur, doyen de la cathédrale de Noyon, né à Vismes en Ponthieu, auteur des *Annales de l'église de Noyon*. — 1645. Passage de Marie de Gonzague, reine de Pologne. — 1650. St-Vincent de Paul visite Noyon. — 1652. Fondation du Séminaire. — 1660. Mort de Sarazin, sculpteur célèbre, né à Noyon. — 1674. Établissement de la communauté des *Sœurs de la Sainte Famille*. — 1691. Passage de Louis XIV. — 1692. Mort de Bonaventure Fourcroy, avocat célèbre, né à Noyon. — 1739. Établissement de la communauté des *Frères des Ecoles Chrétiennes*. — 1779. Écroulement des constructions de l'église paroissiale de *Saint-Pierre*. — 1784. L'église paroissiale de *Sainte-Godeberte* où le culte était suspendu depuis 1774 est rouverte aux fidèles.

besoins de la ville. — Celui qui trouvera un larron chez lui reprendra son bien et livrera le coupable au juge. — Si l'évêque accuse un homme de la commune, la forfaiture ne pourra être prouvée par un sergent du prélat; et si ce dernier ne peut être appuyé d'un autre témoin, l'accusé sera cru sur serment. — Que nul ne soit contraint de répondre sur une plainte, si le délit n'est d'abord constaté devant les échevins ou les jurés. — Toute marchandise valant moins de six deniers sera exempte de tonlieu. — On abolit le droit perçu chaque semaine par le châtelain. — On brisera toutes fausses mesures.



ABSIDE DE LA CATHÉDRALE DE NOYON.





N lit dans les mémoires de Colliette qu'une vieille charte de 1182 fesait mention de *Walterus de Felkiere*, maïeur de Péronne. Ceci appuie l'assertion souvent émise que les chartes communales concédées par les rois, les évêques ou les seigneurs, surtout dans le XIII[e] siècle, furent presque toujours postérieures à l'institution du maïeur et des jurés ou échevins. Les premiers ne pouvant désormais mettre obstacle à l'établissement communal prenaient grand soin de consacrer du moins leur suprématie par la concession de

ces chartes que les bourgeois, de leur côté, accueillaient avec joie puisqu'elles ratifiaient, en quelque sorte, leurs priviléges jusqu'alors contestés.

Philippe-Auguste octroya une charte communale aux habitants de la ville de Péronne dans l'année 1207 et en confirma la teneur en 1209. Beaucoup d'articles de cette charte reproduisent des dispositions déjà transcrites dans le texte qui a précédé. Voici ceux qui nous ont paru mériter une mention spéciale :

NOTIONS HISTORIQUES SUR PÉRONNE.

587. Mort de Ste-Radegonde, fille de Berthaire, roi de Thuringe, et femme de Khlother Ier. Elle vint souvent résider dans le château de Péronne et dans celui d'Athies, en Vermandois, avant de prendre le voile à Noyon. (FORTUNAT.) — Vers 640. Les actes de St-Fursi nous apprennent qu'Erchinoald, maire du palais de Neustrie, possédait alors le château de Péronne. — Après 650. Fondation de la collégiale de *Saint-Fursi*. — 817. Péronne appartient à Peppin, fils de Bernard, roi d'Italie, petit-fils de Karle-le-Grand. — 860-892. Passage des Normands. Ils incendient les environs de Péronne et l'abbaye du *Mont-Saint-Quentin*. (Voir pour ce monastère le Ier volume, page 220.) — 895-897. Péronne appartient aux comtes de Vermandois. — 929. Karle-le-Simple meurt dans le château de Péronne où le comte Herbert de Vermandois l'avait fait enfermer. — 932. Gilbert ou Hislabert de Lorraine assiége le château de Péronne défendu par les troupes du comte Herbert. La forteresse résiste aux assiégeants. (COLLIETTE.) — 1130. Incendie de la collégiale de *Saint-Fursi*. — 1190. Réunion de Péronne à la couronne de France. — 1207. Philippe-Auguste concède une charte communale aux habitants. — 1209. Confirmation par ce prince de la charte octroyée en 1207. — 1214. Après la bataille de Bouvines, Renaud, comte de Boulogne, est conduit au château de Péronne par l'ordre de Philippe-Auguste. — Vers 1222. Fondation du couvent des *Cordeliers*. — 1266. Réunion de la châtellenie de Péronne à la couronne de France. — 1358. Cette châtellenie est engagée à Louis de Male, comte de Flandre. — 1368. Charles-le-Sage rend aux habitants les droits de commune qui leur avaient été ôtés en 1359 par le roi Jean, *pour punir leurs crimes*. — 1376. Construction du beffroi. — 1445. Les Bourguignons s'emparent de Péronne. (MONSTRELET.) — 1466. Traité de Conflans. Péronne est donné en pairie à Charles-le-Téméraire. — 1468. Conférences de ce prince et de Louis XI dans le château de Péronne. Charles-le-Téméraire retient le roi prisonnier à la nouvelle de la révolte des Liégeois. (Page 53 de

— Si quelqu'un croit qu'un homme de la commune lui veut du mal, il demandera au juge que celui qu'il soupçonne lui donne un *assurement;* si l'homme suspecté le refuse, sa personne et ses biens seront mis dans les mains de la commune, jusqu'à ce qu'il ait promis de vivre en paix avec son ennemi. — Lorsqu'un bourgeois prendra la croix pour aller visiter le sépulcre de N. S., il n'en sera pas moins tenu d'observer la loi de la commune, sauf ce qui se rapporte aux effets

ce volume.) — 1470. Mort de Simon de Péronne, général de l'ordre de Prémontré. — 1477. Péronne reconnaît l'autorité royale à la mort de Charles-le-Téméraire. — 1482. Fondation du couvent des *Clarisses*. — 1523. Les faubourgs de Péronne sont brûlés par les Bourguignons. — 1536. Belle défense de Péronne assiégée par le prince de Nassau. Les habitants se signalèrent par leur courage pendant toute la durée du siége; les femmes surtout firent éclater une rare intrépidité. L'une d'elles, Marie Fouré, imitant Jeanne Hachette au siége de Beauvais, arracha un étendard des mains d'un officier ennemi qui se mettait en devoir de l'arborer sur les remparts. C'est en mémoire de la défense de Péronne que fut peinte la célèbre *bannière* où les principales circonstances du siége se trouvaient retracées. On en conserve une copie fidèle dans l'hôtel-de-ville de Péronne. La première bannière fut faite peu d'années après le siége. Un maître-tailleur et brodeur, nommé Lecointe, exécuta la seconde au commencement du XVIII[e] siècle, moyennant neuf cents livres que la ville prit l'engagement de lui compter en neuf années. (*Registre aux délibérations de la ville*, 1703.) — 1577. Le duc d'Humières et un grand nombre de gentilshommes picards signent l'acte de *la Sainte Union* dans l'hôtel-de-ville de Péronne. Ce fut la naissance de la Ligue que les chefs avaient d'abord concertée dans le château d'Applaincourt. (Page 50 de ce volume.) — 1610. Établissement des *Minimes* et des *Capucins*. Il y avait aussi à Péronne des *Pères Trinitaires* ou *Mathurins*, des *Ursulines*, des *Bénédictins* et des *Sœurs de Ste-Agnès*. Indépendammant de la collégiale de *Saint-Fursi*, Péronne comptait quatre églises paroissiales : *Saint-Jean-Baptiste ; Notre-Dame*, au faubourg de *Bretagne; Saint-Quentin-Capelle*; *Saint-Sauveur*. Péronne avait deux autres églises : celle de *Saint-Quentin-en-l'Eau*, dans le faubourg du côté de la porte de Paris, et la chapelle curiale de *St-Jean-Baptiste-dans-l'Hôpital*. — 1645. Naissance du savant bénédictin dom Germain. Il travailla à *la Diplomatique* de Mabillon. — Péronne était autrefois le siége d'un bailliage et d'une élection. La ville avait un grenier à sel et un bureau des traites foraines.

qu'il voudrait emporter pour le service de Dieu. — Pour fixer l'étendue des pâturages et la quantité des eaux qui doivent appartenir à la commune, le témoignage des habitants fera foi. Ils affirmeront par serment quelles étaient cette étendue et cette quantité du temps du comte de Flandre et avant que le roi eût accordé le droit de commune à Péronne. — Celui qui, étant en colère, *aura poussé rudement quelqu'un* paiera cinquante sols pour les fortifications de la ville. — Tout homme convaincu de faux témoignage sera privé des droits de commune et de bourgeoisie.







PRÈS avoir appartenu aux comtes de Ponthieu et à la maison de Vermandois, la ville de Roye fut réunie à la Couronne dans l'année 1183; et l'on rapporte à cette date l'institution de la commune que Philippe-Auguste octroya aux habitants. La charte d'établissement renferme cinquante-huit articles. On retrouve dans les chartes des autres villes la plupart de ses dispositions; voici les seuls articles qui nous

aient paru devoir être signalés : — Le roi accorde la commune à la louange, honneur et gloire de l'église de Saint-Georges et de Saint-Florent, sauf le droit de cette église, le droit du roi et celui de ses vassaux. — La moitié des amendes pour infraction de bans (violation d'héritage) appartiendra au roi ; l'autre moitié aux bourgeois de la commune, sauf le droit de *forage* (impôt perçu sur la vente du vin en détail) qui fait partie des revenus royaux. — Si la bonne foi des bourgeois est suspectée en ce qui touche les amendes pour infraction de bans ou les sommes perçues pour rachat de maisons, le maire et trois jurés feront serment sur les saintes reliques que rien n'a été distrait au préjudice du roi. — Si l'étranger commet

NOTIONS HISTORIQUES SUR ROYE.

806. Roye faisait alors partie des possessions d'Helgaud, comte de Ponthieu et de Montreuil. — 932. Hugues, duc de France, s'empare de Roye au préjudice d'Herbert, comte de Vermandois. — 990. Herbert, comte de Vermandois, fonde la collégiale de *Saint-Georges*. — 1046. Construction de l'église. — Vers 1077. Les reliques de St-Florent furent portées à Roye et placées dans la collégiale de *Saint-Georges* qui prit alors le nom de *Saint-Florent*. — 1095. Evrard, seigneur de Roye, affranchit les églises de Cambrai du droit de péage perçu sur les denrées passant par Roye. — Règne de Louis-le-Gros. Roye fournit alors aux armées de ce prince un corps de quinze cents archers. — 1183. Réunion de la ville de Roye à la couronne de France. — Après 1183. Philippe-Auguste concède une charte communale aux habitants. — 1184. Bulle du pape Luce III en faveur de la collégiale de *Saint-Florent*. — 1184. La même bulle fait mention des églises de *Saint-Pierre*, de *Saint-Gilles*, de *Saint-Médard* et de *Saint-Georges* dans le faubourg. — 1191. Evrard de Roye, préchantre de la cathédrale d'Amiens, commence le directoire du chant ou ordinaire de cette église. — 1222. Construction de l'église des *Cordeliers*. (Manuscrits de M. l'abbé Corblet, de Roye.) — 1329. Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe-le-Long, meurt à Roye. Elle se rendait en Artois et fut inhumée dans l'église de *Saint-Florent*. — 1369. Les Flamands incendient Roye. — 1373. Les Anglais s'emparent de cette ville et la détruisent presque entièrement. — 1373.

un forfait dans la commune et refuse de comparaître devant le maïeur, les bourgeois sortiront de la ville pour aller démolir sa maison, qu'il soit chevalier, écuyer ou simple habitant des champs; et si la maison est trop forte pour céder aux efforts des bourgeois, le roi fournira les secours nécessaires pour assurer sa destruction. — Le sergent du roi ne pourra appeler *par gages de bataille* (en duel) un homme de la commune. — Les serviteurs des clercs ne devront être cités en justice, pour les choses qui touchent à leur *pécule*, que devant le doyen du clergé de Roye. — Celui qui façonnera des gâteaux ou des flans (*gastellos vel flatones*) et autres choses semblables qui nuiraient à la ville sera tenu de n'en plus façonner,

Charles-le-Sage abolit la commune de Roye. — 1403. Mort de Jean de Popincourt, premier-président au parlement de Paris. — 1406. Pillage de la ville par les soldats du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur. — 1409. Mort de Gui de Roye, archevêque de Reims. On a de lui un ouvrage ayant pour titre : *Doctrinale sapientiæ*. — 1410. Établissement à Roye d'une chambre à sel. — 1418-1419. Roye est plusieurs fois assiégé et pris par les Bourguignons ou par les troupes royales. — 1420. Les villes de Roye, Péronne et Montdidier sont séparées par Charles VI du gouvernement général de la Picardie pour former un gouvernement particulier. — 1430. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, rassemble son armée à Roye. — 1435. Traité d'Arras. Charles VII cède Roye à Philippe-le-Bon. — 1441. Charles VII chasse les Anglais de Roye. — 1463. Louis XI rachète Roye du duc de Bourgogne. — 1463. Passage de ce prince. — 1465. Traité de Conflans. Roye est de nouveau cédé au duc de Bourgogne. — 1470. Louis XI s'empare de Roye. — 1472. La ville se rend à Charles-le-Téméraire. — 1477. A la mort de Charles-le-Téméraire, Roye reconnait l'autorité de Louis XI. — 1479. Commencement des constructions des Prisons. — 1480. Geffroi était alors *maître des écoles grammaticales* de Roye. — 1493. Établissement des *Sœurs-Grises*. — 1496-1499. La peste désole Roye. — 1497. Mort de Jean de la Vacquerie, né à Roye, premier-président au parlement de Paris. Louis XI ayant rendu d'injustes édits, le parlement refusa de les enregistrer. « *Sire*, dit Jean » de la Vacquerie, *nous venons remettre nos charges entre vos mains et souffrir*

sur le commandement du maïeur. (La disette des grains, si ordinaire alors, devait naturellement entraîner l'interdiction des gâteaux et autres pâtisseries qui n'étaient point d'un usage indispensable.) — Le roi veut qu'une halle soit construite à Roye pour la vente des denrées. Il paiera la moitié des frais de construction et d'entretien et se réserve la moitié du produit. — Un bourgeois ne pourra être assigné dans l'église ou dans le parvis. — Les clercs qui ne vivront point selon leur état; qui seront mariés; qui trafiqueront ou feront l'usure, perdront les priviléges de la cléricature, seront assimilés aux hommes de la commune et devront le service au roi. — Si un bourgeois a donné de la laine à filer moyennant salaire

» *tout ce qu'il vous plaira, plutôt que d'offenser nos consciences.* » Louis XI révoqua ses édits. — 1503. Mort de Gilles Nicole, né à Roye, secrétaire du roi Louis XII. Il a laissé des *Chroniques de France*. — 1523. Les Anglais et les Espagnols s'emparent de Roye et l'incendient. — 1536. Roye est de nouveau brûlé par les Impériaux. — 1552. Le comte de Rœux, général de Charles-Quint, assiége la ville, s'en empare et la livre aux flammes. — 1567. Rédaction de la coutume de Péronne, Montdidier et Roye. — 1577. Roye se déclare pour la Ligue. — 1580. Établissement de la confrérie des archers de *Saint-Sébastien*. A cette époque une *Connétablie d'arbalétriers* existait aussi à Roye. Voici quelques-uns des statuts de la confrérie des archers. « Est défendu à tout confrère et autres qui se trouveroient au jardin et buttes de dire ni proférer paroles vilaines et deshonnêtes en » peine de six deniers d'amende. — Nul ne pourra jurer ni blasphêmer le nom de » Dieu ni des saints sans même peine que cy-dessus. — Comme aussi nul ne doit » invoquer ni nommer les diables. — Est défendu à tout confrère et archer de tirer » de l'arc aux colombes blanches, à la tourterelle ni aux roitelets, en peine de » chacune fois six deniers. — Est enjoint à tous les confrères de faire acoustrer » leur barbe aux jours de St-Sébastien, mi-carême, premier jour de mai, mêmement au jour que l'un desdits confrères se marie. » (*Manuscrits de M. l'abbé Jules* Corblet.) — 1594. Les habitants reconnaissent Henri IV. — 1595. Construction du Collége. — 1596. La peste à Roye. — 1623. *Les Annonciades* viennent

et que la fileuse mette en gage la laine filée pour une somme plus forte que celle qui lui revient, le maïeur fera rendre la laine filée en retenant seulement pour la fileuse le salaire auquel elle aura droit. Les mêmes dispositions s'appliquent aux pareurs de draps qui mettraient des draps en gage. — Lorsque le roi donnera l'ordre aux bourgeois de se tenir prêts pour une expédition, ils seront dispensés de comparaître devant le juge pendant le temps qu'ils resteront *en quête*. — Un bourgeois pourra se saisir des biens d'un chevalier pour se payer de ce qui lui sera dû; et si le chevalier refuse de s'acquitter, les choses saisies seront adjugées au bourgeois par la justice du roi et par sentence des échevins. — L'échevinage de Roye pourra faire élever sur le terrain d'autrui les

remplacer les *Sœurs-Grises* de Roye. — 1624. La peste se déclare de nouveau à Roye. — 1626. Apparition des *Guérinets* secte d'illuminés. Pierre Guérin, leur chef, était curé de *Saint-Georges* à Roye. — 1630. Établissement des *Sœurs de la Croix*. — 1633. Fondation du couvent des *Minimes*. — 1636. Etablissement d'un hospice desservi par des religieux de *la Charité*. Roye eut plusieurs hôpitaux. Il est question dans les titres du XV[e] siècle de l'*Hôpital Bernard* et d'un hospice appelé *Hôtel du Béguinage*. Il y avait aussi un hôtel-Dieu sous le nom de *Maladrerie* et l'hôpital *Saint-Jean* du côté de *la Porte de Paris*. — 1636. Prise de Roye par les Impériaux. — 1636. L'armée de Louis XIII reprend la ville. Passage de ce prince. — 1644. Mort de Martin Meurisse, né à Roye, évêque de Madaure et auteur d'une *Histoire des évêques de Metz*. — 1653. Roye tombe au pouvoir des Espagnols. — 1668. Passage de Louis XIV. — 1668. La peste à Roye. — 1673. Louis XIV repasse à Roye. — 1698. Incendie du *Moulin Bayard*. — 1729. Reconstruction du Collége. — 1743. Mort de Louis Billecocq, né à Roye en 1663, avocat au parlement et auteur d'un *Commentaire sur la coutume de Péronne, Montdidier et Roye*. — 1744. Passage de Louis XV. — 1746. Ce prince repasse à Roye. — 1751. Démolition du bastion situé près du faubourg *Saint-Médard-de-Thoule*. — Achèvement des constructions de l'hôtel-de-ville. — 1786. Mort de l'abbé Chivot, né à Roye, littérateur et savant helléniste.

fortifications nécessaires pour la défense de la ville. — Si un bourgeois loue un ouvrier et refuse de lui payer sur le champ son salaire, le maïeur forcera le bourgeois à s'acquitter sans délai. — Lorsque le roi se plaindra d'un bourgeois, il ne pourra demander plus de soixante livres, à moins qu'il ne s'agisse de meurtre, de vol ou de trahison. — Les boulangers de Roye seront tenus de ne faire leur pain qu'à une obole.





Les chartes du commencement du XIIIe siècle font mention des ***bourgeois*** de Saint-Pol, et tout indique que cette ville dut son institution communale à Hugues VI Camp d'Avesne qui posséda le comté de Saint-Pol depuis 1174 jusqu'en 1205. ***Les Sceaux de Flandres*** d'Olivier de Wrée et le recueil publié par Duchesne sur la maison de Châtillon renferment deux chartes de 1221 par lesquelles la comtesse Isabelle, fille de Hugues VI, confirma la concession faite par son père aux bourgeois de Saint-Pol d'une banlieue dont les limites furent définies ainsi qu'il suit : « Les haies de

» Jehan, fils d'Helvin, jusqu'à l'épine de Pronay ; » quatre arbres placés devant le temple de Wavrans » jusqu'à la croix devant Belval ; le creux de Benet » et l'épine devant Croix ; l'épine de Bristel, le frêne » d'Ostreville et le Cauvelet d'Epinehain [1]. »

Hugues VII de Châtillon, comte de Saint-Pol, confirma en 1227 les dispositions de ces chartes et octroya aux bourgeois de la ville le privilége d'aller prendre du bois dans ses forêts (*jus lignandi in forestagiis suis*) ; « chasque fagot, dit Ferry de Locre, devoit conster de sept pieds de long et de neuf paulmes de » tour, n'estant iceux bourgeois obligés, sauf quelques » estrelins de recognoissance au comte, qu'à la fa- » çon et chariage. Furent néantmoins exclus et four- » clos les taverniers, hosteliers, patissiers, fourniers, » brasseurs et autres de profession semblable. » — Telles sont les notions que l'on recueille sur les premiers priviléges concédés aux habitants de Saint-Pol.

Cette ville s'honore d'avoir vu naître Ferry de Locre

[1] « Ego Elizabeth, comitissa S. Pauli. Notum facio præsentibus et futuris quòd » ego concessi burgensibus meis de S. Paulo et toti villæ bannileucam circa situm » dictæ villæ adjacentem, sicut pater meus Hugo quondam comes S. Pauli prædictis » burgensibus concessit et sicut legitimè tenuerunt, eisdem concessi usque ad metas. » Quod ut ratum sit, præsentem cartam prædictis burgensibus tradidi sigillo meo » roboratam. Actum anno Christi MCCXXI, mense julio. » (Preuves de l'*Histoire de la maison de Châtillon*, par DUCHESNE.)

« Ego Elizabeth de Castellione comitissa S. Pauli. Notum facio tam præsentibus » quàm futuris quod Hugo, comes S. Pauli, pater meus, communiæ de S. Paulo, » bannileucam dedit et concessit, videlicet ab haia Joannis, filii Helvini, ad spi- » nam de Pronay, etc. Anno domini MCCXXI mense septembri. » (*Arch. de S. Martini de Camp.* OLIVIER DE WRÉE.)

et Turpin. Le premier fut curé de Saint-Nicolas d'Arras et rendit d'éminents services à l'histoire des provinces d'Artois et de Flandre. On a de lui : le *Chronicon Belgicum ;* la *Chronographie des comtes, pays et ville de Saint-Pol ;* la *Chronica Anacephalæosis ;* le *Discours sur la Noblesse* ; des épigrammes et des vers.

Thomas Turpin naquit à Saint-Pol vers la fin du XVIIe siècle. Profés au couvent des Dominicains de Saint-Omer, on croit qu'il ne quitta presque jamais son monastère. Turpin nous a laissé une chronique latine des comtes de Saint-Pol et plusieurs manuscrits sur l'histoire locale, religieusement conservés dans la bibliothèque publique de Saint-Omer. Les archives d'Arras renferment deux curieux documents sur Turpin ;

NOTIONS HISTORIQUES SUR SAINT-POL.

855-858. Les lettres de St-Folquin font mention à cette date du lieu de *Tervana* qui prit plus tard le nom de *Saint-Paul* et par corruption *Saint-Pol*, en mémoire du patron de sa première église. — Vers 970. Le comte Guillaume fait construire à Saint-Pol une enceinte de murailles. —1050. Fondation de la collégiale de *Saint-Sauveur* dans le château des comtes. — 1117. Baudouin, comte de Flandre, vient assiéger Saint-Pol. —1119 ou 1120. Le comte Charles-le-Bon, successeur de Baudouin, s'empare de Saint-Pol, le livre aux flammes et fait démolir les murailles élevées au Xe siècle par les soins du comte Guillaume. « Charles blocqua la ville » et chasteau. On lasche les furies de batailles ; on frappe, on tue, renverse ; le » chasteau est gaigné, aussi est la ville ; on y voit un montgibel de flammes et un » déluge de sang ; les murailles sont culbutées du hault en bas ; les fossés sont ra- » clés et mis à l'esgal des aultres terres ; bref ce qui estoit de chasteau et de ville, » le tout est effacé. (Ferry de Locre.) — 1175. Bulle du pape Alexandre III portant confirmation de la dotation du chapitre de Saint-Sauveur. — 1190. L'hôpital est doté par le comte Hugues VI Camp d'Avesne.—1201. L'église de *Saint-Sauveur* cède à Hugues VI le moulin du *Maisnil* ou de *Millebourg* moyennant une redevance annuelle de quatorze setiers de froment. Ce moulin était alors situé près de la fontaine des *Lavoirs* dont il est question dans Ferry de Locre : « Esdictz lavoirs se » voit une tonne de gré crocqueté et poly, eslevée de six pieds, à six coings, em-

le premier est l'état des effets qu'il possédait lorsqu'il quitta son couvent ; le second s'applique aux soins qu'avait reçus de lui la bibliothèque de la communauté. En voici quelques extraits [1] : — « Le père Turpin » a procuré plusieurs livres à la bibliothèque, entr'au- » tres les suivans : les comtes de Flandres, en petit » folio ; une histoire de France par Nicolas Gille, in » folio ; les chartes du pays de Hainau, in octavo ; » deux tomes de l'année dominicaine ; Catena Patrum » Grecorum, in folio ; trois tomes in quarto de l'histoire » des évêques de Liége, Tongres, Mattrich, etc., in » quarto. — Il a nétoiéz tous les livres et les a ran- » gés selon les matières... — Il a eschangé quel- » ques livres doubles, sçavoir : une Vie des Saints en » vieux gaulois pour deux tomes in folio, sçavoir : un

» bouchée de six tuyaux de cuivre, vomissans continuellement eaux très-lympides... » ce qui sert de grande commodité aux bourgeois. » — 1221. Fondation de *la Maladrerie* dans le voisinage de Saint-Pol.—1221. Chartes d'Elisabeth Camp d'Avesne, femme de Gaucher ou Gaultier de Châtillon, portant confirmation des priviléges accordés par son père aux habitants. — 1227. Hugues VII de Châtillon confirme la commune de Saint-Pol. — 1231. Il concède aux habitants des droits d'usage dans ses forêts. — 1251. Gui III de Châtillon, comte de Saint-Pol, transfère dans l'intérieur de la ville la collégiale de *Saint-Sauveur*. — 1263. Gui III de Châtillon fonde un hôpital à Saint-Pol.—1369. Charles-le-Sage assemble les états du royaume à Saint-Pol. « S'y trouvèrent le cardinal de Beauvais, l'archevêque de Sens, les » évêques d'Orléans, d'Arras et d'Auxerre et plusieurs grands princes et seigneurs. » (Ferry de Locre.) — Vers 1430. Établissement des *Sœurs-Noires*. — 1464. Louis XI et Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, viennent à Saint-Pol. — 1469. Louis de Luxembourg accorde des priviléges à la compagnie des archers de *Saint-Sébastien*. — 1471. Entrevue dans le château de Saint-Pol de Charles-le-Téméraire et d'Edouard d'York, roi d'Angleterre, détrôné par les intrigues du comte de Warwick.

[1] (*Voir le travail publié par* M. Quenson *dans le Puits Artésien*, 1838.)

» tome des œuvres de St-Jérôme, que nous n'avions
» pas, et un tome de l'histoire de *Bavonius*. — Pour
» ce qui est des cinquante escus de don de mademoi-
» selle Dubois pour acheter des livres à mon usage,
» ils m'ont été remis par ordre du R. P. provincial
» *Thiriar* pour être employés en achats des livres sui-
» vans... Les *Scriptores* de notre ordre 2 folio ; le 3.e
» tome du *Gallia Christiana*, 30 livres ; le *Glossarium*
» de M. du Cange ; l'année dominicaine, du mois de
» novembre ; l'*Oriens Christianus* du R. P. Lequien. »

On éprouve je ne sais quel charme à lire ces détails qui nous initient si bien aux mœurs bénédictines d'un autre temps. Que de candeur, que de savoir se cachèrent à la fois au fond des cloîtres où les moines vivaient ; et combien il faut de courage pour oser écrire

— 1483. « Louis XI donna à l'église paroissiale un calice d'or fin pour ésjours » plus solennels célébrer la messe principale. » (Ferry de Locre.) — 1537. Les Français s'emparent de Saint-Pol. Les Impériaux prennent d'assaut cette place la même année. Le comte de Bures les commande. Il fait incendier la ville et raser le château. — 1546. « Charles le Quint, empereur, cognoissant qu'il importait » beaucoup de remettre sus la ville très-désolée de S. Paul, fait revivre chascun » sien privilége, et fust le magistrat de la ville restably. » (Ferry de Locre.) — — 1553. Les Français reprennent Saint-Pol. — 1581. Siége et prise de Saint-Pol par le comte d'Alençon. La ville est brûlée. — 1593. Les Espagnols rentrent dans Saint-Pol. — 1614. Reconstruction de l'église paroissiale de *Saint-Paul* brûlée en 1553. — 1614. Mort de Ferry de Locre, né à Saint-Pol en 1571, appelé souvent *Locrius*. — 1615. Établissement des *Carmes*. — 1649. Turenne s'empare de Saint-Pol. — 1659. Paix des Pyrénées. Saint-Pol est définitivement réuni à la Couronne de France. — 1661. Passage de Louis XIV. — 1661. Les états d'Artois s'assemblent à Saint-Pol. — 1690. Achèvement des constructions de l'église des *Carmes*. — Vers la fin du XVIIe siècle. Naissance à Saint-Pol de l'historien Thomas Turpin. — Après 1709. Démolition des remparts. — 1766. Incendie du couvent et de l'église des *Sœurs-Grises*. — 1766. Reconstruction de *la Sénéchaussée*.

l'histoire après eux, pour ne pas laisser tomber sa plume au souvenir de tant d'érudition, de tant de travaux! On comprendra mieux encore combien ce courage est nécessaire, et de combien de résignation il faut pouvoir le fortifier, lorsqu'on voit M. de Châteaubriand écrire ceci: « Il n'y a pas, dit l'illustre écrivain, de » frère lai déterrant dans un obituaire le diplôme poudreux que lui indiquait dom Bouquet ou dom Mabillon qui ne fût mille fois plus instruit que la » plupart de ceux qui s'avisent aujourd'hui, comme » moi, d'écrire sur l'histoire; de mesurer du haut de » leur ignorance ces larges cervelles qui embrassaient » tout, ces espèces de contemporains des Pères de » l'Église, ces hommes du passé gothique et des vieilles » abbayes qui semblaient avoir écrit eux-mêmes les » chartes qu'ils déchiffraient. »





TEUDO, maïeur de Saint-Quentin, souscrivit une charte d'Albert Ier, comte de Vermandois, dans l'année 986. Les historiens s'accordent à reconnaître que le gouvernement d'Albert Ier fut paternel; aussi les habitants de Saint-Quentin obtinrent-ils de lui des priviléges et élurent-ils leurs magistrats avant l'époque où l'émancipation communale s'accomplit dans les autres villes de la Picardie.

Raoul I[er], l'un des successeurs d'Albert, confirma les priviléges de Saint-Quentin; mais l'histoire fait foi qu'il exigea pour cela une forte somme. Ces priviléges ainsi achetés reçurent la sanction royale après la réunion du Vermandois à la Couronne. Une charte de Philippe-Auguste, à la date de 1195, confirma toutes les coutumes *dont les bourgeois de Saint-Quentin avaient joui du temps des comtes de Vermandois* [1].

Le pouvoir municipal de cette cité fut d'abord dévolu à deux corps distincts : onze jurés et le maïeur formaient le premier; le second se composait de douze échevins. Le maïeur et les onze jurés connaissaient

[1] SOMMAIRE DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CHARTE COMMUNALE DE SAINT-QUENTIN.

Les hommes de la commune seront libres de leurs personnes et de leurs biens. Le roi ne pourra rien exiger d'eux que par le jugement des échevins. Ils seront exempts de main-morte.

Si le roi cite en jugement la commune, il la fera juger par les hommes libres, les nobles et le clergé de Saint-Quentin. Si celui qui est condamné refuse de se soumettre à la décision qui sera prise, il pourra en appeler par le duel dans la ville de Saint-Quentin.

Le roi ni ses sergents ne peuvent citer par gages un homme de la commune. Le roi peut faire mettre les fers aux pieds d'un homme qui a forfait, mais il ne peut le faire lier autrement, ni le faire conduire hors de la ville, ni le forcer à nourrir ses gardes.

Tout bourgeois pourra être cité en justice, à toute heure du jour, partout où il sera rencontré, soit dans un jardin, soit en chambre ou ailleurs; mais il ne pourra être cité de nuit.

Les voitures à deux roues non ferrées paieront une obole ; à quatre roues non ferrées un denier ; le double pour les voitures ferrées. On emploiera le produit à faire une chaussée.

Les sergents de la ville et les gardes des portes ne doivent répondre en matière civile que devant le maire et les jurés ; les domestiques des ecclésiastiques seront justiciables du doyen du clergé.

seuls de ce qui avait trait au patrimoine de la ville et aux franchises des habitants ; à l'entretien des murailles, des portes et des ponts ; à la garde de la cité et aux actions civiles intentées aux bourgeois.

Les échevins reconnaissaient l'autorité d'un châtelain appelé quelquefois *vicomte* dans les vieilles chartes. Jusqu'à la réunion du Vermandois, cet échevinage constitua la justice particulière du comte. Plus tard un prévôt royal remplaça le châtelain, et le roi nomma les échevins ; leur autorité s'étendit sur les saisies et les amortissements, les poids, le mesurage et la

Le bourgeois de la commune sommé par le roi sera jugé dans Saint-Quentin par les échevins.

Tout homme de la commune qui, au son de la cloche, voudra se rendre à l'assemblée de la ville pourra y venir et s'en retourner librement.

La commune prendra les armes toutes les fois qu'elle en sera sommée par le roi ; et ceux qui seront armés ne pourront être poursuivis en justice après le jour de la sommation.

Le maire et les jurés pourront fortifier la ville sur le terrain de qui que ce soit.

Les boulangers ne feront du pain qu'à une obole. Les hommes de la ville pourront moudre et cuire leur pain où ils voudront.

Le roi ne pourra changer la monnaie sans le consentement du maire et des jurés. Mais il sera libre d'en frapper du même poids.

Chacun peut établir son étal au marché en payant les droits requis et pourvu qu'il n'obstrue point l'issue des maisons habitées.

Le bourgeois peut sans forfaiture demeurer hors de la ville depuis la Purification jusqu'à la fin d'avril, et depuis la Saint-Jean jusqu'à la Saint-Martin.

Si le maire, les jurés et la commune ordonnent une levée de deniers pour les besoins de la ville, ils la pourront faire sur toutes les possessions des bourgeois, en terres ou en argent, et sur tous les profits pécuniaires perçus dans Saint-Quentin.

Tout ce qui précède n'est concédé que sous la réserve expresse du droit du roi et de son honneur ; des droits de ses hommes libres ; de ceux de l'église de Saint-Quentin et des autres églises.

A Compiègne, l'an de l'incarnation du Verbe 1195.

taxe des principales denrées. Divers cas de justice criminelle leur furent aussi réservés. On comprend, toutefois, que de nombreux conflits durent s'établir entre le maïeur et les jurés, le prévôt et l'échevinage ; et le mal devint tel qu'en 1352 le roi Jean se détermina à réunir les deux juridictions. Jusqu'à leur suppression, les échevins s'assemblèrent dans l'hôtel des comtes de Vermandois appelé *Maison de la Monnaie*. Un antique usage voulait qu'un repas fût offert chaque année à l'échevinage par le châtelain. Nous emprunterons aux mémoires de Colliette la description des préparatifs de ce repas et des mets dont il se composait.

« Dès que le festin a été fixé et annoncé au châ-
» telain, huit jours avant sa célébration par les éche-
» vins, ils s'assemblent dans une salle tendue de ta-
» pisseries; leur table doit être couverte de même
» étoffe et de trois nappes, et leurs bancs garnis de
» *paillots*. Assis en un même rang, ils sont servis
» par deux clercs de la ville (le procureur et le gref-
» fier aux causes) portans serviettes blanches sur l'épaule
» et un chapeau ou couronne de fleurs. A la première
» entrée, on sert un grand potage, bon pain, bon
» vin ; succèdent à ce mets poulets bouillis aux pois
» et pâtés de poulets encore ; ensuite vient un oison
» pour deux échevins. Après ce service, on distribue
» de la carpe et du brochet par quartier sur des
» tranches de pain avec du verteille ou verjus d'oseille.
» Le châtelain obligé de fournir ce repas aux dépens

» du domaine ne pourrait pas en imposer aux con- » vives sur la qualité de ces poissons ; il doit les » montrer vifs, la veille de la fête, à deux échevins » ou à deux députés par eux à l'effet de les visiter. » On apporte ensuite bœuf salé et moutarde ; chaque » couple d'échevin a son plat. La viande rôtie qui » suit est au choix du châtelain. On lève la première » nappe et l'on sert alors une tarterelle à chaque éche- » vin et des cerises, car l'on fait toujours tomber le » temps dc ce repas en été et, ordinairement, au » mardi le plus voisin de la Saint-Barnabé. La crême » que l'on ajoute à ces petits desserts est couverte » d'un large craquelin et entremêlée de fromages vieux

NOTIONS HISTORIQUES SUR SAINT-QUENTIN.

Vers l'an 300. Martyre de St-Quentin.—Vers 351. Fondation de l'église cathédrale de l'Auguste de Vermandois. Elle devint collégiale lorsque le siége épiscopal eut été transféré à Noyon par St-Médard. (Voir pour cette église le Ier volume, page 116.) — Vers 365. Établissement de l'évêché de l'Auguste de Vermandois. — 407. Invasion des Vandales. Ils saccagent cette ville et la livrent aux flammes. — 451. A peine relevée de ses débris l'Auguste de Vermandois est ruinée par Attila. — 531. St-Médard transfère le siége épiscopal dans la ville de Noyon. — Commencement du VIIe siècle. Fondation de l'abbaye de *Saint-Quentin-en-l'Isle*. (Ier volume, page 222.) — Fin du VIIIe siècle. Saint-Quentin devient la capitale du comté de Vermandois. — 848. Premier concile de Saint-Quentin. — 851. Les Normands désolent le Vermandois. Ils brûlent l'abbaye de *Saint-Quentin-en-l'Isle*. — 852. Karle-le-Chauve vient à Saint-Quentin. — 853. Le chanoine Hilrade fonde un hôpital à Saint-Quentin. — 855. Karle-le Chauve repasse à Saint-Quentin. — 857. Un parlement s'assemble dans cette ville. On y règle les conditions de la paix accordée à Lother par Karle-le-Chauve. — 858. Passage de Louis de Germanie. — 865. Karle-le-Chauve signe à Saint-Quentin un diplôme en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin. — 874. Un nouveau parlement s'assemble à Saint-Quentin. — 883. Passage des Normands. Ils brûlent la collégiale. — 883. On fortifie Saint-Quentin dans la crainte que les Normands ne viennent à reparaître. — 895. Guerre entre Herbert Ier, comte de Vermandois, et les comtes Baudouin de Flandre et Raoul. Ceux-ci s'emparent de Saint-Quentin au détriment d'Herbert Ier. — 896. Herbert

» et nouveaux (que l'on présente par quartier sur deux » pains blancs tenant ensemble) de grosses noix et » de gâteaux secs sans être fourrés. On ôte la seconde » nappe ; chaque échevin est alors versé d'un grand » verre d'hypocras qu'on accompagne d'une large dis- » tribution de *métiers* ou oublis qu'il leur est permis » d'envoyer à leurs femmes, à leurs filles ou à leurs » parentes. L'un des clercs servants, attentif aux be- » soins des échevins, leur demande ensuite s'ils veu- » lent réitérer de la liqueur. Quand le repas est fini, » les grâces rendues par le plus ancien échevin et » par les autres ensuite, selon leur ordre de récep- » tion, on se couvre de bouquets et de couronnes,

rentre dans cette ville à l'aide des Normands. — 932. Hugues, duc de France, assiége Saint-Quentin et s'en rend maître. — 933. Herbert reprend la ville ; elle retombe la même année au pouvoir de Hugues son compétiteur. — Vers 944. Fondation de l'abbaye de *Saint-Prix* aux portes de Saint-Quentin. (I[er] volume, page 222.) — 1045. Fondation de l'église paroissiale de *Saint-Remy*. — 1047. Passage du roi de France Henri I[er]. — 1088, d'autres disent 1090. Fondation de l'église collégiale de *Sainte-Pécinne*. — 1096. Un grand nombre de prélats et de chevaliers s'assemblent à Saint-Quentin pour régler les préparatifs de la première croisade. — 1109. Hugues-le-Grand, comte de Vermandois, confirme les franchises de Saint-Quentin. — 1115. Commencement de la reconstruction de la collégiale de *Saint-Quentin*.—1150. Les Templiers avaient alors un monastère à Saint-Quentin.— 1161. Établissement d'un hôpital pour les pélerins et les hydropiques.—1164. Construction de l'église paroissiale de *Saint-Eloi*. — 1165, d'autres disent 1145. Fondation de *la Léproserie* dans le faubourg d'*Isle*. — 1166. Un hôpital pour les pestiférés fut construit cette année-là dans le faubourg de *Pontoilles*. — 1182. Fondation de l'église paroissiale de *Saint-Thomas de Cantorbéry*. — 1183. Philippe-Auguste s'empare de cette ville après la mort d'Isabelle de Vermandois. — 1195. Ce prince confirme par une charte les priviléges de Saint-Quentin. — 1200. Des manufactures de draps et de sayetteries s'établissent dans cette ville. — 1213. Désordres à Saint-Quentin à l'occasion des démêlés existants entre les clercs et le peuple. — 1214. Mort d'Eléonore de Vermandois, comtesse de Saint-Quentin. Réunion de cette ville à la Couronne de France.—1214. Erection en paroisses des églises de *Sainte-Margue-*

» et l'on plie la dernière nappe de la table qui reste » couverte de sa tapisserie.»

Le maïeur et les officiers du roi étaient ordinairement conviés à ce festin ; mais ils mangeaient sur une table séparée, ne pouvaient être servis avant les échevins et devaient se retirer après les grâces ; car alors les échevins ordonnaient à l'un des clercs servants de procéder à la lecture des statuts qui autrefois avaient réglé l'ordonnance du festin ; et si l'une de leurs prescriptions se trouvait omise, le châtelain restait tenu de donner un nouveau repas ; il devait de plus quelques deniers tournois à chaque échevin, pour l'avoir fait assister *à un festin tronqué*. Vers 1290, le châtelain

rite, *Saint-Jean-Baptiste*, *Saint-Martin*, *Saint-André*, *Sainte-Catherine* et *Saint-Jacques*. Plus tard les églises de *N.-D. de la Gréance*, *la Toussaint* et *Saint-Pierre-au-Canal* devinrent aussi paroissiales. — 1216. Un second concile s'assemble à Saint-Quentin pour réprimer les violences exercées par Enguerrand de Coucy contre les chanoines de Laon. — Vers 1221. Fondation du couvent des *Dominicains*. — 1222. Etablissement des *Cordeliers*. — Vers 1223. Fondation du couvent des *Sœurs-Grises*. — 1231. Troisième concile de Saint-Quentin. Le comte de Flandre est sommé, sous peine d'excommunication, de donner satisfaction au chapitre de Saint-Donatien de Bruges. — 1233. Quatrième concile. On y traite des différends existants entre l'évêque et le maire de Beauvais. — 1235. Gérard, sénéchal de Vermandois, fonde un béguinage à Saint-Quentin. — 1235. Cinquième concile à l'occasion des troubles qui affligeaient la ville de Reims. — 1239. Un sixième concile s'assemble à Saint-Quentin pour mettre un terme aux violences exercées sur le prévôt de l'église de Reims par les seigneurs de Rumigny. — 1257. Achèvement du chœur de l'église collégiale. — 1271. Septième concile. On y promulgue plusieurs canons pour la discipline de l'Église.— 1272. Philippe-le-Hardi restreint les priviléges de la ville et déclare qu'à l'avenir la connaissance des causes criminelles n'appartiendra qu'au roi.—1297. Passage de Philippe-le-Bel et de Jeanne de Champagne.—1303. Fondation du béguinage de *la rue de la Fosse*. — 1317. Philippe-le-Long abolit la commune de Saint-Quentin. (*Ordonnances des rois de France*, tome XII.) — 1322. Charles-le-Bel la rétablit. — 1330. Fondation de l'hôpital de *Saint-Nicolas*. — 1331. Depuis 1331 jusqu'en 1415, les chapitres de la province ecclésiastique de

de Saint-Quentin ayant voulu se soustraire à ces obligations une lettre de Philippe-le-Bel, transcrite dans les cartulaires de la ville, maintint les prérogatives des échevins.

Les différends de l'échevinage et du chapitre royal de Saint-Quentin furent nombreux au moyen-âge. Dans l'année 1213, Robert d'Aissonville et Oudart de Saint-Simon, chanoines de la collégiale, eurent des démêlés avec plusieurs bourgeois; les habitants prirent parti pour ces derniers et la querelle devint si vive que des clercs furent maltraités; on profana même les choses saintes. Éléonore, comtesse de Saint-Quentin, que ces désordres affligeaient nomma des commissaires pour in-

Reims s'assemblèrent tous les trois ans à Saint-Quentin. — 1334. Fondation du béguinage de *la rue Susanne*. — 1339. Construction de l'hôpital de *Lambais*. — 1340. Établissement de ceux *du Porchet*, *des Loges* et *du Roi*. — 1344. Gérard d'Esqueheries, bourgeois de Saint-Quentin, fonde le béguinage des *Flamands* ou de *Sainte-Anne*. — 1346. Philippe de Valois voulant reconnaître la fidélité des habitants de Saint-Quentin augmente leurs priviléges. — 1347. Jean III, duc de Brabant, conclut à Saint-Quentin le mariage de ses trois filles avec le duc de Gueldres, les comtes de Flandre et de Luxembourg. — 1352. Fondation de l'hôpital du *Petit-Pont*. — 1365. Établissement du bailliage de Saint-Quentin. — 1413. Passage de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. — 1420. Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, maître de Saint-Quentin, y reçoit les ambassadeurs d'Henri V, roi d'Angleterre. — 1435. Traité d'Arras. Saint-Quentin est au nombre des villes cédées par Charles VII à Philippe-le-Bon. — 1456. Achèvement de la nef de la collégiale. — 1463. Louis XI rachète Saint-Quentin de Philippe-le-Bon. — 1465. Traité de Conflans. Saint-Quentin retourne au duc de Bourgogne. — 1470. Les habitants reconnaissent la domination de Louis XI. — 1471. Ce prince leur accorde des priviléges. — 1473. Le connétable de Saint-Pol, révolté contre Louis XI, s'empare de Saint-Quentin. — 1475. Louis XI et Charles-le-Téméraire signent un traité de paix à Vervins. Saint-Quentin est cédé au duc. — 1477. A la mort de ce dernier, les habitants font leur soumission au roi de France. — 1477. Achèvement du portail de la collégiale. — 1486. Les états du bailliage de Vermandois s'assemblent à Saint-Quentin. — 1486. Tentatives de Frédéric de Hornes pour surprendre cette ville.

former contre les coupables et fit accepter leur médiation par le peuple et par le clergé. Voici la teneur de la sentence que les commissaires rendirent : — Romain, surnommé *Nez-de-Cat*, maïeur de Saint-Quentin pendant la sédition, mérite un châtiment, car son devoir lui commandait de réprimer le désordre ; il ne pourra plus exercer d'emploi public et devra, avant la Toussaint, se rendre à Rome pour implorer l'absolution du pape ou de son grand-pénitencier. Les jurés sont déclarés inhabiles à remplir désormais leur office, à moins que le chapitre qu'ils ont laissé outrager ne permette qu'ils soient réélus. Pierre, fils de Jean Musart, et Besart, fils de Chocart, iront comme le maïeur cher-

ses troupes sont repoussées par les habitants. — 1503. Achèvement de la reconstruction de l'église paroissiale de *Saint-Eloi* au faubourg d'Isle. — 1504. Mort de Jean Lenglet, chanoine de Saint-Quentin, né dans cette ville. Il devint premier-médecin de Charles VIII. — 1507. Première rédaction de la coutume locale de Saint-Quentin. — 1509. Construction de l'hôtel-de-ville. — 1530. Achèvement des fortifications de Saint-Quentin commencées pendant le règne de Louis XI. — 1536. Tentatives infructueuses du prince de Nassau pour surprendre Saint-Quentin. — 1540. Passage de François I[er] et de Charles-Quint. — 1550. Fondation du béguinage des *Bonnes-Dames d'Etreillers*. — 1554. Jean Carpentier fonde celui de *Ville-Choles*. — 1557. Bataille de Saint-Quentin. La ville assiégée par les Espagnols et défendue par l'amiral de Coligny est prise d'assaut le 27 août. — 1559. Traité du Cateau-Cambrésis. Restitution de Saint-Quentin à la France. — 1562. Edit portant interdiction du culte calviniste dans la ville de Saint-Quentin. — 1567. Passage de Charles IX. — 1570. Fondation du béguinage de *Gibercourt*. — 1576. Saint-Quentin reconnait la Ligue. — 1578. Mort de Jean Hennuyer, né à Saint-Quentin en 1497. On sait qu'étant évêque de Lisieux il refusa d'exécuter l'ordre donné par Charles IX de massacrer les protestants de son diocèse. — 1579. Armand Crommelin, de Courtrai, introduit à Saint-Quentin la fabrication des batistes et des linons. — 1586. Fondation de l'hospice de *Bournival*. — 1588. Les habitants reconnaissaient l'autorité royale depuis plusieurs années lorsque Balagny entreprit de s'emparer de la ville pour y rétablir le pouvoir de la Ligue. Sa tentative échoua. — 1589. Saint-Quentin garde fidélité au roi de France, malgré les intrigues des Ligueurs ; on frappe

cher leur pardon à Rome et devront rapporter la preuve qu'ils l'ont obtenu. Pour l'expiation du forfait dont la commune entière est solidaire, deux bourgeois feront le même voyage. Enfin, le jour de l'Assomption, le maïeur, les jurés, et tous ceux qui prirent part aux attentats commis, partiront du village de Rocourt, en chemise, nu-pieds, avec leurs caleçons seulement (*omnino nudi præter braccas, et camisiam et discalceati*); ils entreront ainsi dans Saint-Quentin et iront faire amende-honorable à tous les clercs de la collégiale.

Robert d'Aissonville et Oudart de Saint-Simon n'étaient pas exempts de reproches; ils furent exilés pour un an de la ville et tenus de se rendre à Rome avant

dans cette ville des quarts d'écus portant les mots : *Pro Christo et Rege*. — 1590. Passage d'Henri IV. — 1594. Ce prince revient à Saint-Quentin. — 1598. Désordres à l'occasion de l'établissement d'un impôt sur les toiles. — 1610. Fondation du couvent des *Capucins*. — 1616. Tentatives infructueuses du duc de Longueville, l'un des principaux chefs des *Mécontents*, pour s'emparer de Saint-Quentin. — 1617. Les *Mécontents* parviennent à s'en rendre maîtres. Mort de Concini. Fin de la guerre civile. — 1621. Les calvinistes de Saint-Quentin sont désarmés. — 1635. Passage de Louis XIII. — 1636. La peste désole Saint-Quentin. — 1636. Mort de Claude de Lafons, né dans cette ville, annotateur des coutumes du Vermandois et auteur d'une histoire de Saint-Quentin. — 1646. Désordres dans cette ville à l'occasion d'un nouvel impôt sur la bourgeoisie qu'on appela *taxe des aisés*. — 1650. Mort de l'historien Claude Hémeré, né à Saint-Quentin, auteur de l'*Augusta Viromanduorum illustrata*. — 1668. Mort du peintre Michel Dorigny, né à Saint-Quentin, gendre de Simon Vouet et son élève. — 1670, 1671, 1672. Passages de Louis XIV. — 1682. Établissement des *Filles de la Croix*. — 1684. Fondation de la commanderie de *Garend*, ordre de Saint-Lazare, dans le faubourg de *Pontoilles*. — 1685. Mort du célèbre bénédictin dom Luc d'Achéry, auteur du *Spicilège*, né à Saint-Quentin en 1609. — 1685. Etablissement des *Filles de Saint-Vincent*. — 1697. Mort de Claude Bendier, né à Saint-Quentin, docteur de Sorbonne, auteur de la

la Toussaint pour se faire relever des censures qu'ils avaient encourues. Les bourgeois payèrent une amende de sept cents livres. Ce jugement, rendu à Paris dans l'église de Sainte-Geneviève-du-Mont, reçut la sanction de Philippe-Auguste ; et les maïeur, jurés et échevins restèrent tenus de prêter au chapitre, après leur élection, le serment dont la formule fut réglée ainsi qu'il suit : *Nous, maïeur, jurés et échevins de la ville de Saint-Quentin, jurons, sur les saints évangiles posés sur cet autel, de défendre, protéger et conserver les personnes et biens des doyen, chanoines et membres de cette église.* On prêtait ce serment au grand-autel de la collégiale devant le saint-sacrement et le chef de Saint-Quentin martyr.

Défense des principales prérogatives de la ville et de l'église royale de Saint-Quentin. — 1710. Etablissement du tribunal consulaire. — 1724. Edit pour l'établissement de la navigation de la Somme de Saint-Quentin à Amiens. — 1744. Mort de Jean Papillon, célèbre graveur sur bois, né à Saint-Quentin en 1661. — 1744. Passage de Louis XV. — 1749. Réunion au bailliage du siége de la Prévôté. — 1758. Démolition de l'église de l'hôpital *Saint-Jacques.* — 1761. Mort du jésuite Charlevoix, né à Saint-Quentin en 1682, célèbre par ses missions apostoliques et par ses voyages. — 1761. Etablissement de la société d'agriculture. — 1764. Naissance à Saint-Quentin du démagogue Caïus Gracchus Babeuf, mort sur l'échafaud en 1797. — 1768. Lettres de noblesse accordées en vertu de l'édit de 1767 à Henri Daniel Cottin, négociant à Saint-Quentin, pour honorer les talents dont il avait fait preuve dans les affaires commerciales. — 1772. Les habitants privés par l'édit de 1771, sur l'érection en offices des fonctions municipales, du droit d'élire les magistrats de la ville sont rétablis dans leurs anciens priviléges par un arrêt du Conseil. — 1787. Etablissement d'une assemblée d'élection à Saint-Quentin. — 1788. Mort de Maurice Delatour, peintre de portrait, fondateur de l'école de dessin, né à Saint-Quentin en 1703. — 1789. Mort de Louis Hordret, né à Saint-Quentin. Jurisconsulte et historien, Louis Hordret publia en 1781 l'*Histoire abrégée de la ville de Saint-Quentin et de ses franchises.* — 1789. Réunion du bailliage de Saint-Quentin. Election des députés pour les états-généraux.

La formation du corps de l'échevinage fut souvent modifiée depuis l'époque où s'accomplit la réunion des échevins et des jurés. Avant 1670, le corps-de-ville se composait de vingt-cinq officiers. Il y avait le maïeur en exercice ; le dernier maïeur, qui restait dans l'échevinage pendant un an en qualité de premier-échevin ; onze jurés ; douze échevins. Le 10 novembre 1670, Louis XIV réduisit le corps-de-ville à un maïeur et six échevins.

Le maïeur avait le commandement de la ville en l'absence du gouverneur ; dépositaire des clefs de la cité, il donnait ses ordres à huit sergents massiers et se faisait suivre d'un sergent hallebardier. Un brevet de 1617 lui accorda le droit d'avoir l'épée ; en 1746, un second brevet régla qu'il porterait, pendant le temps de sa charge, une croix frappée en or émaillé, ornée de fleurs de lis aux quatre angles et à deux faces ; l'une ayant l'empreinte des armes de la ville et pour légende *Ludovico regnanti* 1746, l'autre une épée, une clef en sautoir avec ces mots : *Fidelitatis prœmium*. Cette croix fut suspendue à un ruban couleur de feu broché d'un liseré d'or.

Saint-Quentin mérita, à toutes les époques de l'histoire, la légende *Fidelitatis prœmium* ; mais son respect pour l'autorité royale et le courage de ses habitants, lorsque l'ennemi assiégeait leurs remparts, se révélèrent surtout pendant le siége de 1557, l'un des plus célèbres de nos annales. On sait qu'après la funeste bataille de *Saint-Laurent*, plus communément appelée

bataille de Saint-Quentin, les Espagnols prirent la ville et la dévastèrent. Ce que les habitants avaient déployé de dévouement et d'intrépidité pour sauver leur cité de la domination étrangère peut difficilement se retracer ; et c'est pour consacrer le souvenir de leurs héroïques efforts que le poëte Santeuil fit ces beaux vers qui furent gravés en lettres d'or au frontispice de l'hôtel-de-ville :

BELLATRIX, I, ROMA! TUOS NUNC OBJICE MUROS :
PLUS DEFENSA MANU, PLUS NOSTRO HÆC TINCTA CRUORE
MŒNIA LAUDIS HABENT : FURIT HOSTIS ET IMMINET URBI.
CIVIS MURUS ERAT; SATIS EST SIBI CIVICA VIRTUS.
URBS MEMOR AUDACIS FACTI DAT MARMORE IN ISTO
PRO PATRIA CÆSOS ÆTERNUM VIVERE CIVES.

La Ligue exerça peu d'action à Saint-Quentin et les habitants restèrent fidèles à Henri III dans un temps où Soissons, Laon et beaucoup de villes picardes étaient au pouvoir des Ligueurs. Henri IV vint à Saint-Quentin en 1590 et sa présence y fut l'objet de l'allégresse publique. Il logea dans une maison de *la Grand'Place* au coin de *la rue de la Poterie*. On dit que plusieurs bourgeois lui ouvrirent leurs bourses et que le prince mit leur bonne volonté à profit car son trésor était épuisé. Le corps-de-ville lui offrit un repas et lorsqu'on voulut, selon l'usage, goûter les vins et les viandes placés devant lui, le prince s'y opposa et dit : *Je suis avec mes amis ; je n'ai rien à appréhender d'eux.* Henri IV répétait souvent que *malgré ses ennemis, il étoit assuré d'être toujours le roi de sa*

chère ville de Saint-Quentin. Lorsqu'il y revint en 1594, on l'entendit déclarer sur la place de l'hôtel-de-ville qu'*il n'entendoit pas qu'il y eût jamais de citadelle en cette capitale. — Je n'en veux pas d'autre*, ajouta-t-il, *que le cœur de ses habitants.*

L'histoire des corporations de métiers est encore à faire; et celui qui entreprendrait de l'écrire ne tarderait pas à reconnaître combien fut grande l'influence de ces corporations sur les destinées des villes du moyen-âge. L'échevinage puisa long-temps sa principale force dans ses fréquents rapports avec les chefs des confréries. L'action réelle que ces chefs exerçaient sur les gens de métier vint souvent en aide aux pouvoirs publics dans les temps de désordres; lorsque la France fut livrée à l'ambition des grands vassaux, lorsque les villes, cherchant l'autorité royale et ne la trouvant plus nulle part, se donnaient aux Armagnacs ou à la maison de Bourgogne, que de fois ne vit-on pas les corporations dicter les résolutions de l'échevinage !

L'organisation des confréries de métiers pourrait offrir plus d'un rapprochement avec l'institution communale. On retrouve dans leurs anciens statuts ce même esprit d'association, ce même instinct de protection mutuelle, cet impérieux besoin d'égalité dont la commune fut le plus puissant symbole. Les membres d'une corporation de métier devaient en toute occasion se prêter assistance; ils juraient de respecter l'autorité du maïeur ou *maître de métier* qu'ils avaient

élu. Des banquets les réunissaient à des époques déterminées; la dépense était acquittée à frais communs. Lorsqu'un membre de la corporation mourait, ses frères se réunissaient pour accompagner son cercueil et mêler leurs prières à celles de l'église. Ainsi mêmes plaisirs, mêmes douleurs, mêmes travaux, mêmes destinées, mêmes affections; et souvent mêmes haines, mêmes vengeances !

Chaque corporation avait sa bannière et son saint patron. Le maïeur était tenu, la veille de la fête patronale, de porter l'image du saint chez tous les membres de la confrérie; ils se rendaient le lendemain à l'église avec leur bannière. L'élection du maïeur s'accomplissait ordinairement ce jour-là. Les corporations étaient aussi dans l'usage d'assister aux processions du saint-sacrement et figuraient dans les solennités dont la venue des princes était souvent l'occasion[1].

[1] CORPORATIONS DE MÉTIERS DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN AU XVII[e] SIÈCLE.

Apoticaires; fête patronale : *St-Marcoul.* — Bonnetiers. — Bouchers; *la Présentation de la Vierge.* — Boulangers et Tourtonniers. — Brasseurs. — Charrons; *Ste-Catherine.* — Charcutiers; *St-Antoine.* — Chapeliers; *Ste-Barbe.* — Charbonniers. — Charpentiers; *St-Joseph.* — Chaudronniers; *St-Eloi.* — Cordiers; *la Conversion de St-Paul.* — Cordonniers; *St-Crépin.* — Corroyeurs; *St-Crépin.* — Couvreurs d'ardoises, de tuiles et de plomb; *St-Eloi.* — Drapiers et Chaussetiers; *Ste-Madeleine.* — Gohorliers; *St-Eloi.* — Maçons et Tailleurs de pierre. — Mandeliers; *St-Antoine.* — Marchands de pain d'épices; *St-Claude.* — Mégissiers et Gantiers. — Menuisiers; *Ste-Anne.* — Merciers, Ciriers et Epiciers; *St-Marcoul.* — Meuniers; *St-Victor.* — Mulquiniers. — Orfèvres. — Patissiers et Cuisiniers; *St-Honoré.* — Potiers d'étain; *St-Eloi.* — Savetiers; *St-Crépin.* — Selliers; *St-Eloi.* — Serruriers; *St-Eloi.* — Taillandiers; *St-Eloi.* — Tailleurs d'habits; *St-Boniface.* — Tanneurs et Fourreurs. — Tisserands. — Toiliers-Lingers; *St-Marcoul.* — Tonneliers; *Notre-Dame.* — Tourneurs. — Vitriers; *St-Luc.*

Les anciens statuts des corps de métiers de Saint-Quentin méritent d'être étudiés. Ils ont été recueillis dans un manuscrit de 1696 qui peut nous consoler, sous ce rapport, du vide que les désordres révolutionnaires ont produit dans les archives de l'hôtel-de-ville [1]. Chaque feuillet de ce manuscrit offre une sage prescription ou un détail de mœurs d'autant plus précieux qu'il s'applique à une portion du peuple dont l'histoire ne nous parle jamais. La rédaction de ces statuts est naïve et rappelle d'autres temps. « Vous jurez » Dieu votre créateur, dit le maïeur des *pâtissiers* au » récipiendaire, et sur la part que vous prétendez en » paradis, que vous n'habillerez aucune viande pour » entrer en corps humain que premier ne voulassiez » manger vous-mêmes. » Une amende sévère est imposée aux *ciriers et droguistes* qui vendraient des dragées *où le sucre seroit meslé d'amidon;* la confrérie du *pain d'épices*, dont St-Claude est le patron, est tenue d'employer « bonne paste, bien pannissée, » bien cuite, composée de bon miel et de bonnes » espices. » Les réglements de la boulangerie et des *tourtonniers* sont des modèles de sagesse et de prévoyance. On exigeait le droit de bourgeoisie pour l'admission dans la corporation des boulangers. « Personne,

[1] Nous devons la communication de ce manuscrit à l'obligeance de M. Le Serurier, conseiller à la cour royale d'Amiens et membre de la *Société des Antiquaires de Picardie*. M. Le Serurier a mis à notre disposition avec un empressement dont nous lui savons gré les nombreux imprimés ou manuscrits sur l'histoire locale que sa bibliothèque renferme.

» disent les statuts, ne sera maître-boulanger qu'il ne » soit apparu de ses bonnes vie et mœurs et qu'il a » été receu bourgeois de Saint-Quentin. Il sera tenu » de faire chef-d'œuvre et à cette fin façonner trois » sortes de pains d'une même cuite scavoir : pain » blanc, pain molet et pain bis. »

Nous terminerons ces aperçus par la curieuse formule du serment imposé aux membres de la corporation des *Apotiquaires* de la ville de Saint-Quentin. — « Je prends à tesmoins, devant tout le monde, le » créateur de l'univers, un seul Dieu en trois per» sonnes, que j'observeray toutte ma vie ce qui s'en » suit : — Je vivray et mourray dans la foy catho» lique, apostolique et romaine. — J'honoreray mes » parens et messieurs mes magistrats. — J'obéiray aux » médecins et porteray honneur à mes anciens. — » Je feray tous mes efforts pour embellir ma profession. » — Je n'en divulgueray jamais les secrets. — Je ne » donneray jamais de poison et je ne souffriray pas » qu'on en donne même à mon ennemy. — Je ne » toucheray aucunes parties secrettes que pour y appli» quer des remèdes en cas de nécessité. — Je désap» prouveray toujours la méchante et dangereuse mé» thode des empiries et charlatans. — Je ne diray ja» mais d'injures à mes anciens ni à tout autre. — » On ne me verra pas dans les maladies aiguës donner » aucun purgatif sans l'avis du médecin. — Je re» fuseray tout remède pour provoquer l'avortement. » — L'espérance du gain ne me fera rien faire d'im-

» prudent. — J'otteray de ma boutique les médica-
» mens mal conditionnez. — En gardant et observant
» exactement touttes ces choses, je prie le bon Dieu
» de me secourir dans le cours de ma vie. Ainsi
» soit-il! »



HÔTEL DE VILLE DE SAINT QUENTIN.



DANS l'année 1127, Guillaume Cliton, comte de Flandre, confirma par une charte les priviléges dont les habitants de Saint-Omer étaient alors en possésion. Mais l'histoire nous apprend que Guillaume ne tarda pas à mettre en oubli l'engagement qu'il avait contracté, puisque dès le commencement de 1128 les bourgeois étaient en insurrection et réclamaient le maintien de leur charte que le comte venait de violer. Celui-ci assiégea et prit Saint-Omer; et comme la force faisait alors le seul droit, les bourgeois se soumirent et, de plus, furent tenus de payer au comte de Flandre une

amende de six cents marcs d'argent. Thierry d'Alsace, successeur de Guillaume Cliton, répara de son mieux les maux que les bourgeois de Saint-Omer avaient endurés; il confirma leurs anciens priviléges; l'institution communale de Saint-Omer se régularisa; les habitants eurent leur halle échevinale. La charte du comte Thierry reçut la confirmation de Philippe d'Alsace en 1164 [1].

Les annales de Saint-Omer ont consacré le souvenir du passage de St-Louis en 1231. Ce prince et Blanche de Castille, sa mère, logèrent dans l'abbaye de Saint-

[1] ANCIENNES LOIS DE SAINT-OMER.

Le comte protégera les bourgeois et établira des échevins pour rendre la justice.

Si un bourgeois de Saint-Omer doit de l'argent à quelqu'un, et s'il ne paie pas au jour marqué, après avoir reconnu la dette, on pourra l'arrêter lui et ses biens; mais s'il ne veut pas payer, on pourra le retenir prisonnier jusqu'au paiement.

Les ecclésiastiques de la ville de Saint-Omer y seront jugés par l'évêque, l'archidiacre ou le curé, conjointement avec les échevins, excepté pour trois cas, savoir : pour délit commis dans l'église ou dans son âtre; pour lésion de clerc et pour viol de femme. Mais s'il y a d'autres querelles, elles seront terminées par les juges et par le prévôt, ainsi qu'il a été ordonné en présence du comte Charles et de l'évêque Jean.

Le comte leur a accordé la même liberté que ses prédécesseurs de ne sortir de la ville pour servir à la guerre que lorsque les ennemis seront entrés dans la Flandre.

Tous ceux qui habiteront la ville et le district seront libres de tout, tant au port de Gravelines que dans les terres nouvellement prises sur la mer (*seewerp.*)

Ils paieront à Bapaume le même tonlieu que les habitants d'Arras, et à Gand le même que les bourgeois de Bruges.

Ceux qui commerceront dans la terre de l'Empereur ne seront pas obligés de payer en Flandre le droit de *hanse*.

Les habitants ne pourront être jugés que par leurs échevins sur les demandes que l'on formera contre eux en justice; et si le duel est ordonné, ils ne seront obligés de se battre que dans leur ville.

Les habitants ne paieront point de capitation ni de droit d'avouerie.

Bertin. St-Louis revint à Saint-Omer en 1254 et y repassa en 1259. Marguerite de Provence l'accompagnait. Le roi Jean vint aussi à Saint-Omer après sa captivité; il fut reçu avec acclamations. Les habitants avaient fourni deux ôtages pour lui et s'étaient imposés de grands sacrifices; aussi le prince reconnaissant exempta-t-il la ville d'impôts « pour sa bonne amour » et les fortes sommes qu'elle avoit baillées lors de » sa délivrance. »

Les habitants de Saint-Omer vouèrent plus tard aux maisons de Bourgogne et d'Espagne, dont ils recon-

Personne ne pourra changer leur commune ; ils auront les meilleures lois qu'il y ait en Flandre et ils seront exempts de toutes tailles et impôts.

Ceux qui garderont la ville pendant la nuit, dans le cours d'une année ne pourront exiger des habitants d'autres droits qu'un pain et deux deniers à la nativité de Notre-Seigneur.

Ceux qui habiteront *Nieurlet* auront la liberté de venir à Saint-Omer avec leurs effets quand ils le voudront.

Le comte accorde aux habitants le droit de pâture dans le bois appelé *Lo*, dans les bruyères et marais qui sont près de la ville et dans *l'Hongrecoltre*, ainsi que du temps de Robert-le-Barbu (*le Frison*.)

Ceux qui habiteront dans le territoire de l'avoué de Saint-Bertin seront exempts de toute imposition en donnant par an douze deniers à la fête de Saint-Michel, douze deniers de droit sur le pain et autant sur la bière.

Le comte accorde à Guillaume Legros, son homme et son bourgeois, la seigneurie des maisons qu'il possède dans l'étendue de la juridiction de Saint-Bertin.

Si un étranger insulte un bourgeois de Saint-Omer et qu'étant appelé par le châtelain, sa femme ou son sénéchal, il ne vienne pas en faire satisfaction, on pourra réparer l'injure par la vengeance ; et si en se vengeant on brûle une maison, ou si l'on blesse quelqu'un, celui qui l'aura fait ne courra aucun danger. Si celui qui a commis l'injure se présente en justice, il sera jugé selon la coutume de la ville et il perdra œil pour œil, dent pour dent et tête pour tête.

Si quelqu'un veut inquiéter les bourgeois de Saint-Omer, au sujet de la mort d'Eustache de Stainfort, il sera regardé comme coupable de la mort du comte

nurent la domination, la même fidélité qu'ils avaient gardée à nos rois. Philippe-le-Bon, touché de leur dévouement, vint souvent à Saint-Omer; il y tint trois chapitres de la Toison-d'Or. Les historiens contemporains et les archives locales fournissent les détails des fêtes brillantes dont l'entrée de Philippe II fut l'occasion en 1549. Charles-Quint l'accompagnait; car il avait voulu présenter lui-même aux Artésiens son héritier bien-aimé qu'il venait de créer comte souverain d'Artois. On comprendra tout ce que Saint-Omer pouvait déployer de magnificence dans ces solennités par

Charles (Charles dit *le Bon*, comte de Flandre, assassiné à Bruges le 2 mars 1127) parce que ce qui a été fait a été fait *pro fidelitate meo*, et que le comte a promis de réconcilier les bourgeois avec les parents d'Eustache.

Les habitants cèdent au comte le droit qu'ils avaient de faire battre monnaie.

Le comte leur remet l'impôt appelé *theloneum*, moyennant une redevance de cent sols.

Si un habitant étant en Flandre néglige pendant un an de demander à son cohéritier le partage d'une succession qui lui est échue, celui-ci la gardera en entier; il en sera de même si, n'étant pas en Flandre, il néglige de la demander un an après son retour.

Si, depuis son retour, il demande partage et que son cohéritier prétende lui avoir donné sa portion, s'il prouve par le témoignage de cinq échevins que cela est faux, ce cohéritier lui rendra ce qui doit lui revenir.

S'il ne fait pas cette preuve et que le cohéritier prouve par le témoignage de quatre officiers publics qu'il lui a donné sa portion, ce cohéritier ne pourra plus être inquiété à ce sujet.

Lorsqu'un mineur devient héritier, son père ou sa mère, son tuteur ou son curateur devra, dans l'année de la mort de celui auquel il succède, demander aux échevins les effets de la succession qui appartiennent à l'héritier; si les échevins le croient bon et sûr, ils pourront les lui donner sinon les garder pour être remis au mineur à sa majorité.

Le bien d'un mari ou d'une femme morts sans enfants reviendra à leur père et mère s'ils vivent encore; sinon aux plus proches parents de la femme ou du mari.

le récit des fêtes dont furent l'occasion le sixième chapitre de la Toison-d'Or et le mariage de Marie de Clèves, nièce de Philippe-le-Bon, avec Charles d'Orléans, père de Louis XII et fils de Louis d'Orléans assassiné dans les rues de Paris par l'ordre de Jean-sans-Peur.

Dans les derniers jours d'octobre 1440, les magistrats de Saint-Omer s'assemblèrent pour régler les préparatifs de la réception de Charles d'Orléans qui revenait d'Angleterre après une captivité de vingt-cinq ans. Fait prisonnier à Azincourt, en cherchant à rallier les troupes, et pleurant sa patrie qu'il croyait ne plus revoir, Charles avait souvent gémi sur les malheurs de la France, déchirée par la faction des Armagnacs, livrée à la fois à l'ambition de la maison de Bourgogne et à la haine des Anglais. Plus d'une fois le roi Charles VII avait fait bien des efforts pour obtenir la délivrance de Charles d'Orléans; mais l'Angleterre, enhardie par ses victoires, demandait pour rançon la Normandie et le duché de Guienne affranchis de toute suzeraineté. Le roi de France ne pouvait attacher son nom à un pacte déshonorant et Charles était resté captif! Le mauvais état de leurs finances rendit enfin les Anglais plus traitables, et la rançon fut réglée à cent vingt mille écus d'or. On dit que tous les princes français se rendirent cautions de la somme; Philippe-le-Bon donna trente mille écus qu'il avait garantis pour sa part. Les historiens ajoutent que ce dernier put seul conduire à bonne fin la négociation.

Ce qui est hors de doute c'est qu'elle servit ses desseins et que Charles promit d'épouser Marie de Clèves, nièce de Philippe-le-Bon, qui vivait alors à la cour de ce prince auprès de la duchesse de Bourgogne. Charles débarqua à Calais suivi de quelques gentilshommes anglais ; il se rendit à Gravelines où la duchesse le reçut; Philippe-le-Bon ne tarda pas à les joindre et ils firent ensemble leur entrée dans Saint-Omer.

La venue d'un prince captif pendant vingt-cinq ans et dont l'infortune rappelait un malheur public, puisqu'elle datait d'Azincourt, ne pouvait manquer d'être en France l'objet de la commune allégresse. Aussi princes et chevaliers, bourgeois et gens de métier

NOTIONS HISTORIQUES SUR SAINT-OMER.

Vers le milieu du VII[e] siècle. Adroald, l'un des principaux officiers de Khlovigh II, bâtit le donjon de Sithieu. — 648. Fondation de l'abbaye de *Saint-Bertin*. (Voir pour ce monastère le I[er] volume, page 209.) — 667. Mort de St-Omer. — 698. Mort de St-Bertin. — Vers 700. « *Saint-Martin* (S. Martini in Insula) troi- » sième cure de la ville, fut bâti vers 700 par Rigobert, abbé de Sithieu, à la sol- » licitation de St-Bertin qui y fut enterré. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — Vers 795. Karle-le-Grand vient à Sithieu et visite l'abbaye de Saint-Bertin. — 845. Saint-Omer brûlé par les Normands. — 851. Second passage des Normands. — 852-853. Les reliques des églises de Saint-Omer sont transportées à Laon. — 861. Troisième passage des Normands. — 881. Les Normands reviennent à Saint-Omer et achèvent de ruiner la ville. — 891. Cinquième passage des Normands. L'abbaye de Saint-Bertin avait été fortifiée par l'abbé Foulques et fut sauvée de leurs profanations. — 902. La ville se relève de ses ruines. Baudouin-le-Chauve, comte de Flandre, fait bâtir une enceinte de murailles pour la protéger. — 1031. Incendie de Saint-Omer. — 1042. Erection de la paroisse du *Saint-Sépulcre*. Comme *Sainte-Aldegonde* et *Sainte-Marguerite*, l'église du *Saint-Sépulcre* fut surmontée d'une belle tour carrée et d'une flèche en pierres blanches. — 1053. Le comte Baudouin-le-Pieux fortifie Saint-Omer et y fait construire un château. (Voir la page 34 de ce volume.) — 1070. Erection des paroisses de *Sainte-Marguerite* et de

s'étaient-ils rendus à Saint-Omer de tous les points du royaume. « Chacun jour on venoit pour le veoir des » marches de France comme des pays de Picardie. » Saint-Omer avait pris un air de fête. Les riches tapisseries d'Arras s'étalaient sur ses murs ; on avait dressé dans les carrefours des théâtres où de nombreux personnages célébraient par des allégories, comme on en fesait alors, l'union étroite des maisons de Bourgogne et d'Orléans. Bientôt le cortége parut. On y remarquait Philippe-le-Bon ; la duchesse de Bourgogne, étincelante de pierreries, suivie des femmes de sa cour magnifiquement vêtues, portant des robes et chaperons enrichis de perles et de broderies ; Charles d'Orléans et Dunois, son frère ; le comte de Vendôme ;

Saint-Martin. — 1071. Le roi de France, Philippe I[er], s'empare de Saint-Omer au détriment du comte de Flandre, Robert-le-Frison. — 1081. Incendie de Saint-Omer. — 1099. Un concile s'assemble à Saint-Omer. Manassés, archevêque de Reims, et ses suffragants viennent y prendre part. — 1119. Incendie de Saint-Omer. — 1127. Guillaume Cliton, comte de Flandre, concède aux habitants une charte communale. — 1128. Guillaume porte atteinte aux priviléges consacrés par cette charte ; les habitants méconnaissent son autorité ; le comte assiége la ville et exige d'elle une forte amende. — 1128. Thierry d'Alsace, successeur de Guillaume Cliton, confirme les priviléges de la commune. — 1151. Incendie de Saint-Omer. Les flammes détruisent un grand nombre d'habitations, les églises de *Saint-Bertin*, de *Saint-Denis*, de *Saint-Martin* et de *Saint-Jean*. Elles furent plus tard rétablies. — 1153. Mort de l'illustre Suger, abbé de Saint-Denis et ministre de Louis-le-Gros. Il était né à Saint-Omer en 1082. — 1164. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, confirme la commune de Saint-Omer. — 1191. Le congrès d'Arras adjuge la ville de Saint-Omer à Louis, fils de Philippe-Auguste. — 1198. Baudouin IX, comte de Flandre, assiége Saint-Omer et s'en rend maître. — 1211. Confirmation des priviléges de Saint-Omer par Louis, fils de Philippe-Auguste. — 1230. Le pape Grégoire IX excommunie les habitants qui refusaient de rendre des marais et des eaux appartenant à l'abbaye de Saint-Bertin. — 1231. St-Louis vient à Saint-Omer et confirme ses priviléges. Blanche de Castille accompagne le roi. — 1233. Fondation du couvent

l'archevêque de Reims, grand-chancelier de France; l'archevêque de Narbonne; les évêques de Thérouanne et de Tournay; le chancelier de Bourgogne; lord Cornwallis; les ambassadeurs de France; les chevaliers de la Toison-d'Or et plusieurs gentilshommes anglais. Puis venaient l'échevinage; les Vierskaires; le maïeur et les échevins des Francs-Alleux; les corps de métiers avec leurs bannières; les Récollets, les Chartreux, les frères du Tiers-Ordre de Saint-François et les Dominicains. La marche était fermée par le roi d'armes de la Toison-d'Or, les hérauts et trompettes, et par de nombreux archers portant la riche livrée de la maison de Bourgogne. Le peuple, groupé sur les places publiques, échelonné aux bords de l'Aa, suspendu aux

des *Récollets*. — 1247. Lettres de Robert Ier, comte d'Artois, pour la clôture de *la Grande-Mer* appelée plus tard *le Trou de la Mer* ou *la Maire*.— 1254. St-Louis revient à Saint-Omer. — 1259. Ce prince accompagne à Saint-Omer Henri III, roi d'Angleterre. — 1269. Robert II, comte d'Artois, établit une foire à Saint-Omer. — 1269. Fondation de l'hôpital *Saint-Louis*. — 1280. Construction de la chapelle de *Notre-Dame-des-Miracles*. — 1291. « Le comte de Flandre et les Gan- » tois s'en rapportent au jugement des Audomariens.» (*Manuscrits de M. de Hauteclocque*.) — 1298. Jean de Sainte-Aldegonde fonde *les Chartreux* et fait construire l'église paroissiale de *Saint-Quentin*. — 1302. Philippe-le-Bel confirme les priviléges de Saint-Omer. — 1302. Simon Hanebart, échevin de Bergues, est roué vif à Saint-Omer. Il voulait livrer la ville au comte de Flandre. — 1306. « Saint-Omer abat les portes et les ponts de sa citadelle et détruit l'hôtel de Ma- » haut, comtesse d'Artois. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque*.) — 1322. Fondation du couvent des *Dominicains*. — 1324. Fondation du couvent des hospitalières du *Soleil*. — 1326. Reconstruction de l'église de *Saint-Bertin*. — 1338. Les communiers de Saint-Omer vont au siége de St-Valery. — 1340. Vaines tentatives des Anglais pour prendre Saint-Omer. — 1347. « Les cardinaux médiateurs entre » les rois de France et d'Angleterre se retirent à Saint-Omer ainsi que les pauvres » Calaisiens chassés par Edouard. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque*.) — 1355. Le roi Jean vient à Saint-Omer. — 1360. Saint-Omer envoie deux bourgeois en

fenêtres et aux arceaux des édifices ou couronnant leur sommet, montrait une vive allégresse et criait Noël!

Philippe-le-Bon, Charles d'Orléans, Dunois, son frère; les prélats et les principaux seigneurs allèrent loger dans l'abbaye de Saint-Bertin. Jehan de Gribonèle qui gouvernait alors ce monastère avait déployé beaucoup de magnificence pour recevoir dignement une aussi noble compagnie. Les beaux tapis de Flandres, les bahuts sculptés, les dressoirs surchargés de riche vaisselle, ce que les Hollandais exécutaient alors de plus somptueux pour les ameublements des princes, tout ce que les peintres flamands savaient placer de choses ingénieuses sur les panneaux, sur l'encadrement des portes ou aux lambris des plafonds, on le pou-

ôtages pour le roi Jean. — 1360. Passage de ce prince. Il assiste à un tournoi. — 1382. Louis de Mâle, comte d'Artois, meurt à Saint-Omer. — 1383. Passage de Charles VI. (*Froissart.*) — 1395. Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, vient à Saint-Omer. — 1396. Charles VI repasse à Saint-Omer. — 1402. Saint-Omer donne cent nobles pour le mariage d'Antoine de Bourgogne. — 1406. Les Anglais brûlent les faubourgs. « Ils saccagent les Dominiquains qui se racheptent en donnant le vin » que le duc de Bourgogne leur avoit envoyé. » (*Manuscrits de M. de Hautecloc-que.*) — 1408. Fondation de l'hôpital *Saint-Jean.* — 1413. Bulle du Saint-Siége pour les *Frères du Tiers-Ordre* de Saint-Omer. — 1433. Philippe-le-Bon et le duc de Bedfort viennent à Saint-Omer. — 1434. Fondation de la chapelle de *Saint-Eloi* dans le cimetière de *Sainte-Aldegonde.* — 1435. Ordonnance de Philippe-le-Bon pour la mairie des *Francs-Alleux.* — 1439. Mariage à Saint-Omer de Charles-le-Téméraire et de Catherine de France. — 1440. Philippe-le-Bon tient un chapitre de la Toison-d'Or à Saint-Omer. (Voir le texte de ce chapitre et le Ier volume, page 210.) — 1441. Achèvement de la reconstruction de la cathédrale. — 1450. Bannissement de Jean de Wissocq qui avait tué le maître des hautes-œuvres. — 1459. Louis XI, encore dauphin, vient à Saint-Omer. — 1461. Nouveau chapitre de la Toison-d'Or. (Voir les détails au Ier volume, page 211.) — 1463. Rédaction des statuts de *la Maladrerie.* — 1467. Sédition à Saint-Omer pour secouer le joug des Bourguignons. Charles-le-Téméraire fait exécuter les principaux coupables.

vait admirer dans les salles spacieuses où la cour de Philippe-le-Bon était d'ordinaire reçue. Jehan de Gribonèle avait pris soin de mêler aux armoiries du monastère les armes de la maison de Bourgogne; leurs écussons entrelacés parsemaient les boiseries et les riches tentures.

Les fiançailles du duc d'Orléans et de mademoiselle de Clèves furent célébrées le 6 novembre dans le chœur de l'église de Saint-Bertin. On apporta le traité d'Arras avant la cérémonie. « Là fut leu hault et » entendiblement, premier en latin puis en françois, » par maistre Jacques Trançon, archediacre de Bruxelles » en Brabant, présens les deux ducs, les archeves- » ques et evesques là assistans avec grand nombre de

— 1469. Conférences de Charles-le-Téméraire, de Maximilien d'Autriche et du comte de Warwick. — 1471. Chapitre de la Toison-d'Or. — 1474. On fondit cette année-là *la cloche Julienne* placée dans la grosse tour de la cathédrale. — 1475. — Trois cents frères mineurs se réunissent pendant les fêtes de la Pentecôte dans le couvent des *Récollets*. — 1477. L'armée de Louis XI menace Saint-Omer. Les habitants détruisent les faubourgs pour qu'elle ne puisse s'y loger.— 1477. Démolition des couvents des *Récollets* et des *Dominicains*. Ces derniers se retirent chez les religieux du Tiers-Ordre de St-François. L'historien Turpin fut profès dans le monastère des Dominicains de Saint-Omer et il y mourut. — 1478. Démolition du couvent des *Riches Clairisses* appelées aussi *Riches Claires* ou *Urbanistes*. Elles s'étaient établies à Saint-Omer à la fin du XIIIe siècle et firent plus tard reconstruire leur couvent placé sous le patronat du chapitre de la cathédrale. — 1479. Mort à Saint-Omer de Pierre Leprestre, abbé de Saint-Riquier, auteur du manuscrit qui a pour titre : *Chroniques abrégées des rois de France*. — 1485. Fondation du couvent des *Filles de la Madeleine*. — 1487. Les Français s'emparent de Saint-Omer sous le commandement du maréchal d'Esquerdes. — 1488. Tentatives infructueuses de quelques bourgeois pour enlever Saint-Omer à la France. Ils sont décapités. — 1489. Saint-Omer reconnait l'autorité de Maximilien d'Autriche. — 1496. Achèvement de la reconstruction de la tour de l'église *Saint-Martin*.—1499. Achèvement de la grande tour de la cathédrale. (Voir pour cette église l'excellent

» chevaliers, escuyers, gens d'église, bourgeois et au-» tres officiers. » Le duc jura sur la Croix et les saints évangiles de respecter le traité. Dunois, son frère, fut requis de prêter le même serment. On dit qu'il parut hésiter « et délaya un petit; » mais sur l'ordre de Charles, Dunois s'exécuta. L'archevêque de Narbonne fit ensuite la cérémonie des fiançailles. « On » commença alors à mener grande joye et à faire » moult grans festes et esbatements. Les gens du duc » envoyèrent en plusieurs et divers lieux de ses pays » de Coucy, Soissons et Valois pour avoir provision à » fournir les festes des noces. » Le mariage fut célébré huit jours après les fiançailles. Le lendemain les deux époux se rendirent dans l'église de Saint-Bertin.

travail de M. Quenson, inséré dans le Ier volume, page 128.) — 1499. Le Magistrat de Saint-Omer fait étrangler et brûler une sorcière. — 1502. Dédicace de la nouvelle église des *Récollets*. — 1508. Privilége accordé à l'abbaye de Saint Bertin de pouvoir élever deux couples de cygnes dans les eaux et garennes de *la Meere*. — 1509. Rédaction de la coutume du bailliage de Saint-Omer. — 1511. Dédicace de la nouvelle église des religieuses de *Sainte-Catherine*. — 1520. Entrée de Charles-Quint dans Saint-Omer. — 1520. Achèvement de la tour de Saint-Bertin. — 1522. Démolition de l'église paroissiale de *Saint-Michel*. Elle était située hors des murs. Celle qui la remplaça fut placée dans la ville et sous la même invocation. Sa dédicace eut lieu le 10 septembre 1526. — 1523. La peste à Saint-Omer. — 1523. Le Magistrat achète la maison des *Béguines* pour y placer les pestiférés. — 1531. Rédaction de la coutume de Saint-Omer. — 1533. Établissement des religieuses de *Sainte-Marguerite*. — 1539. Le chapitre de Saint-Omer permet à l'évêque de Thérouanne d'officier dans l'église de *Sainte-Aldegonde*. Placée sur le terrain le plus élevé de la ville, cette église fut aussi surmontée d'une haute tour et d'une flèche de pierres blanches. — 1540. Règlement de Charles-Quint pour *la garenne des cygnes*. — 1549. Passage de ce prince. Son fils Philippe II l'accompagne. — 1558. Fondation du séminaire ou collége de *Saint-Bertin*. — 1559. Erection de l'évêché de Saint-Omer. — 1559. Entrée à Saint-Omer du comte d'Egmont, gouverneur-général pour l'Espagne des pays de Flandre et d'Artois. — 1565-1567.

« Et menoit le duc Philippe sa nièce en la tenant » par le senestre bras. Et au droit costé estoit sur le » derrière messire Jean, bastard de Saint-Pol, sei- » gneur de Hautbourdin, qui portoit la manche de la » duchesse d'Orléans; une dame portoit la robbe par » derrière qui moult estoit riche; et après, un petit » plus derrière, suivoit le duc d'Orléans qui menoit » la duchesse de Bourgogne accompagnée des plus » grands seigneurs comme des comtes d'Eu, de Ne- » vers, d'Estampes, de Saint-Pol et de Dunois; et sy » avoit grand nombre de grans seigneurs, chevaliers » et escuyers, dames et damoiselles qui suivoient l'ar- » chevesque de Narbonne lequel chanta messe pour » iceluy jour. Avec lui estoient très-grande quantité » de gens d'église qui feirent la procession autour du » chœur; et quant aux rois d'armes, héraulx et pour-

Fondation du collége français appelé d'abord *Collége Wallon*. Établissement des *Jésuites*. — 1570. Dédicace de leur église. — 1577-1578. Troubles à Saint-Omer à l'occasion des dissentiments existants entre les partisans de la maison d'Espagne et ceux du prince d'Orange. — 1581. Fondation du séminaire épiscopal. — 1583. Un synode s'assemble à Saint-Omer. — 1583. Le premier évêque d'Ypres est inhumé dans la chapelle des *Sœurs-Noires* de Saint-Omer. - Il y avait aussi des *Sœurs-Grises*, placées sous la direction des R. P. Récollets. — 1585. Fondation de la maison de charité des *Bleuets* réunie en 1702 à l'hôpital-général. — 1590. Fondation du couvent des *Capucins*. — 1591. Établissement des *Clarisses* de la réforme de Ste-Colette, appelées aussi *les Pauvres Claires*. — 1594. Tentatives infructueuses des Français pour surprendre Saint-Omer. — 1594. Lettres-patentes de Philippe II, roi d'Espagne, portant confirmation du collége royal anglais. — 1610. Établissement d'une école dans le faubourg du *Haut-Pont*. — 1614. Achèvement de la chapelle de *Sainte-Elisabeth*. — 1615. Fondation de l'école du *Jardin de Notre-Dame*. — 1619. Fondation de *la Maison des Apôtres* où les vieillards étaient recueillis. — 1625. Établissement des *Carmes*. — 1626. « Le curé de » *Sainte-Marguerite* est mis en pénitence par l'abbé de Saint-Bertin.» (*Manuscrits*

» suivans, trompettes, menestriers et autres jouans de » divers instruments de musique, il y en avoit large- » ment. Estoient lesdits officiers d'armes vestus de leurs » cottes d'armes où l'on voyoit les blasons des sei- » gneurs à qui ils estoient, entre lesquels se trouvoit » le roy d'armes de la jarretière d'Angleterre. »

Il y eut ensuite des joutes sur le grand-marché. « Et » le soir, après soupper, en la grand'salle de Saint- » Bertin tout hault, sur petits chevaux de six heaul- » mes seullement, on vit moult grand foison de lances » rompues et les faisoit moult bel veoir. » Peu de jours après on tint dans l'abbaye le chapitre de la Toison-d'Or. Les chevaliers se rendirent d'abord dans le chœur de Saint-Bertin vêtus des manteaux et chaperons de l'Ordre, portant le collier d'or. Les armes de leurs maisons, leurs devises et leurs cris de guerre étaient

de M. de Hauteclocque.) *Sainte-Marguerite* était la seconde cure de Saint-Omer. — 1632. Achèvement des constructions de l'église des *Ursulines*. — 1635. La peste à Saint-Omer. — 1638. Le maréchal de Châtillon assiége Saint-Omer sans succès. — 1638. Construction des fortifications extérieures. — 1640. La guerre continue. Le conseil d'Artois se retire à Saint-Omer. — 1647. Tentatives infructueuses du maréchal de Gassion pour surprendre Saint-Omer. — 1653. Mort de l'historien Malbrancq, né à Saint-Omer en 1580, auteur de l'ouvrage qui a pour titre *De Morinis et Morinorum Rebus, Sylvis, Paludibus, Oppidis*. — 1655. Achèvement des constructions de l'église des *Jésuites*. — 1657. Le grand Condé, don Juan d'Autriche et le duc d'York à Saint-Omer. — 1659. Paix des Pyrénées. La possession de Saint-Omer est laissée à l'Espagne. — 1675. Construction de l'oratoire de *Notre-Dame-de-Bon-Voyage* sur la petite place de Lysel. — 1677. Les Français s'emparent de Saint-Omer. — 1678. Paix de Nimègue. Elle consacre la réunion définitive de Saint-Omer à la couronne de France. — 1680. Passage de Louis XIV. — 1680. Établissement des *Frères des Ecoles Chrétiennes*. — 1680. Démolition du fort *Saint-Michel*. — 1683. Achèvement de l'église des *Carmes*. — 1696. Passage de Jacques II d'Angleterre. Le duc de Berwick et le maréchal de Boufflers l'accom-

placés au dessus des stalles qu'ils occupaient. Les blasons des chevaliers trépassés, depuis le dernier chapitre de l'Ordre, se faisaient remarquer par un entourage de drap noir brodé d'argent. Bientôt les officiers d'armes allumèrent autant de cierges que l'Ordre comptait de chevaliers assis dans les stalles, morts ou absents. Le roi d'armes se plaça ensuite devant Philippe-le-Bon et s'agenouillant par trois fois il lui dit : « Monseigneur le duc de Bourgogne, de Lotrich, de » Brabant, de Lembourg et de Luxembourg; comte » de Flandres, d'Artois et de Bourgogne; palatin de » Hollande, de Zélande et de Namur; marquis du » Saint-Empire; seigneur de Frise, de Salins et de » Malines; chef et fondateur de la noble ordre de » la Toison-d'Or; allez à l'offrande. » Le duc prit le cierge et s'agenouilla sur un carreau de drap d'or; tous les chevaliers présents remplirent ensuite le même

pagnent. — 1702. Fondation de l'hôpital-général. — 1705. « L'évêque de Saint- » Omer veut empêcher l'abbé de Saint-Bertin de marcher en habits pontificaux à » la procession. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*)— 1717. Établissement des *Petits-Pères.* — 1719. Le chevalier Folard présente à Louis XV la carte topographique de Saint-Omer. — 1722. Démolition du *grand-pont de pierre.* — 1734. Nouvelle rédaction de la coutume de Saint-Omer. — 1738. Fondation du *Bon Pasteur.* — 1744. Passage de Louis XV. — 1748. Le savant Lebœuf vient à Saint-Omer pour y compulser les manuscrits de Saint-Bertin et de Clairmarais. — 1753. Construction du *Pont-Vert* détruit à la fin du siècle dernier. — 1754. On répare le pont de *Sainte-Cécile.* — 1762. Les Jésuites wallons et anglais sont expulsés de Saint-Omer. — 1768. Edit pour l'organisation du collége français de Saint-Omer. — 1768. Passage du roi de Danemark. — 1769. Edit relatif au collége royal anglais. C'est dans ce collége que furent élevés le poëte Petterson, Burke, Lord Chattam, père de Pitt, et l'éloquent défenseur de l'Irlande O'Connell.—1782. Ouverture de la porte actuelle de *Lysel.* — 1789. M. de Chalabre, évêque de Saint-Omer, fait rebâtir la maison de charité du *Tambour.*

devoir, et ceux qui n'avaient pu venir à Saint-Omer firent l'offrande par procureur. Après quoi le roi d'armes alla se placer dans la stalle aux armes des Crévecœur et prononça ces mots : « Je vais à l'offrande » pour le bon chevalier Jacques de Crévecœur dont » Dieu veuille avoir l'âme. » La même formalité s'accomplit pour quatre autres chevaliers morts comme Jacques de Crévecœur depuis le chapitre de 1433.

Le duc de Bourgogne déploya une rare magnificence dans cette solennité. Elle ne le cédait guère qu'aux richesses dont les moines de Saint-Bertin avaient paré le chœur de leur église et le grand-autel où l'on voyait le chef de St-Bertin, précieux reliquaire en vermeil émaillé de pierreries, et la belle croix offerte à l'abbaye par Karle-le-Grand. Le rétable était d'or, enrichi de pierres précieuses. C'est sur ce rétable que Guillaume Fillâtre, évêque de Toul et de Tournay, devenu abbé du monastère, peignit peu d'années après *la vie de St-Bertin* avec une perfection telle que Rubens voulut l'acquérir offrant de la couvrir de pièces d'or.

Après le service religieux, le chapitre de l'Ordre s'assembla dans la grand'salle de l'abbaye pour procéder à la réception de cinq chevaliers. Les membres présents se placèrent autour d'une table recouverte de velours noir richement brodé, sur lequel se dessinaient les armes de l'Ordre et celles des ducs de Bourgogne. Une seconde table avait été disposée pour les quatre officiers de la Toison-d'Or. Là s'assirent le chancelier, maître Jean Germain, évêque de Châlons ; Petter

Brandelain, trésorier; maître Martin d'Estinbergue, greffier, « notable clerc et moult bien stilé à mettre » par escrit en latin, en françois et en allemand; » et enfin le roi d'armes, Jehan, seigneur de Saint-Remy, natif d'Abbeville en Ponthieu.

Philippe-le-Bon avait préparé toutes choses pour que l'un des colliers fût dévolu à Charles d'Orléans. L'évêque de Tournay et maître Nicolas Roullin, chancelier de Bourgogne, allèrent, au préalable, s'assurer des dispositions du duc. Celui-ci répondit qu'il se tiendrait pour très-honoré de recevoir le collier de la Toison-d'Or et se rendit incontinent dans la salle ou le chapitre tenait séance. Là le sire de Lannoy le harangua en ces termes : « Monseigneur, vous voyez en » votre présence mon très-redoubté seigneur monseigneur » le duc de Bourgogne et messeigneurs ses frères de » la Toyson-d'Or qui ont advisé et conclud en leur » chapitre que pour la très-haute renommée, vaillance » et preud'hommie qui est en vostre noble personne, » ils vous présenteroient le collier de l'Ordre, afin » que la très-fraternelle amour qui est entre vous et » mon très-redoubté seigneur se puisse mieux entre- » tenir et persévérer. » Le duc d'Orléans s'inclina devant Philippe-le-Bon qui lui plaça le collier. « Puis le roi d'armes affubla le duc du mantel et du » chaperon des chevaliers. »

C'est pendant la réunion de ce chapitre que les députés de Bruges vinrent à Saint-Omer pour fléchir la colère de Philippe-le-Bon qui ne pouvait pardonner

aux habitants d'avoir méconnu son autorité en 1437. Charles d'Orléans intercéda pour eux, et Philippe-le-Bon finit par promettre d'aller, comme ils l'en suppliaient, visiter leur ville en signe de pardon. Les historiens de Flandre donnent de curieux détails sur la réception faite à Philippe-le-Bon quand il se rendit à Bruges. Les magistrats et *quatorze cents bourgeois* allèrent nu-pieds et sans chaperons attendre le duc à une lieue de la ville. Le clergé les suivait avec la croix, les bannières et les saintes reliques de toutes les églises. Le vin coula dans les fontaines; un opulent bourgeois fit tapisser les murs de son logis de feuilles d'or; des feuilles d'argent recouvraient la toiture. L'expiation fut complète comme on le voit; et Philippe-le-Bon ne put guère refuser, après ces marques de repentir, de rendre à sa bonne ville de Bruges son estime et son amitié.

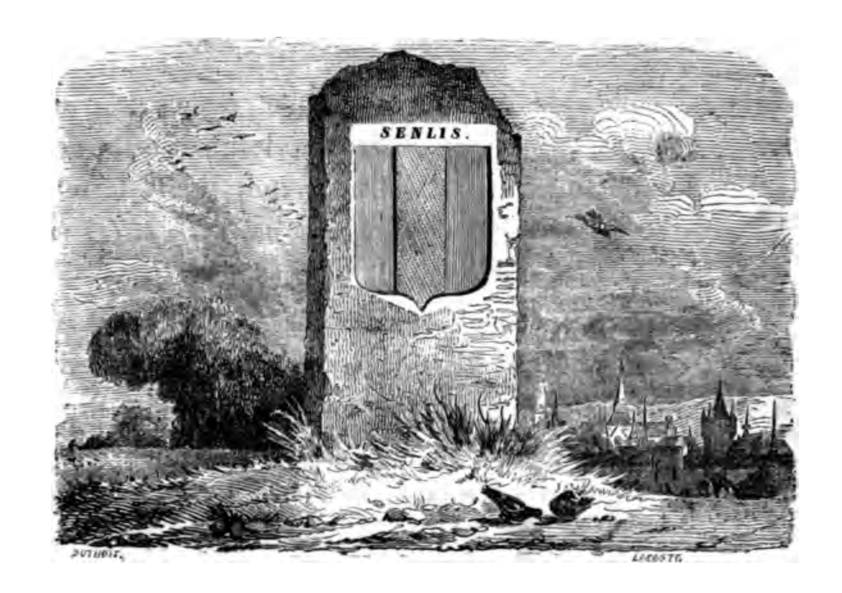
Ces temps sont loin de nous! Le peuple alors se pliait à sa bonne comme à sa mauvaise fortune. Il dansait sur les places publiques et criait Noël pour fêter la venue de ses maîtres, oubliant que la veille la guerre et ses fureurs avaient désolé son territoire, et pouvant se demander si le lendemain serait prospère. Car une seule bataille ou, à défaut, un seul assassinat changeait alors sa destinée et le rangeait sous une autre domination. Quelle époque que ce règne de Charles VI et que les commencements du règne de Charles VII! La trahison est partout; les étendards anglais flottent sur les remparts de nos villes; le roi

de France est abandonné de tous; plus d'armée, plus de trésor; les Armagnacs et les Bourguignons se disputent le royaume... Temps de douleurs et de honte où la France fut livrée à l'ennemi, où les factions déchirèrent la patrie, ne revenez jamais pour nous!

Lorsqu'en 1440 le peuple s'arrêtait devant les théâtres dressés dans les carrefours de Saint-Omer et y vit célébrer, par des allégories dans le goût du temps, l'union étroite des maisons de Bourgogne et d'Orléans, ce peuple, qui oublie si vite, se souvint-il qu'en 1407 Jean-sans-Peur, père du duc Philippe-le-Bon, faisait assassiner dans les rues de Paris le père de Charles d'Orléans; et se remit-il en mémoire le meurtre vengeur du pont de Montereau?



TOMBEAU DE ST-OMER DANS LA CATHÉDRALE.





OUIS-LE-JEUNE concéda une charte communale à la ville de Senlis dans l'année 1173. Les articles de la charte de Compiègne sont textuellement reproduits dans ce document [1]. La seule différence à signaler s'applique aux redevances imposées aux habitants par la charte octroyée. La commune de Senlis paiera au roi deux cent quatre-vingts livres parisis,

[1] (Voir la charte de Compiègne, page 218.)

soixante muids de méteil et soixante muids de vin. Lorsque le roi séjournera à Senlis, les habitants devront fournir au château, à titre gratuit, l'ail, le sel, les pots et les écuelles (*providebunt nobis in ollis, in scutellis, in alliis et sale.*)

Ces redevances étaient considérables et devinrent si onéreuses qu'au XIV[e] siècle la ville de Senlis demanda à en être allégée, renonçant pour cela à son droit de commune. Un arrêt du parlement, rendu en 1319, accueillit le vœu des habitants. Ils furent déclarés quittes à l'avenir de toutes redevances; mais on supprima le maïeur, les échevins, les jurés, le sceau communal, le coffre public, le beffroi et la cloche. Un prévôt royal gouverna la ville.

Peu d'années après, Charles-le-Bel remit les habitants en possession de quelques priviléges et leur rendit le beffroi [1]. Le roi Jean, Charles-le-Sage et plusieurs de leurs successeurs, voulant reconnaître la fidélité des habitants, ajoutèrent encore à ces priviléges. Les couleurs de la ville étaient d'abord le blanc et le rouge;

[1] « Le prévôt sera tenu, sur la réquisition des habitants, de faire arrêter leurs » débiteurs ou les cautions, comme faisait autrefois le maïeur de Senlis.

» Le roi accorde aux habitants l'usage des cloches du beffroi; mais ils ne s'en » serviront qu'avec l'agrément du prévôt.

» Le roi permet que les revenus de la ville soient employés au paiement d'an- » ciennes rentes viagères.

» Le roi autorise son bailli à accorder aux habitants des droits pour un temps » déterminé; mais le produit de ces droits devra servir à l'entretien des ponts, des » fontaines et des chemins. »

(*Ordonnances des rois de France*, tome XII.)

on leur substitua plus tard le rouge et le jaune. Senlis eut pour armes de gueules au pal d'or, un lis pour écusson et pour devise :

Liliati Galliæ Regum flores, cælitus demissi.

Les arquebusiers de Senlis furent renommés par leur adresse et rendirent de grands services pendant le siége de 1589. Leur drapeau était d'azur aux armes de la ville avec cette inscription : *Ils ont soutenu la gloire*

NOTIONS HISTORIQUES SUR SENLIS.

Vers 549. Khildebert Ier, chef des Franks, fait élever les premières constructions de Senlis sur les débris de la cité romaine autrefois capitale des *Silvanectes*. — Fin du VIe siècle. Khildebert, roi d'Austrasie, agrandit l'enceinte de Senlis et y renferme l'église construite sur le tombeau de St-Rieul. — 795. Karle-le-Grand vient à Senlis. Les chefs des Franks y avaient un palais où les rois de la troisième race aimèrent comme eux à résider. On l'appelait *le Louvre* ou *Château Royal*. Les détails qui s'y rapportent sont consignés à la page 14 de ce volume. — 795. Karle-le-Grand fonde le monastère de *Saint-Remy*. — 830. Peppin, roi d'Aquitaine, s'empare de Senlis. — 861. Karle-le-Chauve signe à Senlis plusieurs diplômes. — 862. Karle-le-Chauve reçoit à Senlis sa fille Judith, reine d'Angleterre. — 864. Peppin, roi d'Aquitaine, est enfermé par l'ordre de Karle dans le château de Senlis. — 865. Diplômes signés à Senlis par Karle-le-Chauve en faveur des abbayes de Glonne et de Saint-Germain d'Auxerre. — 870. Hincmar, évêque de Laon, est emprisonné dans le château de Senlis par l'ordre de Karle. — 873. Un concile national assemblé à Senlis dégrade du diaconat Karloman, fils de Karle, et le condamne à une prison perpétuelle dans l'abbaye de Corbie. Karle, son père, lui fait crever les yeux.—946. Tentatives infructueuses de Louis d'Outre-Mer pour s'emparer de Senlis. — 990. Un concile assemblé à Senlis prononce l'excommunication de Charles de Lorraine, dernier rejeton du sang karlovingien. — 991. Charles est emprisonné dans le château de Senlis par l'ordre de Hugues Capet. — Commencement du XIe siècle. Fondation de la collégiale de *Saint-Frambourg*. (Ier volume page 117.) — 1024. Dédicace de l'église paroissiale de *Saint-Aignan* ou *Saint-Ananie*. — 1028. Reconstruction de l'église de la collégiale de *Saint-Rieul*. — 1048. Henri Ier assemble un concile à Senlis; on y règle que Vic-sur-Aisne sera restitué à l'abbaye de Saint-Médard. — 1060. Fondation de l'abbaye de *Saint-Vincent*. (Ier volume, page 231.) — 1132. Louis-le-Gros assemble un par-

du Roi à perte de leur sang et conservé la pureté des lys. Ils portaient l'habit écarlate, les parements et collet de velours noir, boutonnières, brandebourgs et épaulettes d'or ; veste et culotte chamois, boutons de vermeil ; bas de soie blancs ; chapeau bordé d'or et plumet blanc.

Les premières arquebuses furent en usage dans le quatorzième siècle ; et beaucoup de villes, depuis lors, eurent une compagnie d'arquebusiers. Celle de Senlis se faisait précéder, lorsqu'elle était en marche, « par un

lement à Senlis. — 1141. Lettres de Louis-le-Jeune en faveur de la chapelle de *Saint-Denis* fondée par Louis-le-Gros. — 1143. Reconstruction du monastère de *Saint-Remy*. — 1173. Louis-le-Jeune concède une charte communale aux habitants. — 1177. Construction de l'église de *Saint-Frambourg*. — 1184. Isabelle de Hainaut, répudiée par Philippe-Auguste, vient habiter le château de Senlis. — 1213-1227. Episcopat de Guérin, chancelier de Philippe-Auguste. — 1219. Guillaume-le-Breton, auteur de *la Philippide*, est pourvu d'un canonicat de la cathédrale. — 1220. Fondation de la commanderie de *Saint-Jean*, ordre de Malte. — 1227. Episcopat d'Adam de Chambly, l'un des exécuteurs testamentaires de la reine Blanche. Gautier de Chambly, l'un de ses successeurs, fut grand-aumônier de France en 1287. Les Chambly doivent être comptés au nombre des plus illustres maisons de Picardie. Nous les avons vus figurer dans le premier volume de cet ouvrage parmi les chevaliers des croisades et au nombre des grands-officiers de la Couronne. On voit, au XIIIe siècle, un Pierre de Chambly épouser Agnès de Bourgogne, veuve de l'empereur Rodolphe de Hapsbourg. Jean François de Chambly bâtit en 1687 le magnifique château de Bosmont dans le voisinage de Marle. Jacqueline Louise de Chambly, fille du dernier Chambly, fut mariée au comte de la Tour-du-Pin de la Charce, colonel du régiment de Bourbon qu'il commandait à la bataille de Lawfeld où il fut blessé. L'un de ses petits-fils est encore possesseur du château de Bosmont antique héritage des Chambly. — 1228. Commencement des constructions de l'église des *Cordeliers*. — 1233. Les évêques de la province de Reims s'assemblent à Senlis à l'occasion de la saisie faite par St-Louis du temporel de Miles de Nanteuil, évêque de Beauvais. — 1235. Un second concile provincial s'assemble à Senlis pour régler les différends existants entre l'archevêque et les habitants de Reims. — 1240. Nouveau concile provincial. On y règle que le vingtième des revenus de l'Eglise sera dévolu à la cour de Rome. — 1264. Dédicace

» gueux portant une besace ; afin, dit Carlier, de réa-
» liser le surnom de *besaciers* qu'on donne aux habi-
» tans de Senlis. La compagnie de Compiègne fesoit
» marcher devant elle un *dormeur* qu'on menoit ; celle
» de Pont-Sainte-Maxence étoit conduite par un homme
» du lieu portant une marmite et une cuillère à pot,
» parce qu'on donne le sobriquet de *soupier* aux ha-
» bitans. La compagnie de Soissons avoit à sa tête
» un homme dressé à contrefaire *le bailleur* c'est-à-
» dire l'attitude d'un désœuvré. Le vacher de Chauny

de l'église de la collégiale de *Saint-Maurice* fondée par le roi St-Louis. — Vers 1270. Institution du bailliage de Senlis. — 1272. Donation de Philippe-le-Hardi à la collégiale de *Saint-Maurice*. — 1301. Philippe-le-Bel tient une assemblée au château de Senlis à l'occasion de ses démêlés avec Boniface VIII. — 1303. Philippe-le-Bel confirme la fondation du prieuré ou hôpital de *Saint-Louis* appelé aussi hôpital des *Billettes*. — 1305. Un concile s'assemble à Senlis. — 1310. Nouveau concile provincial ; on y condamne neuf chevaliers du Temple ; ils sont brûlés vifs à Senlis. — 1315. Concile national à Senlis à l'occasion de la mort de Philippe-le-Bel. L'évêque de Châlons, Pierre de Latilly, y comparaît. On l'accusait d'avoir empoisonné ce prince. — 1317. Nouveau concile provincial. — 1322. Charles-le-Bel signe des ordonnances à Senlis. — 1323. Le peste à Senlis. — 1326 - 1330 - 1344. Nouveaux conciles des évêques de la province de Reims. — De 1405 à 1413. On travaille aux fortifications de Senlis. — 1417. Senlis se soumet à Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. — 1422. Henri V, roi d'Angleterre, séjourne au château de Senlis. — 1429. Senlis reconnaît l'autorité de Charles VII. — 1431. Les états s'assemblent à Senlis pour y traiter de la paix entre Charles VII et le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. — 1445. Les Anglais brûlent le monastère de *Saint-Remy* dont les bâtiments, plus tard rétablis, furent de nouveau ruinés pendant le siége de 1589. — 1466. Louis XI convoque le états à Senlis après les conférences de Péronne. — 1473. Ce prince signe à Senlis les lettres-patentes en faveur de Jeanne Hachette. — 1480. La ville avait alors huit portes fortifiées. Elles portaient les noms d'*Eguillère*, *Saint-Rieul*, *Saint-Sanctin*, *Bellon*, *de Meaux*, *de Creil*, *aux Anes*, *de Paris*. — 1493. Passage d'Anne de Bretagne. — 1495. Reconstruction de l'hôtel-de-ville. — 1498. Entrée de Louis XII. — 1499. La peste à Senlis. — 1515. Entrée de François 1er. Ce prince accorde deux foires franches aux habitants. — 1523. Fondation du Collége. — 1543. Naissance à Senlis de Si-

» précédoit la compagnie de la ville ; on l'avoit choisi » pour le nom singulier qu'il portoit ; on l'appeloit » *Tout le Monde.* La marche de la compagnie de Neuil- » ly-Saint-Front étoit ouverte par un homme qui fesoit » *le fou* et qui semoit du sable. »

L'usage de l'arquebuse ne tarda pas à faire abandonner l'emploi de l'arc et de l'arbalète. On sait combien était grande, au moyen-âge, la réputation des archers picards; l'arbalète, originaire d'Asie, fut, dit-on, apportée en Europe par les chevaliers croisés; mais s'il faut en croire Guillaume de Poitou, on l'aurait employée à la bataille d'Hastings, antérieure de trente ans à la première croisade. L'arbalète lançait à de grandes distances de fortes flèches ou de

mon Goulart, ministre calviniste. Il publia de nombreux ouvrages de philosophie, de littérature et d'histoire. — 1547. Entrée solennelle d'Henri II. — 1551. Établissement du présidial de Senlis. — 1583. *Processions Blanches* dans Senlis. L'autorité de la Ligue s'y établit. — 1589. Guillaume Rose, évêque de Senlis et fougueux ligueur, quitte la ville où ses jours ne sont plus en sûreté. Senlis secoue le joug de la Ligue. Siége de Senlis. Le duc d'Aumale commande les Ligueurs; la place est défendue par le brave Lanoue. Senlis reconnaît Henri IV. — 1590. Ce prince vient dans cette ville. Pour reconnaître la fidélité des habitants et les dédommager de leurs sacrifices, il leur accorde une exemption de tailles pendant neuf ans et plusieurs autres priviléges. — Fin du XVI[e] siècle. Jean Mallet, échevin de Senlis en 1590, laisse un manuscrit qui a pour titre : *Extrait en bref de ce qui s'est passé en la ville de Senlis et ès environs d'icelle depuis* 1400 *jusqu'en* 1594. Jean Vaultier, bourgeois de Senlis, écrivit vers la même époque les *Histoires et discours d'une partie des choses faites et passées en ce royaume qui ont eu cours depuis le* 13 *mai* 1588 *jusqu'au* 16 *juin* 1598. Ces deux manuscrits font partie de la curieuse collection que M. Bernier a publiée en 1835. — 1591. Henri IV revient à Senlis. Il y courut la bague sur la place du pilori. — Vers 1592. Construction de la grosse tour de l'église paroissiale de *Saint-Pierre.* — 1601. Dédicace de l'église paroissiale de *Saint-Étienne.* — 1602. Reconstruction de l'église paroissiale de *Saint-Martin.*

grosses balles; et chaque ville fortifiée était tenue d'avoir des arbalètes et des *maîtres-arbalétriers* chargés de la fabrication de ces armes et de pourvoir à leur entretien. Les arbalétriers d'Abbeville et de Soissons étaient cités pour leur adresse et rendirent de grands services dans les guerres de Picardie.

Les archers et les arbalétriers disparurent de nos armées lorsqu'on eut adopté l'arquebuse. Mais la jeunesse ne cessa pas d'exercer son adresse au tir de l'arc et s'organisa dans beaucoup de villes en associations de *Chevaliers de Saint-Sébastien* ou *Compagnies de l'Arc*. L'abbé de St-Médard de Soissons était grand-maître de toutes ces confréries, et l'origine de cette dignité remontait à 825. Les reliques de St-

— 1609. Établissement des *Capucins*. — 1614. Dédicace de leur église. — 1628. Dédicace de l'église paroissiale de *Sainte-Geneviève*. — 1629. Établissement des *Filles de la Présentation* de l'ordre de St-Augustin. — 1631. Passage de Louis XIII et du cardinal de Richelieu. — 1641. Établissement des *Carmes déchaussés*. Ils remplacèrent les religieux de l'hôpital de *Saint-Louis* ou *des Billettes*. — 1649. Entrée de Louis XIV. — 1689. Réunion au bailliage de la prévôté foraine de Senlis. — 1695. Établissement des *Filles de la Croix*. — 1700. Mort de Jean Deslyons, doyen du chapitre de la cathédrale. Il a beaucoup écrit sur les doctrines et l'histoire de l'Église. — 1703. M. de Saint-Leu, avocat du roi au présidial, publie les coutumes du bailliage de Senlis. — 1708. Mort de Claude Bourdelin, de Senlis, médecin, helléniste habile et savant mathématicien. — 1711. Démolition de l'église de *Saint-Hilaire*. — 1745. Passage de Louis XV. — 1750. Réunion au bailliage de la prévôté de la ville. — 1766. Rouyer, chantre de l'église de Senlis, publie l'*Essai sur les antiquités, l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle du diocèse de Senlis*. — 1775. Sédition occasionnée par la cherté des grains. — 1786. Mort de Charles Afforty, doyen du chapitre de Saint-Rieul, auteur du recueil qui a pour titre *Collectanea Sylvanectensia*. On conserve dans la bibliothèque de Senlis ce précieux recueil où l'on trouve réunis les titres des abbayes ou couvents du diocèse et ce que les archives des villes du Senlisis renfermaient autrefois de plus intéressant pour l'histoire locale.

Sébastien furent cette année-là apportées de Rome à Soissons et attiraient un tel concours de visiteurs que l'abbé de Saint-Médard crut devoir établir une confrérie armée pour veiller sur ces saintes reliques. Une bulle du Saint-Siége confirma cette institution et régla que l'abbé en serait le grand-maître. Depuis lors toutes les compagnies de l'arc reconnurent la suprématie de ce dernier; et c'est avec les archers de Picardie que l'abbé de Saint-Médard combattit à Bouvines dans l'armée du roi Philippe-Auguste.





ON ne s'accorde pas sur l'époque précise où l'établissement de la commune de Soissons s'accomplit. Les uns placent cette époque en 1117; d'autres la reculent jusqu'en 1115. La charte des priviléges de Soissons que le roi Louis-le-Gros concéda portait la date de 1131; et plusieurs historiens ont pensé que cette date était celle à laquelle il convenait de rapporter la constitution des bourgeois en commune. Guibert de No-

gent, mort en 1124, ne nous dit rien de la commune de Soissons; et ceci appuie cette dernière assertion.

Les historiens ne s'accordent pas mieux sur les causes qui amenèrent l'institution communale dont nous nous occupons. Les uns affirment qu'elle fut l'œuvre d'une insurrection et que les bourgeois la jurèrent sans que le comte ou l'évêque pussent y mettre opposition. D'autres ont pensé que la commune fut volontairement octroyée par le comte Renaud dont les vertus et la

NOTIONS HISTORIQUES SUR SOISSONS.

57 ans avant l'ère chrétienne. Jules César assiége et prend *Noviodunum* (Soissons) capitale des Suessions (*Suessiones.*) — 287 ans de J.-C. Fondation de l'évêché de Soissons. — 451. Passage d'Attila. Soissons résiste à ses armes. — 486. Khlowigh Ier fixe sa résidence à Soissons. Ce ne fut qu'en 507 qu'il transféra à Paris le siége de sa domination. — 511. Khlother Ier est proclamé roi de Soissons. — 558. Khlother, devenu seul chef des Franks, fixe sa résidence à Paris. Fin du premier royaume de Soissons. — 561. Mort de Khlother. Khilpérik Ier est proclamé roi de Soissons. — 562. Fondation de l'abbaye de *Saint-Médard*. (Ier volume, page 233.) — 567. Mort d'Haribert, roi de Paris, fils de Khlother Ier et né à Soissons. — 575. Mort de Sighebert, frère d'Haribert. Comme lui il était né à Soissons. — 577. Khilpérik Ier fait construire un cirque dans cette ville. — 584. Mort de Khilpérik Ier né à Soissons. — 584. Khildebert, roi d'Austrasie, s'empare de cette ville. — 593. Mort de Gontran, roi de Bourgogne, fils de Khlother Ier et né à Soissons. — 613. Fin du second royaume de Soissons. — 628. Mort de Khlother II, fils de Frédégonde, né à Soissons en 584. — 660-664. Fondation de l'abbaye de *Notre-Dame*. (Ier volume, page 235.) — 744. Premier concile de Soissons. Peppin-le-Bref, alors maire du palais, le préside. — 752. Avènement de la seconde race franke. Peppin est proclamé à Soissons et sacré dans la cathédrale. — 768. Sacre de Karloman, roi d'Austrasie. — 833. Lodewig-le-Débonnaire est renfermé par l'ordre de ses fils dans l'abbaye de Saint-Médard. — 842. Second concile de Soissons. — 852. Karle-le-Chauve fait renfermer Peppin-le-Jeune, roi d'Aquitaine, dans l'abbaye de Saint-Médard. — 853. Troisième concile de Soissons. — 858. Quatrième concile. — 861. Cinquième concile. — 862. Sixième concile. — 864-884. Fondation de l'abbaye de *Saint-Crépin-le-Grand*. (Ier volume, page 235.) — 865. Mort de Paschase Ratbert, abbé de Corbie, né à Soissons. Son traité du sacrement de

piété sont attestées par l'histoire. La sollicitude paternelle du comte l'aurait porté à doter les bourgeois de Soissons des mêmes priviléges que Raoul, comte de Vermandois, venait d'accorder aux bourgeois de Saint-Quentin.

La charte de Louis-le-Gros ne se retrouve plus. Elle reçut en 1133 la confirmation de Louis-le-Jeune et en 1181 celle du roi Philippe-Auguste. Cette charte eut une grande renommée au moyen-âge; venue après celles que les rois ou les seigneurs avaient concédées

l'autel le rendit célèbre. Sa vie a été publiée par Mabillon. — 866. Septième concile de Soissons. — Vers 870. Fondation du chapitre de *Saint-Pierre-au-Parvis*. — 875. Huitième concile. — 880. Neuvième concile. — 883. Passage des Normands. Ils brûlent l'abbaye de Saint-Médard. — 923. Bataille de Soissons. — 937. Mort d'Abbon, évêque de Soissons et chancelier de France. — 941. Dixième concile de Soissons. — 948. La cathédrale est incendiée. (*Flodoard.*) — 960. Gui d'Anjou, évêque de Soissons, pose la première pierre de la cathédrale actuelle. — 1057. Le roi de France Henri Ier fait démolir *la tour des Comtes*. — Vers 1060. Construction du château *Gaillard*. — 1076. Fondation de l'abbaye de *Saint-Jean-des-Vignes*. (Ier volume, page 242.) — 1078. Onzième concile de Soissons. — 1084. Douzième concile. — 1092. Treizième concile. — 1101. Quatorzième concile. — 1114. On brûle des Manichéens à Soissons. — 1115. Quinzième concile. — 1122. Seizième concile. On y condamne les doctrines d'Abeilard. — 1128. La peste désole Soissons. — 1131. Passage du pape Innocent II. — Vers 1135. Fondation de l'abbaye de *Saint-Crépin-en-Chaye*. (Ier volume, page 235.) — 1139. Fondation de l'abbaye de *Saint-Léger*. (Ier volume, page 236.) — 1155. Dix-septième concile de Soissons. — 1175. Mort de Hugues de Champfleury, évêque de Soissons et chancelier de France. — 1177. Fondation du chapitre de *Saint-Vaast*. — 1188. Établissement de l'hôpital de *Saint-Vaast*. — 1201. Dix-huitième concile. — 1212. Philippe-Auguste convoque à Soissons une assemblée d'évêques et de chevaliers. — Après 1214. Fondation du séminaire de *Saint-Nicolas*. — 1216. Bulle du Saint-Siége en faveur de l'hôtel-Dieu *Saint-Gervais*. — Vers 1228. Erection en abbaye du prieuré de *Saint-Étienne* qui prit plus tard le nom de *Saint-Paul* (Ier volume, page 236.) — Vers 1228. Les *Cordeliers* s'établissent à Soissons. Leur couvent détruit pendant le siége de 1414 fut plus tard reconstruit. — 1230. Fondation de l'hôpital *Notre-Dame*. — 1265. Reconstruction du pont sur l'Aisne. — Après 1313.

dès les premiers temps de l'affranchissement communal la charte de Soissons portait en elle les fruits de l'expérience ; aussi les bourgeois de Compiègne, ceux de plusieurs villes de Champagne et même des pays de Bourgogne obtinrent-ils des priviléges selon les coutumes de Soissons. La charte de Compiègne a été transcrite dans ce volume, et ses dispositions peuvent servir à nous fixer sur celles de la charte de Soissons.

La célébrité dont cette dernière charte jouissait fut peu en harmonie avec les continuels désordres qu'elle

Fondation du chapitre de *Saint-Louis*. — 1325. Philippe-le-Bel établit un prévôt royal à Soissons. — 1328. Mort de Pierre de Latilly, né à Soissons, grand-chancelier de France et évêque de Châlons-sur-Marne. — 1335. Ordonnance de Philippe de Valois pour l'administration de la ville de Soissons. — 1335. Fondation du collége de *Sainte-Catherine*. — 1339. Établissement de l'école de *Beauton*. — 1350. La peste désole Soissons. — 1382. Enguerrand de Coucy fortifie le château *Gaillard*. — 1390. Fondation de la communauté des *Célestins*. — 1411. Réunion de Soissons au domaine royal. — 1414. Les habitants méconnaissent l'autorité royale au profit du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur. Siége et sac de la ville par les troupes royales. — 1418. Les Bourguignons n'avaient pas tardé à rentrer dans Soissons. Ils en furent chassés cette année-là par les troupes royales. — 1420. Les Anglais s'emparent de Soissons. — 1429. Soissons reconnaît l'autorité royale. — 1430. Jean de Luxembourg s'en empare. — 1436. Prise de Soissons par le célèbre La Hire.—1452. Organisation de la compagnie des archers de St-Sébastien.—1455. Dix-neuvième concile de Soissons. — 1475. Passage de Louis XI. — 1488-1492. Sébastien Mamerot, chanoine de la cathédrale de Troyes, né à Soissons, publie *La compendieuse description de la terre de promission*. — 1520. Pillage de Soissons par un corps d'aventuriers qu'on surnomma les *Mille-Diables*. — 1539. Mort du chanoine Jean Ruel, né à Soissons, médecin de François I[er], auteur du traité *de Natura stirpium*. — 1544. L'armée de Charles-Quint s'empare de Soissons. — 1558. Mort de Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, garde-des-sceaux et ambassadeur de François I[er] en Angleterre et en Allemagne. — 1561. Passage de Charles IX. Ce prince accorde deux foires aux habitants. — 1561. Le calvinisme pénètre dans Soissons. Le peuple détruit les temples des religionnaires. — 1566. Établissement du tribunal consulaire. — 1567. Les calvinistes s'emparent de Soissons. — 1580. Jacques Petit, procureur du roi au bailliage du comté de Soissons,

occasionna. Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que les chartes de cette époque assuraient toujours des droits communs aux différents quartiers qui formaient la cité. A Soissons, par exemple, la commune avait à compter avec la juridiction de l'évêque, des abbayes et du manoir des Templiers; celle de *Saint-Médard* était considérable puisqu'elle s'étendait sur le faubourg Saint-Vaast et sur la banlieue de la rive droite de l'Aisne. Le comte avait, en outre, sa juridiction et ses prérogatives; la charte royale affranchissait

publie *La procession de Soissons pour la délivrance des enfans de France.* — 1582. Établissement des *Minimes.* — 1588. Les Ligueurs se réunissent à Soissons sous le commandement du duc de Guise. — 1593. Conférences à Soissons de Mayenne et des ambassadeurs du roi d'Espagne, Philippe II. — 1595. Établissement du Présidial et du bureau des Finances. — 1602. Commencement des constructions du palais épiscopal actuel. — 1611. Mayenne meurt à Soissons. — 1613. Fondation du couvent des *Capucins.* — 1614. Les *Mécontents* s'emparent de Soissons. — 1617. Mort de Concini. Fin de la guerre civile. L'autorité royale est rétablie à Soissons. — 1622. Pierre Cacheron, célèbre peintre sur verre, travaille aux vitraux de l'Arquebuse de Soissons dont les sujets furent empruntés aux métamorphoses d'Ovide. — 1622. Lettres-patentes pour l'établissement de la congrégation des *Filles de Notre-Dame.* — 1629. Commencement des constructions du monastère des *Feuillants.* — 1633. Melchior Regnault, conseiller au présidial, publie une histoire des évêques et comtes de Soissons. — 1640. Passage de Louis XIII. — 1663. L'église de *Sainte-Sophie* s'écroule. — 1663-1664. Claude Dormay, chanoine de Saint-Jean-des-Vignes, publie l'*Histoire de la ville de Soissons et de ses rois, ducs, comtes et gouverneurs, avec la suite de ses évêques.* — 1665. Lettres-patentes concédant à la ville de Soissons un maire électif et donnant attribution de la police au maire et à ses échevins. — 1668. La peste à Soissons. — 1674. Erection de l'académie de Soissons. — 1674. Le collége est confié aux *Pères de l'Oratoire.* — 1679. Commencement des constructions du séminaire actuel. — 1695. Réunion à l'hôtel-Dieu des biens de l'hôpital de *Saint-Lazare.* — 1715. Mort du jésuite Gonnelieu, prédicateur éloquent, traducteur du livre de l'Imitation. Il était né à Soissons en 1640. — 1721. Mort de Nicolas Desmarets, contrôleur-général des finances et petit-neveu de Colbert. Il était né à Soissons. — 1722. Passage de Louis XV. — 1726. Établissement de l'école des *Sœurs de l'Enfant-Jésus.* Un congrès européen s'assemble à

les habitants de toutes tailles et de la servitude personnelle; mais le comte garda les droits de halle, de four, de mesurage et ceux de la navigation sur l'Aisne.

Dès l'année 1136, le maïeur, les jurés de Soissons et l'évêque Joslein de Vierzy portaient leurs communes doléances au roi Louis-le-Gros; les différends du clergé et de la bourgeoisie souvent apaisés renaissaient sans cesse; presque toujours la commune succombait dans les luttes qu'elle voulait soutenir; elle eut de fortes

Soissons. — 1730. Achèvement des constructions de l'*Hôpital-général des pauvres*. — 1733. Mort du maréchal de Bezons, né à Soissons. Il se couvrit de gloire à Steinkerque et à Nerwinde. — 1735. Établissement du *Bureau des Marchands*. — 1743. Naissance à Soissons du célèbre chimiste Pierre Tingry. — 1752. Mort de Louis de Haricourt, avocat au parlement de Paris, né à Soissons. Jurisconsulte habile et savant canoniste. — 1753. Louis XV exile à Soissons la grand'chambre du parlement de Paris. — 1761. Établissement de la Société d'Agriculture. — 1762. Naissance de Nicolas-Marie Quinette, membre de la convention nationale, ministre de l'intérieur sous le Directoire, préfet sous le Consulat, conseiller-d'état et directeur-général des Communes sous l'Empire. — 1762. Achèvement des constructions de l'hôtel-de-ville détruit par un incendie en 1814. — 1770. Passage de Marie-Antoinette d'Autriche. — 1771. Lemoyne publie l'*Histoire des Antiquités de Soissons*. — 1772. Démolition de l'ancien hôtel de l'Intendance. — 1778. Construction d'une salle de spectacle. — 1783. Pierre Houillier, chanoine à Soissons, publie l'*État ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons*. Cet ouvrage est connu sous la dénomination de *Pouillé du diocèse*. — 1787. Etablissement des assemblées de l'élection provinciale du Soissonnais et de l'élection de Soissons. — 1789. Assemblée du bailliage de Soissons. Election des députés aux états-généraux.

NOTIONS SUR LA PROCESSION SEMI-SÉCULAIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-MÉDARD DE SOISSONS.

Tous les cinquante ans, les religieux de Saint-Médard portaient processionnellement dans la ville les reliques de leur monastère. Voici les principaux détails de la solennité dont cet antique usage fut l'occasion dans l'année 1530. Le dimanche 30 juillet, les fieffés et vassaux de l'abbaye se réunirent devant l'église, et l'on dit que plus de trois cent mille personnes venues du Soissonnais, de la Tiérache et d'autres pays voisins s'étaient rendues ce jour-là à Soissons. La procession se mit en

amendes à payer ; bientôt ses finances n'y suffirent pas; et le mal devint tel sous le règne de Charles-le-Bel que les habitants *vendirent* au prince l'*abolition de leur commune* et se soumirent à l'autorité d'un prévôt royal, pourvu que le trésor de l'État se chargeât d'acquitter leurs dettes.

Ainsi finit la commune de Soissons. Les bourgeois des villes de Picardie et ceux de la province de Champagne qui, au XII[e] siècle, ne pouvaient se dé-

marche dans l'ordre suivant : — Les écoliers de la ville. — Trois cents pèlerins de la confrérie de Saint-Jacques. — La Compagnie de la Jeunesse, formée par quatre cents jeunes-gens, portant des habits de soie ou de brocard, un chapeau de fleurs sur la tête, une torche verte à la main. *Le Prince de la Jeunesse* marchait le dernier, avec le drapeau vert qu'une croix blanche traversait; le lieutenant, l'amiral, le major et les autres officiers de la compagnie se faisaient remarquer par la richesse de leurs vêtements. — Puis venaient huit cents bourgeois portant des torches. — Quatre cents archers de la ville et du faubourg Saint-Vaast. —Les religieux des abbayes de Saint-Médard, de Saint-Crépin-le-Grand, de Saint-Jean-des-Vignes, de Saint-Léger ; les religieuses de Notre-Dame et de Saint-Paul ; les communautés des collégiales et couvents de Soissons; le clergé des paroisses; les curés-cardinaux et le chapitre de la cathédrale. Les reliques, renfermées dans treize châsses, étaient portées par le clergé et escortées par des gentilshommes, armés de hâches et de pertuisanes. Les seigneurs de Salency, de Villers-Hélon, de Chevreux et des Quadeleux portaient la châsse de Saint-Médard placée sous un dais de drap d'or. Les reliques de St-Grégoire-le-Grand étaient aussi portées par quatre gentilshommes du Soissonnais. — Puis venaient le vicomte de Soissons tenant le drapeau de St-Sébastien ; le capitaine de la ville et celui du château, précédés de huit trompettes. — Les vêtements de soie de l'abbé de Saint-Médard étincelaient d'or et de pierres précieuses. On voyait près de lui le possesseur du fief *Roland* tenant la verge noire, et son héraut portant une cotte d'armes de soie blanche, rayée de fil d'or, sur laquelle se dessinaient les armes de l'abbé. La marche était fermée par le lieutenant-général du bailliage, le bailli du comté et le corps-de-ville.— Le gruyer de l'abbaye et le prévôt de Soissons veillèrent au maintien de l'ordre pendant le trajet. Ce dernier, monté sur une mule, marchait à droite avec ses sergents; le gruyer occupait la gauche et donnait ses ordres aux nombreux gardes des forêts de Saint-Médard.

fendre de jeter un œil jaloux sur l'institution municipale de cette cité ne se doutaient guère, à coup sûr, des maux qu'elle entraînerait plus tard. Pouvaient-ils deviner que, deux siècles après, les bourgeois de Soissons viendraient *vendre* au roi de France l'*abolition de leur commune* pour acquitter les dettes que l'exercice du pouvoir municipal devait leur faire contracter?



SAINT-JEAN-DES-VIGNES DE SOISSONS.




LA charte ou *Loi de Vervins* a beaucoup de célébrité. Elle fut octroyée par Thomas de Marle dont Guibert de Nogent a raconté les cruautés et les exploits. On ne s'accorde pas d'ailleurs sur la date de ce document dont chaque ligne, dit Lacroix du Maine, respire la justice et l'humanité. Mais on croit qu'il faut placer cette date entre 1116 et 1123. L'histoire nous apprend que, pour expier ses crimes, Thomas

de Marle fit dans ce temps-là de nombreuses donations aux monastères ; peut-être, alors, voulut-il aussi faire oublier aux bourgeois de Vervins les exactions dont ils avaient souffert.

La charte de Thomas de Marle ne se retrouve plus ; mais une confirmation accordée en 1163 par Raoul Ier, peut y suppléer ; voici quelques extraits de la charte confirmative : « Moi, Raoul, seigneur de Coucy, con- » sidérant que le temps qui s'écoule sans cesse peut » facilement effacer de la mémoire les choses qu'on » a faites, j'ai ordonné d'écrire ces coutumes et sta- » tuts : — Je cède aux hommes de Vervins leurs » propres maisons, moyennant douze deniers qu'ils » paieront chaque année à mon représentant, en pré-

NOTIONS HISTORIQUES SUR VERVINS.

Les Tables Théodosiennes et l'Itinéraire d'Antonin font mention de *Verbinum* (Vervins.) — IXe siècle. Ce lieu relevait alors des comtes de Vermandois. — Fin du XI.e siècle. Vervins passe dans la maison de Coucy.— De 1116 à 1123. Etablissement de la commune de Vervins. — 1163. Raoul Ier, seigneur de Vervins, entoure la ville d'un mur élevé flanqué de vingt-deux grosses tours. — 1163. Raoul Ier concède aux habitants une charte confirmative des priviléges qui leur avaient été concédés par Thomas de Marle, son aïeul. — 1345. Le seigneur de Vervins fait reconstruire dans cette ville un moulin à foulon pour servir à la fabrication des draps. — 1412. Prise de Vervins par les Armagnacs. Les Bourguignons s'en emparent la même année. — 1419. Vervins au pouvoir des Anglais. — 1475. Paix de Vervins signée par Louis XI et Charles-le-Téméraire. — Après 1550. Construction de l'hôtel-de-ville actuel. — 1552. Le comte de Rœux s'empare de Vervins et le livre aux flammes. — 1557. Une armée espagnole ravage la Tiérache. Vervins est de nouveau brûlé. — Vers 1560. Construction du Château-Neuf. La dernière reconstruction du Vieux-Château ne paraît pas devoir être placée avant le commencement du XVIe siècle. — 1566. Achèvement de la reconstruction de l'église de *Notre-Dame*, dont la fondation remontait à la fin du XIIe siècle et que les flammes détruisirent en 1552. — 1566. *Nicole de Vervins*, fameuse possédée, attirait alors

» sence d'un échevin ; savoir : six deniers à la Saint-
» Jean, les six autres à la Noël. — Ils auront le
» droit de chasse sur les terres de Vervins ; je me
» réserve seulement la quatrième part des cerfs et
» sangliers. — Les bourgeois ont juré, sur leur hon-
» neur et sur celui des échevins et des jurés, de
» nous racheter moi et mon fils de leurs deniers,
» toutes les fois que nous serons prisonniers de guerre.
» — Il y aura sept échevins ; et si l'un d'eux meurt
» on le remplacera. — Celui qui portera dans la ville
» une mesure de boisson, de légumes ou de grains
» paiera quatre sols au gouverneur de Vervins. —
» Celui qui parlera mal de la commune et n'aura
» point été inquiété pendant un an et un jour, sous

sur ses pas un grand concours de peuple. On sait qu'elle fut l'objet des conjurations du clergé et qu'elle occasionna de vives luttes entre les catholiques et les religionnaires. — 1578. Construction du Collége. — 1590. Les Ligueurs, commandés par le duc de Montpensier, s'emparent de Vervins. — 1598. Paix de Vervins entre la France et l'Espagne. — 1609. Construction du chœur de la chapelle *Sainte-Anne*.—1634. Mort de Marc Lescarbot, né à Vervins, célèbre par ses voyages. Il publia l'*Histoire de la nouvelle France contenant les navigations faites par les Français ès Indes-Occidentales*. — 1636. Les Espagnols s'emparent de Vervins. — 1650. Vervins repris par les Espagnols. — 1651. Un corps de troupes françaises s'empare de cette place sous le commandement du marquis de Castelnau. — 1653. Prise de Vervins par les Impériaux. Le prince de Condé, séparé de la cour par des dissentiments, combat dans les rangs ennemis. — 1663. L'armée royale commandée par Turenne reprend Vervins. — 1692. La mairie de Vervins est érigée en office. — Lettres-patentes de Louis XIV portant réunion à l'hôtel-Dieu des revenus dont jouissaient les maladreries de Prisces, Plomion, Sainte-Croix, Lappion, Sissonne, Neufchâtel et Nizy-le-Comte. — 1695. Etablissement du grenier à sel. — 1700. Réparation et agrandissement du chœur de l'église de *Notre-Dame*. — 1712. Expédition de Growestein, partisan hollandais, dans la Tiérache. Vervins est pillé et mis à contribution par ses soldats. — 1760. Naissance du conventionnel Jean Debry.

» le témoignage de deux échevins, sera absous; à dé-
» faut de ce témoignage, l'accusé sera tenu de faire
» sept serments. — Chaque cabaretier devra quatre
» mesures de bière au seigneur et deux à son curé;
» les meuniers et boulangers seront quittes de toutes
» redevances. — Le seigneur de Vervins ne pourra
» employer ni l'injure ni la violence envers le gou-
» verneur de la ville. — Si un bourgeois a des dé-
» mêlés avec le seigneur, ce dernier s'adressera aux
» échevins qui feront justice. »



Jetons, en terminant ce livre, un dernier regard sur l'émancipation communale qui s'accomplit dans les XII[e] et XIII[e] siècles. Source de nos plus chères libertés, la commune constitua la bourgeoisie; et, dès lors, ceux qui n'étaient ni clercs ni chevaliers, ceux même qui ne possédaient pas purent trouver dans leur travail, ou dans les facultés de leur esprit, l'espoir de participer un jour aux nombreux priviléges des bourgeois du moyen-âge. Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que les chartes d'établissement communal fussent exclusivement au profit de la bourgeoisie; les moindres artisans y trouvèrent des garanties réelles contre les exactions multipliées qui pesaient depuis si longtemps sur eux. L'émancipation communale eut d'immenses résultats pour le bien-être du peuple. La mainmorte, les tailles seigneuriales disparurent; la prospérité des villes se développa; on vit l'orgueil des bourgeois élever en Picardie, en Artois et en Flandre, des monuments où l'art le disputait aux belles créations qui, ailleurs, ne purent s'accomplir que parce qu'un seul y commandait.

Mais comme il n'est guère sur la terre de bien qui ne soit compensé, le peuple en s'éclairant laissa s'altérer les douces et salutaires croyances qui fesaient sa

sauve-garde dans les malheurs, dans les périls dont le rude sentier de la vie est semé. Le peuple eut plus de liberté; mais la licence se fit jour; l'exercice du pouvoir occasionna souvent de vives luttes dans nos cités; et l'on vit la cloche du beffroi donner aux habitants le signal de la guerre civile. — « Les Dieux » qui ont donné à la plupart des hommes une lâche » ambition ont attaché à la liberté, dit Montesquieu, » presque autant de malheurs qu'à la servitude : mais » quel que doive être le prix de cette noble liberté, il » faut bien le payer aux Dieux ! »



TABLE.

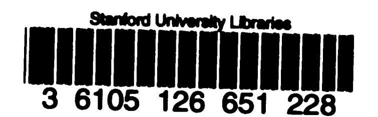
Premier Volume.

Second Volume.

FIN DE LA TABLE.

Amiens, Typographie de Duval et Herment, place Périgord.


Stanford University Libraries
3 6105 126 651 228


Stanford University Libraries
3 6105 126 651 228

